This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06933559 8

Digitized by Google

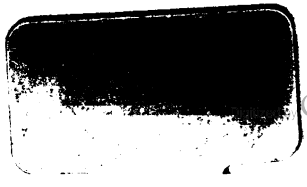
Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

RECHERCHES
SUR
LA VILLE DE PARIS.

PREMIER QUARTIER.

Digitized by Google

Digitized by Google

RECHERCHES
CRITIQUES,
HISTORIQUES ET TOPOGRAPHIQUES
SUR
LA VILLE DE PARIS,

DEPUIS SES COMMENCEMENTS CONNUS, JUSQU'A PRÉSENT;

Avec le PLAN de chaque Quartier:

Par le Sr JAILLOT, Géographe Ordinaire du Roi.

Quid verum.... curo & rogo, & omnis in hoc sum. *Horat. Libr. I, Epist. 1.*

PREMIER QUARTIER.

LA CITÉ.

A PARIS,

Chez AUG. MART. LOTTIN aîné, Imprimeur-Libraire Ordinaire de Mgr LE DAUPHIN & de la VILLE, rue S. Jacques, au Coq.

M. DCC. LXXII.

Avec Approbation, & Privilége du Roi.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
14763A
ASTOR
TILDEN FOUNDATIONS
R 1921 L

Digitized by Google

DISCOURS
PRÉLIMINAIRE.

En lisant seulement les titres des différents Ouvrages qui ont été publiés depuis deux siécles sur cette Capitale, on seroit tenté de croire, par leur nombre & par leur étendue, que leurs Auteurs ont épuisé toutes les recherches, & qu'ils ne nous ont rien laissé à désirer sur tout ce qui la concerne. Cependant, si l'on examine leurs écrits avec attention & sans partialité, on verra qu'ils sont en contradiction les uns avec les autres sur les faits historiques, sur leurs époques, sur leurs circonstances, souvent même sur les lieux où ils se sont passés; que la Chronologie, partie essentielle de l'Histoire, y a été négligée; que l'on n'a point corrigé les erreurs, ni rétabli les omissions; enfin, qu'on a souvent substitué les conjectures à la vérité; soit que ceux qui ont écrit aient été effrayés de l'immensité des recherches nécessaires pour la découvrir, soit qu'ils aient été rebutés par les difficultés, ou découragés par l'inutilité des tentatives qu'ils ont faites pour les surmonter.

J'avoue que l'antiquité est enveloppée de nuages qu'il est difficile de dissiper,

Digitized by Google

souvent même d'une obscurité qu'il est impossible de percer. L'ignorance qui régnoit dans les premiers siécles de notre Monarchie, les malheurs des temps, & la négligence de quelques Historiens contemporains, nous ont privés de la connoissance d'une infinité de faits intéressants : ceux qui les ont suivis, n'ont souvent mis en usage que les ressources de l'imagination ; les fictions tenoient alors la place de la réalité, le merveilleux seul avoit droit de plaire : dès que la crédulité publique avoit adopté des fables, quoiqu'absurdes & dénuées de vraisemblance, elles passoient pour des vérités inconteſtables ; on ne s'imaginoit pas même qu'on dût les approfondir, encore moins qu'il fût permis d'en douter. Des temps plus heureux ont succédé ; l'amour des Sciences & des Arts a épuré le goût & multiplié les connoissances ; on s'est appliqué à discerner le vrai d'avec le faux ; mais, quand on n'a pu y parvenir, on s'est livré aux conjectures, & du doute sont nées les opinions différentes qui ont partagé les Savants.

Je ne trouve point qu'avant le régne de François I, aucun Ecrivain se soit attaché à nous donner l'Histoire de Paris. Gilles Corrozet, Libraire, est, à ce que je crois, le premier qui ait travaillé sur ce sujet. Il publia en 1532 un Volume *in*-8° sous ce

Digitized by Google

titre : *La Fleur des Antiquités, Singularités & Excellence de la Ville & Cité de Paris.* Cet Ouvrage n'a guère aujourd'hui d'autre mérite que celui de son ancienneté ; mais alors il fut recherché avec empressement ; on peut en juger par quatre éditions subséquentes ; il fut même réimprimé avec des augmentations par Nicolas Bonfons, Libraire, en 1581, 1586 * & 1588.

Dom Jacques du Breul, Religieux Bénédictin de Saint-Germain-des-Prés, retoucha cet Ouvrage, le corrigea & l'augmenta en 1608 : plus laborieux & plus éclairé que Corrozet & Bonfons, ami de la vérité, qui est la base de l'Histoire ; il fit des recherches utiles, consulta les Titres, les personnes instruites, & donna au Public en 1612 *, *le Théâtre des Antiquités de Paris*, en un Volume *in*-4°, auquel il ajouta un Supplément en 1614 : il fut réimprimé avec quelques additions en 1639. Cet Ouvrage est précieux, & a été d'un très-grand secours à ceux qui ont écrit après lui : quelques-uns d'entr'eux ne lui ont pas rendu toute la justice qu'il mérite ; leur critique auroit pu être plus polie, & l'équité exigeoit qu'on eût égard à son grand

* Cette étoile & celles qu'on trouvera dans ce Discours, indiquent les éditions que j'ai citées dans le corps de l'Ouvrage.

Digitized by Google

uns, & n'a pas même nommé les autres.

En 1728, M. Grancolas donna, en 2 Volumes *in*-12, *l'Histoire abrégée de l'Eglise & de l'Université de Paris.* Les expressions peu mesurées, pour ne rien dire de plus, dont il s'est servi en parlant de feu M. le Cardinal de Noailles, Prélat plus recommandable encore par ses vertus que par sa haute naissance, firent supprimer cet Ouvrage. Il eût été peut-être à désirer pour l'Auteur & pour le Public, qu'il ne fût pas sorti de l'oubli auquel il avoit été si justement condamné

Les Personnes éclairées porteront un jugement tout contraire de *l'Histoire de l'Université*, publiée en 1761 en 7 Volumes *in*-12, par M. Crevier, Professeur au Collége de Beauvais. L'Ouvrage est digne de son Auteur. Ce mot suffit, à ce que je crois, pour en faire l'éloge le plus distingué.

Germain Brice publia en 1684 une *Description*, en 2 Volumes *in*-12, *de ce qu'il y a de plus remarquable dans la Ville de Paris.* Neuf éditions de cet Ouvrage jusqu'en 1752* prouvent qu'il n'est pas sans mérite. Il y a peut-être autant d'excès dans les éloges qu'on lui a prodigués, que dans la Critique qu'on en a faite. Il annonce la facilité de l'Auteur, & ses connoissances en Peinture, Sculpture & Architecture; mais les détails his-

Digitized by Google

toriques qu'il y a joints, manquent presque toujours d'exactitude.

L'année suivante, M. Le Maire donna, en 3 Volumes *in*-12, le *Paris ancien & moderne.* Ce Livre est un extrait bien fait du *Théâtre des Antiquités* de du Breul : on le liroit avec beaucoup plus de plaisir, s'il eût été mis dans un ordre différent.

En 1690 parut le premier Volume de l'*Histoire de l'Eglise de Paris*, par Gérard Dubois, Prêtre de l'Oratoire. Le second n'a été publié qu'en 1707, par le P. Barthélemi de la Ripe, de la même Congrégation. Cette Histoire, écrite en Latin, est trop diffuse, & ne traite pas de tous les monuments ecclésiastiques de cette Ville : on auroit pu la rendre plus intéressante & plus ample, sans augmenter le nombre des Volumes; mais elle nous présente plusieurs Titres précieux, qui dédommagent en partie de ce qu'elle laisse à desirer.

Les accroissements & les embellissements de Paris, depuis le commencement de ce siécle, ont donné lieu à différentes *Descriptions* de cette Ville, dont on parle à peine aujourd'hui. Celle que M. Piganiol de la Force publia en 1718, & qu'il redonna en 2 Volumes en 1722, parut mériter quelque considération; il nous apprend lui-même qu'il en étoit redevable à plu-

Digitized by Google

sieurs extraits du manuscrit de Sauval, qu'il y avoit insérés. Il faut lui savoir d'autant plus de gré de cet aveu, que quand il parloit de ses Ouvrages, la modestie n'étoit pas sa vertu favorite : c'est à cette aveugle prévention qu'il faut attribuer toutes les fautes qui se trouvent dans cette Description ; elles se sont perpétuées dans les éditions suivantes, même dans celle de 1742, en 8 Volumes : il est fâcheux que l'Editeur éclairé qui nous l'a redonnée en 1765*, en 10 Volumes, les ait laissé subsister.

Dès l'année 1711, M. Bignon, Prevôt des Marchands, avoit chargé Dom Michel Félibien, Bénédictin de la Congrégation de S. Maur, de travailler à l'*Histoire de la Ville de Paris*. Ce Religieux, déja connu avantageusement par les Ouvrages qu'il avoit donnés au Public, étoit bien capable de justifier le choix de M. Bignon. La mort l'ayant enlevé le 25 Septembre 1719, il fut remplacé par Dom Lobineau : parmi les manuscrits qu'ils avoient consultés, ceux de Sauval avoient été distingués, & on voit qu'ils les ont souvent cités. Ceux qui en étoient les dépositaires, se hâtèrent de les faire imprimer en 1724, & dans le temps où *l'Histoire de Paris* alloit paroître. L'empressement trop précipité que les Li-

Digitized by Google

braires marquèrent de part & d'autre, nuisit également aux deux Ouvrages. Les Editeurs de Sauval ne mirent pas ses Recherches dans un ordre convenable, ils ne nous donnèrent qu'un monceau de pierres propres à construire un édifice solide, mais qu'ils n'avoient eu ni le temps de choisir, ni peut-être le talent de dégrossir; ils laissèrent subsister les répétitions inutiles, les contradictions, & toutes les fautes inévitables dans un Recueil de Notes historiques, de faits & de dates qu'il n'avoit pas vérifiés, & qui ne peuvent se concilier.

D'un autre côté, la précipitation avec laquelle Dom Lobineau se vit obligé de publier en 1725 *l'Histoire de Paris* en cinq Volumes *in-folio*, ne lui permit pas de constater certains faits, & d'en éclaircir d'autres, ni de rectifier quelques fautes & de suppléer les omissions. Malgré quelques légers défauts, cet Ouvrage est d'autant plus précieux, que les trois derniers Volumes contiennent les piéces justificatives des faits énoncés dans les deux premiers. En 1735, on en publia un Abrégé en cinq Volumes *in*-12. Cet Ouvrage est de M. d'Auvigny, qui nous avoit déja donné *les Hommes illustres de la France*: le Public en fit honneur à l'Abbé des Fontaines; mais il

Digitized by Google

convient lui-même qu'il n'y a eu d'autre part que d'avoir donné ses conseils à l'Auteur. On a aussi attribué cet Ouvrage en entier à feu M. de la Barre, de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres; nous ne lui sommes cependant redevables que d'une partie du 4e Tome & du précis des preuves de *l'Histoire* de Dom Félibien, qui forme le cinquiéme.

M. de Saintfoix, accoutumé à répandre des graces sur tous les sujets qu'il traite, publia en 1742 la première édition de ses *Essais historiques sur Paris*. A proprement parler, il n'y a que le premier Volume & la moitié du second qui aient un rapport direct à cette Ville; le reste est l'histoire des mœurs de la Nation, & de leur conformité ou de leur contraste avec celles de nos ancêtres & des autres Peuples. Cet Ouvrage ingénieux a été imprimé quatre fois *. On le relit toujours avec un nouveau plaisir, qui ne nous permet pas d'appercevoir quelques négligences dans les traits historiques rapportés dans les deux premiers Volumes.

Ast ubi plura nitent in Carmine, non ego paucis Offendar maculis.

On réimprima en 1749 * *le Mémorial de Paris*, que l'Abbé Antonini avoit publié

* La dernière édition est de 1766 *.

Digitized by Google

en 1732. Cette Description, peu exacte, des endroits les plus curieux de cette Ville, fut effacée en 1752 par le *Voyage Pittoresque* de M. Dézalier d'Argenville, dont nous avons eu six éditions. Les Amateurs des Beaux-Arts peuvent le consulter avec plus de certitude & de satisfaction.

L'année suivante, Dom Toussaint Dupleſſis, Religieux Bénédictin, publia de *Nouvelles Annales de Paris*, jusqu'au régne de Hugues Capet. Le Public n'a pas fait à cet Ouvrage tout l'accueil dont l'Auteur s'étoit flatté; il en faut vraisemblablement attribuer la cause à des opinions particulières, avancées avec trop de confiance & trop de sécurité, & à des idées singulières, opposées au témoignage des Historiens, ou à une tradition constante: il faut cependant convenir qu'on trouve dans ces Annales, des recherches & des discussions chronologiques, utiles à ceux qui écriront notre Histoire.

En 1754, l'Abbé Lebeuf donna son *Histoire du Diocèse de Paris*. Cet Ecrivain laborieux, très-versé dans l'Antiquité, & qui a fait honneur à l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, s'étoit déja fait connoître par des *Dissertations* savantes & des *Mémoires* imprimés dans le Recueil de cette Académie. Son Ouvrage est plein de

Digitized by Google

recherches sans nombre & de toute espéce; mais je ne sais si l'on ne pourroit pas reprocher à l'Abbé Lebeuf de ne les avoir pas toujours assez approfondies, d'avoir quelquefois lu avec trop de précipitation, & souvent d'avoir substitué des conjectures à des opinions graves & généralement reçues. Il s'est borné, dans les deux premiers Volumes, aux seules Eglises Collégiales ou Paroissiales, & aux anciens Monastères: il eût été à souhaiter qu'il ne se fût pas contenté d'indiquer seulement les noms des autres, & d'en fixer l'époque ou l'origine par des dates qui ne méritent pas toute notre confiance. On peut porter le même jugement des *Notes* qu'il a données sur les *Rues anciennes* de Guillot; il n'a pas toujours reconnu celles qui ont changé de nom, ou bien il les a confondues avec d'autres.

Je ne parle point de quelques autres Ouvrages sur Paris, qui ne méritent pas d'être tirés de l'oubli, tels que *le Calendrier historique*, & *l'Histoire des Eglises de Paris*, qui ne sont qu'un plagiat sans goût de quelques articles de l'*Histoire* de Dom Félibien, souvent copiés mot pour mot. Je passe aussi sous silence les *Nomenclatures* & un Ouvrage publié depuis peu sous le titre du *Géographe Parisien*, dans lequel, à la réserve des anecdotes copiées d'après les *Essais*

Digitized by Google

Essais historiques de M. de Saintfoix, je puis assurer qu'on ne trouvera de vrai, de juste & d'exact que l'éloge du Magistrat * auquel il est dédié.

Si les ouvrages de ceux qui ont écrit sur Paris ne sont pas sans defauts, on est forcé de convenir que nous n'avons pas plus à nous louer de ceux qui nous ont donné des Plans de cette Capitale ; le Public seroit même en droit de se plaindre de la multiplicité de ceux qu'on a mis au jour depuis le commencement de ce siécle, & de l'abus manifeste qu'on fait tous les jours de sa confiance, en lui présentant de vieux Plans sous une date moderne. Il y en a cependant qui ne méritent pas d'être confondus dans la foule ; je cite volontiers ceux de Gombouſt, de Bullet, de Jouvin, de Rochefort, de Delisle, de Rousſel, de La Grive, &c. Le plus ancien, que je connoisse, est celui que l'on conserve à l'Abbaye de S. Victor, & que le Sr Dheulland a gravé il y a quelques années ; il n'est guère différent de celui dont on voit un Dessin à la Bibliothéque du Roi, & qui paroît avoir été fait sous le régne de Louis XII. Ce Plan, quoique peu correct, nous donne toujours une idée de ce qu'étoit la Ville de Paris au milieu du XVIe siécle. Mais quel étoit son état antérieur ? par

* M. de Sartine, Conseiller d'Etat, Lieutenant-Général de Police.

Digitized by Google

quels degrés cette Ville, qui fait l'admiration de toute l'Europe, est-elle parvenue au point de grandeur & de magnificence où nous la voyons aujourd'hui ? cette progression successive ne se trouve pas même décrite dans l'Histoire ; les notions qu'elle nous donne de ses différents accroissements se confondent, par la multiplicité des faits qui les ont précédés ou suivis : l'imagination se perd dans les détails ; il falloit, pour la fixer, présenter aux yeux des Plans qui nous montrassent, pour ainsi dire, cette Ville de siécle en siécle. Le Commissaire Lamarre l'entreprit ; il inséra dans le premier Tome de l'excellent *Traité de la Police*, qu'il publia en 1705, une *Description topographique de cette Ville, considérée dans les différents états par lesquels elle a passé* ; & il y joignit huit Plans différents. Il est étonnant que cet objet ait été si mal traité, ce n'est pas assez de dire qu'il a été négligé : on peut se convaincre, en voyant ces Plans, que leur Auteur n'a consulté que son imagination pour les tracer ; que les rues & les monuments y sont déplacés, & que les fautes dont ils fourmillent sont d'autant plus dangereuses, que la réputation si justement due au *Traité de la Police* a influé sur les Plans, qu'on a cités plus d'une fois dans des contestations, & qu'on a souvent consultés pour les décider.

Digitized by Google

J'ai toujours pensé que la meilleure manière de critiquer un Ouvrage, étoit d'en faire un meilleur : je m'étois donc proposé de donner une Notice abrégée des différents accroissements de Paris, avec les Plans successifs, sur lesquels j'aurois tracé les rues avec les noms qu'elles ont portés, & les différents monuments, sacrés ou profanes, qui existoient alors, & qui ne subsistent plus. Tel étoit mon premier dessein, & je ne l'ai point abandonné ; mais j'ai été obligé de changer quelque chose à mon plan, & de l'étendre davantage. 1° Ces Plans ne peuvent, & ne doivent être multipliés, qu'autant que de nouvelles enceintes ou des augmentations considérables l'exigeront ; il n'étoit donc pas possible d'y voir quand les rues ont été percées, ou couvertes de certains édifices, ni de les désigner avec toutes leurs variantes, certaines rues ayant changé de nom deux ou trois fois en moins d'un siécle. 2° Je ne prétendois pas me borner, comme l'Auteur des *Tablettes Parisiennes*, à une nomenclature séche des rues, avec leurs anciens noms, telle qu'il l'a donnée d'après Sauval, & d'après les Notes de l'Abbé Lebeuf sur *le dit des rues de Paris*, *mis en Vers par Guillot* : j'étois bien-aise de vérifier ces noms sur les anciens Terriers, de

Digitized by Google

suppléer les omissions, de retracer les rues qui ne subsistent plus, de découvrir la véritable époque des établissements, de discuter les différentes opinions, & d'indiquer les sources où j'ai puisé. Tous ces objets étoient trop étendus, pour qu'il fût possible de les resserrer dans les bornes d'une simple Notice. Je réclame cependant l'indulgence de mes Lecteurs, pour plusieurs articles de rues qui ne m'ont fourni aucun moyen d'exciter leur curiosité :

Ornari res ipsa negat contenta doceri.

3° J'ai senti que malgré mes recherches, il y auroit encore bien des choses qui m'auroient échappé, ou qui ne seroient pas venues à ma connoissance, & j'ai présumé que ceux qui s'en appercevront, voudront bien m'instruire & m'éclairer, en me faisant connoître mes fautes, & en me mettant en état de les réparer : en conséquence j'ai pensé que ma *Notice topographique* devoit être précédée du développement des Plans qui l'accompagneront.

J'ai pris chaque Quartier en particulier : j'indique par des lettres alphabétiques toutes les rues & cul-de-sacs qui s'y trouvent, j'en donne les vrais tenants & aboutissants, l'origine, les différents noms qu'elles ont portés, leur étymologie, les faits hist-

Digitized by Google

toriques qui s'y sont passés, les monuments sacrés ou profanes qui ont existé, & ceux qui subsistent actuellement : je rapporte à ce sujet les dates des événements, l'époque des établissements, & les différentes opinions des Auteurs qui en ont parlé ; en un mot, j'ai suivi le conseil qu'un Sage donnoit à Job : Interrogez, lui disoit-il, les races passées, & consultez avec soin l'histoire de nos pères : *Interroga generationem pristinam, & diligenter investiga patrum memoriam* (*a*). J'ai cherché à découvrir la vérité, à la suivre ; je ne m'en suis pas seulement rapporté aux Historiens de France, ni à ceux qui ont écrit spécialement sur la Ville de Paris, j'ai consulté les Titres originaux : j'ai trouvé dans presque toutes les Archives, des hommes polis & éclairés, qui m'ont fait part de leurs richesses & de leurs lumières : je ne me suis point rebuté de la longueur, ni de la stérilité, souvent même de l'inutilité de mes recherches ; j'en ai été dédommagé par l'accueil obligeant qu'ils m'ont fait, & par les facilités qu'ils m'ont procurées. Si leur nombre & leur modestie ne me permettent pas de les nommer, je leur dois du moins rendre ici ce léger tribut de ma reconnoissance.

(*a*) Job. cap. 8, ℣. 8.

Digitized by Google

Les vingt Quartiers de Paris sont traités de la même manière que celui qui paroît aujourd'hui, & seront accompagnés d'un Plan de leur état actuel. C'est par le conseil de Gens éclairés que je me suis déterminé à les donner séparément. Il y a des personnes qui ne s'intéressent que pour le Quartier qu'elles habitent, ou pour ceux qui l'environnent, & auxquelles les autres sont indifférents ; il ne seroit pas juste de les constituer dans une dépense inutile. Quoique la différence des Quartiers, & l'irrégularité de leur figure, m'autorisassent à suivre l'exemple de la Caille & autres, qui ont fait graver des Plans particuliers des Quartiers, j'ai cru devoir leur conserver à tous l'uniformité du point d'échelle : & cette uniformité est si précise, qu'on pourra, si on le désire, ne former qu'un seul Plan en réunissant les vingt parties. Du reste, j'ai choisi pour chacun des vingt Quartiers un point d'échelle assez grand pour m'être trouvé à portée de les enrichir, non-seulement des monuments publics, mais encore d'une infinité d'Hôtels qui contribuent à la décoration de la Ville. J'ose me flatter que les Propriétaires ou les Architectes voudront bien y contribuer, par la communication des Dessins qui en ont été faits. A la vérité, ce parti est dispendieux, & me force à multiplier les Plan-

Digitized by Google

ches ; mais j'ai dû sacrifier toute considération personnelle à l'utilité publique, qui est le seul objet que j'aie eu en vue, & qui doive animer un Citoyen.

Plusieurs personnes m'ont paru desirer que je fixasse sur les Plans, des Quartiers, ou au moins que j'indiquasse dans l'Ouvrage l'étendue & les bornes des Paroisses & des Fiefs. C'est à regret, mais non pas sans raison, que je ne défère pas à leurs conseils. La plupart des Censives sont éparses & se croisent : il y a des maisons qui dépendent de deux Seigneurs, ou qui sont de deux Paroisses : il eût été à désirer que lorsqu'on fit, en 1702, la division de Paris en vingt Quartiers, on eût également fixé, par des bornes invariables, les limites des Paroisses & celles des Censives ; on eût prévenu par-là des contestations qui naissent tous les jours, & qui occasionnent la ruine des Seigneurs & celle des Fabriques. On pouvoit circonscrire par certaines rues les grandes Censives, telles que celles du Roi, de M. l'Archevêque, des Abbayes de Sainte-Géneviève, de Saint-Germain-des-Prés, du Temple, &c. & y réunir les petites Censives qui s'y trouvent enclavées, dont les Propriétaires auroient été indemnisés par des échanges, ou d'une autre façon avantageuse.

Digitized by Google

Il en est de même des Paroisses ; les contestations qui surviennent entr'elles, sont d'une conséquence encore plus dangereuse. Elles ne présentent aux yeux du vulgaire, qu'un motif de cupidité que la Religion desavoue, & qui ne fait pas honneur à ses Ministres. Il me semble qu'il seroit encore plus essentiel d'en borner l'étendue, que celles des Censives. Les unes ont trop de Paroissiens, les autres n'en ont pas assez. Le Fauxbourg Saint-Germain, vingt-quatre fois plus grand que la Cité, n'a qu'une Paroisse, & une Aide au Gros-Caillou : il y en a dix dans la Cité, & il n'y a pas long-temps qu'on y en comptoit quatorze. Celle de Saint-Séverin sembloit naturellement renfermée dans la Ville par l'enceinte de Philippe-Auguste ; elle a franchi ses bornes, & en traverse trois ou quatre autres, pour aller exercer ses droits Curiaux sur le Monastère des Chartreux & sur les environs. Le Château de Grenelle est de la Paroisse de S. Etienne-du-Mont, dont il est éloigné de 2000 toises ; & les maisons voisines de S. Josse ne dépendent point de cette Eglise. Je me borne à ces exemples ; les exposer, c'est justifier ce que j'ai insinué sur l'inégalité disproportionnée de l'étendue des Paroisses, & sur l'utilité qui résulteroit d'une nouvelle division.

RECHERCHES

Digitized by Google

THE NEW YO
PUB
ASTOR, LENO
TILDEN FOUNDATIONS

Digitized by Google

Digitized by Google

THE NEW
PUBLIC LIBR
ASTOR, LENOX
TILDEN FOUNDATIONS

Digitized by Google

Digitized by Google

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX
TILDEN FOUNDATIONS

Digitized by Google

Limites du Qr

du

Quai de l'Horloge

Place Dauphine

Quai des Orfèvres

Notre Dam

Le Parvis

Limites du

du Qr St

Digitized by Google

RECHERCHES

CRITIQUES,

HISTORIQUES ET TOPOGRAPHIQUES SUR LA VILLE DE PARIS.

PREMIER QUARTIER.

LA CITÉ.

LES ACCROISSEMENTS successifs de la Ville de Paris, mirent dans la nécessité de la diviser en plusieurs Quartiers, ainsi que je le dirai dans ma *Notice Topographique*. On n'en comptoit que quatre au Xe siècle, & huit sous le régne de Philippe-Auguste; on y en ajouta huit autres sous ceux de Charles V & de Charles VI. Malgré les défenses de bâtir, la Ville s'étoit si fort augmentée au Midi, qu'on la partagea en dix-sept Quartiers sous Henri III. Enfin, par Edit du mois de Décembre 1701, il fut ordonné qu'elle seroit divisée en vingt Quartiers, qui furent bornés & limités par une Déclaration du Roi du 12 Décembre 1702, enregistrée le 5 Janvier 1703. Suivant cette Déclaration, le Quartier de la Cité comprend les Isles du Palais, de Notre-Dame, & Louvier,

Digitized by Google

depuis la pointe orientale de l'Isle Louvier, jusqu'à la pointe occidentale de l'Isle du Palais, & tous les Ponts desdites Isles, y compris la culée du Pont-au-Change. On y compte 52 Rues, 6 Culs-de-sac, la Cathédrale, 10 Paroisses, 4 Chapelles, 2 Communautés d'hommes, 2 Hôpitaux, le Palais, 3 Places, 11 Ponts, 6 Quais, &c.

RUE DE L'ABREUVOIR. Elle va du Cloître Notre-Dame à la rivière. Lorsque l'endroit appellé vulgairement *le Terrein* fut environné de murs, on laissa à l'un de ses côtés un passage pour conduire les chevaux à la rivière, qui lui a fait donner le nom de *rue de l'Abreuvoir.*

LE TERREIN. Du Breul (*a*) a cru que c'étoit une Isle que Gaultier, Chambellan ou plutôt Grand-Chambrier (*Camerarius*) de Philippe-Auguste, donna au Chapitre de Notre-Dame en 1190; mais cet auteur s'est trompé, en confondant le Terrein & l'Isle Saint-Louis. Cet espace s'est formé, par succession de temps, des gravois & décombres de la reconstruction de l'Eglise de Notre-Dame (*b*), ainsi que quelques jardins du Cloître qui donnent sur la rivière. Le Terrein s'appelloit en 1258, la *Motte aux Papelards*, *Mota Papelardorum* (*c*), en 1343 & 1356 le *Terrail*, *domus de Terralio*, *de Terrali*, *Terrale* (*d*). C'étoit encore au XVe siécle un espace inculte, qui se terminoit en pente douce. Les troubles qui agitèrent le Royaume sous le régne de Charles VI, excitèrent la vigilance du Chapitre de Notre-Dame, par les ordres duquel on y veilloit la nuit : on donnoit au veilleur

(*a*) Du Breul, p. 46.
(*b*) Regiſtres Capitulaires 5. p. 65.
(*c*) Paſtoral A. p. 707. — Ordonnances du Chapitre. — Nécrologe.
(*d*) Paſt. A. p. 744. — Paſt. I. p. 131. — Reg. Capit. 3. p. 135.

Digitized by Google

deux bûches de môle & deux cotterets (*e*). En 1407, Charlotte de Savoie, seconde femme de Louis XI, y vint débarquer, & y fut complimentée par l'Evêque & par le Parlement.

Le sieur Marie, qui avoit fait un traité pour la construction des maisons de l'Isle Notre-Dame, fut obligé, par Arrêts du Conseil des 6 Octobre 1616 & 30 Août 1618, de faire revêtir le Terrein d'un mur de pierres de taille (*f*). La même condition (*g*) fut imposée aux habitants de l'Isle, qui furent subrogés au St Marie en 1643. Comme cet ouvrage éprouvoit des difficultés & des lenteurs, le Roi nomma des Commissaires du Conseil, qui, par leur Jugement du dernier Août 1647, réglèrent la forme de ce revêtement; &, en conséquence d'un procès-verbal du 15 Juillet 1651, il fut décidé que des 39 toises de distance qu'il y avoit entre le Passage qui va du Cloître à la rivière; & la pointe du Terrein, on en retrancheroit 7 toises, & qu'on feroit un avant-bec pour rompre le fil de l'eau. La Ville (*h*) rendit, le 27 du même mois, une Ordonnance pour l'exécution de ce plan; & le Chapitre de Notre-Dame, qui, dès 1643, avoit accepté l'offre de 50000 liv. que lui avoient fait les habitants de l'Isle, employa cette somme à ce revêtement. On a planté dans l'intérieur un Jardin destiné pour les Chanoines & les hommes seulement qu'ils veulent bien y admettre.

RUE SAINTE-ANNE. Elle commence à la rue Saint-Louis, & aboutit à une des Portes du Palais. Elle fut ouverte en 1631, & nommée ainsi en l'honneur de la Reine Anne d'Autriche. Dès le

(*e*) Reg. Cap. 8. p. 248.
(*f*) Traité de la Police t. 1, p. 83.
(*g*) Ibid. p. 86.
(*h*) Ord. de la Ville.

Digitized by Google

25 Juin 1624 (*i*), le Roi avoit accordé à M. Le Jay, depuis Premier Préſident au Parlement, la permiſſion de faire démolir, dans l'enclos du Palais & près de la fontaine, deux maiſons occupées par les Sieurs Jean Maréchal & Nicolas Formé, Chanoines de la Sainte-Chapelle, & d'y faire une porte & un paſſage qui conduiroit dans la rue Neuve-Saint-Louis. Cette permiſſion éprouva différents obſtacles de la part deſdits deux Chanoines & du Chapitre de la Sainte-Chapelle. Ils furent enfin levés par un Arrêt du Conſeil, donné à Lyon le 21 Juin 1630, & Lettres-Patentes enregiſtrées le 5 Septembre ſuivant au Parlement, & le 7 en la Chambre des Comptes. C'eſt par cette rue que Sa Majeſté paſſe toutes les fois qu'elle va au Palais.

Le Palais. Aucun de nos Hiſtoriens ne nous apprend ni quand, ni par qui il a été bâti. En ſuppoſant même, ſuivant l'opinion commune, que l'ancien Paris ne conſiſtât que dans la Cité, (j'eſpère cependant prouver le contraire) il en faudroit toujours inférer qu'il y avoit dans cette Iſle un Palais habité par les Chefs de la Nation, enſuite par les Gouverneurs que les Romains y envoyèrent après que Jules-Céſar s'en fut rendu maître. J'avoue que nos Hiſtoriens ont avancé que Julien habitoit le Palais des Thermes, ſoit qu'il l'ait fait bâtir, ſoit, comme il eſt vraiſemblable, qu'il le fût avant lui; mais en admettant ce ſentiment, peut-on en conclure qu'il n'y avoit point de Palais dans la Cité? Eſt-il poſſible d'imaginer que des Proconſuls, deſtinés à maintenir dans la tranquillité & la dépendance une Nation guerrière,

(*i*) Chambre des Comptes, Mémorial 6 A. fol. 604 & 608.

Digitized by Google

toujours disposée à secouer le joug de la domination Romaine, & à recouvrer sa liberté, se fussent placés hors de la Ville ? La prudence n'exigeoit-elle pas qu'ils veillassent de près sur un Peuple nouvellement soumis, qu'ils fussent nuit & jour à portée de pénétrer les complots secrets, de diviser les factieux, de conserver ou de rétablir l'ordre, & de percevoir avec sécurité des impôts exigés souvent avec hauteur, & toujours payés à regret ? Ce Château, cette forteresse des Parisiens, comme l'appelle Ammien-Marcellin (*k*), ne devoit-elle pas naturellement être le séjour de ceux qui les commandoient ? Il faut donc en conclure qu'il n'est pas vraisemblable qu'il n'y eût pas un Palais dans la Cité. Je ne m'arrêterai pas à réfuter l'opinion contraire, adoptée par M. de Valois & par l'Historien de l'Eglise de Paris ; je crois qu'elle est suffisamment détruite par les raisons que je viens d'alléguer : si on ne les considère que comme de simples présomptions, elles acquéreront un degré de probabilité auquel il ne sera guère facile de se refuser, après le témoignage du plus ancien de nos Historiens. Grégoire de Tours, en rapportant les circonstances du meurtre des Enfants de Clodomir, ne nous permet pas de douter qu'il n'ait été commis dans le Palais de la Cité ; puisque immédiatement après, dit cet Auteur, Childebert se retira dans le Faux-bourg, *in suburbana concessit* (*l*). Le même Historien nous apprend que Caribert étoit logé dans la Cité, & qu'un Prêtre de Bordeaux vint l'y trouver. *Presbiter, Parisiacæ Urbis portas ingressus, Regis præsentiam adiit* (*m*). Je pourrois en citer encore d'autres exemples.

(*k*) Libr. xv. cap. xj. pag. 102.
(*l*) Greg. Tur. libr. 3, cap. 18.
(*m*) Idem, Libr. 4, cap. 26.

Digitized by Google

Ce Palais fut successivement agrandi, réparé ou rebâti par les Maires ou les Ducs qui s'emparèrent de l'autorité & du gouvernement de la France, sous les Rois de la première & de la seconde Race. Il y a plusieurs monuments qui constatent que Hugues Capet & ses successeurs y ont fait leur demeure ordinaire, quand ils étoient à Paris, & que le Roi Robert le fit rebâtir (*n*). Quoique Philippe-Auguste eût fait reconstruire le Louvre, on voit que S. Louis, Philippe le Hardi & Philippe le Bel demeuroient au Palais. Celui-ci en 1302 y plaça le Parlement qu'il rendit alors sédentaire; &, sous le régne de Louis XII, il fut entièrement destiné pour l'administration de la Justice. La Grand-salle fut presque entièrement détruite, la nuit du 5 au 6 Mars 1618, par un incendie qui se communiqua aux bâtiments voisins. Elle fut rebâtie & finie en 1624.

Je ne m'étendrai point sur l'origine des différents Tribunaux qui ont été successivement établis au Palais; ce détail se trouve dans toutes les *Descriptions de Paris*; mais je ne dois point passer sous silence les Chapelles qu'on a détruites, ni celles qui subsistent encore.

La Chapelle de *S. Barthélemi* est la première dont l'Histoire fasse mention: j'en parlerai dans un autre article.

Celle de *S. Nicolas*, suivant un Mémoire manuscrit (*o*), fut bâtie en 922 par le Roi Robert. Je ne sçais si cet Auteur n'a point été trompé par la conformité des noms, en attribuant à Robert, frère du Roi Eudes (qui se fit sacrer & couronner

(*n*) Helgad. in vitâ Rob. Ducheſne, t. 4, p. 66.

(*o*) Archives de la Sainte-Chapelle.

Digitized by Google

en cette année, au préjudice de Charles le Simple) la fondation de cette Chapelle, dont Helgaud & Nangis (*p*) font honneur au Roi Robert le Pieux, qui commença de régner en 996, & qui, ayant fait rebâtir le Palais, y fit conſtruire une Chapelle ſous l'invocation de S. Nicolas, vers l'an 1030. Au ſiécle ſuivant, elle fut rebâtie par Louis le Gros, ainſi qu'il réſulte des Lettres de Louis VII de l'an 1160 (*q*).

La Chapelle de la *ſainte Vierge* fut fondée en 1154, par Louis le Jeune : peut-être ne fit-il que rétablir celle de *Notre-Dame de l'Etoile* (*r*), conſtruite par les ordres du Roi Robert en 1022, & non pas, comme le dit Germain Brice (*s*), par ceux d'Hugues Capet, qui mourut en 996. Cet Auteur dit que cette Chapelle étoit ſous le titre de l'*Adoration des Mages*.

Ces deux Chapelles ne ſubſiſtent plus. Ont-elles été détruites par le temps ? de nouvelles conſtructions du Palais ont-elles obligé de les démolir, ou ſont-elles remplacées par celles que nous voyons aujourd'hui ? il faut convenir que nos Hiſtoriens ne nous ont pas donné beaucoup de lumières à ce ſujet. Les uns (*t*) ont écrit que la Chapelle de S. Nicolas eſt celle qui porte aujourd'hui le nom de *S. Michel*. Du Breul (*u*), qui dit la même choſe, avoue enſuite (*x*) qu'il n'en a rien trouvé par écrit; d'autres (*y*) ont penſé qu'elle a été abattue, & que ſur ſon emplacement S. Louis a fait bâtir la Sainte-Chapelle. Cette dernière opinion me paroît

(*p*) Ducheſne, t. 4, p. 77.
(*q*) Dubois, Hiſt. Eccl. Par. t. 1, p. 354.
(*r*) Du Breul, p. 134.
(*s*) Brice, t. 4, p. 304.
(*t*) Corrozet, p. 48.
(*u*) Du Breul, p. 123.
(*x*) Idem, p. 133.
(*y*) Ducheſne, t. 5, p. 411 — Gall. Chr. t. 7, col. 238.

Digitized by Google

mieux fondée ; je crois même pouvoir assurer que c'est la seule qu'on doive suivre. Il est aisé de s'en convaincre, en lisant le Diplôme de S. Louis pour la fondation de la Sainte-Chapelle (z). Il est vrai qu'en parlant du Chapelain de l'ancienne Chapelle, il ne la désigne pas sous le nom de *S. Nicolas* ; mais il le donne suffisamment à entendre, en réunissant à sa fondation ce qui avoit été donné à ce Chapelain par son bisayeul & son trisayeul. Or ce revenu avoit été affecté au Chapelain de S. Nicolas par Louis le Gros, & confirmé par Louis le Jeune en 1160, comme je l'ai remarqué ci-dessus.

LA SAINTE-CHAPELLE. Personne n'ignore quel fut le destin funeste des Croisades. La Religion les inspira, & le zèle les entreprit ; mais les motifs des Princes qui se croisèrent, furent presque toujours éloignés de ceux qui devoient les animer. L'ambition des Chefs, & les vues secrettes d'intérêt personnel, excitèrent entr'eux une rivalité dangereuse, qui rendit souvent le courage inutile. Cependant Dieu bénit des combats livrés ou soutenus pour sa gloire, & les Chrétiens victorieux fondèrent un nouvel Empire en 1204. Il ne fut malheureusement ni tranquille, ni de longue durée. Baudouin II, appellé par sa naissance au Thrône de Constantinople, étoit passé en France pour y solliciter des secours contre les Grecs. Les Latins, réduits à l'extrémité, manquant de vivres & des ressources nécessaires, se virent dans la triste nécessité de mettre la sainte Couronne d'épines en dépôt entre les mains des Vénitiens, pour sûreté des emprunts qu'ils étoient forcés de faire.

(z) Hist. de Paris, par Félibien, t. 3, p. 120.

Digitized by Google

S. Louis ne se contenta pas de donner des secours à Baudouin ; il fit payer aux Vénitiens les sommes qu'ils avoient prêtées ; & l'Empereur, par reconnoissance, lui fit don de cette précieuse Relique. On trouve (*a*) dans les Lettres de Baudouin, données à Saint-Germain-en-Laye au mois de Juin 1247, une confirmation de cette donation, & l'énumération de plusieurs autres saintes Reliques que la nécessité avoit obligé d'engager à plusieurs personnes & dans différents temps, & dont S. Louis enrichit la France en 1239, 1240 & 1248.

La sainte Couronne fut apportée à Paris le 18 Août 1239, ou le 20, suivant Nangis (*b*). Elle fut déposée dans la Chapelle Royale de S. Nicolas. L'Auteur que je viens de citer, & celui de la *Chronique de S. Médard de Soissons* (*c*), disent que S. Louis la fit mettre dans une Chapelle qu'il avoit fait bâtir dans son Palais avec autant de somptuosité que de dépense. Comme la Sainte-Chapelle n'étoit pas encore commencée, il en faut conclure avec l'Historien de l'Eglise de Paris (*d*), que ces Auteurs se sont trompés. La Sainte-Chapelle étant bâtie dans le temps où ils ont écrit, ils ont cru que les Reliques qui s'y voyoient y avoient été déposées : peut-être aussi n'ont-ils prétendu parler que d'un Oratoire ou Chapelle particulière de S. Louis. On pourroit appuyer cette opinion sur celle du P. Dubois (*e*), qui avance qu'il y avoit deux Chapelles ; une sous l'invocation de la sainte Vierge, & l'autre sous

(*a*) Arch. de la Sainte-Chap. Du Breul, p. 135.
(*b*) Duchesne, t. 5, p. 411.
(*c*) Idem, ibid. p. 233.
(*d*) Dubois, t. 2, p. 351.
(*e*) Idem, ibid. p. 354.

Digitized by Google

celle de S. Nicolas ; une *dans le Palais*, l'autre *dans la Maiſon du Roi.*

Il n'eſt pas poſſible de ſuppoſer que dans l'intervalle de 15 à 18 mois, on ait pu bâtir la Sainte-Chapelle, puiſqu'elle ne fut finie & dédiée qu'en 1248. Je ſerois donc diſpoſé à croire que, dès que S. Louis eut reçu la ſainte Couronne d'épines, il conçut le deſſein de faire bâtir une Chapelle plus magnifique pour l'y expoſer à la vénération des Chrétiens ; qu'après l'avoir dépoſée dans celle de S. Nicolas, il la retira dans un Oratoire particulier qu'il fit dédier à cette occaſion, en attendant que la nouvelle Chapelle fût achevée. Je ne haſarde cette conjecture, que parce que je la crois très-vraiſemblable. 1° Guillaume Cornu, Archevêque de Sens, qui préſida à la cérémonie de la Suſception de la ſainte Couronne, & qui nous en a laiſſé une Relation (*f*), après avoir dit qu'elle fut apportée dans la Chapelle Royale de S. Nicolas, ajoute qu'enſuite il ne fut plus permis de la voir, *ex cauſis aliquibus.* Quelles purent-être ces raiſons ? quel fut le motif d'un Roi auſſi pieux que S. Louis, pour ne pas permettre aux Fidéles la contemplation d'un précieux inſtrument de la Paſſion de Jéſus-Chriſt ? ſi ce n'eſt que voulant le placer dans un lieu plus convenable que celui où il étoit dépoſé, il le fit transférer dans ſa Chapelle particulière, & fit détruire celle de S. Nicolas pour en conſtruire une autre à ſa place.

2° L'uſage ancien (*g*) étoit d'inſcrire ſur une tablette qu'on attachoit au Cierge Paſcal, l'année,

(*f*) Ducheſne, t. 5, pag. 411.

(*g*) Juvénal des Urſins, Hiſt. de Charles VI, p. 152.

Digitized by Google

l'Indiction, l'époque du régne, ou de certaines circonſtances relatives à l'Egliſe. On trouve dans un Regiſtre de la Chambre des Comptes (*h*), une copie d'une ſemblable tablette, qui fut miſe à la Sainte-Chapelle en 1327 : on y lit que la Dédicace de la Chapelle fut faite 87 ans auparavant, ce qui revient à l'an 1240. Or la Sainte-Chapelle n'ayant été commencée au plutôt qu'en cette année, & dédiée en 1248, la Dédicace dont je viens de parler ne peut être relative qu'à une Chapelle particulière : car ce ſeroit donner à ce mot une ſignification toute différente, ſi l'on s'en étoit ſervi pour déſigner la bénédiction du terrein ou de la première pierre.

La nouvelle Chapelle que fit bâtir S. Louis, eſt double & d'une conſtruction hardie ; elle coûta 40000 liv. qui valent 800000 liv. de notre monnoie. Ce Prince, par les Lettres de fondation du mois de Janvier 1245, y établit cinq principaux Chapelains, cinq Sous-Chapelains Prêtres, cinq Clercs, Diacres ou Soudiacres, & deux Marguilliers, auſſi Diacres ou Soudiacres. En 1248, il ajouta un troiſiéme Marguillier, ordonna qu'ils fuſſent Prêtres, & qu'ils euſſent chacun un Clerc, Diacre ou Soudiacre ; ce qui faiſoit 21 Eccléſiaſtiques. Leur nombre s'augmenta ſous ſes ſucceſſeurs juſques à 45 : celui des Chapelains a été réduit à 20, par Arrêt de Réglement du 19 Mai 1681.

Le Chef de ce Chapitre s'appelloit *Maître-Chapelain* ou *Maître-Gouverneur de la Sainte-Chapelle.* Philippe le Bel, dans ſon teſtament de 1314, le nomme *Tréſorier*, comme ayant ſpécialement la

(*h*) Regiſtre : *Qui es in Cœlis*, fol. 208.

Digitized by Google

garde du Tréſor des ſaintes Reliques : en 1379, Clément VII lui donna le Privilége de porter la Mître & l'Anneau.

La dignité de *Chantre* fut fondée par Lettres de Philippe le Long en 1319.

Quoique dans les plus anciens actes qui concernent la Sainte-Chapelle, ceux qui la deſſervoient ne ſoient qualifiés que de *Chapelains*, cependant on leur a donné le nom de *Chanoines* dès les premiers temps de leur fondation. Nangis, Geoffroi de Beaulieu (*i*), & nos Rois eux-mêmes, ne les qualifient pas autrement. On voit par une Bulle de 1409, que Benoît XIII érigea la Sainte-Chapelle en Chapitre. Dom Félibien (*k*) ſe contente de dire que Charles VI déclara la Bulle d'érection, ſubreptice & de nulle valeur, par ſes Lettres du 3 Décembre 1409; & il en tire cette conſéquence, que *la Sainte-Chapelle n'eſt point Chapitre.* Cette aſſertion eſt haſardée. Il eſt vrai que le Roi avoit confirmé la Bulle de Benoît XIII au mois de Septembre 1409, & qu'il révoqua ſes Lettres par celles du 3 Décembre ſuivant. L'Egliſe, alors déchirée par le ſchiſme, étoit gouvernée par deux Antipapes qui ſe diſputoient la primauté, & dont les Princes Chrétiens recevoient ou rejettoient l'obédience au gré de leurs paſſions, ou de leur intérêt; mais il eſt également conſtant que Charles VI confirma de nouveau la Bulle de Benoît XIII, le 17 Janvier 1409. (*vieux ſtyle.*) Il y fut ſans doute moins déterminé par les inſtances des Parties intéreſſées, que par le motif de l'équité & par celui de la dignité de la fondation : car,

(*i*) Ducheſne, t. 5, p. 533 & 456.

(*k*) Hiſt. de Paris, t. 1, p. 303; & t. 5, p. 687.

Digitized by Google

dès le mois de Janvier 1371, Charles V avoit distingué le Trésorier & les Chanoines de la Sainte-Chapelle, des autres Ecclésiastiques qui s'y trouvoient attachés sous le nom de *Chapelains*; en conséquence, ce Prince ordonne que lesdits Trésorier & Chanoines portent à l'avenir *des Aumusses de petit-gris, fourrées de menu-vair*, au lieu des noires qu'ils portoient auparavant, & il leur en fit donner à ses frais & dépens: *Quia*, dit-il, *vix possunt.... propriè recognosci vel distingui, & sæpissimè dicuntur* CAPELLANI, *& non* CANONICI (*l*). Ainsi la Bulle de Benoît XIII ne donnoit aux Chanoines de la Sainte-Chapelle qu'un titre dont ils jouissoient déja, & dont Charles VI ne leur défendit de faire usage, que parce que ceux à qui cette Bulle fut accordée, l'avoient sollicitée sans son consentement, & l'avoient obtenue d'un Pape qu'on ne reconnoissoit pas alors en France: mais cette qualité lui parut si justement acquise, qu'il confirma lui-même la Bulle qu'il avoit déclarée nulle.

Indépendamment des priviléges & des prérogatives dont jouissent les Eglises de fondation Royale, la Sainte-Chapelle a encore l'avantage d'être exempte de la Juridiction Episcopale, & de relever immédiatement du Saint-Siége.

En 1306, Philippe le Bel nomma les Religieux Augustins pour faire chaque année à la Sainte-Chapelle l'Office de la Translation des Reliques de S. Louis; il accorda la même prérogative aux Jacobins & aux Cordeliers en 1309: les Carmes jouissent du même avantage, en vertu des Lettres de Charles le Bel du 30 Septembre 1322.

(*l*) Hist. de Paris, t. 3, p. 135.

Digitized by Google

Le 26 Juillet 1630, le clocher & le comble de la Sainte-Chapelle furent brûlés, par la négligence des Plombiers qui travailloient à quelques réparations. On éleva à la place, la fléche que nous y voyons actuellement.

La Sainte-Chapelle eſt double, ainſi que je l'ai dit ci-deſſus. L'édifice inférieur ſe nomme *la baſſe Sainte-Chapelle*; elle dépend de celle dont je viens de parler, & ſert de Paroiſſe aux Domeſtiques des Chanoines & des Chapelains, & autres perſonnes qui par leur état ſont attachées au ſervice de la Sainte-Chapelle. Ce privilége lui fut accordé par une Bulle de Jean XXII du 5 Août 1320, à laquelle on a quelquefois voulu donner trop d'extenſion.

Le Trésor des Chartes, ou le Dépôt des Titres de la Couronne, des Diplômes de nos Rois, des Traités de Paix ou d'Alliance, des Ventes, Dons, Echanges, &c. eſt placé dans deux ſalles voûtées, qui ſont partie du bâtiment de la Sainte-Chapelle. Nos Rois avoient coutume de faire porter avec eux, dans leurs voyages, leurs Titres, leurs Reliques, & tout ce qu'ils avoient de plus précieux. Ils comptoient ſans doute aſſez ſur le nombre & le courage de leurs troupes, pour ne pas craindre que ces tréſors puſſent tomber entre les mains de leurs ennemis. La valeur naturelle aux François, l'honneur qui les anime & qui guide leurs démarches, & leur attachement inviolable à la Perſonne ſacrée de nos Rois, devoient inſpirer cette confiance & la juſtifier. Philippe-Auguſte éprouva malheureuſement, en 1195, que la ſécurité la mieux fondée eſt quelquefois dangereuſe. Il fut ſurpris à Belleſoſſe, entre Fréteval & Blois, par les Anglois, qui le

Digitized by Google

firent tomber dans une embuscade. Le Trésor des Chartes fut la proie du Vainqueur, & porté en Angleterre où il est encore. Ce Prince ordonna de le rétablir, soit sur les notes que la mémoire pouvoit fournir, soit sur les copies des Actes qu'on put recouvrer : un nommé *Gauthier le jeune* fut chargé de ce soin.

Depuis cette fatale époque, les Chartes ne furent plus déplacées ; il y a lieu de croire qu'elles furent mises dans le Palais de nos Rois. Lorsqu'en 1307 Philippe le Bel alla loger au Temple, il y fit transporter les Chartes ; &, vers l'an 1364, on les plaça dans le Dépôt où on les conserve aujourd'hui. Je ne fixe cette date que par conjecture. Le Trésor des Chartes existant dans le Palais, étoit confié à des gardiens qui, sous les yeux du Roi, n'en répondoient qu'à lui ; mais, lorsque la garde en fut commise à Pierre Turpin, on l'obligea de se faire recevoir à la Chambre des Comptes (*m*) : il y prêta serment le 2 Septembre 1364. Je ne vois point qu'aucun de ses 13 prédécesseurs ait été assujetti à cette formalité, parce qu'ils habitoient le Palais ; mais la translation de ces Titres dans un lieu que Philippe le Bel & Louis-Hutin avoient abandonné en partie pour l'administration de la Justice, exigeoit que ceux à qui la garde en étoit confiée, dépendissent d'un Tribunal auquel la connoissance de ce qui concerne le Domaine étoit spécialement réservée. C'est ce qui m'a porté à fixer cette dernière translation vers l'an 1364.

M. le Procureur-Général est en cette qualité Garde du Trésor des Chartes, en vertu de l'Edit

(*m*) Mémorial D, fol. 70.

Digitized by Google

du mois de Janvier 1582, enregistré au Parlement & en la Chambre des Comptes les 5 & 8 Mars de la même année (*n*).

LA CHAPELLE DE S. MICHEL. J'ai déja observé que Corrozet & du Breul ont pensé que cette Chapelle remplaçoit celle de S. Nicolas. Cette opinion est destituée de tout fondement ; car cette dernière Chapelle n'a été détruite que sous le régne de S. Louis, & il y a des preuves que celle de S. Michel existoit sous ce titre avant celui de Philippe-Auguste, qui y fut baptisé le 22 Août 1165 (*o*). Ce Prince, par ses Lettres de 1209, accorda au Prêtre qui la desservoit, un muid de bled, outre les deux muids de vin qui lui avoient été accordés par Louis le Jeune. Je n'ai pu découvrir l'origine de cette Chapelle, ni par qui elle avoit été fondée ; je n'ai point trouvé non plus de preuves qu'elle existât sous le régne de Hugues Capet, ni que ce Prince y eût transféré les Chanoines de S. Barthélemi, lorsqu'il leur substitua des Bénédictins. Le nom de Saint Michel *de la Place* (*p*), sous lequel cette Chapelle est désignée, prouve assez qu'elle n'étoit point située dans l'intérieur du Palais ; elle n'y a été renfermée que lorsqu'on l'a rebâtie, dans le temps que Philippe le Bel fit faire une nouvelle enceinte au Palais à la fin du XIIIe siécle, ou au commencement du suivant.

La proximité de cette Chapelle en fit donner le nom au Pont qui est voisin, & à la partie de la rue de la Barillerie par laquelle on y va. Charles VI l'a unie à la Tréforerie de la

(*n*) Mémorial 3. Y, fol. 106.
(*o*) Duchesne, t. 4, p. 429.
(*p*) Idem, ibid.

Sainte-

Digitized by Google

Sainte-Chapelle, par ses Lettres du 1er Juin 1385.

RUE DE L'ARCADE. Elle donne d'un bout dans la rue de Nazareth, de l'autre dans la cour du Palais, & doit son nom à une voûte ou arcade qui sert de communication aux bâtiments de la Chambre des Comptes. On l'appelloit autrefois *rue de Jérusalem*; & je conjecture que cette dénomination lui venoit de l'endroit où S. Louis logeoit les Pélerins qui vouloient aller à la Terre-sainte, ou qui en revenoient. C'est peut-être à la même origine qu'il faut rapporter celle de la rue de Nazareth ou de Galilée, qui en est voisine.

RUE DE LA BARILLERIE. Elle commence à la descente du Pont-Saint-Michel, & finit à la rue Saint-Barthélemi. Dès l'an 1280, elle est appellée *Barilleria*; Guillot la nomme *la grant Barisserie* : on a pu lui conserver le nom de *grande*, pour la distinguer d'une ruelle de la Barillerie qui lui étoit parallèle & qui alloit de la rue de la Calendre à la rivière, aujourd'hui coupée & couverte en partie. C'est par erreur, ou par une fade plaisanterie, que Corrozet & Robert Cénal l'appellent *rue de la Babillerie*. La partie de cette rue depuis celle de la Calendre, se nommoit en 1398 *rue du Pont-Saint-Michel* (*q*). A l'autre extrémité est une petite Place, sur laquelle étoit bâtie la maison du père de Jean Châtel : ce scélérat ayant attenté, le 27 Décembre 1594, à la vie d'Henri IV, & subi le supplice qu'il méritoit, cette maison fut rasée, en exécution d'un Arrêt du 7 Janvier 1595, & on éleva sur l'emplacement une Pyramide que la bonté du Roi laissa subsister seulement jus-

(*q*) Cens. de S. Eloi.

Digitized by Google

qu'en 1605. La Place fut donnée par le Roi aux sieurs Dupuis & Perrai, Exempts de ses Gardes, Valois, Commissaire des Guerres, & de Mainville, Capitaine au Régiment des Gardes, pour y faire des Echoppes, par Brevet enregistré le 12 Octobre 1605. Cette concession n'eut pas lieu, & M. Miron, Prevôt des Marchands, y fit construire une Fontaine.

On alloit alors à l'Eglise de S. Eloi par une allée ou ruelle appellée *de S. Eloi*, & dont, dès 1541, on avoit cédé quelques pieds aux propriétaires des maisons voisines. Le 30 Novembre 1605, on fit un bail à rente de cette allée à Jacques Quétif, à la charge par lui de faire construire un Portail à ses dépens au *Carrefour de Châtel*, & en 1614 on lui donna la Place. Apparemment qu'il ne faut entendre par cette concession, que la faculté d'y construire des caves, car on ne voit pas qu'il y ait eu aucuns bâtiments élevés sur cet emplacement.

Les Barnabites. Avant que de parler de ces Religieux, je crois devoir rapporter ce qui concerne le Monastère qu'ils occupent. S. Eloi, Orfévre & Monétaire des Rois Clotaire & Dagobert, avoit mérité par sa fidélité & par ses vertus la confiance de ces deux Princes. Dagobert lui avoit donné une maison assez vaste vis-à-vis du Palais, & S. Eloi forma le dessein d'y construire un Hôpital ; mais, par des motifs particuliers, il en fit un Monastère de filles, qu'il bâtit sous l'invocation de S. Martial, Evêque de Limoges. L'Abbé Lebeuf (*r*) croit que l'Eglise de S. Martial existoit alors, & qu'elle étoit déja ancienne de

(*r*) Hist. du Dioc. de Paris, t. 2, p. 494.

Digitized by Google

ſon temps ; mais il n'en donne aucune preuve. Il eſt vrai que S. Ouen, qui étoit l'ami de S. Eloi & qui a écrit ſa vie, dit (*s*) qu'il bâtit ou plutôt qu'il renouvella l'Egliſe de S. Martial, *ædificavit immò renovavit.* Mais comme le culte de ce Saint ne s'étoit pas encore répandu au-delà des limites de l'Aquitaine, il eſt à préſumer que S. Eloi, qui étoit de Limoges, apporta avec lui quelques-unes de ſes Reliques, c'eſt-à-dire, quelque morceau de linge ou d'étoffe qui eût touché à ſon Tombeau, qu'il les mit dans l'Oratoire qu'il avoit pratiqué dans ſa maiſon, & que lorſqu'il bâtit ſon Monaſtère, il fit conſtruire une Egliſe ſous ſon nom. Il avoit fait bâtir une Chapelle ; il la renouvella, l'agrandit, & la changea en une Egliſe. Je ne crois pas que cette interprétation du texte de S. Ouen ſoit forcée, ſurtout ſi l'on fait attention qu'avant ce temps on n'en trouve aucune mention dans notre Hiſtoire ; que Grégoire de Tours, qui eſt mort 36 ou 38 ans avant la fondation du Monaſtère de Saint Eloi, auroit pu en parler, ſi elle eût été *ancienne*, comme le dit l'Abbé Lebeuf ; qu'Adrien Baillet (*t*), ce Critique éclairé, qui paroît avoir adopté l'opinion d'une Egliſe de S. Martial déja exiſtante, que S. Eloi fit réparer, & dans laquelle il mit des Reliques qu'il fit venir de Limoges, ne parle ni de l'*élévation* du Corps de S. Martial, ni de ſa Tranſlation ; enfin, que le nom même de ce ſaint Evêque ne ſe lit dans aucun des Martyrologes antérieurs au IXe ſiécle.

Quoi qu'il en ſoit, le Monaſtère dont il s'agit

(*s*) S. Audoenus, in vitâ ſancti Eligii.

(*t*) Baillet, au premier Décembre.

Digitized by Google

fut bâti vers l'an 632, suivant le P. Le Cointe (*u*); en 633, selon les Auteurs de la Gaule Chrétienne (*x*); & en 635, suivant Corrozet (*y*). La célébrité du lieu y attira en fort peu de temps un nombre considérable de personnes, tant de Paris que des Provinces, qu'on fait monter à 300. S. Eloi leur donna la Règle de S. Colomban de Luxeu, au rapport de Jonas de Bobio (*z*), dont le témoignage a été adopté par Baillet; ou, selon d'autres (*&*), celle de S. Césaire d'Arles, composée pour des filles, & il les mit sous la conduite de la vierge Aurée (sainte Aure). Le nombre de ces Vierges obligea leur Instituteur d'augmenter les bâtiments du Monastère, & de recourir pour cet effet à la bonté du Roi, afin d'obtenir une partie de terrein qui lui étoit nécessaire, & qui lui fut accordée sur le champ. S. Ouen rapporte à ce sujet, que ce terrein s'étant trouvé excéder d'un pied l'étendue qui avoit été demandée, S. Eloi fut se jetter aux pieds de Dagobert comme s'il eût été coupable d'un grand crime, & que ce Prince, étonné d'une probité si rare & d'une fidélité si scrupuleuse, crut devoir l'en récompenser en lui donnant le double de ce qu'il lui avoit déja accordé. L'Abbé Lebeuf (*a*), qui parle de cette concession, n'auroit donc pas dû dire; *qu'il falloit que la maison de S. Eloi fût bien grande, puisque le Monastère contenoit* 300 *Religieuses; & que la Cité fût bien peu peuplée, puisque l'Orfèvre du Roi avoit à lui tant de terrein.* L'enceinte de ce Monastère

(*u*) Ann. Eccl. t. 2, p. 856.
(*x*) Gall. Chr. t. 7, col. 281.
(*y*) Corrozet, fol. 35 recto.
(*z*) In vitâ sancti Eustasii, cap. 17. Baillet, ibid. & au 4 Octobre.
(*&*) Gall. Chr. ib. — Lebeuf, t. 2, p. 495.
(*a*) Loco cit. sup.

Digitized by Google

étoit bornée par les rues que nous nommons aujourd'hui *de la Barillerie*, *de la Calendre*, *aux Fèves*, & *de la Vieille Draperie*, & dans tous les Titres cet eſpace eſt appellé *la Ceinture Saint-Eloi*; mais la maiſon de S. Eloi n'avoit pas une ſi grande ſuperficie, puiſqu'il eſt dit qu'elle étoit environnée de toutes parts d'édifices, & des terres du fiſc: Saint Eloi en demanda une portion, & le Roi lui accorda le double de ce qu'il lui avoit déja donné.

L'uſage où l'on étoit, dans les premiers temps, de conſtruire des Chapelles ou Oratoires près des Monaſtères & des Baſiliques, eſt ſans doute l'origine des Egliſes de S. Pierre-des-Arcis & de Sainte-Croix, dont je parlerai ci-après, ainſi que des autres qui ont dépendu de celle de S. Eloi.

Ce Monaſtère avoit pris le nom de *S. Martial*, auquel on joignit depuis celui de *S. Eloi*. Il n'étoit connu que ſous ce dernier en 871 (*b*). Charles le Chauve, à la prière d'Ingelvin Evêque de Paris, donna à l'Egliſe Cathédrale tout droit de juriſdiction ſur cette Abbaye. Cette Charte eſt datée du 4 des Ides de Mai, Indiction 4, l'an 6 du régne de Charles (*liſez* 31); elle a été confirmée par Louis le Bégue en 878 (*c*). Cette Abbaye a porté auſſi le nom de *Sainte Aure*, qui en a été la première Abbeſſe, conjointement avec celui de *S. Eloi* (*d*); mais je n'ai point trouvé qu'on l'ait nommée *S. Marcel* & *S. Eloi*, ni *S. Martial* & *Ste Valère*, comme l'ont avancé Malingre (*e*) & Sauval (*f*). Malheureuſement le relâchement s'y

(*b*) Hiſt. Eccl. Pariſ. t. 1. p. 498. — Paſtoral B, p. 54; & D, p. 101.

(*c*) Baluze, Capit. t. 2, col. 1493. — Paſt. B, p. 77; & D, p. 92.

(*d*) Tréſor des Chartes. (Champagne.)

(*e*) Malingre, liv. 1, p. 131.

(*f*) Sauval, t. 1, p. 384.

Digitized by Google

introduiſit, & il fut porté à un tel point, que Galon, Evêque de Paris, ſe vit forcé d'employer la rigueur, & de ſe ſervir de toute ſon autorité pour y remédier. Les Religieuſes furent diſperſées dans différents Monaſtères éloignés. Corrozet, du Breul & Belleforeſt (*g*) ont avancé qu'elles furent tranſférées dans les Abbayes de Montmartre & de S. Antoine-des-Champs, ſans penſer que ces Monaſtères n'exiſtoient pas alors.

L'Abbaye de S. Eloi fut donnée à Thibaud, Abbé de S. Pierre-des-Foſſés, à condition d'y mettre un Prieur & douze Religieux de ſon Ordre, ſous la juriſdiction de l'Evêque. Ces changements, qui arrivèrent en 1107, furent confirmés par Philippe I. la même année (*h*).

Cette conceſſion ne paroît-elle pas combattre l'opinion de quelques Savants (*i*), qui ont penſé que le Monaſtère de Sainte Aure étoit double, c'eſt-à-dire, qu'outre la Communauté des Religieuſes, il y en avoit encore une dont le Bienheureux Quintilien étoit Abbé, laquelle étoit occupée à diriger leurs conſciences, & chargée du ſoin de leur adminiſtrer les Sacrements & de veiller à leurs intérêts?

S. Ouen dit (*k*) que l'Abbé Quintilien fut inhumé à S. Paul (j'obſerverai ici en paſſant que cette Egliſe étoit alors la Chapelle du Cimetière des Religieuſes de ſainte Aure); mais cet Auteur ne dit point de quel Monaſtère il étoit Abbé; il n'a-

(*g*) Corrozet, fol. 35. — Du Breul, p. 99. — Belleforeſt, p. 213.

(*h*) Cart. S. Eligii. — Hiſt. Eccl. Pariſ. t. 1, p. 766.

(*i*) Mabillon, Ann. Bénéd. t. 1, p. 771. — Gall. Chr. t. 7, p. 280. — Lebeuf, t. 2, p. 495. — Félib. t. 1, p. 51.

(*k*) Vita S. Eligii, lib. 1, cap. 18.

Digitized by Google

vance pas qu'il y en eût un pour les hommes à S. Paul. Ce qu'en disent les Savants que je viens de citer, n'étant appuyé sur aucune preuve, peut passer pour une simple conjecture & pour une opinion fondée sur l'usage qui s'observoit alors. Le B. Quintilien pouvoit être le Directeur ou le Chapelain de cette Communauté, sans qu'il y en eût une d'hommes qui partageassent ses fonctions. J'aurai plus d'une occasion de faire observer que les Titres d'*Abbé*, d'*Abbaye*, de *Monastère*, n'ont pas toujours eu la même signification que nous leur donnons aujourd'hui ; ainsi on ne doit peut-être entendre ici sous le nom d'Abbé, que l'Administrateur ou le Chapelain de l'Oratoire S. Paul. S'il avoit eu des Religieux sous sa conduite, S. Ouen n'en auroit-il pas fait mention ? auroit-il passé sous silence ce double établissement de S. Eloi ? ce Fondateur eut-il placé des Pasteurs dans un lieu éloigné de la Ville, & du troupeau confié à leurs soins ? enfin, les fâcheuses circonstances de la dispersion des Religieuses, & les motifs qui l'occasionnèrent, étoient-ils les mêmes, pour envelopper ceux qui les dirigeoient, dans la proscription dont elles furent les victimes ? C'est cependant ce qu'il faut supposer sans preuve, en admettant une Communauté d'hommes ; & s'ils n'étoient pas coupables, n'étoit-il pas naturel de les conserver dans la possession d'un Monastère qui leur appartenoit en quelque sorte, plutôt que d'y appeller les Religieux de S. Pierre-des-Fossés, & de transmettre à ceux-ci des droits de propriété dont on ne pouvoit frustrer les autres sans injustice ?

La concession que Galon avoit faite en 1107, ne dura que jusqu'en 1125 ; alors Thibaud, Abbé

Digitized by Google

de S. Pierre-des-Fossés, remit le Monastère de Ste Aure entre les mains d'Étienne de Senlis, Evêque de Paris, sous prétexte que sa conscience ne lui permettoit pas de le garder. Étienne en jouit pendant neuf ans; & je crois que c'est pendant ce temps que les Chapelles de S. Pierre-des-Arcis, de Sainte-Croix, de S. Pierre-aux-Bœufs, de S. Martial & de S. Paul en furent démembrées & érigées en Paroisses. La grande Eglise, dont une partie tomboit en ruine, fut séparée en deux par une rue qui subsiste encore sous le nom de *S. Eloi*. Le Chœur forma l'Eglise de S. Martial, & de la Nef on en fit une autre, sur partie de laquelle est aujourd'hui celle des Barnabites.

En 1134, Étienne rendit cette Abbaye à Aiscelin, Abbé de S. Pierre-des-Fossés, à la charge d'y établir un Prieur & douze Religieux, & de rendre à l'Evêque & au Chapitre de Notre-Dame les mêmes devoirs dont les Religieuses avoient été chargées. Ils s'y sont maintenus jusqu'en 1530, temps auquel l'Abbaye de S. Pierre, appellée depuis *Saint-Maur-des-Fossés*, fut réunie avec toutes ses dépendances à l'Evêché de Paris. L'Office y fut célébré alors par quelques Prêtres séculiers. Cette Eglise tomboit en ruine, lorsqu'en 1629 M. de Gondi, premier Archevêque de Paris, la destina aux Barnabites.

Les Clercs Réguliers de la Congrégation de S. Paul, connus sous le nom de *Barnabites*, doivent leur origine à Antoine-Marie-Zacharie de Crémone, Barthélemi Ferrari, & Jacques-Antoine Morigia de Milan. Ces trois Instituteurs se réunirent, en 1530, pour renouveller l'Ordre des Clercs Réguliers; le premier de l'Eglise. Malingre (*l*)

(*l*) Malingre, Antiq. de Paris, liv. 1, p. 136.

Digitized by Google

place l'époque de cet établiſſement ſous le régne de Louis XII, alors Duc de Milan, & de la Reine Jeanne. Il ne ſe rappelloit pas que ce Prince ne fit la conquête du Milanez qu'en 1499; qu'alors il étoit marié avec Anne de Bretagne, la Reine Jeanne s'étant retirée à Bourges l'année précédente; & qu'Antoine-Marie-Zacharie n'étoit pas encore alors au monde.

Cette Congrégation fut approuvée par le Saint-Siége en 1533, & le Pape Clément VII obligea ces Clercs à faire les trois Vœux ordinaires de Religion. Leur objet étoit de ſe conſacrer aux Miſſions, & de remplir toutes les autres fonctions ſacerdotales. Leur première Chapelle à Milan étoit ſous l'invocation de S. Paul décolé, dont ils prirent le nom; mais ayant obtenu, en 1544, l'Egliſe de S. Barnabé, on commença alors à les appeller Barnabites. Telle eſt la véritable origine de ce nom, que Malingre a défigurée, comme celle de leur Ordre.

Les avantages qu'on retiroit des prédications de ces Clercs, & du zèle avec lequel ils ſe dévouoient à la converſion des hérétiques, engagèrent Henri IV à déférer aux vœux de la Province de Béarn qui les demandoit: ce Prince, par ſes Lettres-Patentes de 1608, accorda leur établiſſement. Le ſuccès répondit à l'eſpérance qu'on avoit conçue, & leur procura enſuite une Maiſon à Montargis, par les ſoins & le crédit de M. Deshyes, Gouverneur de cette Ville. Henri de Gondi, Cardinal de Retz, dernier Evêque de Paris, avoit donné ſon conſentement à leur établiſſement dans cette Capitale; & Louis XIII, par ſes Lettres-Patentes du mois de Mars 1622, leur

Digitized by Google

avoit permis d'en former dans toutes les Villes de son Royaume. Différentes circonstances ne leur permirent d'en profiter qu'en 1629 : ils se logèrent d'abord dans la rue d'Enfer, ensuite au Marais ; enfin, le 9 Juin 1631 M. l'Archevêque de Paris les mit en possession du Prieuré de S. Eloi, qu'ils occupent aujourd'hui ; ce qui fut confirmé par Lettres-Patentes du 11 Décembre 1633, enregistrées le 9 Mai 1636, sous des conditions qu'ils ont toujours scrupuleusement observées. Quand j'ai dit qu'on leur donna le Prieuré de S. Eloi, il ne faut pas entendre tout le terrein renfermé dans ce qu'on appelle *la Ceinture* : cette concession ne consistoit qu'en une Eglise qui menaçoit ruine, & en quelques bâtiments anciens, avec le préau qui sert aujourd'hui de Cloître ; & ils ont fait refaire successivement l'Eglise & la Maison qu'ils occupent. En 1672, on érigea une Paroisse à Passy, & elle fut unie à la Communauté des Barnabites.

Il y avoit dans la rue de la Barillerie trois ruelles, qui sont désignées dans les anciens Titres sous les noms de ruelle *des Etuves-S.-Michel*, *de S. Eloi*, & *de la Seraine*, aliàs *Sirène*. La première étoit à côté de la Chapelle de S. Michel : elle est bouchée & couverte. La seconde étoit en face de l'Eglise S. Eloi : j'en ai parlé ci-dessus. La dernière étoit devant l'Eglise de S. Barthélemi, & me paroît remplacée par le petit Passage qui subsiste encore : elle devoit son nom à l'enseigne de la maison voisine.

Rue S. Barthélemi. Elle continue la rue de la Barillerie, & finit à la Place du Pont-au-Change. On l'a souvent confondue avec la rue de la

Digitized by Google

Barillerie ; & on ne les distinguoit pas l'une de l'autre au XIVe siécle. Sauval (*m*), & M. Robert après lui, disent qu'en 1220 elle s'appelloit rue *des Cordouagners* : ce nom n'a été donné qu'au cul-de-sac qui est derrière cette Eglise : *Vicus Cordubenarius ad caput S. Bartholomei* (*n*) *in Cordubenaria.* Dès 1220, je trouve une maison indiquée rue & joignant S. Barthélemi (*o*) : on trouve cette rue désignée sous le même nom en 1450, & en 1636 sous celui de rue *du Prieuré S. Barthélemi.*

L'EGLISE ROYALE & PAROISSIALE DE S. BARTHÉLEMI. Aucun de nos Historiens ne disconvient qu'il n'y ait eu anciennement vis-à-vis du Palais une Chapelle en l'honneur de S. Barthélemi ; qu'elle n'ait été desservie d'abord par des Chanoines, ensuite érigée en Abbaye sous le titre de S. Barthélemi & de S. Magloire, & occupée par des Religieux de l'Ordre de S. Benoît, enfin qu'elle ne soit devenue Paroisse ; mais ils ne sont d'accord ni sur l'origine de cette Chapelle, ni sur le nom de son Fondateur, ni sur la date des changements qu'elle a éprouvés. Si le silence des Auteurs contemporains, ou le malheur des temps, nous fait regretter les monuments qui pourroient nous découvrir la vérité, je tâcherai du moins, ou de concilier les opinions différentes, ou de ne m'appuyer que sur celles que je croirai les plus plausibles.

Je ne mets point de ce nombre celle de Malingre (*p*), qui prétend que *l'Eglise de S. Barthélemi est dès la naissance de la Religion Chrétienne en France ;* que *S. Denys l'Aréopagite y annonçoit*

(*m*) Tom. 1, p. 114.
(*n*) Pastoral A, p. 685 & 792.
(*o*) Cart. Episc.
(*p*) Liv. 1, p. 65.

Digitized by Google

ſouvent la Parole de Dieu, qu'*il y célébroit la Meſſe lorſqu'il fut arrêté*, &c. & que *ce fut dans cette Egliſe que la Reine Clotilde fit baptiſer deux de ſes enfants en* 485 & 486, s'il n'y a pas erreur de chiffre, quoique je le préſume. Cette opinion a été adoptée par l'Auteur d'un Mémoire imprimé en 1749 pour les Curé & Marguilliers de S. Barthélemi, contre M. l'Archevêque. On y lit (*p.* 1.) que *l'Abbaye de S. Magloire fut fondée en* 475, *dans le lieu qui eſt actuellement occupé par l'Egliſe Paroiſſiale de S. Barthélemi.*

Si M. Piganiol (*q*) & ſon nouvel Editeur ont eu raiſon de dire que cette opinion étoit mal fondée, je crois qu'ils n'auroient pas dû avancer avec tant de confiance, que nos Rois de la première & de la ſeconde Race n'ayant point eu de Palais dans la Cité, l'Oratoire de S. Barthélemi ne pouvoit en être la Chapelle. Clovis & Childebert ont occupé le Palais *des Thermes*; mais il y en avoit un autre dans l'intérieur de la Cité, comme je l'ai prouvé ci-deſſus. Les Rois des deux premières Races ont fait peu de ſéjour à Paris; mais on ne doit pas, à ce que je crois, en conclure qu'ils n'y avoient point de Palais: les Ducs de France & Comtes de Paris, qui s'emparèrent de l'autorité Royale, dûrent néceſſairement habiter ce Palais; c'eſt ce qui a fait dire à M. Piganiol que c'étoit celui des Comtes de Paris, que l'Egliſe de S. Barthélemi étoit leur Chapelle, & qu'elle ne devint Chapelle Royale que depuis l'avènement de Hugues Capet à la Couronne.

Le plus ancien monument, que je connoiſſe, qui

(*q*) Tom. 1, p. 453.

Digitized by Google

puiſſe nous donner quelques lumières à ce ſujet, eſt un fragment de l'Hiſtoire de France (*r*) depuis Louis le Débonnaire juſqu'au régne du Roi Robert, écrite par un Auteur contemporain dont le nom n'eſt pas venu juſqu'à nous. En parlant des Corps ſaints que Salvator, Evêque d'Aleth, (aujourd'hui Saint-Malo) apporta de Bretagne à Paris pour les mettre à couvert de la fureur des Normands, cet Auteur dit que Hugues Duc de France les fit dépoſer ſolemnellement dans l'Egliſe de S. Barthélemi, anciennement bâtie par nos Rois, *Regum* ANTIQUITUS *munificentiâ conſtructa.* Louis le Jeune ſe ſert des mêmes expreſſions dans une Charte de 1159 (*s*), ce qui détruit abſolument l'opinion de Mrs de Launoi & Piganiol, & de ceux qui les ont ſuivis, qui prétendent que cette Chapelle fut bâtie par Hugues Capet. Un Hiſtorien de nos jours (*t*), dont l'Ouvrage mérite tous nos éloges, ſemble adopter cette opinion, en diſant que *ce Prince fit une Egliſe de ſon Palais* (*aujourd'hui S. Barthélemi*). Je conviendrai que cette opinion peut paroître fondée ſur une Charte (*u*) des Rois Lothaire & Louis, & ſur un Diplôme d'Henri I, dans leſquels Hugues Capet eſt déſigné comme Fondateur; mais il eſt aiſé de démontrer que ces Auteurs ont confondu la fondation de la Chapelle, qui exiſtoit long-temps avant Hugues Capet, avec l'érection de cette même Chapelle en Monaſtère, qui eſt véritablement l'ouvrage de ce Prince.

(*r*) Duch. t. 3, p. 344. — Dubois, t. 1, p. 547. — Ann. Bénéd. t. 3, p. 719.

(*s*) Gall. Chriſt. t. 7, col. 69.

(*t*) Abr. Chron. du Préſident Hénault, t. 1, p. 124 en marge.

(*u*) Gall. Chr. ibid. col. 22.

Digitized by Google

D'autres Historiens (*x*) ont avancé que la Chapelle de S. Barthélemi fut fondée & bâtie par les Rois Eudes & Robert son frère, & ils se sont fondés sur le préjugé que les Rois de la seconde Race ne demeuroient point dans la Cité ; que le peu de séjour qu'ils y ont fait en passant, ne leur a pas permis d'y bâtir un Palais ; que celui qui existe, est l'ouvrage des Comtes de Paris ; & qu'Eudes l'ayant fait bâtir, y a fait aussi construire la Chapelle de S. Barthélemi.

Cette opinion n'est soutenue d'aucunes preuves ; c'est une simple conjecture, qu'on peut mettre au-dessous des probabilités. 1° Il est certain qu'il y avoit un Palais dans la Cité dès la première Race de nos Rois, que Childebert l'a habité, & qu'il y étoit avec Clotaire lorsqu'ils y firent périr les enfants de Clodomir ; 2° que ce Palais dut nécessairement avoir une Chapelle fondée & dotée par nos Rois, comme l'Anonyme que j'ai cité, & le Diplôme de Louis le Jeune l'attestent, *Capella Regum antiquitùs munificentiâ constructa* ; 3° qu'en supposant même que sous la seconde Race, nos Rois n'aient point fait de séjour à Paris, quoiqu'on puisse prouver le contraire, on n'en peut pas conclure qu'il n'y eût point de Palais dans la Cité ; 4° que les premiers Comtes de Paris, bien antérieurs à Eudes, occupoient ce Palais, où les incursions des Normands les avoient obligés de se retirer, afin de veiller à la défense & à la conservation de la Cité, & où lui-même demeuroit lors du fameux siége qui lui acquit tant de gloire. 5° Enfin, si Eudes avoit

(*x*) Gall. Chr. t. 7, col. 306. — Hist. Eccl. Par. t. 1, p. 550. — Nouv. Annal. de Paris, p. 188.

Digitized by Google

fait bâtir la Chapelle de S. Barthélemi vers 891, comme les Auteurs que j'ai cités le prétendent, l'Hiſtorien anonyme n'auroit pas dit au ſiécle ſuivant, c'eſt-à-dire 75 ans après, qu'elle avoit été *anciennement* bâtie par nos Rois, ſur-tout dans un temps où Eudes & Robert, quoique ſacrés au préjudice de Charles le Simple, paſſoient moins pour Rois que pour Adminiſtrateurs du Royaume. L'expreſſion *antiquitùs* confirme encore ce ſentiment ; car elle s'emploie ordinairement pour ſignifier plutôt l'antiquité ou les ſiécles reculés, que l'ancienneté ou un temps qui n'eſt pas ſi éloigné. *Antiquum*, dit un Juriſconſulte (*y*), *dicitur quod per multas duravit & tranſivit generationes.... quod omnem omnium hominum qui poſſint de viſu vel de auditu teſtari, vincit memoriam.* Ainſi je crois pouvoir avancer que la Chapelle Royale de S. Barthélemi eſt antérieure au temps où les différents Auteurs ont placé l'époque de ſon origine, quoiqu'on ne puiſſe la fixer préciſément.

Cette Chapelle étoit deſſervie par des Chanoines ; outre les biens dont ils jouiſſoient par la libéralité de nos Rois, ils avoient encore une Chapelle hors de la Ville, ſous le titre de *S. Georges*, & un terrein aſſez conſidérable aux environs, dont une partie ſervoit de Cimetière. Cette Chapelle prit depuis le nom de *S. Magloire*, & l'a conſervé : j'aurai occaſion d'en parler à l'article de la rue S. Denys.

Vers l'an 963, ou, ſelon d'autres, en 965 (*z*), Salvator ayant apporté à Paris, comme je l'ai

(*y*) Bald. libro 3, Conſil. 366.

(*z*) Dubois, t. 1, p. 550. — Gall. Chr. t. 7, col. 307.

Digitized by Google

dit, le Corps de S. Magloire & de plusieurs autres Saints de Bretagne, Hugues Capet fit déposer leurs Reliques dans la Chapelle Royale de S. Barthélemi. La guerre survenue entre Richard Duc de Normandie & Thibauld Comte de Chartres, qui avoit occasionné l'irruption des Normands dans l'Armorique, étant terminée, ceux qui avoient apporté les Reliques dont je viens de parler, voulurent s'en retourner dans leur pays: Hugues Capet y consentit à regret, & désira de conserver le Corps de S. Magloire & quelques autres parties des Corps saints, pour enrichir la Chapelle où ils étoient déposés. Il la fit agrandir, & y fonda une Abbaye. Il fit bâtir un Monastère pour les Religieux de l'Ordre de S. Benoît, qu'il substitua aux Chanoines; il leur donna la Chapelle de S. Georges, fit plusieurs libéralités à cette Abbaye, & en fit dédier l'Eglise sous les noms de *S. Barthélemi* & de *S. Magloire.* Tous ces faits sont constatés par l'Historien anonyme que j'ai cité, & par la Charte des Rois Lothaire & Louis qui confirment ce nouvel établissement; mais aucun de ceux qui en ont parlé n'en a donné une date sur laquelle on pût facilement & sûrement compter. Dom Dupleſſis (*a*) fixe l'époque de l'érection de cette Abbaye en 965, fondé sur ce que la paix fut faite en cette année entre Lothaire, Richard & Thibauld. Les Annales Bénédictines (*b*) & le *Gallia Christiana* semblent adopter cette date, en fixant vers cette année le commencement de l'administration de Junan, premier Abbé de S. Magloire. Belleforest,

(*a*) Nouv. Ann. de Paris, p. 209.

(*b*) Tom. 3, p. 719. — Gall. Christ. t. 7, col. 309.

du Boulay,

Digitized by Google

du Boulay & le Maire la placent en 975 (*c*), Dom Mabillon & Dom Bouquet en 979 (*d*), Mrs Chaſtelain & Piganiol en 985 (*e*). Ce dernier ſentiment ne me paroît pas ſoutenable, l'Abbaye de S. Magloire étant déja fondée, lorſque Louis V, aſſocié à la Couronne & proclamé Roi, en confirma les priviléges & la dotation.

Il eſt certain que l'Abbaye ne fut érigée que quand la Paix, ſignée entre Lothaire, le Duc de Normandie & le Comte de Chartres, eut mis les Bretons à portée de remporter avec ſûreté les Reliques qu'ils avoient apportées; mais il ne s'enſuit pas que Hugues Capet ait fondé l'Abbaye de S. Magloire immédiatement après: d'ailleurs, l'année dans laquelle ce Traité fut conclu n'eſt pas certaine; quelques Auteurs le placent en 965, & d'autres en 969. En ſuppoſant même que Hugues Capet eût conçu alors le deſſein de fonder une Abbaye, il lui a fallu néceſſairement un certain temps pour faire augmenter ou réparer les bâtiments de l'Egliſe, & conſtruire ceux du Monaſtère. Ainſi l'opinion de ceux qui placent l'érection de cette Abbaye vers 975, me paroît aſſez plauſible; mais, en l'admettant, comment ſuppoſer que ce Prince ait attendu juſqu'en 979 pour faire confirmer cet établiſſement par Lothaire & Louis le Fainéant, qui ne fut ſacré que cette année? c'eſt ce qui a fait penſer aux deux ſavants Bénédictins que j'ai cités, que cette Abbaye n'avoit été fondée qu'en 979, quoi-

(*c*) Belleforeſt, p. 213. — Hiſt. Univ. t. 1, p. 320. — Le Maire, t. 1, p. 356.
(*d*) Ann. Bénéd. t. 3, p. 655. — Coll. Hiſt. Fr. t. 7. in indice Chronologico.
(*e*) Martyrologe univ. p. 804. — Piganiol, t. 1, p. 454.

Digitized by Google

qu'elle pût déja l'être depuis quatre à cinq ans. Hugues Capet ne se contenta pas de faire bâtir des lieux réguliers, il fit encore pourvoir à la subsistance des Religieux, & leur affecta pour cet effet certains revenus; &, lorsqu'il eut assuré cet établissement, il le fit confirmer par l'autorité Royale : tel est encore aujourd'hui l'usage. Ainsi, on peut facilement concilier les contradictions apparentes qui se trouvent dans les époques fixées par nos Historiens. Après cela, il me semble inutile de réfuter le témoignage d'Helgaud, Moine de Fleuri (*f*), suivi par M. de Launoi, Germain Brice, &c. qui attribuent la fondation de l'Abbaye S. Magloire à Hugues le Grand, père de Hugues Capet, qui étoit mort en 956, avant qu'on apportât à Paris le Corps de S. Magloire. On n'ajoutera pas sans doute plus de foi à l'Auteur de l'*Histoire de Bretagne* (*g*), qui en fait honneur au Roi Robert, lequel étoit à peine alors au monde.

Les Religieux de S. Barthélemi & de S. Magloire restèrent dans cette Abbaye jusqu'en 1138, que s'y trouvant trop resserrés & trop exposés au tumulte & au bruit, ils se transportèrent dans leur Chapelle de S. Magloire, qu'ils avoient fait reconstruire & augmenter. L'Eglise de S. Barthélemi conserva ce seul nom, & devint Paroissiale. Les Religieux y laissèrent cependant un d'entr'eux avec le titre de Prieur, & ils ont continué de nommer à la Cure jusqu'en 1564, que le titre Abbatial fut supprimé à cause de l'union qui fut faite de cette Abbaye à l'Evêché de Paris, par les Bulles

(*f*) Duchesne, t. 4, p. 67. — Brice, t. 4, p. 286. — La Barre, tom. 5, pag. 178.
(*g*) Hist. de Bret. t. 3, p. 343.

Digitized by Google

de Pie IV du 1 Septembre 1564, & de Grégoire XIII du 29 Août 1575, enregiſtrées le 24 Novembre 1581 (*h*).

Au commencement du XIVe ſiécle, l'Egliſe de S. Barthélemi tomboit en ruine. Il fut fait (*i*) un accord entre le Curé & les Religieux de S. Magloire le 13 Août 1319 (*liſez* 1309), pour la réparer & y conſtruire ſix Autels, ce qui fut exécuté promptement; car j'ai lu un Acte (*k*) du Vendredi après la S. Barnabé 1315, dans lequel eſt indiquée une maiſon aboutiſſant au mur de la *nouvelle* Egliſe. Dans le même temps on donna à cens & rente une Place vuide, qui faiſoit partie du Prieuré de S. Barthélemi (*l*). Cette Egliſe a été agrandie à différentes repriſes; depuis 30 à 40 ans, on y a fait avec goût toutes les réparations dont elle étoit ſuſceptible, & actuellement on travaille à la reconſtruire en grande partie.

RUE DE BASVILLE. On a donné ce nom à une communication de la Cour neuve du Palais à celle de Lamoignon, conſtruite par les ordres de M. Guillaume de Lamoignon, Seigneur de Baſville, Premier Préſident du Parlement.

RUE DE LA CALENDRE. Elle donne d'un bout rue de la Barillerie, & de l'autre, rue du Marché-Palu, vis-à-vis celle de S. Chriſtophe. Elle portoit ce nom en 1280, mais je ne ſais s'il lui vient d'une enſeigne ou d'un particulier; car j'ai trouvé dans le Cenſier de S. Éloi de 1343 (*m*), une maiſon qui fut à Jean de la Kalendre, une autre indi-

(*h*) Gall. Chriſt. Inſtr. col. 155 & ſeq.
(*i*) Cart. S. Magl. 1330, fol. 79.
(*k*) Cenſ. S. Magl.
(*l*) Ibid.
(*m*) Cenſ. S. Elig. fol. 88 verſo.

Digitized by Google

quée sous le même nom en 1351 ; & dans celui de 1367 , la maison à *Nicolas le Kalendreur* , *où souloient être les lions du Roi.* Elle n'a porté ce nom , à ce que je crois , que vers le milieu du XIIIe siécle ; car dans un titre d'échange du mois d'Août 1230 , elle n'est désignée dans toute son étendue que sous cette dénomination générale, *Via quâ itur à parvo Ponte ad Plateam S. Michaëlis.* (C'est la Chapelle de S. Michel, au Palais.) L'Abbé Lebeuf (*n*), dans ses notes sur le dit des rues de Paris de Guillot , coupe la rue de la Calendre en deux ; il en donne le nom à la partie du côté du Palais , & il appelle l'autre partie qui touche à S. Germain-le-Vieux , *la grant Orberie.* Je ne sais sur quoi cette opinion peut être fondée , & je crois pouvoir la détruire , en faisant voir qu'il l'a confondue avec celle du Marché-neuf. (*Voyez* cet article ci-après.)

Une simple tradition veut que S. Marcel soit né dans cette rue , & dans la cinquiéme maison à droite , en y entrant par la rue de la Juiverie. Il est vrai que dans la Procession solemnelle que fait le Chapitre de Notre-Dame le jour de l'Ascension , il s'arrête à cette maison ; que dans le Registre des Cens de S. Marcel , cette maison y est chargée de 12 deniers Parisis de cens , & que l'article porte que *S. Marcel y étoit né* : c'est peut-être ce qui a fait adopter cette tradition (*o*) par quelques-uns de nos Historiens. Si elle avoit quelque fondement , je crois que cette circonstance remarquable n'eût point été oubliée dans l'échange que le Prieur du Temple fit de cette

(*n*) Tom. 2 , p. 576.

(*o*) Du Breul , p. 96.

Digitized by Google

maiſon en 1230 (*p*) avec le Chapitre de S. Marcel, & cependant il n'y en eſt fait aucune mention, quoique vraiſemblablement la tradition ait été le motif de cet échange.

RUE DES TROIS CANETTES. Elle donne d'un bout dans la rue de la Licorne, & de l'autre dans celle de S. Chriſtophe. Sauval dit (*q*) qu'elle doit ce nom à deux maiſons appellées *les grandes & petites Canettes*, & qu'auparavant elle ſe nommoit rue *de la Pomme*, & *la Cour-Ferron*. Le retour d'équerre que forment la rue Cocatrix & celle-ci, ont donné lieu à différents noms, qu'on a confondus ou mal appliqués. Je penſe que celle-ci n'a jamais porté le nom de *Cour-Ferron*, ou plutôt *Ferri*; mais je crois la reconnoître ſous ceux *de la Pomme* & *de la Pomme rouge*; elle eſt même déſignée ſous les deux noms *de la Pomme rouge* & *des Canettes* dans un Arrêt du 4 Juillet 1480 (*r*), ce qui me fait penſer qu'alors les deux parties de cette rue avoient chacune une dénomination particulière : celle *de la Pomme* eſt énoncée ſouvent dans les Regiſtres Capitulaires (*s*) & autres en 1369, 1387, &c. & il paroît que ce nom étoit donné à la partie qui aboutiſſoit dans la rue S. Chriſtophe. Sauval rapporte (*t*) l'extrait d'un Compte de 1421, où eſt indiquée une rue de *l'Homme Sauvage*, dont la ſituation pourroit annoncer l'identité avec celle-ci. Le peuple a ſouvent ſubſtitué au nom des rues, celui d'une enſeigne ou d'une maiſon plus remarquable.

(*p*) Archives du Temple & de S. Marcel.
(*q*) Sauval, t. 1, p. 122.
(*r*) Regiſt. du Parl. & Ord. Roy. de la Ville, page 259.
(*s*) Reg. 3, p. 293.—Compte des Heures.
(*t*) Sauval, t. 3, p. 319.

Digitized by Google

RUE DES CARCAISONS. Elle aboutit à la rue de la Calendre & au Marché-neuf. Ce nom, dont je n'ai pu découvrir l'origine, n'a varié que dans la manière de l'écrire : Sauval l'appelle d'*Escarcuiſſons*; Gombouſt & Bullet, *des Carauſſons*; le Procès-verbal de 1636 la nomme rue *des Carquillons*, & d'autres, rue *des Carcuiſſons* ou *Carcaiſſons*. Il y a dans cette rue un cul-de-ſac du même nom, actuellement fermé.

RUES CHANOINESSE, DES CHANTRES & DU CHAPITRE : on a donné ces noms à trois rues qui ſont dans le Cloître Notre-Dame. Il n'en faut cependant pas conclure qu'elles ſoient ſpécialement affectées, l'une aux Chanoines, & l'autre aux Chantres de la Cathédrale, toutes les maiſons du Cloître étant déſignées pour le logement des Chanoines & des autres Bénéficiers de l'Egliſe de Notre-Dame.

RUE S. CHRISTOPHE. Elle commence au coin des rues de la Juiverie & du Marché-Palu, & aboutit au Parvis : elle doit ſon nom à une Egliſe qui a été abattue pour agrandir le Parvis & y reconſtruire la Chapelle des Enfants-trouvés. Elle n'eſt indiquée dans les anciens Titres (*u*) que ſous le nom de *la Regraterie*. *In Regratariâ juxtà Judaiſmum* 1218. *Regrateria & Regrateria de parvo Ponte* en 1248 & 1265. Guillot l'appelle *grant rue S. Chriſtophe*, pour la diſtinguer d'une ruelle du même nom qui ne ſubſiſte plus, qu'on appella enſuite rue *de la Huchette*, & qui eſt compriſe dans le Parvis.

(*u*) Cartul. de Notre-Dame des Champs. — Cenſ. de Sainte-Géneviève. — Cart. de Sorbonne.

Digitized by Google

L'ÉGLISE DE S. CHRISTOPHE existoit au VIIe siécle, mais je n'en ai point découvert la véritable origine. Quelques Auteurs, tels que Favin, du Breul (*x*), &c. ont avancé que cette Eglise étoit la Chapelle des Comtes de Paris, & qu'Erchinoald, autrement appellé Archambaud, l'avoit donnée à l'Eglise Cathédrale. Quoique cette opinion eût été vivement refutée par Sauval (*y*), elle n'en a pas moins été adoptée par Dom Félibien (*z*), qui prétend même que dans la donation de cette Chapelle, Archambaud, qui n'étoit que Maire du Palais, y prend le titre de Comte de Paris : il a été induit en erreur par le Commissaire Lamarre (*a*), qui avance le même fait, & cite la même autorité, c'est-à-dire une Charte rapportée dans le petit Pastoral de Notre-Dame (*b*). Ils ne l'ont certainement pas lue avec attention, car il n'y est question ni d'Archambaud, *Comte* de Paris, ni de l'Eglise de S. Christophe ; je l'ai comparée avec la copie la plus ancienne, qu'on trouve dans un Pastoral du XIe siécle (*c*). Cette Charte est une confirmation que fait Charles le Simple, de la donation faite par Grimoard, Vicomte de Paris, d'une portion de la Seigneurie de Creteil ; elle est datée l'an 8 de son régne, le VIII des Calendes de Mai, Indiction 3 ; ce qui revient à l'an 900. Ainsi Sauval (*d*) s'est trompé dans les noms, les dates & les faits qu'il rapporte en parlant de cette Eglise, & en attribuant

(*x*) Favin, Hist. de Navarre, liv. 3. — Du Breul, p. 85.
(*y*) Tom. 1, liv. 4, p. 381.
(*z*) Tom. 1, pag. 54.
(*a*) Traité de la Police, t. 1, liv. 1, tit. 7, ch. 1.
(*b*) Carta 22.
(*c*) Pastoral D, fol. 40.
(*d*) Sauval, ibid.

Digitized by Google

à Charles le Chauve une Charte de Charles le Simple. J'ajouterai encore que s'il ſe trouvoit dans les Archives de Notre-Dame quelque monument qui fît mention de cette donation d'Archambaud, il ne ſeroit vraiſemblablement pas échappé aux recherches de l'Hiſtorien de l'Egliſe de Paris, qui n'en fait aucune mention.

On voit par la Charte ou Teſtament de Vandemir (*e*), (que j'aurai plus d'une occaſion de citer), qu'en 690 l'Egliſe de S. Chriſtophe étoit la Chapelle d'un Monaſtère de filles, dont l'Abbeſſe ſe nommoit Landetrude. Dom Mabillon a ſoupçonné que c'étoit l'Abbaye de S. Eloi: Ste Aure étant décédée le 4 Octobre 666, Landetrude auroit pu être la ſeconde ou troiſiéme Abbeſſe de ce Monaſtère; mais, comme je l'ai obſervé, il portoit alors le nom *de S. Martial*, & on lui a donné depuis ceux de *Ste Aure* & de *S. Eloi*: je n'ai trouvé nulle part qu'il ait été appellé *S. Chriſtivil* ou *Chriſtophe*. Dom Dupleſſis (*f*) a penſé que l'Abbaye de Landetrude pouvoit être ſituée à Creteil: l'Abbé Lebeuf ſemble adopter cette opinion; (*g*) mais elle ne me paroît fondée que ſur l'analogie qui ſe trouve entre les noms *Chriſtivilus*, *Criſtoilum* & *Criſtolium*; & ce ſavant Académicien convient dans un autre endroit (*h*), que le legs de Vandemir fut fait au Monaſtère de S. Chriſtophe *dans Paris*. Les termes de cette Charte ſont formels: *Simile modo donamus ad Domno Chriſtivilo Moniſtirio puellarum in PARISIUS*

(*e*) Diplom. lib. 6, num. 14, p. 472.
(*f*) Nouv. Annal. p. 110 & 111.
(*g*) Tom. 12, Part. 13, pag. 15.
(*h*) Diſſert. t. 1, p. vij.

Digitized by Google

ubi Landetrudis Abbatissa praesse veditur, &c. Je conviens que l'expression *in Parisius* n'est pas décisive, qu'on l'a souvent employée pour indiquer les environs de Paris, plutôt que la Ville même ; mais on s'en est souvent servi pour désigner la Cité. J'avoue aussi que l'Eglise de Creteil est sous l'invocation de S. Christophe ; mais qu'en peut-on conclure, si ce n'est, ou qu'elle existoit déja sous ce nom, ou que le Chapitre de Notre-Dame le lui a donné depuis qu'il est devenu Seigneur de Creteil ? & je ne crois pas qu'on puisse trouver aucune preuve qu'avant l'érection de cette Paroisse, ce fût un Monastère de filles ; du moins toutes mes recherches à ce sujet ont été inutiles.

On ignore ce que devinrent ces Religieuses de S. Christophe dans le siécle suivant. Quoique M. de Valois (*i*) ait soutenu qu'il n'y a nulle autorité qui prouve que S. Christophe existât avant l'an 1000, il est cependant certain qu'au commencement du IXe siécle, cette maison servoit d'asyle aux pauvres : on en trouve la preuve dans des Lettres (*k*) d'Inchade, Evêque de Paris, de l'an 829, par lesquelles il donne aux Chanoines de Notre-Dame quelques Terres dont il affecte la dixme à *l'Hôpital des Pauvres de S. Christophe*, auxquels les Chanoines lavoient les pieds dans certains temps marqués. Je réserve pour l'article de l'Hôtel-Dieu, la suite de ce qui concerne cet Hôpital.

L'Eglise de S. Christophe étoit desservie alternativement de semaine en semaine, par deux Prêtres

(*i*) De Basil. p. 48.

(*k*) Hist. Eccl. Paris. t. 1, p. 350.

Digitized by Google

que nommoit le Chapitre ; mais lorſqu'il fut devenu ſeul poſſeſſeur de l'Hôtel-Dieu, on rebâtit, ſous le nom de S. Chriſtophe, une autre Chapelle qui fut érigée en Paroiſſe au XIIe ſiécle. Cette nouvelle Egliſe a ſubſiſté juſqu'en 1747 : elle avoit été rebâtie en 1494, & finie en 1510.

RUE COCATRIX. Elle aboutit à la rue S. Pierre-aux-Bœufs & à celle des Canettes. Le retour d'équerre que forme cette rue, & une direction aſſez naturelle juſqu'à la rue des Marmouzets, lui ont fait prodiguer indifféremment pluſieurs noms qui ne lui conviennent pas, ou qu'elle n'a point portés. Sauval, qui avoit dit que la rue des trois Canettes s'appelloit *la Cour-Ferron* (Ferri), donne le même nom à celle-ci (*l*) ; il la nomme auſſi *des Hermites* & *des deux Hermites* : cette opinion a été ſuivie ſans examen par l'Auteur des *Tablettes Pariſiennes*, qui auroit dû en faire la diſtinction. Il y a beaucoup d'apparence que la rue Cocatrix alloit de la rue des Marmouzets à celle de S. Pierre-aux-Bœufs, & qu'on a enſuite donné différents noms aux deux parties de cette rue. J'ai trouvé (*m*) une maiſon indiquée au coin de la rue Cocatrix & de la rue des Marmouzets, & une autre faiſant le coin de la rue Cocatrix & de celle de S. Pierre-aux-Bœufs. Le nom de *Cocatrix* eſt celui d'une Famille fort connue au XIIIe ſiécle, & du Fief qui lui appartenoit ; il étoit ſitué & ſubſiſte encore entre la rue S. Pierre-aux-Bœufs & celle des deux Hermites : un Acte de 1300 (*n*) l'indique ainſi, *Domus Cocatricis quæ contigit domui*

(*l*) Sauval, t. 1, p. 126.

(*m*) Cenſ. de S. Eloi. 1398.
(*n*) Sauval, ibid.

Digitized by Google

Marmoſetorum. Quant à la cour ou rue Ferri, voyez ci-après *Rue des deux Hermites.* Une bévue de Copiſte a fait indiquer la rue Cocatrix ſous le nom de *Coquadrille*, dans le Procès-verbal de 1636 (*o*).

RUE DE LA COLOMBE. Elle traverſe de la rue des Marmouzets dans la rue d'Enfer. On voit dans un amortiſſement (*p*) de deux maiſons fait à l'Hôtel-Dieu, qu'elle portoit ce nom en 1223 : Sauval (*q*) & ſes Copiſtes diſent qu'en 1408 elle ſe nommoit rue *de la Couronne.* Il me paroît qu'ils ſe ſont trompés, & que ce nom n'a été donné qu'à la rue du Chevet-S.-Landri.

LA CHAPELLE DE S. AGNAN n'a rien de remarquable que ſon antiquité. Elle reconnoît pour ſon Fondateur Etienne de Garlande, Archidiacre de Paris & Doyen de S. Agnan d'Orléans, qui la fit bâtir au commencement du XIIe ſiécle: on ne ſait pas préciſément l'année; l'Abbé Lebeuf (*r*) l'indique d'une manière vague vers 1110 ou 1120. Il eſt certain qu'elle exiſtoit en cette dernière année, & même en 1118 (*s*). Pour la dotation de cette Chapelle, Etienne avoit donné deux Clos de Vignes ſitués au bas de la Montagne-ſainte-Géneviève, un autre à Vitry, & la Maiſon qu'il occupoit dans le Cloître. L'Auteur que je viens de citer, dit qu'Etienne obtint de Girbert, Evêque de Paris, de diviſer ſa Prébende entre les deux Prêtres qui deſſerviroient cette Chapelle : or comme Girbert ne fut élu

(*o*) Hiſt. de Paris, t. 4, p. 131.

(*p*) Arch. de S. Germ. A. 3. g. 8.

(*q*) Tom. 1, p. 127.

(*r*) Lebeuf, t. 1, p. 33.

(*s*) Paſtoraux A. fol. 667, B. fol. 177, D. fol. 166.

Digitized by Google

qu'en 1116 ou 1117, sur quoi l'Abbé Lebeuf a-t-il pu se fonder pour placer l'époque de cette fondation vers 1110 ? On voit dans le Nécrologe de Notre-Dame (*t*), que ces deux Prêtres devoient faire alternativement le Service à la Cathédrale & à la Chapelle S. Agnan. Girbert approuva cette fondation par ses Lettres en 1123; elle fut confirmée l'année suivante (*u*) par Etienne de Senlis, son successeur, & par Albéric, Evêque d'Ostie, Légat du Saint-Siége; & en 1134, Louis le Gros approuva la donation faite à ces Chanoines de la Terre de Garlande, & ne s'y réserva que 18 deniers de cens (*x*). En 1297, ces deux Prébendes furent divisées en quatre, pour deux Chanoines & deux Vicaires perpétuels; ce qui subsiste encore aujourd'hui. Cette Chapelle n'est ouverte au Public que le 17 Novembre, jour auquel l'Eglise célèbre la Fête de S. Agnan. Du Breul (*y*) place cette Chapelle devant un petit Cimetière contigu à la grande Eglise. Le local n'admet point cette proximité, & je n'ai lu aucun titre qui indiquât qu'il y ait eu un Cimetière en cet endroit.

RUE SAINTE-CROIX. Elle aboutit aux rues de la Vieille-Draperie & Gervais-Laurent. Au XIIe siécle (*z*), on la nommoit *petite rue Sainte-Croix*, *Viculus Sanctæ Crucis*; & *ruelle Sainte-Croix* dans les suivants. Elle doit son nom à une Eglise voisine, dont je parlerai plus bas.

(*t*) Necr. Par. 4. Non. Junii.
(*u*) Past. A. fol. 669, B. 184, D. 191.
(*x*) Past. A. fol. 583, B. 87, D. 206 & 306.
(*y*) Du Breul, p. 82.
(*z*) Past. A. fol. 804.

Digitized by Google

RUE DE LA VIEILLE DRAPERIE. Elle va de la rue de la Barillerie à celle de la Juiverie, vis-à-vis la rue des Marmouzets : c'eſt une des plus anciennes rues de la Cité. Elle étoit habitée en partie par des Juifs, & lorſqu'ils en furent chaſſés, en 1183, Philippe-Auguſte y établit des Drapiers, auxquels il donna 24 maiſons moyennant cent livres de rente (*a*) : c'eſt ce qui lui fit donner le nom de *Judæaria Panniſicorum* (*b*). En 1293, on l'appelloit *la Draperie*, & en 1313, *la Vieꝛ Draperie.* (*c*) L'Auteur des *Tablettes Pariſiennes* l'indique en 1300 ſous le nom de *la Verrerie* : je ne l'ai trouvée ainſi déſignée que ſur le *Plan* de Dheulland, gravé d'après celui de S. Victor, qui eſt poſtérieur de 200 ans à cette époque. Tous les titres du XVe ſiécle la nomment *rue de la Vieille Draperie*, & ce nom n'a pas varié depuis. Elle fut élargie (*d*) du côté de celle de la Juiverie au commencement du ſiécle paſſé, & achevée en 1620 : elle l'a été auſſi depuis à l'autre extrémité, en vertu de deux Arrêts des 2 Octobre 1672 & 23 Juillet 1673.

J'ai parlé ci-deſſus du Cul-de-ſac S. Barthélemi, & j'ai dit qu'il s'appelloit *rue des Cordouagners* : Elle fut bouchée en 1315 (*e*). Ce nom ſe perdit dans la ſuite, & on l'indiquoit ſimplement ſous celui de *ruelle du Prieuré ; ruelle par où l'on va à Notre-Dame des Voûtes* (*f*). Cette Chapelle étoit au chevet de l'Egliſe de S. Barthélemi, & l'on y

(*a*) Regiſtre de la Ville, fol. 3.
(*b*) Cart. S. Magl. fol. 104 & 238.
(*c*) Hiſt. de Paris, tom. 5, p. 620.
(*d*) Sauval, t. 1, p. 132.
(*e*) Cart. S. Magl. fol. 104.
(*f*) Ibid. 1623.

Digitized by Google

entroit par cette ruelle. Elle eſt aujourd'hui compriſe dans l'Egliſe, & a été appellée *Notre-Dame de la Fontaine*, depuis l'an 1525 (*g*).

Les anciens titres de S. Magloire indiquent que cette rue s'appelloit *la Chauſſée du Roi* en cet endroit : ce nom lui eſt donné dans un Acte du 11 Mars 1380. La maiſon dont il y eſt queſtion, étoit au coin de la petite Place où eſt le Portail de l'Egliſe dont je vais parler.

L'EGLISE DE S. PIERRE-DES-ARCIS. Un Auteur moderne (*h*), en parlant de M. de Launoi, dit que les raiſonnements de ce Docteur ne ſont pas toujours juſtes. Je crois que c'eſt principalement à l'occaſion de ce qu'il a écrit ſur les anciennes Egliſes de Paris, qu'on peut lui faire ce reproche. Grégoire de Tours (*i*) dit qu'Euſébe, Syrien de nation, s'étoit procuré par des voies peu canoniques l'Evêché de Paris : M. de Launoi en conclut qu'il y avoit beaucoup de Syriens en cette Ville; &, les confondant avec les Aſſyriens, comme ſi ce n'eût été qu'un même Peuple, il conjecture de-là qu'ils avoient pour leur Nation une Egliſe nommée *S. Pierre-des-Aſſyriens*, qui ayant été brûlée par les Normands, fut rebâtie dans la Cité; & c'eſt de-là, ſelon lui, que ſont venus les noms de *rue des Aſſis* ou *Arcis*, & de *S. Pierre-des-Arcis*, qui ſubſiſtent aujourd'hui. Je ne connois malheureuſement point de titres authentiques que je puiſſe oppoſer aux écarts de l'imagination de M. de Launoi, que Sauval (*k*) a adoptés avec une complaiſance qui ne fait pas honneur à ſes lumières.

(*g*) Lebeuf, t. 1, p. 281.
(*h*) Diction. hiſtor. de M. l'Abbé Lavocat.
(*i*) Libr. 10, cap. 26.
(*k*) Tom. 1, p. 384.

Digitized by Google

M. de Valois (*l*), qui a critiqué M. de Launoi avec autant de ſagacité que d'amertume, obſerve avec raiſon que cette Chapelle a été nommée *de Aſſiſiis*, *Arſiciis*, *de Arſis*, *de Arſionibus*, & qu'on ne la trouve point ſous le nom *de Aſſiriis* : il penſe que *les Ardents* ou malades *du feu ſacré*, qui invoquèrent S. Pierre, & furent guéris, purent faire bâtir une Egliſe en ſon nom & ſous ce titre. Cette opinion ne me paroît appuyée ſur aucune preuve. J'aurai occaſion de parler ci-après de cette cruelle maladie, à l'article de Ste Géneviève-des-Ardents : j'obſerve ſeulement ici que, ſuivant M. de Valois (*m*), il n'eſt point fait mention de S. Pierre-des-Arcis avant l'an 1000. Le feu ſacré fit des ravages au XIe ſiécle, mais nos Hiſtoriens ne nous apprennent point qu'il ſe ſoit manifeſté à Paris, ils n'en parlent qu'à l'an 1129 ; alors l'Egliſe de S. Pierre-des-Arcis étoit une Paroiſſe, & connue auparavant ſous le même nom *des Arcis* : c'étoit une dépendance du Monaſtère de S. Eloi, par conſéquent poſtérieure à l'Epiſcopat d'Euſébe d'environ un ſiécle, mais bien antérieure à la première époque du mal des Ardents.

Je crois donc que l'étymologie du nom *des Arcis* ſe tire plus naturellement du mot *Arciſterium*, uſité dans la baſſe Latinité, pour *Aſceterium*, Monaſtère, & employé également pour déſigner l'Abbaye & les lieux voiſins qui en dépendoient : c'eſt l'opinion de M. l'Abbé Chaſtelain, que l'Abbé Lebeuf a ſuivie, & qui me paroît la plus vraiſemblable.

(*l*) De Baſ. Par. p. 486. (*m*) Ibid. p. 480.

Digitized by Google

J'ai déja obſervé qu'il étoit aſſez naturel de penſer, que cette Chapelle avoit été érigée en Paroiſſe dans le temps intermédiaire qui s'écoula entre la reſtitution qui fut faite à l'Evêque de Paris, en 1125, du Monaſtère de S. Eloi, & la nouvelle ceſſion qui en fut faite, en 1134, à S. Pierre-des-Foſſés; c'eſt pourquoi, dans une Bulle d'Innocent II du 20 Février 1136 (*n*), elle eſt qualifiée *Egliſe*, ce qui ſignifie ordinairement une Paroiſſe. L'Auteur des *Tablettes Pariſiennes* (*o*) ne l'indique comme Paroiſſe qu'au XIIIe ſiécle, & il ne place l'érection de la Chapelle que vers 1190 : ces deux dates ſont deſtituées de tout fondement.

Cette Egliſe fut rebâtie, & dédiée le 4 Mai 1424. On y a fait depuis différentes augmentations & réparations, & un nouveau Portail en 1702. Le nombre des Paroiſſiens s'eſt auſſi accru en 1720, par l'adjonction qu'on leur a faite de ceux de S. Martial.

L'EGLISE DE SAINTE-CROIX. Sa véritable origine n'eſt pas mieux connue que celle de S. Pierre-des-Arcis. M. de Launoi (*p*) penſoit qu'il y avoit eu dans les Fauxbourgs une Egliſe de Sainte-Croix, qui fut ruinée par les Normands; que la continuation de leurs incurſions obligea de dépoſer dans la Cité les Reliques de cette Egliſe, & d'y en bâtir une autre ſous le même Titre. Du Breul (*q*) & ſes Copiſtes diſent qu'anciennement ce n'étoit qu'une Chapelle de S. Hildevert, Evêque de Meaux, où l'on mettoit les

(*n*) Hiſt. Eccleſ. Par. t. 2, p. 62.
(*o*) Page 57.
(*p*) Sauval, t. 1, p. 271.
(*q*) Du Breul, p. 104.

phrénétiques

Digitized by Google

phrénétiques pour obtenir leur guérison. Sauval (*r*) ajoute, en citant Malingre (qui cependant n'en dit mot), qu'elle fut bâtie par un Prieur de S. Eloi vers l'an 1112. M. Baillet (*s*) avance que l'Eglise d'un Hôpital bâti pour des Insensés, fut dédiée sous le nom de *S. Hildevert*, & que c'est celle de Sainte-Croix, dont ce Saint est toujours demeuré Titulaire. Toutes ces opinions, destituées de preuves, nous laissent dans l'incertitude. Ce que je crois plus probable, c'est que cette Chapelle pouvoit servir à l'Infirmerie des Religieuses de S. Eloi dès le VIIe siécle; que ce Monastère ayant été donné à l'Evêque de Paris, la Chapelle de Sainte-Croix en fut détachée, rebâtie plus loin & hors de la Ceinture, ainsi que S. Pierre-des-Arcis; & qu'au milieu du XIIe siécle, la dévotion à S. Hildevert s'étant introduite à Paris, cette Chapelle lui fut dédiée, & l'Infirmerie fut changée en un Hôpital pour ceux qui étoient attaqués du mal caduc ou épilepsie, & de la phrénésie. Les cris de ces malades obligèrent de les transférer à S. Laurent, où l'on érigea une Chapelle sous le nom de *S. Hildevert*. L'Eglise de Sainte-Croix reprit alors son premier nom, & fut érigée en Paroisse : elle est mentionnée sous le nom d'*Eglise dépendante de S. Eloi*, dans la Bulle d'Innocent II en 1136, que j'ai citée dans l'article précédent, quoiqu'elle ne soit qualifiée que de Chapelle dans les Lettres (*t*) de Maurice de Sully du mois de Septembre 1195. Tous nos Historiens sont néanmoins persuadés

(*r*) Tom. 1, p. 384.
(*s*) Vie de S. Hildevert, au 27 Mai.
(*t*) Histoire de Paris, t. 3, pag. 23.

Digitized by Google

que long-temps auparavant elle étoit érigée en Cure; ils en fixent l'époque vers l'an 1107, parce que ce fut cette même année que les Religieuſes de S. Eloi furent diſperſées : mais cela ne conclut rien; comme ce Monaſtère fut auſſi-tôt donné à l'Abbé de S. Maur, & l'Abbaye changée en Prieuré, & qu'on ne trouve dans les Cartulaires de cette Maiſon aucune trace ni de ces érections de Paroiſſes, ni du conſentement des Religieux, je me ſuis cru fondé à penſer que ces Chapelles n'avoient été changées en Egliſes Paroiſſiales que ſous l'épiſcopat d'Etienne & pendant les neuf années qu'il garda le Prieuré de S. Eloi, c'eſt-à-dire, depuis 1125 juſqu'en 1134. L'Abbé de S. Maur, rentrant alors dans tous les droits dont il avoit joui, devint Collateur des Cures qu'on venoit d'établir dans les Chapelles dépendantes de l'ancienne Abbaye de S. Eloi. L'Auteur des *Tablettes Pariſiennes* (*u*) s'exprime d'une manière bien vague, en diſant que cette Egliſe *fut bâtie ſur un ancien Hôpital nommé* S. Hildevert *en* 1132, *& qu'elle étoit Paroiſſe avant* 1428.

Elle fut rebâtie & augmentée en 1450, & dédiée en 1511, quoiqu'elle n'ait été finie qu'en 1529 (*x*).

Rue S. Eloi. Elle traverſe de la rue de la Calendre dans celle de la Vieille Draperie. Suivant un Concordat paſſé entre Philippe le Hardi & l'Abbaye de S. Maur-des-Foſſés, en 1280, cette rue s'appelloit alors *Cavateria*; Guillot la nomme *la Chavaterie*, & les Cenſiers de S. Eloi de 1343 & de 1367, *la Caveterie* & *la Sayeterie*; on y lit auſſi *de la Canneterie* : je crois que c'eſt une erreur

(*u*) Page 57.

(*x*) Lebeuf, t. 2, p. 507.

Digitized by Google

de Copiſte, qui devoit mettre *Ganterie*, car Guillot indique auſſi *la Ganterie*; ce qui a fait dire à l'Abbé Lebeuf que cette rue étoit coupée en deux, & portoit ces deux noms différents. Je crois cependant qu'en examinant avec attention la marche du Poëte, *la Ganterie* conviendroit mieux à la partie de la rue aux Féves compriſe dans l'Egliſe de S. Germain-le-Vieux, qu'à celle-ci. Il eſt certain qu'en 1313 & depuis, on l'a appellée *rue de la Saveterie & Savaterie*, & enfin *de S. Eloi*, en mémoire du Monaſtère de ce Saint, dont j'ai parlé, & qu'on l'ouvrit ſur partie de l'Egliſe & du Chœur, qu'on diviſa en deux.

Dans cette rue eſt un Cul-de-ſac nommé DE S. MARTIAL, parce qu'il conduiſoit à l'Egliſe de ce nom. On diſoit *ruelle S. Macial* en 1398 (*y*), *ruelle du Porche-Saint-Martial* en 1404, & *rue S. Martial* en 1459. J'ai dit ci-deſſus que l'Egliſe du Monaſtère S. Eloi fut coupée, & que le chevet ou chœur en forma une nouvelle qui conſerva le nom de S. Martial, premier Titulaire, & fut érigée en Paroiſſe dans le même temps. Au XIIIe ſiécle, ce nom étoit altéré; on diſoit *S. Macyel* & *S. Macial*: c'eſt par erreur de Copiſte que Sauval (*z*) l'indique, en 1300, ſous le nom de *Porche & ruelle S. Mathias*, & que Dheulland, ſur ſon Plan, lui donne le même nom. Comme cette Egliſe tomboit abſolument en ruine, Sa Majeſté avoit accordé en 1715 une Lotterie pour la rebâtir; mais le peu d'étendue de cette Paroiſſe & de celles qui l'environnent, a été un motif pour en empêcher la reconſtruction; elle

(*y*) Cenſ. S. Eligii.

(*z*) Tom. 1, p. 149.

Digitized by Google

a été démolie en entier, l'emplacement changé en un Presbytère, & les Paroissiens réunis avec ceux de S. Pierre-des-Arcis en 1722.

RUE D'ENFER. Elle commence à la rue basse des Ursins, & aboutit à la porte du Cloître de Notre Dame & au Pont rouge. On ne doit chercher, à ce que je crois, l'étymologie de ce nom que dans la situation ancienne de cette rue, qui n'étoit pas séparée de la rivière par un quai. Les Registres Capitulaires de Notre-Dame (*a*) la nomment, *Via inferior Portus Sancti Landerici*; en 1300, 1313 & depuis, on l'appelloit simplement *le Port S. Landri*, *rue S. Landri*, *du Port S. Landri*, & *grant rue S. Landri sur l'Yauë*. On lui a donné depuis le nom de *rue d'Enfer*, & elle le portoit au milieu du XVIe siécle.

RUE L'ÉVÊQUE. Elle commence à la première porte de l'Archevêché, & aboutit à la rivière & au Pont de l'Hôtel-Dieu : c'étoit en cet endroit que commençoit le Port-l'Evêque, c'est-à-dire, le rivage qui régne le long du Jardin de l'Archevêché jusqu'au Terrein, & on la nommoit en 1282 rue *du Port-l'Evêque* & *rue des Bateaux*, *vicus ad Batellos* (*b*). La Justice du Chapitre s'étendoit jusque-là, comme il paroît par une de ses Ordonnances & par la transaction passée entre Etienne Tempier, Evêque de Paris, & le Chapitre de Notre-Dame en 1272 (*c*). On trouve aussi dans les Archives de ce Chapitre, des Conclusions Capitulaires pour cette rue & le Pont de l'Hôtel-Dieu, des 28 Mars 1634 & 18 Juillet 1637.

(*a*) Reg. Capit. 1555.
(*b*) Ordonn. du Chap. de Notre-Dame, Bibliothéq. du Roi, N° 5185. CC.
(*c*) Gall. Christ. t. 7, col. 111.

Digitized by Google

RUE AUX FÉVES. Elle va de la rue de la vieille Draperie à celle de la Calendre ; elle se continuoit autrefois jusqu'au Marché-neuf, mais en 1458 on prit cette dernière partie pour agrandir l'Eglise de S. Germain-le-Vieux : on en voit encore des traces dans la petite Place de la rue de la Calendre, où est une porte de cette Eglise. On n'a guère varié que sur l'orthographe de ce nom, mais les différentes façons de l'écrire ont donné lieu à différentes étymologies : elle est nommée rue *aux Féves* dans une Sentence du Parloir aux Bourgeois de 1291 (*d*), ainsi que dans Guillot, dans le Rôle de 1313, & dans les Actes du Chapitre de Notre-Dame du XIVe siécle (*vicus Fabarum*) : elle se retrouve encore sous le même nom de rue *aux Féves*, dans plusieurs Titres des siécles suivants. Du Breul & le Commissaire Lamarre (*e*) prétendent qu'on y vendoit des féves & autres légumes, & que le Marché de la rue de la Juiverie s'étendoit jusque-là. D'autres l'ont appellée rue *au Feure* ; un Terrier de S. Eloi (*f*) la cite sous ce nom, qui signifioit de la paille ; ce qui paroîtroit assez plausible, à cause du Marché au bled qui en étoit voisin, & c'est sans doute ce qui a déterminé Corrozet, l'Editeur de du Breul, Gomboust, Bullet & autres, à se servir de cette orthographe. Enfin il y en a qui ont écrit rue *aux Febvres*, *aux Févres* ; *via ad Fabros*. Robert Cénal (*g*), Sauval & quelques modernes ont embrassé cette opinion, & je la

(*d*) Manuscrit des Cout. de la Marchandise, fol. 39.
(*e*) Du Breul, p. 113. — Tr. de la Pol. t. 2, p. 727.
(*f*) Cens. S. Elig. 1495.
(*g*) Hiérarchie Franç. Sauval, n. 1, p. 134.

Digitized by Google

crois la plus vraie ; non point parce que ses habitans étoient des forgerons, comme le dit Sauval, mais parce qu'elle eſt indiquée ſous ce nom dans le plus ancien Titre, que j'aie vu, qui en faſſe mention : ce ſont des Lettres de S. Louis de 1260 (*h*), par leſquelles il cède 30 ſ. de cens ſur une maiſon *in vico Fabrorum, propè S. Martialem*, en échange d'une Place près de S. Leufroi, pour agrandir le Châtelet. J'ajouterai encore que ce quartier étant occupé par des Drapiers & des Ouvriers qui donnoient le luſtre aux étoffes, il étoit naturel qu'il y eût auſſi des *Fabriquants*, dont le nom aura été donné à la rue : celui de *Feure* ne détruit pas cette idée, car perſonne n'ignore que nos anciens Ecrivains employoient ſouvent l'*u* voyelle pour l'*v* conſonne, & on peut en les liſant prononcer également *Fevre* & *Feure* ; l'uſage fondé ſur l'ancienneté ayant prévalu, j'ai cru devoir m'y conformer.

RUE DU FOUR-BASSET. C'étoit un Paſſage qui communiquoit de la rue de la Juiverie dans la rue aux Féves, & qui n'eſt plus aujourd'hui public. Suivant Guillot, elle ſe nommoit en 1300 *la petite Orberie* ; le Rôle de taxe de 1313 énonce *le Four-Baſſet*, ſoit qu'il y eût eu effectivement un four dans cet endroit, ou que ce fût une grande maiſon appellée *la Cour-Baſſet*, comme je l'ai lu dans un Cenſier de S. Eloi (*i*), qui indique cette rue ſous le nom général de *ruelle qui vient de la rue aux Féves* : dans le même Rôle de 1313, on trouve auſſi *ruelle de la Juyerie en la rue aux Féves*.

(*h*) Cart. S. Germani Autiſſ. fol. 10, recto.

(*i*) Cenſ. S. Elig. 1367.

Digitized by Google

RUE GERVAIS-LAURENT. Elle donne d'un bout dans la rue de la Lanterne, & de l'autre dans celle de la vieille Draperie. En 1248, 1250, &c. on la nommoit *vicus Gervaſii-Loorandi*, *vicus de Loorens*, *Lohorrens* (*k*); en 1300 & 1313, rue *Gerveſe-Lorens*: on a dit depuis *Gervais-Laurent*, & ce nom s'eſt conſervé juſqu'à préſent. Je crois que c'eſt cette rue qui, dans la liſte de celles du XVe ſiécle, eſt appellée rue *S. Pierre-des-Arcis*.

RUE DE GLATIGNY. Elle commence à la rue des Marmouzets, & aboutit à la rivière. On donnoit le nom de *Glateingni* à cette rue & aux environs de S. Denys-de-la-Chartre juſqu'à l'Hôtel des Urſins. J'ai lu (*l*) qu'il y avoit en cette rue une maiſon de Glategni, qui en 1241 appartenoit à Robert & Guillaume de Glatigni: des Titres de 1266 (*m*) indiquent des maiſons *in Glatigniaco*, dont l'une s'étendoit *uſque ad Cayni ſupra Secanam*. Je n'ai pu découvrir cet endroit appellé *Cayni*. Dès le XIVe ſiécle cette rue étoit affectée à la débauche, & on la nommoit *le Val d'amour*: en 1380 je la trouve indiquée ſous le nom de rue *au Chevet de S. Denys-de-la-Chartre*; mais ces différents noms ont été momentanés, & elle a toujours conſervé, même dans ces temps-là, celui de *Glatigny*.

RUE DE HARLAI. Elle traverſe du Quai de l'Horloge à celui des Orfévres, & doit ſon nom à M. le Premier Préſident de Harlai, à qui le Roi avoit donné en 1607 les deux petites Iſles qui étoient au bout du Jardin du Bailliage & à

(*k*) Cenſ. S. Genovefæ.
(*l*) Cenſ. S. Genof. — Arch. de S. Martin.
(*m*) Paſtoral A, fol. 702 & 801.

Digitized by Google

la pointe occidentale du Palais. On avoit comblé le petit bras de rivière qui les séparoit, & on y éleva des maisons qui ont formé cette rue. (*Voyez* Place Dauphine.) En 1672 on abattit une maison, afin d'y pratiquer une Porte & un Passage pour aller au Palais.

RUE DES DEUX HERMITES. Elle donne d'un bout dans la rue Cocatrix, & de l'autre dans celle des Marmouzets. J'ai déja observé que cette rue faisoit partie de la rue Cocatrix, & portoit le même nom. En 1220, on l'appelloit *la Cour-Ferri de Paris*, *Porprisia Ferrici dicti Paris*, ainsi qu'il paroît (*n*) par un amortissement du Prieur de S. Eloi en faveur du Chapelain de S. Etienne à Notre-Dame; on la nomma ensuite rue *de la Confrairie Notre-Dame*, à cause que la maison de *la Communalité des Chapelains* y étoit située (*o*), & non *la grande Confrairie des Seigneurs*, comme l'Abbé Lebeuf l'a conjecturé (*p*). Au XVIe siécle on l'appelloit rue *de l'Armite*, ensuite *des Hermites*, & *des deux Hermites*, à cause d'une maison qui avoit cette enseigne : le Rôle manuscrit des Commissaires de ce Quartier en 1640 (*q*), l'indique par la même raison sous le nom *des deux Serviteurs*.

RUE DE LA JUIVERIE. Elle continue la rue du Marché-Palu, & aboutit à celle de la Lanterne. Les Juifs qui y demeuroient lui ont fait donner ce nom, qui n'a varié que dans l'orthographe. Guillot écrit *la Juërie*; en 1313, *la Juyrie*; *la*

(*n*) Bibl. du Roi, N° 5185 B, fol. 674.
(*o*) Cens. S. Elig. 1367 & 1398.
(*p*) Lebeuf, t. 2, p. 575.
(*q*) Arch. de S. Germain-des-Prés, N° 1575.

Digitized by Google

Juiſvie en 1405 ; *Juiferie* & *Juifrie* en 1450 & 1560. Il y avoit en cette rue un Marché au bled, qu'on appelloit *la Halle de Beauce*. Philippe-Auguſte la donna (*r*) à ſon Echanſon, qui l'échangea avec Philippe de Convers, Chanoine de Notre-Dame, & celui-ci avec le Chapitre de Notre-Dame en 1316 (*s*).

Par Arrêt du 23 Juillet 1507, il fut ordonné que cette rue ſeroit élargie juſqu'à 20 pieds entre les deux Ponts (*t*).

L'ÉGLISE DE LA MAGDELEINE. Du Breul, & d'après lui nos Hiſtoriens modernes (*u*), ont dit que dans ſon origine cette Egliſe étoit une Chapelle ſous l'invocation de S. Nicolas, dans laquelle les Bateliers & Poiſſonniers avoient établi leur Confrairie ; & ils placent l'origine de cette Chapelle en 1140. Sauval ajoute qu'elle fut érigée en Paroiſſe en 1491, lorſque Louis de Beaumont, Evêque de Paris, y eût mis des Reliques de Ste Marie-Magdeleine, & qu'en même temps elle prit le nom de cette Sainte & le titre d'Egliſe Archipresbytérale. L'Abbé Lebeuf, plus éclairé que ces Auteurs, s'eſt élevé contre cette opinion (*x*), & l'a combattue par des raiſons que je crois ſans réplique ; il a remarqué que Pierre, Chantre de l'Egliſe de Paris, qui écrivoit en 1190, en fait mention en ces termes : *Eccleſia beatæ Mariæ Magdalenæ ubi fuit Synagoga Judæorum.* Les Juifs furent chaſſés du Royaume par

(*r*) Traité de la Police, t. 2, p. 727.
(*s*) Bibl. du Roi, N° 5185. B. fol. 132 & ſuiv.
(*t*) Reg. de la Ville, fol. 57.
(*u*) Du Breul, pag. 105. — Sauval, t. 1, p. 430. — Piganiol, t. 1, p. 499. — Cal. hiſt. p. 247. — Le Maire, t. 2, p. 78. — Brice, t. 4, p. 278.
(*x*) Lebeuf, t. 1, p. 344.

Digitized by Google

Philippe-Auguste en Juillet 1182 (*y*). Ce Prince permit, l'année suivante, à Maurice de Sully, Evêque de Paris, de convertir en Eglises les Synagogues qu'ils avoient, suivant le témoignage de Guillaume le Breton (*z*) :

Ecclesias fecit sacrari pro Synagogis,
In quocumque loco Schola vel Synagoga fuisset.

Je ne sais sur quel fondement les Auteurs de la *Nouvelle Gaule Chrétienne* (*a*) ont placé cette époque en 1190 : indépendamment des deux Historiens contemporains que je viens de citer, on peut voir dans les Lettres même de Philippe-Auguste (*b*) que cette concession est de 1183.

On trouve encore une nouvelle preuve de l'existence de l'Eglise de la Magdeleine, dans le testament de Christophe Malcion, inséré tout au long dans les Lettres d'Eudes de Sully, Evêque de Paris, de l'an 1205 (*c*) : cet Officier y légue pour son anniversaire 5 s. à l'Eglise de la B. Marie Magdeleine. Le P. Dubois & Dom Félibien (*d*) ont pensé qu'elle étoit Paroissiale en 1168, parce qu'en cette année, suivant du Breul, le Maire & autres (*e*), la grande Confrairie y fut établie ; mais cette assertion n'est pas juste. 1° On ne peut fixer cet établissement dans l'Eglise de la Magdeleine en 1168, puisque c'étoit encore alors la Synagogue des Juifs, & qu'elle n'a été changée

(*y*) Rigord. & Guill. Armor. Duchesne, t. 5, p. 9, 10 & 72.
(*z*) Philippidos, lib. 1.
(*a*) Gall. Chr. t. 7, col. 74.
(*b*) Parvum Cartul. Episc. fol. 27, Carta 42.
(*c*) Hist. Eccl. Paris. t. 2, p. 295.
(*d*) Ibid. Hist. de Paris, t. 1, p. 206.
(*e*) Loco sup. cit.

Digitized by Google

en Eglise, au plutôt, qu'en 1183. 2°. Il n'est point prouvé que la grande Confrairie se soit d'abord fixée dans cette Eglise; au contraire, Sauval (*f*) la place à S. Etienne-des-Grés, ensuite dans la basse Chapelle de Ste Geneviève, (*lisez* à Ste Geneviève-des-Ardents) successivement à S. Jacques-du-haut-Pas, au Collége de Cluny, & enfin dans l'Eglise de la Magdeleine. J'aurai occasion de parler dans un autre endroit de cette Confrairie, qui, dans une Requête par elle présentée au mois de Janvier 1536, annonce avec une pieuse simplicité, *qu'elle a été fondée par S. Denys pour accroître & augmenter la foi dans cette Ville.*

Je n'ai pu découvrir en quelle année l'Eglise de la Magdeleine fut décorée du titre d'Archipresbytérale; les Archives de S. Magloire indiquent qu'elle en jouissoit dès 1232 (*g*). Il paroît que ce titre n'étoit affecté à aucun Curé privativement, ou par préférence à un autre, avant cette époque; mais les Curés de la Magdeleine en ont joui sans interruption depuis ce temps. Ce n'est sans doute que parce que la Cité est la plus ancienne & la plus noble partie de Paris, que cette Eglise prend le titre de *première Archipresbytérale*; car celle de S. Séverin jouissoit de la même dignité avant celle de la Magdeleine.

Cette Eglise a été agrandie successivement, & on lui a réuni les Paroisses de S. Gilles & S. Leu, de S. Christophe, & de Ste Geneviève-des-Ardents. Quoique l'opinion où l'on est qu'elle a succédé à une Chapelle de S. Nicolas ne soit appuyée d'aucune

(*f*) Tom. 1, p. 430 & t. 2, p. 495.

(*g*) Lebeuf, t. 1, p. 345.

Digitized by Google

preuve, cependant ce Saint eſt l'un des Patrons qu'on y révère ; ſoit à cauſe de la Confrairie *Mercatorum aquæ Pariſienſium*, qui y étoit établie en 1246, comme l'inſinue l'Abbé Lebeuf, ſans le prouver ; ſoit que quelque Relique de S. Nicolas, dont on aura gratifié cette Egliſe, ait donné lieu d'y introduire ſon culte d'une façon particulière, & de joindre ſon nom à celui de Ste Magdeleine dans une nouvelle Dédicace occaſionnée par quelque reconſtruction ou augmentation de cette Egliſe.

RUE S. LANDRI. Elle commence à la rue des Marmouzets, & aboutit à la rivière. Cette rue n'étoit anciennement déſignée que par le nom de *Port Notre-Dame*, *Portus beatæ Mariæ* (*h*), & *Port S. Landri*. On ne diſtinguoit pas alors la rue d'Enfer ni celle des Urſins, de celle-ci : on l'appelloit auſſi en 1267 *Terra ad Batellos* (*i*). L'Evêque de Paris y avoit une maiſon appellée *de la Lavanderie*, *de Lavandria*, énoncée dans un Acte du mois de Juin 1265 (*k*). Le bout de ce chemin, vers le Pont rouge (*l*), ſe nommoit *Fimus* en 1213, *Firmarium* & *vicus Firmarii* en 1219 & 1222, & *rue du Fumer* en 1248. On trouve dans le Cartulaire de l'Evêché, que les Maître & Frères du Temple cédèrent, au mois de Septembre 1219, au Chapitre de Notre-Dame tout ce qu'ils poſſédoient *apud Firmarium*, *tàm in domibus quàm in hoſtiis & in portu*. Cet endroit ne tarda pas à prendre le nom de *rue S. Landri*, car je la trouve in-

(*h*) Paſt. A. fol. 725.
(*i*) Paſt. D, fol. 401 ; & I, fol. 147 & 152.
(*k*) Paſt. A, fol. 794.
(*l*) Paſt. D, fol. 300. — Ib. fol. 291. — Paſt. A, fol. 381 & 585. & B, fol. 305.

Digitized by Google

diquée ſous ce nom dans une Reconnoiſſance donnée par l'Abbé & Couvent de Clairvaux en 1226 (*m*) : elle n'en a pas changé depuis (*n*).

Au bout de cette rue eſt une petite ruelle qui aboutit à la rivière ; elle eſt indiquée ſans aucun nom en 1348, & eſt actuellement fermée à ſes deux extrémités. En 1265 on la nommoit rue *Percée* (*o*).

L'EGLISE DE S. LANDRI. Je n'ai rien découvert ſur ſon origine. Quoique pluſieurs Titres authentiques prouvent qu'elle exiſtoit ſous ce nom au XIIe ſiécle, on a porté la témérité juſqu'à douter, & même à nier, qu'il y ait eu un Evêque de Paris appellé *Landri*. J'avoue que quelques caractères de ſuſpicion dans une Charte qui lui a été attribuée, le ſilence des Auteurs contemporains & des Hiſtoriens des ſiécles ſuivants ſur ſa vie & ſes actions principales, peut-être même un intervalle de plus de 500 ans entre ſa mort & le culte qu'on lui a décerné, ont pu occaſionner ces écarts, & les diſputes littéraires auxquelles ils ont donné lieu.

Mais ces diſcuſſions ne nous apprennent rien ſur l'Egliſe dont il s'agit, & les recherches de l'Abbé Lebeuf (*p*) n'ont produit que des conjectures : il a penſé *que les Abbayes de Ste Géneviève & de S. Germain ayant eu dans la Cité un lieu propre pour retirer leurs effets dans le temps de l'incurſion des Barbares, celle de S. Germain-l'Auxerrois a pu en avoir un ſemblable, ſur lequel on aura bâti une Chapelle, s'il n'y en avoit pas déja une du temps de S. Landri ; que le Vicaire qui deſſervoit à la Cathé-*

(*m*) Arch. de S. Germ. des Prés. A. 3. 1. 4.
(*n*) Paſt. A, fol. 581.
(*o*) Cenſ. de S. Eloy.
(*p*) Tom. 1, p. 72.

Digitized by Google

drale la Prébende affectée à S. Germain-l'Auxerrois, y auroit fait sa résidence; & qu'enfin l'élévation du Corps de S. Landri, au XIIe siécle, aura fourni le moyen de mettre de ses Reliques dans cette Chapelle, qui aura pris dès-lors le nom de ce Saint, & rendu moins communs ceux de S. Jean-Baptiste & de S. Michel, ses anciens Patrons.

Cette opinion, plausible à certains égards, n'est fondée sur aucune preuve; & s'il m'est permis d'opposer une conjecture à une autre, je crois que dans les premiers temps cette Chapelle pouvoit être l'Oratoire même de S. Landri, les Evêques ayant eu une maison en cet endroit, comme je l'ai remarqué à l'article précédent, & plusieurs Auteurs ayant pensé que S. Landri y demeuroit: peut-être même, & il y a bien de l'apparence, cette Chapelle étoit-elle celle de S. Nicolas, que du Breul & autres ont prise pour l'ancienne Eglise de la Magdeleine. La tradition sur laquelle ils se sont appuyés, portoit qu'il y avoit anciennement une Chapelle sous le nom de ce Saint, sans indiquer où elle étoit située. Il me paroît plus vraisemblable que les Poissonniers & les Bateliers l'érigèrent à la place qu'occupe l'Eglise de S. Landri, qui étoit le Port où abordoient les vivres & les marchandises, plutôt qu'à celle où est la Magdeleine, plus éloignée de la rivière, & qui, comme je l'ai dit, faisoit la Synagogue des Juifs. Cette idée semble acquerir un nouveau degré de probabilité, si l'on fait attention que la Chapelle de S. Nicolas n'a jamais été remplacée par l'Eglise de la Magdeleine, comme je crois l'avoir prouvé; que celle de S. Landri reconnoît S. Nicolas pour un de ses Patrons; & que dans la dernière Dédicace du grand Autel

Digitized by Google

il ſe trouve nommé avec S. Landri, S. Michel & S. Jean-Baptiſte. C'eſt ſans doute ce dernier Patron qui a fait penſer à l'Abbé Lebeuf, que cette Egliſe étoit une Chapelle Baptiſmale pendant les guerres des Normands; il n'ignoroit cependant pas qu'alors il n'y avoit d'autre Baptiſtère dans la Cité que celui de la Cathédrale, & que cet uſage a ſubſiſté encore long-temps après.

Nos Hiſtoriens ne nous apprennent point en quelle année l'Egliſe de S. Landri fut érigée en Paroiſſe. L'Auteur des *Tablettes Pariſiennes* n'en paroît fixer l'époque qu'en 1460; on trouve cependant (*q*) qu'en 1192, Maurice de Sully confirma au Chapitre de S. Germain le droit de préſenter à la Cure de S. Landri. On pourroit croire, comme l'Abbé Lebeuf, que l'élévation du Corps de S. Landri, en 1171, put en procurer quelques Reliques à cette Chapelle; mais j'ai découvert un Titre (*r*) de la même année, qui prouve que c'étoit dès-lors une Egliſe Paroiſſiale: ce ſont des Lettres de Maurice de Sully, qui confirment la Vente que Jean, *Prêtre, & les Paroiſſiens de S. Landri* avoient faite à Ebrard d'une Vigne en *Laas*, moyennant 20 liv. qui ſeroient employées à la réparation de la Maiſon presbytérale. Cet Acte prouve bien clairement que l'Egliſe de S. Landri étoit alors Paroiſſiale. Je pourrois encore prouver une plus haute antiquité; car on trouve en 1160 que Jean, Prêtre de S. Landri, ſouſcrivit aux Lettres que Maurice de

(*q*) Hiſt. de Paris, tom. 3, p. 73.

(*r*) Arch. de S. Germain-des-Prés, Cartul. de Guillaume 3, fol. 36.

Digitized by Google

Sully donna cette année pour l'Abbaye d'Hérivaux (*s*). Ainsi l'Abbé Lebeuf s'est trompé, en croyant qu'elle n'est devenue Paroissiale qu'après l'élévation du Corps de ce Saint. A l'égard du droit de nomination à la Cure, on entrevoit qu'il y eut quelques contestations entre l'Evêque ou le Chapitre, & celui de S. Germain qui fut confirmé dans ce droit, parce que cette Chapelle occupoit un terrein qui faisoit partie de sa Censive. Je dois observer à ce sujet que le Chapitre de Notre-Dame ayant accordé à d'autres Chanoines ou à des Religieux, des Prébendes dans l'Eglise Cathédrale, leur donnoit en même temps un lieu propre pour loger ceux qui devoient desservir ces Prébendes, & qu'il les amortissoit, ne se réservant que la haute-Justice. Telle est l'origine des différentes Censives qui sont dans la Cité, & qui se sont insensiblement augmentées par les adjonctions qu'y ont faites les Communautés de ce qu'elles acquéroient, ou des héritages qu'on leur léguoit : c'est à ce titre que S. Eloi, S. Martin-des-Champs, S. Germain-des-Prés, &c. y ont eu des Censives, que S. Germain-des-Prés nommoit à la Cure de S. Germain-le-Vieux, & vraisemblablement c'étoit au même titre que S. Germain-l'Auxerrois jouissoit du droit de Patronage de celle de S. Landri.

Cette Eglise, que Pierre d'Orgemont, Evêque de Paris, enrichit de deux Ossements de S. Landri en 1408, lorsqu'il tranféra ses Reliques dans une nouvelle Châsse, fut rebâtie à la fin du XVe siécle ; les Autels en furent bénis le 29

(*s*) Gall. Christ. t. 7, instr. col. 271 ; & Hist. Eccl. Paris. t. 2, pag. 149.

Septembre

Digitized by Google

Septembre 1477 ; & je trouve qu'elle n'a été dédiée qu'en 1660. Quoique le Tombeau du fameux Girardon, qui est dans cette Eglise, ne soit pas le plus parfait ouvrage de ce célèbre Sculpteur, il mérite cependant de fixer l'attention des Artistes & celle des Curieux.

J'ai parlé, au commencement de cet article, du PORT S. LANDRI : il fut réparé & revêtu d'un mur que le Chapitre de Notre-Dame fit élever en 1582, ainsi qu'il est constaté par une Inscription qui fut mise sur ce mur. En 1659, la Ville fit refaire ce Quai à la sollicitation de M. Sanguin, Conseiller à la Cour des Aides : auparavant on le nommoit *Quai des Ormes de Blondel* ; il est ainsi indiqué (*t*) dans un Bail du 12 Novembre 1638.

RUE DU CHEVET S. LANDRI. Elle donne d'un bout dans la rue des Marmouzets, & de l'autre dans la rue d'Enfer. Dès le XIIIe siécle, on disoit *le Chevez S. Landri*, parce que le fond de cette Eglise, qu'on nomme *le Chevet*, donne dans cette rue. Sauval (*u*) dit qu'en 1388 elle se nommoit *la rue du Port-l'Evêque*. Je ne l'ai trouvée désignée sous ce nom dans aucun Titre ; d'ailleurs le Port Notre-Dame s'appelloit alors *Port S. Landri*, & le Port l'Evêque étoit de l'autre côté de la rivière : il ajoute que depuis on l'a nommée rue *de la Poule* & *des Poulies*. Je ne me rappelle pas d'avoir lu ailleurs qu'elle ait porté ces noms ; mais ce qu'il y a de certain, c'est que le Chevet S. Landri est mentionné (*x*) dans un Echange fait en 1255

(*t*) Arch. de Notre-Dame.
(*u*) Tom. 1, p. 145.
(*x*) Arch. de S. Germain, cote A. 3. 1. 15

Digitized by Google

entre l'Abbaye Saint-Germain & l'Hôtel-Dieu; & qu'en 1451 (*y*), dans un Bail fait par l'Abbé de Saint-Victor, elle est nommée *rue de la Couronne.*

Il y a dans cette rue un cul-de-sac qui porte le même nom.

RUE DE LA LANTERNE. Elle continue la rue de la Juiverie, & aboutit au Pont Notre-Dame. Sauval (*z*) dit qu'en 1457 elle avoit le nom de *la Planche S. Denys-de-la-Chartre*, parce qu'au bout il y avoit des planches sur la rivière, comme à la Planche-Mibrai, & qu'au XVIe siécle c'étoit la rue *du Moulin.* L'Auteur des *Tablettes Parisiennes* marque qu'en 1300 elle s'appelloit la rue *S. Bon*, & depuis, *Planche S. Denys-de-la-Chartre & du Moulin*: il a confondu, pour le nom de S. Bont, cette rue avec celle qui le portoit véritablement, & qu'on appelle *rue de la Lanterne*, vis-à-vis S. Bont, qu'il indique aujourd'hui sous le nom de rue *de la Dentelle*, qu'on ne connoît plus. Tous les deux se sont trompés sur les deux autres noms qu'ils donnent à cette rue. Si Sauval avoit lu les Cartulaires de S. Denys-de-la-Chartre, il auroit vu qu'elle y est appellée rue *de la Place S. Denys-de-la-Chartre*, rue *devant la Place & l'Eglise S. Denys*, rue *devant la Croix S. Denys*, rue *de la Jusrie* & *Juirie*, & rue *du Pont Notre-Dame.* A l'égard du nom de rue *du Moulin*, c'étoit celui de la rue voisine, qui s'appelle encore aujourd'hui *du haut Moulin.* C'est aussi par erreur que dans l'article d'un Compte de 1496, rapporté par Sauval (*a*), elle est appellée rue *des Oublies*, *dite*

(*y*) Arch. de S. Victor.
(*z*) Tom. 1, p. 146.
(*a*) Tom. 3, p. 515.

Digitized by Google

de la Lanterne. Quant à ce dernier nom, qui vient d'une enseigne, on le trouve dès 1326 (*b*), dans la liste des rues du XVe siécle, dans Corrozet, & sur tous nos Plans.

LE PRIEURÉ DE S. DENYS-DE-LA-CHARTRE. Il est des traditions que la Religion rend respectables, parce que la piété des Fidèles les a en quelque façon consacrées; mais elle ne défend pas de chercher à discerner le vrai d'avec le faux, ni d'opposer les monuments de l'Histoire à ceux de la crédulité : telle est celle que du Breul (*c*) & autres modernes ont adoptée. Ils ont cru que S. Denys & ses Compagnons avoient été mis dans une prison que cette Eglise a remplacée, qu'ils y avoient souffert différents genres de tourments, dont on montre les instruments, & que c'est de cette Chartre ou prison qu'est venu le surnom de l'Eglise qu'on a bâtie en ce lieu, pour en conserver la mémoire. Loin que cette opinion soit appuyée sur aucuns Titres, les monuments les plus anciens semblent détruire cette tradition. Grégoire de Tours (*d*) indique que la prison de Paris étoit près de la Porte méridionale; son récit en forme la preuve la moins équivoque, & cet emplacement ne peut convenir à celui de S. Denys-de-la-Chartre. Soit que cette prison ait été détruite par l'incendie de 586, dont parle cet Historien, soit qu'elle tombât en ruine, il est certain qu'elle fut transférée vers l'endroit où est cette Eglise, & que c'est de la proximité de cette prison qu'au commencement du XIe siécle elle s'appelloit *S. Dionysius de PARISIACO CARCERE*;

(*b*) Cens. S. Elig. Bail du 2 Mai.

(*c*) Pag. 114.

(*d*) Lib. 8, cap. 33.

Digitized by Google

ce qui dénote la prison publique, & non la Chartre particulière de S. Denys. Au siécle suivant on fonda l'Eglise de S. Symphorien, & elle fut également désignée sous le titre de *S. Symphorianus de Carcere.* Je ne disconviendrai pas que dans le titre de fondation (*e*) il est parlé de la prison de S. Denys, ainsi que dans quelques autres qui y ont rapport; mais on ne s'est servi de ces expressions que sur la foi, souvent incertaine, de la tradition. On suppose que la prison étoit située en cet endroit, & on ne le suppose que sur un ouï-dire: *Locum illum in quo incarceratus* DICITUR *beatus Dionysius .... in quo gloriosus Martyr in Carcere* TRADITUR *fuisse detentus.*

Il n'est guère possible de se persuader que la dévotion des Parisiens envers S. Denys, leur premier Apôtre, se fût bornée à de simples prières, & qu'ils n'eussent pas érigé dans leur Ville une Chapelle ou Eglise en son honneur; les Actes de Sainte-Géneviève (*f*), écrits dix-huit ans après sa mort, ne permettent pas d'en douter. Cette Sainte alloit souvent, au milieu de la nuit, accompagnée de quelques Vierges, & à la clarté d'un flambeau, faire ses prières dans cette Eglise. Il en existoit donc une dans la Cité; car, quoique des Savants (*g*) aient avancé que c'étoit celle de l'Abbaye de S. Denys, il me semble que cette opinion, pour être suivie, devroit être appuyée sur quelques preuves: pour la confirmer, ils avancent que Ste Géneviève demeuroit au lieu

(*e*) Hist. de Paris, t. 3, pag. 86 & suiv.
(*f*) Acta S. Genov.
(*g*) Hist. de Saint-Denys, Disc. prélim. §. 1. — Lebeuf, dissert. t. 2, p. 10.

Digitized by Google

appellé aujourd'hui *la Chapelle* : ſeroit-ce parce qu'il a autrefois porté le nom de cette Sainte ? mais cette circonſtance ne rendroit pas cette opinion plus vraiſemblable. On aura peine à croire que, dans le milieu de la nuit, des Vierges ſe ſoient expoſées, malgré les injures des ſaiſons, à s'en aller prier Dieu à une lieue de diſtance de leur demeure. C'eſt peut-être une ſemblable raiſon qui a fait penſer à un Auteur moderne (*h*), que S. Denys avoit ſouffert le martyre dans la rue qui porte ſon nom, au coin de la rue Aubri-le-Boucher, & que Ste Géneviève demeuroit rue de la Mortellerie, à l'endroit où a été bâtie la Chapelle des Haudriettes. Ce n'eſt pas ici le lieu de diſcuter les opinions des Savants qui ont été diviſés ſur ce ſujet, j'aurai occaſion d'en parler dans un autre article. Il paroît par les Actes de Sainte-Géneviève qu'il y avoit une Egliſe ou Chapelle de S. Denys, & je ſuis tenté de croire qu'elle étoit près de la Cathédrale, ſuivant l'uſage des premiers temps de bâtir des Oratoires autour des grandes Baſiliques ; & quand on les a ſupprimés, la Baſilique dont ils étoient des dépendances en a adopté les Patrons : il y en a pluſieurs exemples, & S. Denys eſt un de ceux que la Cathédrale a toujours reconnus. Ste Géneviève ayant engagé les Pariſiens à bâtir ſous ſon invocation une grande Egliſe, qui eſt celle de l'Abbaye de S. Denys, alors le concours des Fidèles devint plus grand dans cette nouvelle Egliſe, malgré l'éloignement, que dans celle qui étoit dans la Cité. Les incurſions des Normands

(*h*) Nouv. Annales de Paris, p. 40.

Digitized by Google

qui pillèrent & brûlèrent cette Abbaye, purent alors engager les Parisiens à bâtir ou rebâtir dans la Cité même une autre Eglise sous le nom de ce Saint : comme elle étoit voisine de la prison publique, on l'appella *S. Denys-de-la-Chartre*, ainsi que celle de S. Symphorien, qui fut bâtie au XIIIe siécle auprès de celle-ci. Voilà ce que je crois de plus plausible & de plus vrai sur l'origine de cette Eglise.

Il est certain qu'au commencement du XIe siécle elle étoit desservie par des Chanoines ; on en trouve la preuve dans deux Chartes (*i*) du Roi Robert, données à Orléans, l'une sans date, l'autre la 19e année de son régne, qui revient à l'an 1015, par lesquelles ce Prince confirme *aux Chanoines de S. Denys de Parisiaco Carcere* les donations qui leur avoient été faites par Ansold, Chevalier, & Reitrude sa femme : ces Lettres font mention du consentement de Renaud, Evêque de Paris, mort en 1016. Ainsi l'Auteur des *Tablettes Parisiennes* (*k*) n'a pas eu raison de dire que S. Denys-de-la-Chartre a été Collégiale en 1067, Abbaye en 1133, & Prieuré vers 1160. M. Piganiol (*l*) n'a pas été mieux fondé à n'en marquer la fondation qu'en 1122, puisque je viens de citer des Titres antérieurs à ces époques ; il a confondu celle de la fondation avec la confirmation qui en fut faite par Girbert, Evêque de Paris, en cette même année ; & s'il eût lû cet Acte, il auroit vu que cette Eglise étoit déja ancienne alors, puisqu'il y est parlé des possessions

(*i*) Hist. S. Martini de Campis, p. 313 & seq.

(*k*) Page 56.

(*l*) Tom. 1, p. 427.

Digitized by Google

dont elle jouiſſoit *à plurimis, ac penè innumeris annis* (*m*).

Sauval (*n*) ou ſes Editeurs, en parlant de cette Egliſe, ont fait autant de fautes qu'il y a de faits rapportés. On dit d'abord que ce n'étoient point des Chanoines réguliers comme l'étoient ceux de Saint-Martin, & le nouvel Editeur de M. Piganiol (*o*) n'a pas relevé la même obſervation : comment n'ont-ils pas fait attention que les Chanoines de Saint-Denys ne pouvoient pas reſſembler à ceux de Saint-Martin, qui ne furent inſtitués que ſous Henri I, & par conſéquent plus de 45 ans après l'époque de la fondation de ceux de Saint-Denys ? S'ils ont voulu parler des temps poſtérieurs, comment ne ſe ſont-ils pas ſouvenus qu'il n'y a point eu de Chanoines réguliers à Saint-Martin ? en admettant, & avec raiſon, des Chanoines ſéculiers à Saint-Denys-de-la-Chartre, Sauval a-t-il pu dire que cette Egliſe eſt un *Prieuré conventuel depuis ſa fondation* ? Si, ſur la foi de du Breul (*p*), qui a été induit en erreur par le terme d'*Abbé* inſéré dans la Charte de Louis le Jeune, il a dit que *c'étoit premièrement une Abbaye de l'Ordre de S. Auguſtin*, où a-t-il découvert *qu'enſuite ce fût un Couvent de filles, échangé depuis avec un Prieuré conventuel de Religieux, qui étoit à Montmartre* ? a-t-il trouvé ces anecdotes dans le Tréſor de Saint-Martin-des-Champs, qu'il cite ? je puis aſſurer qu'il n'y exiſte aucun Titre relatif à ce ſujet, qui ne lui donne le démenti le plus formel.

Les Chanoines de S. Denys jouirent paiſible-

(*m*) Hiſt. S. Mart. p. 311.
(*n*) Tom. 1, p. 343.
(*o*) Tom. 1, p. 430.
(*p*) Liv. 4, p. 1155.

Digitized by Google

ment, jusqu'au siécle suivant, des biens qui leur avoient été donnés, & la possession leur en fut même confirmée en 1122 par Girbert, comme je l'ai dit ci-dessus ; mais, peu après, l'administration tomba dans les mains laïques. L'Histoire ne fournit que trop d'exemples de cette usurpation des biens ecclésiastiques par les séculiers : de Protecteurs ou d'Econome des domaines consacrés à l'Eglise, ils s'en rendirent les propriétaires, & on ne remédia dans la suite à cet abus que par la tolérance d'un autre, en introduisant les Commandes. C'étoit à titre d'Administrateur qu'Henri, troisiéme fils de Louis le Gros, percevoit les revenus de S. Denys-de-la-Chartre, dont il est qualifié *Abbé*, c'est-à-dire, *Chef*.

Louis VI & la Reine Adélaïde voulant fonder un Monastère de Religieuses de l'Ordre de S. Benoît, jetèrent les yeux sur Montmartre comme sur le lieu le plus propre pour l'exécution de ce dessein. Les Religieux de S. Martin-des-Champs en jouissoient alors, en vertu de la donation qui leur en avoit été faite en 1096 ; ils le cédèrent au Roi en 1133 : ce Prince, pour les en indemniser, remit en même temps S. Denys-de-la-Chartre à Etienne de Senlis, Evêque de Paris, qui en fit aussi-tôt don à S. Martin-des-Champs, ce qui fut confirmé l'année suivante par Louis le Gros, & en 1137 par Louis VII, son fils (*q*). Ainsi commença ce Prieuré, membre dépendant de S. Martin, dont l'Auteur des *Tablettes Parisiennes* a reculé l'érection vers 1160 : les priviléges, immunités, franchises & exemptions qui lui furent accordés, ont été depuis confir-

(*q*) Hist. S. Mart. p. 28.

Digitized by Google

més par Charles V & Charles VI. Il y a un Arrêt du 26 Mars 1401, dans lequel *le Prieuré de la Chartre Mr St Denys* eſt dit *de fondation Royale*; il jouiſſoit même d'une Prébende dans l'Egliſe de Notre-Dame. Il paroît que ce Prieuré fut rebâti vers le milieu du XIVe ſiécle par Hugues Seroti, Prieur, ainſi qu'il eſt marqué dans ſon épitaphe (*r*).

On a légèrement avancé (*s*) que ce Prieuré ne ceſſa d'être conventuel & régulier qu'en 1636; il eſt vrai qu'en cette année il y eut un Arrêt du Conſeil qui le déclara ſimple, mais en même temps il fut ordonné qu'on y entretiendroit deux Religieux & un Frère. Il eſt aiſé de prouver que ce Prieuré fut donné en Commande, & qu'en 1530 (*t*) Robert Tiercelin, Conſeiller au Parlement, le poſſédoit à ce titre.

Les Religieux de S. Martin, par des raiſons particulières, avoient inſenſiblement abandonné ce Prieuré, ſans cependant renoncer à leurs droits; mais le 23 Février 1658 le Cardinal Mazarin y rétablit la conventualité, & y plaça des Religieux qu'il tira de S. Martin-des-Champs.

Enfin, l'Abbé Teſtu remit ce Prieuré entre les mains de M. le Cardinal de Noailles (*u*), qui, par decret du 18 Avril 1704, unit la Manſe Priorale à la Communauté de S. François de Sales, qu'il avoit établie depuis peu pour la retraite des Prêtres pauvres & infirmes.

L'Egliſe de S. Denys-de-la-Chartre eſt double, comme il étoit anciennement d'uſage de les bâtir. Dans un des côtés de la Nef étoit une Paroiſſe

(*r*) Ibid. p. 338.
(*s*) Piganiol, t. 1, p. 430.
(*t*) Gall. Chr. t. 7, col. 552.
(*u*) Secrétariat de l'Archev.

Digitized by Google

ſous le nom de *S. Gilles* & *S. Leu*, dont l'origine eſt incertaine : la Cure étoit à la nomination du Prieur. Le Vicaire perpétuel qui la deſſervoit, ayant élevé différentes conteſtations, qui, fondées ſur l'intérêt, ne pouvoient manquer de renaître ſouvent, la Cure fut transférée en 1618 dans l'Egliſe de S. Symphorien, qui étoit voiſine.

L'Egliſe de S. Denys fut réparée & le Maître-Autel refait à neuf en 1665, par les libéralités de la Reine Anne d'Autriche. Les Religieux ont cherché à perpétuer leur reconnoiſſance dans une Inſcription, qui ſe lit ſur une table de marbre qu'ils ont placée à côté de cet Autel.

Du Breul (*x*) & autres ont avancé que la Chartre où fut mis S. Denys s'appelloit *la priſon de Glaucin*, *carcer Glaucini*, & que le Port qui en eſt proche en retient encore le nom, & s'appelle *Glatigny*. Je n'en ai pas fait mention à l'article de cette rue, parce qu'il y a trop de différence dans les noms, & que d'ailleurs la priſon de Glaucin n'étoit point ſituée en cet endroit ; il eſt aiſé de s'en convaincre, en liſant ce que le Moine anonyme de S. Denys (*y*) a écrit en parlant des libéralités que Dagobert fit à ſon Abbaye, & de voir qu'elle étoit ſituée vers la Porte ſeptentrionale de la Ville, près S. Merri.

RUE DE LA LICORNE. Elle traverſe de la rue S. Chriſtophe à celle des Marmouzets. Sauval (*z*) dit qu'en 1300 elle s'appelloit rue *de la Magdeleine* ; à ce nom M. Robert (*a*) ajoute celui de *Marché-Palu* : ces deux dénominations ne convien-

(*x*) Liv. 1, p. 115.
(*y*) Geſta Dagoberti, n. 33. — Duch. t. 1, p. 582.
(*z*) Tom. 1, p. 146.
(*a*) Tablettes Par. p. 39.

Digitized by Google

nent point à cette rue. Il eſt vrai qu'en 1269 elle étoit appellée rue *près le Chevet de la Magdeleine*, *vicus juxtà Capicium Monaſterii beatæ Mariæ Magdalenæ ;* mais cela n'empêchoit pas qu'elle ne fût déja connue ſous le nom de *vicus Nebulariorum*, rue *as Oubloyers*, *des Oublayers*, *Oblayers*, *aux Obléeurs*, *Oblayeurs*, & *Oublieurs*. C'eſt faute d'attention qu'on l'a confondue avec la rue de la Licorne, qui en a fait partie, mais qui en étoit autrefois diſtinguée. La rue des Oublayers alloit de la rue S. Chriſtophe dans celle des Marmouzets, & de-là ſe prolongeoit juſqu'à la rue de la Juiverie. Le Cenſier de S. Eloi de 1398, en énonçant les premières maiſons de la rue des Marmouzets, l'indique ainſi, *rue des Marmouzets que l'on ſouloit dire aux Oubliers* ; & celui de 1367 diſtingue la rue des Oublayers de celle de la Licorne : en effet, celle-ci n'étoit qu'une ruelle qui aboutiſſoit dans celle des Oublayers ; elle venoit de la rue de la Juiverie, & régnoit le long de l'Egliſe de la Magdeleine. Elle devoit ce nom à une maiſon de Laurent Fromentin, où pendoit une enſeigne de la Licorne ; &, quand on la condamna, on donna ſon nom à celle où elle aboutiſſoit. Ainſi c'eſt par erreur (*b*) qu'on la trouve ſous le nom de *la Corne* dans un Compte de 1476, & dans de Chuyes.

RUE S. LOUIS. Elle aboutit au Pont S. Michel & au Quai des Orfévres. On commença à l'ouvrir ſous le régne d'Henri IV, pour faciliter la communication avec le Pont-neuf. Au mois de Janvier 1622 le Roi fit don à M. le Préſident Le Jay (*c*) de la Place du côté de la rivière, de-

(*b*) Sauval, t. 3, p. 429. (*c*) Mémorial 5 V. fol. 321.

Digitized by Google

puis le Pont S. Michel juſqu'à la Poterne du Palais, à la charge de payer ſix livres de rente pour chaque maiſon qu'il y feroit conſtruire : ce don lui fut fait pour l'indemniſer de la perte que l'incendie du Pont Marchand lui avoit occaſionnée. Cette rue fut commencée en 1623 (*d*) du côté de la rivière, & continuée de l'autre côté en vertu de l'Arrêt & des Lettres-Patentes du 21 Juin 1630, qui permirent aux Tréſorier & Chanoines de la Sainte-Chapelle de faire conſtruire des maiſons ſur l'emplacement de leurs jardins, & d'en percevoir les Cenſives (*e*). On l'appella d'abord la rue *Neuve*, enſuite la rue *Neuve S. Louis.*

RUE DU MARCHÉ-NEUF. Elle commence au bout du Pont S. Michel, & aboutit à la rue du Marché-Palu, en face de la rue neuve Notre-Dame. On comprend ſous ce nom le Marché, & les deux petites rues qui y conduiſent. Quelque confiance que doivent naturellement inſpirer les connoiſſances de l'Abbé Lebeuf, je ne puis me conformer à ſon ſentiment ſur cette rue (*f*), que Guillot appelle *la grant Orberie.* Il croit d'abord qu'il faut dire *Lormerie*, & que les Lormiers qui demeuroient en cet endroit, lui avoient fait donner ce nom : il ajoute enſuite que cette rue eſt la partie orientale de la rue de la Calendre. Cette opinion me paroît deſtituée de tout fondement : je n'ai vu nulle part que cette rue fût affectée particulièrement à la demeure des Lormiers, ni qu'elle fît partie de la rue de la Calendre. En 1212 (*g*) on indique un moulin près l'Orberie, *molendinum*

(*d*) Le Maire, t. 3, p. 260.
(*e*) Mémorial 6 A. fol. 604 & ſuiv.
(*f*) Lebeuf, t. 2, p. 443 & 576.
(*g*) Cartul. S. Genovefæ.

Digitized by Google

de Laus in Sequana juxtà l'Orberie. Tous les Censiers de S. Eloi font mention de l'Orberie ; celui de 1367 s'exprime d'une façon qui lève toute difficulté (*h*) : *Place faisant le coin d'une ruelle parmi laquelle l'en va & descend, l'en en la rue de l'Orberie & à la rivière de Seine.... en allant de S. Michel parmi lad. rue de l'Orberie qui est étoupée à présent vers Notre-Dame de Paris.... ruelle descendant en l'Orberie* (*i*). On voit par cette énonciation que le Marché-neuf étoit la rue de l'Orberie, & qu'elle étoit étoupée, c'est-à-dire, bouchée du côté du Marché-Palu. On voit en effet dans du Breul (*k*) qu'en 1557 *on ouvrit le passage de la rue de l'Herberie, maintenant dite le Marché-neuf.* On trouve dans les Registres de la Chambre des Comptes (*l*), que l'on abattit à cet effet les maisons des sieurs Ducroc en 1558, qu'ils en furent payés le 20 Mai 1562, & que le 16 Septembre 1566 on donna ordre de payer aux Ecoliers du Collége de Me Gervais-Chrétien 70 liv. pour le rachat d'une rente qu'il percevoit sur une de ces maisons.

Comme on avoit destiné la rue de l'Orberie pour y faire un Marché, les Commissaires du Conseil pour la réformation des Halles (*m*) ordonnèrent, le 14 Mai 1560, aux Prevôt des Marchands & Echevins de construire le Quai Saint-Michel, ce qui fut exécuté. On bâtit 17 boutiques en 1566, ainsi qu'une Halle pour le poisson, & deux Boucheries aux deux extrémités vers les deux Ponts. Tous ces bâtiments furent finis en 1568, & le 4 Juin de cette même année (*n*) on

(*h*) Cens. S. Elig. fol. 87.
(*i*) Cens. de 1495.
(*k*) Pag. 97 & 201.
(*l*) Mémorial R. p. 564.
(*m*) Reg. de la Ville.
(*n*) Ibid.

Digitized by Google

ordonna aux Marchands de poissons & d'herbes qui se tenoient près le petit Châtelet, de venir s'établir dans ce nouveau Marché. Les choses ont ainsi subsisté jusqu'en 1734, que le Roi, par ses Lettres-Patentes du 9 Septembre, ordonna la démolition de 12 maisons, & accorda le péage du Pont rouge à la Ville, à titre d'indemnité : on conserva seulement la Boucherie, qui existe encore; on a établi à l'autre extrémité un Corps-de-garde. La maison voisine fut endommagée par l'incendie du petit Pont, & réparée par ordre de la Ville en 1719, comme on peut le voir par l'Inscription qu'elle y a fait mettre.

L'EGLISE DE S. GERMAIN-LE-VIEUX. Tous nos Historiens conviennent que dans son origine c'étoit une Chapelle baptismale dépendante de la Cathédrale, sous le titre de *S. Jean-Baptiste* : il y a des preuves qu'elle existoit à la fin du IXe siécle, & qu'elle servit d'asyle aux Religieux de S. Germain des-Prés, lorsque les nouvelles incursions des Normands les obligèrent, en 885, de se retirer dans la Cité avec le Corps de S. Germain. L'Auteur de la *Vie* de Ste Géneviève mérite assez de confiance pour qu'on puisse assurer, sur son témoignage, que cette Chapelle existoit dès le milieu du Ve siécle; mais ce n'est que sur une simple tradition que quelques Historiens (*o*) ont écrit qu'elle avoit été bâtie par S. Germain, pour lui servir d'hospice, lorsque n'étant encore qu'Abbé de S. Symphorien d'Autun, il étoit obligé de venir à Paris & d'y faire quelque séjour ; ou que l'ayant trouvée déja bâtie, il l'avoit obtenue pour y demeurer

(*o*) Ann. Bénéd. t. 1, p. 136. — Gall. Chr. t. 7, col. 21. — Sauval, t. 1, p. 382.

Digitized by Google

avec les Religieux qu'il amenoit avec lui. Du Breul (*p*), en adoptant cette opinion, dit que S. Germain s'y retira lorsqu'il vint à Paris par ordre de Childebert II : c'est une faute, ce Prince n'ayant que cinq ans lorsque S. Germain mourut. Au reste, cette opinion paroît fondée sur un passage du Continuateur d'Aimoin (*q*), qui dit : *Corpus beatissimi Germani in Arcisterium ejusdem Pontificis, in Civitate prædicta situm, ab ipsis Monachis delatum fuit.* C'est sans doute sur cette seule autorité que Corrozet (*r*) & l'Abbé Lebeuf ont pensé, que cette Eglise appartenoit à l'Abbaye de S. Germain. Je crois, malgré le respect que je dois aux lumières des Savants que je viens de citer, que leur opinion ne peut & ne doit passer que pour une simple conjecture, & non pour un fait certain. 1° Le terme *Arcisterium*, dont s'est servi l'Auteur de l'*Appendix* d'Aimoin, ne signifie pas toujours un Monastère : on l'a employé pour signifier un lieu de sûreté, & dans un autre sens pour un asyle sacré, *spiritualis statio*, *principalis statio* (*s*), parce qu'il n'y a rien de plus respectable que les lieux consacrés par la Religion ; on l'a aussi expliqué par le Siége Epiſcopal, la demeure de l'Evêque.

2° Il n'y a nulle preuve que l'Abbaye eût un Monastère ou un Hospice dans la Cité ; si cela eût été, la Chapelle voisine auroit-elle continué d'être un Baptistère sous le nom de *S. Jean-Baptiste* ? Les Religieux qui l'auroient possédée à titre d'ancienne concession, auroient-ils été dans

(*p*) Pag. 96.
(*q*) Lib. 5, cap. 41.
(*r*) Corrozet, fol. 46. — Lebeuf, t. 2, p. 438.
(*s*) Gloss. *verbo* Ascaterium.

Digitized by Google

le cas de dépoſer ailleurs le Corps de S. Germain? n'auroient-ils pas diſpoſé librement d'un lieu qui leur appartenoit? n'auroient-ils pas fait deſſervir cet Oratoire par leurs Religieux, plutôt que par des Prêtres ſéculiers? ſe ſeroient-ils cru obligés de remercier ceux-ci d'un aſyle dont ils étoient les maîtres, & de porter envers eux la reconnoiſſance juſqu'à leur donner un Bras de ce ſaint Evêque? Abbon, Religieux de S. Germain-des-Prés, témoin oculaire, dit (*t*) poſitivement que le Corps de S. Germain fut *reporté* à l'Égliſe de S. Etienne, qui étoit l'ancienne Cathédrale; c'eſt-là qu'il avoit été dépoſé avec ceux de S. Marcel, de S. Cloud, & quelques autres: il ne parle ni d'une Egliſe qui appartînt à ſon Monaſtère, ni d'une Chapelle qui leur eût été concédée. Je ne diſconviendrai pas que le ſavant Adrien de Valois (*u*) a penſé, que c'étoit dans cette Chapelle qu'on avoit dépoſé le Corps de S. Germain; mais il avoue en même temps que les Annales de S. Bertin n'en diſent rien: on en peut donc conclure, que l'Abbaye S. Germain n'avoit alors aucun droit ſur cette Chapelle. Mais lorſque le Baptiſtère fut transféré plus près de la Cathédrale, il eſt vraiſemblable que l'Oratoire de S. Jean prit alors le nom de *S. Germain*, à cauſe du Bras de ce Saint, & que l'Evêque & le Chapitre de Paris en donnèrent le Patronage à l'Abbaye S. Germain-des-Prés, qui en a joui juſqu'en 1368: elle le céda alors à l'Univerſité. Nos Hiſtoriens (*x*), ceux même qui devroient être les mieux inſtruits, diſent que ce fut

(*t*) Abbon, lib. 2, verſ. 310.
(*u*) De Baſ. Par. p. 473.
(*x*) Du Breul, p. 96. — Hiſt. de l'Abbaye S. Germain, pag. 160. — Hiſt. Univ. tom. 4, p. 417.

à titre

Digitized by Google

à titre d'échange. L'Abbé Lebeuf (*y*), qui n'avoit pas lu les Actes dans lesquels il en est fait mention, ou qui ne se les rappelloit pas, dit que cette cession fut faite *en échange d'une Chapelle de l'Université qui convenoit à l'Abbaye, étant proche du jardin des Religieux ;* il pouvoit même ajouter qu'elle en faisoit partie, étant située *infrà muros Abbatiæ.* Si l'on examine quel fut le motif de cette cession, & la valeur des choses qui furent permutées, il sera facile de se convaincre que cette convention n'est point un échange, puisque d'un côté l'Université ne céde à l'Abbaye que 2 arpents 10 perches de terre, & le Patronage d'une Chapelle qu'il falloit détruire, & que celle-ci lui donne (*z*) le Patronage de S. Germain-le-Vieux, 2 arpents & demi de terre, 8 liv. de rente amortie, & 60 francs d'or pour les démolitions & les matériaux de la Chapelle. L'Abbaye, forcée de faire fortifier son enceinte, étoit-elle donc obligée, en perdant son terrein, d'indemniser encore ceux qui se trouvoient lésés par une fortification que la sûreté commune exigeoit ? & parce que pour creuser des fossés, ou construire de nouveaux murs, il falloit abattre une Chapelle à laquelle l'Université avoit droit de présenter, falloit-il que les Religieux de S. Germain lui cédassent celui qu'ils avoient sur une Eglise Paroissiale de la Cité, qu'ils achetassent les matériaux d'un édifice inutile, & qu'ils en indemnisassent, par une somme considérable, ceux qui n'y avoient d'autre droit que celui de nommer le Chapelain qui la devoit

(*y*) Tom. 2, p. 440.

(*z*) Hist. de l'Abbaye, *ibid.*

Digitized by Google

deſſervir ? On ſent bien qu'il n'y avoit nulle proportion entre ces deux échanges.

Dès le XIIe ſiécle, on trouve des Actes qui font mention de l'Egliſe de S. Germain-le-Vieil, en latin *S. Germanus Vetus* ; mais je n'en ai point trouvé qui indiquent la raiſon pour laquelle on lui a donné ce ſurnom. L'Abbé Lebeuf (*a*) ne me paroît pas heureux dans la découverte de cette étymologie ; il croit qu'on a voulu ſimplement ſignifier une Egliſe ſituée dans un endroit aquatique, qu'on a dit *le Vieux* par corruption d'*Evieux* ou *Aivieux*, & qu'on auroit dû dire en latin *Aquoſus* ; il s'appuie ſur l'autorité de l'Abbé Chaſtelain (*b*), qui appelle *Neauſle-le-Vieux*, *Nidalſa Aquoſa*, & ſur le nom de *Palu*, qui eſt reſté au quartier voiſin. Je conviens qu'on diſoit anciennement *ève*, *aive* & *aigue*, pour ſignifier *eau*, & que le mot d'*évier* ou *aivier*, qui eſt un conduit d'eau ou égout, en eſt dérivé, ainſi que celui d'*aiguiére*, vaſe où l'on met de l'eau ; mais je n'ai trouvé nulle part qu'on ait dit *évieux* ou *aivieux*, pour déſigner un endroit aquatique, & l'Abbé Lebeuf eût été certainement embarraſſé de produire aucun Titre où l'Egliſe de S. Germain ait été nommée *l'Evieux* ou *Aquoſus*. Nous avons en France une quantité d'Egliſes ſituées dans des lieux aquatiques ou marécageux : les Titres anciens & modernes ne les déſignent que ſous le nom de *la Palud* ou *Palu*, du mot latin *Palus*, *de Palude*. D'ailleurs, l'Abbé Lebeuf n'a pas penſé qu'au Xe & même au XIVe ſiécle on ne diſoit point *le vieux*, mais *le viel* & *le vieil* : ainſi la con-

(*a*) Tom. 2, p. 440.

(*b*) Martir. Univ. p. 1046.

Digitized by Google

formité de ſon étymologie avec la ſituation de l'Egliſe S. Germain ne peut avoir ici aucune application, non plus que l'opinion iſolée de l'Abbé Chaſtelain, qui n'a pas fait attention que le ſurnom de *Vieux* qu'on a donné à l'Abbaye de Neaufle, eſt plus moderne, & ne lui a été attribué que pour le diſtinguer de Neaufle-le-Château, (aujourd'hui Pontchartrain) & ne pas confondre le territoire du Seigneur avec celui de l'Abbaye, & que dans tous les Titres on lit *Nealpha* & *Nidælpha vetus.*

Je ne crois pas qu'on adopte plus facilement l'opinion de Dom Dupleſſis (*c*), qui a prétendu que le bras de la rivière près duquel cette Egliſe eſt ſituée, ſe paſſoit à gué dans certains temps, & que dans cette ſuppoſition il falloit l'appeller, non *Eccleſia S. Germani Veteris*, mais *S. Germani de Vado.*

Adrien de Valois (*d*) a penſé que le ſurnom de *Vieux* vient de ſon ancienneté, *vetulus*, *vetus*, *à vetuſtate.* L'Abbé Lebeuf (*e*), qui, comme je viens de l'obſerver, avoit imaginé une autre étymologie, cherche à détruire celle-ci. Les Egliſes de S. Germain-l'Auxerrois & de S. Germain-des-Prés exiſtoient, dit-il, avant qu'on eût donné le nom de *S. Germain* à celle dont il s'agit; en 811, la première eſt appellée *S. Germanus* ſimplement, la ſeconde *S. Germanus novus.* « Ainſi on ne doit » pas regarder comme recevable la raiſon que » quelques-uns ont donnée de ce nom (*le Vieux*), » diſant que c'eſt parce que S. Germain avoit » logé en ce lieu avant ſon épiſcopat, qu'on le

(*c*) Nouv. Ann. p. 74.
(*d*) Val. de Baſ. p. 473.
(*e*) Tom. 2, p. 439.

Digitized by Google

» nomma, vers l'an 900, *S. Germain-le-Vieux.* » Je ne vois cependant rien qui choque la raiſon, dans le ſyſtême que combat l'Abbé Lebeuf. En 811 on appelloit l'Abbaye S. Germain, *S. Germain-le-Neuf*, parce qu'il n'y avoit pas 60 ans qu'on y avoit fait la Tranſlation du Corps de S. Germain, & qu'elle commença dès-lors à être appelée du nom de ce Saint ſeul, qu'on ajoutoit auparavant, & même quelquefois depuis, à celui de S. Vincent, premier Titulaire. Lorſqu'à la fin du même ſiécle on laiſſa dans l'Oratoire de S. Jean-Baptiſte un Bras de S. Germain, & qu'on donna cette Chapelle aux Religieux qui pendant le ſiége de Paris y avoient fait leur demeure, elle prit alors le nom de ce ſaint Evêque : ſi l'on y ajouta le ſurnom de *Vieux*, ce ne fut pas qu'elle eût porté ce nom anciennement, mais c'étoit une tradition reçue que S. Germain s'y étoit retiré au VIe ſiécle ; c'en étoit aſſez pour conſidérer cette Chapelle comme la plus ancienne, comme antérieure aux deux Egliſes connues ſous le même nom, & pour lui donner le ſurnom de *Vieux*, qui d'ailleurs étoit néceſſaire pour la diſtinguer de *S. Germain-le-Neuf.*

J'ai déja dit que cette Egliſe fut agrandie en 1458, d'une partie de la rue aux Féves ; elle le fut encore en 1560, & élargie du côté du Marché-neuf, mais je ne ſais ſi elle a toujours été dans le même endroit où elle eſt aujourd'hui : je crois que l'Oratoire de S. Jean-Baptiſte étoit un peu plus près de la rivière, & dans l'eſpace qui fait face à l'Egliſe actuelle.

RUE DU MARCHÉ-PALU. Elle commence au petit Pont, & finit au coin des rues de la Calendre & de S. Chriſtophe. Elle étoit connue ſous

Digitized by Google

ce nom au XIIIe siècle (*f*), & il ne paroît pas qu'elle en ait changé depuis. L'Abbé Lebeuf dit (*g*) qu'elle étoit si aquatique, qu'il a fallu deux termes synonimes pour l'exprimer ; car, dit-il, *Marchez* ou *Marchais* signifioit autrefois un lieu marécageux. Je ne pense pas que cette savante étymologie soit admissible pour la rue dont il s'agit ; je suis persuadé qu'elle doit son nom au Marché qui s'y voyoit de toute ancienneté, & qui s'étendoit dans la rue de la Juiverie, ainsi qu'une Halle : c'étoit-là qu'on déposoit & qu'on vendoit le bled ; ce Marché servoit aussi pour la vente des herbes & des légumes, & c'est vraisemblablement de-là qu'on a pu donner à l'endroit où est le Marché-neuf, le nom de l'*Orberie* ou l'*Herberie*. Ainsi c'est de ce Marché, dont nos Historiens font remonter l'antiquité jusqu'au temps des premiers Parisiens, & non de sa situation, comme l'a pensé l'Abbé Lebeuf, que cette rue a pris le nom de *Marché-Palu*. Dans tous les anciens Titres on lit *Mareé* & *Marcié*, ce qui veut dire un Marché, & non *Marchez* ou *Marchais*, qui peut signifier un lieu aquatique. Il est vrai que cet endroit étoit humide & non pavé, ce qui lui a fait donner le surnom de *Palu*, parce qu'il étoit marécageux. Il ne faut pas cependant croire que quoique ce terrein ait été considérablement exhaussé, il fût alors comme un marais ; ce lieu n'eût pas été propre pour un Marché. Il y avoit une enceinte de murs autour de la Cité, qui mettoit l'intérieur à l'abri des inondations, & le Marché étoit à une certaine distance de la rivière ; mais, comme je

(*f*) Arch. de S. Germ. A. 3. 1. 13.

(*g*) Tom. 2, p. 576.

Digitized by Google

l'ai observé, il n'étoit point pavé ; les eaux de pluie & celles d'une partie de la Cité, qui passoient, comme elles passent encore aujourd'hui, par cet endroit pour se rendre à la rivière, rendoient ce terrein assez marécageux pour mériter le nom qu'il porte. Je ne me suis étendu sur cet article, que parce que l'Abbé Lebeuf, en parlant de ce Marché & de S. Germain-le-Vieux, insinue que cet endroit étoit presque toujours inondé, & souvent impraticable, avant l'exhaussement du terrein.

RUE DES MARMOUZETS. Elle commence à la rue de la Juiverie, & aboutit au Cloître Notre-Dame au coin de la rue de la Colombe. Elle doit ce nom à une grande maison appelée dans les anciens Titres *Domus Marmosetorum*, & il en est fait mention dans un Accord (*h*) entre le Prieur de S. Eloi & les Clercs de Matines à Notre-Dame, qui s'obligent de lui payer 10 liv. à chaque mutation de Doyen, pour amortissement de quelques maisons sises dans cette rue : l'Acte est du mois de Juin 1206. Cette rue & la porte du Cloître qui y est située, sont également indiquées sous le nom de *vicus & porta Marmosetorum*, dans les Cartulaires de Notre-Dame & de Sorbonne, au XIIIe siécle (*i*). Ce nom n'a guère varié : Guillot la nomme *du Marmouzet* ; le Rôle de taxe de 1313, *des Marmozets* ; la Liste des rues du XVe siécle, *des Marmouzettes* ; Corrozet & tous ceux qui l'ont suivi, *des Marmouzets*. J'ai déja fait observer que le commencement de cette rue s'est appelé *rue des Oublayers*, parce qu'il aboutissoit à cette dernière.

(*h*) Arch. de S. Eloi & de l'Archevêché.

(*i*) Past. A. p. 341. & 718. — Cart. Sorb. an. 1284.

Digitized by Google

Je ne crois pas devoir faire ici mention d'une tradition rapportée par du Breul (*k*), au ſujet de la Maiſon des Marmouzets, qu'on croit avoir été raſée en exécution d'un Arrêt, & en punition d'un crime que l'on y avoit commis. Cette hiſtoire ne me paroît appuyée ſur aucune preuve; on ſait ſeulement que, *nonobſtant led. prétendu Arrêt que l'on dit avoir été donné*, François I, par ſes Lettres du mois de Janvier 1536, permit à Mᵉ Pierre Belut, Conſeiller au Parlement, de faire rebâtir ſur la place vuide que cette maiſon avoit occupée. A cette anecdote, j'en ſubſtituerai une plus vraie. Louis, fils du Roi Philippe I, avoit fait abattre de ſon autorité, partie d'une maiſon de cette rue, près de la porte du Cloître, qui appartenoit au Chanoine Duranci; elle ſailloit trop à ſon gré, & rendoit peut-être le paſſage incommode. Le Chapitre de Notre-Dame réclama ſes priviléges & ſes immunités. Louis reconnut ſon tort, promit de ne plus rien attenter de ſemblable, & conſentit de payer un denier d'or d'amende. Afin que cette réparation fût plus authentique, on choiſit le jour que Louis, qui étoit monté ſur le Thrône, épouſa Adélaïde de Savoie: il voulut bien la faire avant que de recevoir la Bénédiction Nuptiale, & il permit qu'il en fût fait mention dans les Regiſtres du Chapitre (*l*).

Rue du Haut-Moulin. Elle aboutit aux rues de la Lanterne & de Glatigni; Guillot la nomme rue *S. Denys-de-la-Chartre*: il paroît par les Titres de ce Prieuré, que dès 1204 (*m*) elle s'appel-

(*k*) Pag. 111.
(*l*) Paſtoral A. p. 645. Carta 77
(*m*) Cenſ. de S. Denys-de-la-Chartre.

Digitized by Google

loit rue *Neuve-Saint-Denys ;* on trouve cependant un Acte de 1206, où elle n'eſt indiquée que ſous le nom général de *Strata anterior.* Au milieu du XVIe ſiécle (*n*), cette rue étoit partagée en deux parties; l'une s'appelloit rue *S. Symphorien*, & l'autre *des Hauts-Moulins.* La Caille énonce auſſi la rue, & la petite rue, *du Haut-Moulin.* Le nom de rue *S. Symphorien* venoit d'une Egliſe bâtie ſous l'invocation de ce Saint, aujourd'hui connue ſous celui de la *Chapelle S. Luc.* Suivant une Déclaration de l'Abbeſſe de Montmartre du 3 Juillet 1551, il paroît qu'il y avoit une ruelle *des Etuves* qui donnoit dans cette rue, & qui ne ſubſiſte plus.

L'EGLISE DE S. SYMPHORIEN. J'ai parlé ci-deſſus d'une ancienne tradition, ſuivant laquelle on prétendoit que S. Denys & ſes Compagnons avoient été empriſonnés & tourmentés dans l'endroit où eſt aujourd'hui l'Egliſe de S. Denys-de-la-Chartre. Quelques Auteurs ont ſoupçonné que cette Priſon étoit de l'autre côté, & ſituée où nous avons vu que l'étoit l'Egliſe de S. Symphorien, fondés ſans doute ſur ce qu'elle eſt déſignée ſous la dénomination de *S. Symphorianus de Pariſiaco Carcere.* Je ne répéterai pas ce que j'ai dit au ſujet de la ſituation de cette Priſon. Dans l'endroit où l'on ſuppoſoit qu'elle avoit exiſté, étoit une ancienne Chapelle ſous le titre de *Ste Catherine*, dont je n'ai pu découvrir ni l'origine, ni le Fondateur. Soit par négligence, ſoit par ſucceſſion de temps, cette Chapelle tomboit en ruine & étoit abandonnée. Mathieu, Comte de Beaumont, qui n'a-

(*n*) Corrozet, fol. 204 verſo.

Digitized by Google

voit pu accomplir le Vœu qu'il avoit fait d'aller à Jérusalem, crut y suppléer en se dépouillant des droits qu'il avoit sur cette Chapelle : il en fit don à l'Evêque de Paris, à la charge d'y bâtir une Eglise sous l'invocation de S. Denys, & d'y établir deux Prêtres pour y faire le Service Divin, se réservant à lui & à ses héritiers d'y en établir un troisiéme, dont ils auroient la présentation. Cet Acte est du mois de Décembre 1206 (*o*) : en conséquence, Eudes de Sully fit bâtir une plus grande Chapelle ; il nous apprend lui-même (*p*) par ses Lettres du mois d'Août 1207, qu'elle fut dotée par les libéralités d'Elienor, Comtesse de Vermandois, qui donna cent marcs d'argent pour faire prier Dieu pour Agnès de Méranie, que Philippe Auguste avoit épousée après avoir répudié Ingerburge, & aussi par celles de Garnier de Saint-Lazare & d'Agnès sa femme, qui donnèrent une maison devant S. Julien-le-Pauvre, & quatre arpents & demi de vignes. Ces donations mirent l'Evêque Eudes en état d'établir quatre Chapelains dans la nouvelle Eglise de S. Denys. Elle ne conserva pas long-temps ce titre, puisqu'en 1214 (*q*) on trouve des Lettres de l'Official de Paris, où elle est nommée *S. Symphorien-de-la-Chartre*. Ce nom lui fut vraisemblablement donné pour la distinguer de l'Eglise de S. Denys-de la-Chartre, qui n'en est séparée que par une rue assez étroite, & parce que celle-ci fut dédiée sous l'invocation de S. Denys, Ste Catherine, S. Symphorien & S. Blaise (*r*).

(*o*) Du Breul, p. 117. — Hist. de Paris, t. 3. p. 86. — Hist. Eccl. Par. t. 2, p. 230.
(*p*) Ibidem.
(*q*) Ibid.
(*r*) Du Breul, *ibid.*

Digitized by Google

Quoique les Prêtres qui deſſervoient cette Egliſe ne fuſſent qualifiés que de Chapelains, ils étoient cependant obligés, par l'Acte de fondation, de dire & célébrer l'Office Canonial comme les Chanoines, & par-là ils ſe crurent autoriſés à en prendre le titre ; il leur fut confirmé par Lettres du 10 Juin 1422. Inſenſiblement leur revenu étoit diminué de telle ſorte, qu'en 1618 il n'alloit qu'à 60 liv. 2 ſ. 6 d. & les Chanoines négligeoient d'y faire l'Office. Ce motif & les conteſtations dont j'ai parlé à l'article de S. Denys-de-la-Chartre, engagèrent M. le Cardinal de Gondi, Evêque de Paris, à transférer à S. Symphorien la Paroiſſe de S. Gilles & S. Leu, par ſon Decret du 11 Juillet 1618 (*s*) ; ce qui fut autoriſé & confirmé par un Arrêt d'homologation du 25 Février ſuivant. Mais en 1698 (*t*), Mgr de Noailles, Archevêque de Paris, par ſon Decret du 31 Décembre, ſupprima le Chapitre & la Paroiſſe, & en unit & attribua les biens & les Paroiſſiens à l'Egliſe de la Magdeleine. En 1704, la Chapelle de S. Symphorien fut cédée à la Communauté des Peintres, Sculpteurs & Graveurs, qui l'ont rétablie & décorée. Le tableau de S. Luc, leur Patron, dont ils ont orné l'Autel, en a fait donner le nom à la Chapelle. Cette Communauté a établi au-deſſus une Ecole publique de Deſſin, qui a été autoriſée par Lettres-Patentes du 17 Novembre 1705.

L'Egliſe de S. Symphorien étoit bâtie au niveau de celle de S. Denys-de-la-Chartre ; mais lorſqu'on rehauſſa la Cité, on fut obligé d'ex-

(*s*) Hiſt. de Paris, t. 3, p. 88. | (*t*) Reg. Arch.

Digitized by Google

hauſſer auſſi cette Chapelle, c'eſt ce qui a formé la crypte qu'on y voit encore.

RUE DE NAZARETH. Elle commence au Quai des Orfévres, & aboutit à l'Hôtel de M. le Premier Préſident. Anciennement elle ſe nommoit rue *de Galilée*; elle portoit encore ce nom à la fin du XVe ſiécle. En parlant de la rue de l'Arcade ou de Jéruſalem, j'ai dit que ces deux rues pouvoient devoir leur nom à ceux qui ſe diſpoſoient au voyage de la Terre-ſainte, ou à ceux qui en revenoient. Un Auteur célèbre (*u*) leur donne une autre étymologie; il dit qu'elles ſont ainſi nommées, *parce qu'autrefois l'enclos du Palais étoit un lieu d'aſyle, où les Juifs ſe retiroient avec la permiſſion du Concierge du Palais.*

RUE NEUVE NOTRE-DAME. Elle aboutit au Marché-Palu & au Parvis de la Cathédrale. Sauval (*x*) & ſes Copiſtes diſent qu'elle s'appelloit anciennement rue *Neuve Ste Géneviève*, rue *Ste Géneviève*, parce qu'elle paſſe devant l'Egliſe de Ste Géneviève-des-Ardents; enſuite rue *Notre-Dame*, enfin rue *Neuve Notre-Dame*, lorſque Maurice de Sully, Evêque de Paris, la fit *rebâtir de nouveau* en 1163 & 1164. Il eſt certain qu'avant cette époque il n'y avoit point de rue en cet endroit, & que de ce côté-là on ne ſe rendoit à l'Egliſe de Notre-Dame que par la rue *des Sablons*, qui exiſte encore entre les maiſons de la rue dont il s'agit, & les bâtiments de l'Hôtel-Dieu. Maurice, qui avoit fait reconſtruire l'Egliſe Cathédrale, voulut auſſi faire une rue qui pût y conduire plus directement: à cet effet il acheta

(*u*) Abr. Chron. de l'Hiſt. de France, t. 1, p. 274.

(*x*) Tom. 1., p. 130.

Digitized by Google

quelques maisons, sur les débris desquelles, & sur partie de celles qui lui appartenoient, il fit percer en 1163 une rue, qui dès-lors prit le nom de *rue Neuve* (*y*), qu'elle portoit encore en 1250: on y ajouta ensuite celui de *Notre-Dame*, qu'elle a toujours conservé depuis.

Il y avoit anciennement quatre rues qui aboutissoient à celle-ci, & qui ne subsistent plus. La première forme un cul-de-sac, appelé *de Jérusalem*, sans que j'en aie pu découvrir la raison. La seconde, que l'Abbé Lebeuf a confondue avec celle-ci, se nommoit au XIIIe siécle la rue *à Coulons* & *aux Coulons* (*a*), *vicus Columbariæ*, *vicus ad Columbas*. Il n'est cependant pas possible de s'y méprendre; car dans un Titre de 1254 (*b*) elle est indiquée, *parva ruella ad caput Ecclesiæ S. Genovefæ parvæ*: elle existoit encore en 1434 sous le nom de rue *du Coulon* (*c*). La troisiéme s'appeloit rue *de Venise*, & auparavant, rue *des Dix-huit*, à cause d'un Collége dont je parlerai à l'article de la Sorbonne, à laquelle il a été réuni. Le nom *de Venise* lui venoit d'une enseigne de l'Ecu de Venise: l'Abbé Lebeuf (*d*) a cru qu'elle le devoit à quelque Vénitien qui y demeuroit, & que c'est cette rue que Guillot indique sous le nom de *ruelle S. Christophe*. La quatrième portoit le nom de rue *du Parvis*; on l'a nommée depuis rue *de la Huchette*, d'une maison ainsi appelée, qui faisoit le coin de cette rue & de celle de S. Christophe: cette maison fut détruite

(*y*) Cart. Thes. S. Germani de Pratis.
(*a*) Past. A. fol. 809. — Reg. Capit. 2, p. 528.
(*b*) Past. A. fol. 648.
(*c*) Compte des Matines.
(*d*) Tom. 1, p. 351.

Digitized by Google

en 1437, & donnée à l'Hôtel-Dieu (*e*). Ces trois dernières rues ont été compriſes dans l'agrandiſſement du Parvis & dans les Bâtiments des Enfants-trouvés : on y a auſſi renfermé le terrein ſur lequel étoit conſtruite l'Egliſe dont je vais parler.

L'EGLISE DE Ste GÉNEVIÈVE-DES-ARDENTS. Son origine eſt abſolument inconnue. Quelques Auteurs (*f*) prétendent que c'étoit un Oratoire de Ste Géneviève, érigé depuis en Prieuré ſous le titre de *Notre-Dame la petite* ; d'autres ont penſé, que cette Egliſe n'a été réédifiée ou rebâtie qu'à l'occaſion du Miracle des Ardents. Cette opinion a été ſuivie par le P. Dubois, M. Baillet, Dom Félibien, & autres (*g*) ; elle ne me paroît cependant avoir d'autre fondement que le ſurnom qu'on lui a donné.

Il eſt certain que Ste Géneviève a eu une habitation dans la Cité, & il eſt preſque démontré que l'Oratoire voiſin étoit celui qui eſt aujourd'hui repréſenté par l'Egliſe de S. Germain-le-Vieux, comme je l'ai obſervé à cet article. Il eſt également conſtant que les Chanoines ſéculiers de Sainte-Géneviève avoient une Cenſive, un Hoſpice & une petite Chapelle dans la Cité, qu'ils jouiſſoient d'une Prébende & d'une Vicairie dans l'Egliſe Cathédrale, & que ce fut dans cet Hoſpice, où demeuroient ceux qui deſſervoient ces Bénéfices, qu'ils ſe retirèrent, lorſque l'irruption des Normands les força de chercher un

(*e*) Reg. Capit. 9. *bis*. p. 331.
(*f*) Corrozet, pag. 75. — Du Breul, p. 93. — Sauval, t. 1, p. 383. — Belleforeſt, p. 219.
(*g*) Hiſt. Eccl. Par. t. 2, p. 59. — Baillet, 3 Janvier. — Hiſt. de Paris, t. 1, p. 157. — Cal. hiſtor. 26 Novembre, p. 500.

Digitized by Google

aſyle dans la Cité à la fin du IXe ſiécle. Mais quel étoit le titre de cette Chapelle ? c'eſt ce qu'on ignore : ceux qui l'indiquent ſous le nom de *Prieuré de Notre-Dame la petite*, n'en rapportent aucune preuve, & je n'ai point trouvé qu'alors on lui donnât celui de *Sainte-Géneviève la petite*, qu'elle a porté depuis, & ſous lequel on l'a connue juſqu'au XVIe ſiécle. Ce n'eſt que dans ce temps qu'on lui a donné le ſurnom *des Ardents*, en mémoire d'un Miracle opéré par l'interceſſion de cette Sainte, & de la Fête inſtituée pour en conſerver le ſouvenir.

En 1129, ou, ſelon d'autres, en 1130, la Ville de Paris & ſes environs ſe virent en proie à une maladie cruelle, ſupérieure à tous les remédes, qu'on nomma *le Feu ſacré* ou *le mal des Ardents* : c'étoit un feu intérieur que rien ne pouvoit appaiſer, & qui conſumoit différentes parties du corps. Elle n'avoit point pour principe un honteux déréglement, comme le dit Dom Félibien (*h*), ſur la foi de Corrozet ; & ce mal n'étoit point *inouï*, comme l'avance M. Baillet. La *Chronique* de Frodoard (*i*) nous apprend que cette maladie fit de funeſtes progrès en 945 ; Glaber (*k*) a écrit qu'en 1041 la France en fut auſſi affligée : ce mal ſe fit encore ſentir en 1089, ſuivant le témoignage de Sigebert (*l*). L'expérience ayant convaincu de l'inutilité des remédes humains, on eut recours aux jeûnes, aux prières, & ſpécialement à l'interceſſion de Ste Géneviève ; la Châſſe fut deſcendue, & portée ſolemnellement à la Cathé-.

(*h*) Loc. cit. ſup.
(*i*) Chron. Frod. ap. Duch. t. 2, p. 610.
(*k*) Glabri Rod. hiſt. lib. 5, cap. 1.
(*l*) Chron. Sigeberti.

Digitized by Google

drale ; la Nef & le Parvis étoient pleins de malades qui, en passant sous ces saintes Reliques, furent guéris à l'instant, à la réserve de trois, dont l'incrédulité ne servit qu'à rehausser la gloire de cette sainte Patrone de Paris. Innocent II, qui vint en cette Ville en 1131 pour se soustraire à la persécution de l'Antipape Anaclet, ayant fait vérifier ce Miracle, ordonna qu'on en célébreroit la Fête tous les ans le 26 Novembre, sous le titre d'*Excellence de la bienheureuse Vierge Geneviève*; & depuis, elle a été célébrée sous celui *du Miracle des Ardents*. Mais ce surnom ne fut point donné alors à l'Eglise de Sainte-Geneviève ; elle fut toujours appelée *Sainte-Geneviève la petite*, pour la distinguer de l'Abbaye. En 1202, les Chanoines la cédèrent, ainsi que la Prébende & la Vicairie qu'ils avoient à Notre-Dame, à Eudes de Sully, Evêque de Paris (*m*), & je crois que ce fut alors qu'elle fut érigée en Paroisse. Dans l'Acte qui contient cet échange, elle n'est nommée que *Chapelle*; mais dans les Lettres de l'Abbé & des Chanoines de Sainte-Geneviève, qui sont du 28 Mai de la même année, elle est qualifiée *Eglise* : le Rôle de taxe de 1313 l'indique sous le nom de *Paroisse Sainte-Geneviève la petite*, ainsi que les Actes des siécles suivants. Il est probable que la Fête du Miracle des Ardents dut se célébrer avec plus de solemnité dans une Eglise de Ste. Geneviève, par l'interceſſion de laquelle il s'étoit opéré, & que la dévotion des Fidèles lui fit donner le surnom *des Ardents*. Ainsi l'on

(*m*) Arch. S. Genov. — Gall. Christ. t. 7. instr. col. 226 & sequenti.

Digitized by Google

ne peut pas dire qu'elle ait été ainsi appelée, ni au XIIe siécle, ni parce que la Châsse de cette Sainte s'étant arrêtée devant cette Eglise, plusieurs malades y furent guéris, puisqu'ils étoient au Parvis & dans la Nef de la Cathédrale, & que la Chapelle de Ste Géneviève n'étoit point apparente, la rue Neuve Notre-Dame n'existant pas alors. Ce qui me paroît plus vraisemblable, c'est que la dévotion des Fidèles, ou celle des Chanoines de Sainte-Géneviève, aura fait ériger sous son nom une Chapelle ou un Oratoire dans l'endroit même ou aux environs de celui où cette Sainte avoit demeuré, que cette Chapelle fut agrandie quand on eut ouvert la rue Neuve Notre-Dame, & qu'elle fut érigée en Paroisse après l'échange qui en fut fait avec l'Evêque au mois de Juin 1202. Le Portail avoit été reconstruit en 1402, & on y voyoit la statue d'un homme à genoux, qu'on disoit représenter *Nicolas Flamel*, qui avoit contribué à cet ouvrage par ses libéralités. Cette Eglise a été entièrement abattue en 1747, pour agrandir l'Hôpital dont je vais parler; le Service & les Paroissiens ont été transférés dans celle de la Magdeleine.

L'HÔPITAL DES ENFANTS-TROUVÉS. De tous les établissements dont la Ville de Paris est redevable à la piété & aux ressources toujours ingénieuses de la charité chrétienne, il n'en est point qui méritât mieux d'exciter le zèle & l'attention des deux Puissances, que celui qui tend à conserver à l'Etat des Sujets que la honte ou la misère a forcé leurs parents de méconnoître & d'exposer. Heureux encore ces tristes fruits de la foiblesse ou du libertinage, si leurs coupables mères, sourdes aux cris de la nature, ne les replongeoient

Digitized by Google

replongeoient point, par un second crime, dans le néant dont le premier les avoit tirés! Le soin de ces malheureuses victimes étoit autrefois confié aux Seigneurs, sur les Fiefs desquels on les avoit abandonnées. L'intérêt, qui prévaut presque toujours sur l'humanité, fit négliger de pourvoir à tous les besoins que la première enfance exige, & l'expérience prouva la nécessité d'établir un asyle pour ces enfants. L'Evêque & le Chapitre de Notre-Dame en donnèrent les premiers l'exemple; ils destinèrent à cet usage une maison située au bas du Port-l'Evêque, qu'on nomma *la Couche*, &, dans le Temple même du Seigneur, on plaça une espéce de Berceau où l'on mettoit ces enfants, pour exciter à leur aspect la pitié & la libéralité des Fidèles; ce qui se pratique encore aujourd'hui. Ce fut ce premier Asyle qui les fit appeller *les pauvres Enfants-trouvés de Notre-Dame* (*n*): c'est sous ce nom qu'Isabelle de Bavière, femme de Charles VI, leur fit un legs de 8 francs, par son Testament du 2 Septembre 1431. C'étoit gratuitement que *le Chapitre avoit coutume de recevoir & de faire nourrir les Bâtards pour l'honneur de Dieu*, ainsi qu'il est dit dans les Lettres-Patentes de François I, du mois de Janvier 1536 (*o*). Une déclaration si formelle n'empêcha pas que quelques années après, les Seigneurs Haut-Justiciers de Paris, pour s'exempter de contribuer aux frais de la nourriture & de l'éducation des Enfants-trouvés, ne vouluſſent faire passer cet usage pour une charge de fondation faite, sous cette condition, en faveur du Chapitre. Le Par-

(*n*) Ch. des C. Mém. K. | (*o*) Reg. du Parl.

Digitized by Google

lement n'eût aucun égard à cette vaine allégation ; &, par son Arrêt du 13 Août 1552, (p) il ordonna que les Enfants-trouvés seroient mis à l'Hôpital de la Trinité, & que les Seigneurs y contribueroient d'une somme de 960 liv. par an, répartie entr'eux à proportion de l'étendue de leurs Justices : ce même Arrêt porte que l'on conservera néanmoins, dans l'Eglise de Notre-Dame, *le Bureau ou boëte étant en lad. Eglise pour recevoir lesd. Enfants & les aumônes à eux faites.*

Un Réglement si juste & si sage n'eut cependant qu'une exécution imparfaite & momentanée. La nourriture de ces Enfants n'étoit pas moins négligée que les autres soins que leur état exigeoit. Le Chapitre de Notre-Dame, touché de compassion, offrit deux maisons situées au Port S. Landri, pour les recevoir : ils y furent transférés, en exécution de l'Arrêt du 12 Juillet 1570. Malgré tant de précautions pour sauver la vie à ces infortunés, malgré les taxes imposées sur les Seigneurs Haut-Justiciers pour leur procurer les aliments nécessaires, ils étoient encore dans un état qui fait frémir la Religion & l'humanité. On ne peut lire sans horreur le détail qu'en fait un Auteur moderne (q), si, comme j'ai lieu de le croire, il s'est renfermé dans les bornes exactes que prescrit la vérité. Cet objet ne pouvoit manquer d'exciter la compassion de S. Vincent de Paul, dont la charité ne trouvoit point d'obstacles qu'elle ne vînt à bout de surmonter, & qui se multiplioit, pour ainsi dire, dans toutes les occasions où il s'agissoit de faire du bien. Il engagea les Dames de Charité qu'il avoit

(p) Ibidem.

(q) Hist. abr. de S. Vincent de Paul, p. 257.

Digitized by Google

établies, à se charger du soin des Enfants-trouvés ; il leur procura, en 1638, une maison à la Porte S. Victor ; &, trois ans après, Louis XIII leur assigna 3000 liv. de rente sur le Domaine de Gonesse, & 1000 liv. pour les personnes qui en avoient soin : par ses sollicitations, cette somme fut augmentée de 8000 liv. de rente sur les Fermes, que Louis XIV leur accorda par ses Lettres-Patentes du mois de Juin 1644 : enfin, en 1648, S. Vincent de Paul obtint de la Reine Anne d'Autriche le Château de Bicêtre, pour leur servir d'asyle. Cette situation éloignée de la Ville, & la vivacité de l'air qu'on y respire, étant peu propres pour ces Enfants, on les fit revenir à Paris, près S. Lazare, où les Sœurs de la Charité en prirent soin. Leur nombre augmenta si considérablement, que les revenus & les aumônes ne suffisant pas pour leur subsistance, le Parlement ordonna, par son Arrêt du 3 Mai 1667, une imposition annuelle de 15000 liv. sur tous les Seigneurs Haut-Justiciers, ce qui fut confirmé par Arrêt du Conseil du 10 Novembre 1668. On fit alors l'acquisition d'une maison & d'un grand emplacement rue du Faubourg Saint-Antoine, & l'expérience confirmant de jour en jour l'utilité de cet établissement, le Roi, par sa Déclaration du mois de Juin 1670, enregistrée au Parlement le 18 Août suivant, l'érigea en forme d'Hôpital, & l'unit à l'Hôpital-Général.

Peu de temps après, on leur acheta encore une maison vis-à-vis l'Hôtel-Dieu, & l'on y construisit une Chapelle en 1672. Ces bâtiments ont subsisté jusqu'en 1746, qu'on les fit abattre, ainsi que les Eglises de S. Christophe & de Ste Geneviève-des-Ardents, pour en construire de plus spacieux,

14763A

& une Chapelle, dont la première pierre fut posée au nom de la Reine le 26 Septembre de la même année.

Après cet exposé, il est facile de voir que Germain Brice, ou son Editeur (*r*), s'est trompé, en ne plaçant l'époque de cet établissement qu'au commencement de ce siécle, & que l'Abbé Lebeuf (*s*) & M. Robert ne sont pas plus exacts en le fixant dans la Cité en 1638, & au Fauxbourg S. Antoine en 1677.

L'HÔTEL-DIEU. On ne peut disconvenir que son origine ne soit fort ancienne; mais toutes les recherches de nos Historiens n'ont pu nous procurer à ce sujet des connoissances certaines. C'est sans doute à cette incertitude qu'il faut attribuer l'opinion la plus commune, qui fait honneur de cet établissement à S. Landri, Evêque de Paris. Ce sentiment paroît adopté en quelque façon par l'Historien de l'Eglise de Paris (*t*), par Dom Félibien, M. de Mautour, & plusieurs autres; il n'est cependant appuyé que sur une tradition qui ne remonte pas au-delà du commencement du siécle passé, & dont les premières traces, qui soient venues à ma connoissance, se trouvent dans la Légende de ce saint Evêque, insérée dans le Breviaire de Paris de 1636. On suppose donc 1°, qu'Erchinoald ou Archambaud, Maire du Palais de Clovis II, avoit un Palais près de la Cathédrale, qu'il en fit don à l'Evêque & à l'Eglise de Paris, & que ce Palais étoit à la place qu'occupe

(*r*) Descr. de Paris, t. 4, p. 270.
(*s*) Tom. 2, p. 539.
(*t*) Hist. Eccl. Par. t. 1, p. 179. — Hist. de Paris, t. 1, p. 54. — Mém. de l'Acad. des Inscr. t. 3, p. 299.

Digitized by Google

aujourd'hui l'Hôtel-Dieu. L'Acte de donation, suivant le Commissaire Lamarre, est de l'an 666, &, suivant Sauval, de 877 (*u*) : ces deux dates ne peuvent convenir ni au régne de Clovis II, décédé en 656, ni à Erchinoald, qui mourut en 659. 2° Que S. Landri fit construire l'Hôtel-Dieu à la place du Palais d'Erchinoald, & l'époque n'en est pas plus sûre parmi nos Historiens. Sauval (*x*) la place en 608, &, dans un autre endroit, en 665 ; du Breul, M. de Mautour, Malingre, Piganiol & autres (*y*), fixent cet établissement en 660 ou environ. Pour réfuter ces opinions, il me suffit d'observer que S. Landri est mort au plus tard en 656. J'ai déja remarqué que quelques-uns de nos Historiens (*z*) avoient nié qu'il y eût eu un Evêque de Paris du nom de Landri ; l'élévation de son Corps en 1171, & la dépositon de ses Reliques dans une Châsse exposée à la vénération des Fidèles par Maurice de Sully, un de ses successeurs, n'étoit pas sans doute pour eux un argument décisif : mais s'ils se sont cru fondés à rejetter comme faux un privilége accordé sous son nom à l'Abbaye de S. Denys en 652, ils n'auroient pas dû le méconnoître dans le Diplôme de Clovis II, donné à Clichy le X des Calendes de Juillet, l'an 16 de son régne (653), dans lequel il est nommé & qu'il a souscrit, ni dans les témoignages qu'en ont rendus le Moine anonyme de Saint-Denys & l'Abbé

(*u*) Tr. de la Pol. t. 1, p. 98. — Sauval, t. 1, p. 382.

(*x*) Tom. 1, p. 519 & Tom. 2, p. 141.

(*y*) Du Breul, pag. 74. — Malingre, p. 43. — Piganiol, t. 1, p. 398.

(*z*) Hist. Eccl. Par. tom. 1, p. 180.

Digitized by Google

Hilduin (*a*). Cependant, si d'un côté on ne peut raisonnablement douter de l'existence d'un S. Landri, Evêque de Paris, il faut aussi convenir que son culte n'a commencé que sous l'épiscopat de Maurice de Sully ; qu'il n'y a aucunes particularités de sa vie, ni dans les Historiens, ni dans les anciennes Légendes ; que c'est seulement dans celle qui est insérée dans un Breviaire de 1492 qu'on lit pour la première fois, que ce saint Evêque fut particulièrement recommandable par sa grande charité. C'est sur ce fondement que dans la Légende du siécle passé, on a ajouté que c'étoit lui qui avoit fait bâtir l'Hôtel-Dieu. Or cette seule autorité ne me paroit pas suffisante, pour suppléer le défaut de preuves résultant du silence des Historiens & des Martyrologes : de ce silence même on peut tirer un argument négatif, qui subsistera dans toute sa force, tant qu'on ne produira aucun monument ancien qui le détruise.

Il est difficile de concevoir que les Hôpitaux, dont l'établissement utile & nécessaire n'est pas moins prescrit par le Christianisme que par l'humanité, n'aient point eu lieu à Paris dès le commencement de la première Race ; que Childebert I, qui en avoit fait bâtir un à Lyon, n'ait pas procuré le même avantage à sa Capitale ; que S. Germain, qui connoissoit la piété & la charité de ce Prince, ne l'y ait pas engagé ; & que Clovis II en ait fondé un à Saint-Denys, plutôt qu'à Paris (*b*). On peut présumer qu'il n'y

(*a*) Hist. de Saint-Denys, Pièces justificatives, pag. 6. — Gesta Dagoberti, N° 51.
(*b*) Gesta Dagob. N° 30.

Digitized by Google

en avoit point dans cette Ville ſous le régne de Dagobert, puiſque S. Eloi voulut conſacrer ſa maiſon à cet uſage, & qu'il crut enſuite plus avantageux de fonder le Monaſtère de Vierges dont j'ai parlé. Si dans ces premiers temps de notre Monarchie l'on ne trouve point qu'on ait établi des Aſyles pour la douleur & la pauvreté, on n'en doit pas être ſurpris ; alors les Evêques étoient chargés de ce ſoin, & c'étoit le premier objet de leur ſollicitude paſtorale : non contents d'inſtruire les Peuples par leurs diſcours & leurs exemples, ils leur procuroient encore tous les ſecours temporels dont ils avoient beſoin. Les Conciles (*c*) leur ordonnoient de viſiter les priſonniers, les pauvres & les Lépreux, de leur fournir des vivres & ce qui leur étoit néceſſaire : ces dignes rivaux de S. Baſile & de S. Jean Chryſoſtôme (*d*), rempliſſoient ce pieux devoir avec un zèle & une ardeur dignes des plus grands éloges ; ils ne croyoient pas que l'accompliſſement de leurs obligations méritât d'être honoré du nom de vertu. C'eſt ainſi que nous les repréſentent les Annales de l'Egliſe, & celles de la Monarchie, les Actes les plus authentiques, & les Hiſtoriens les moins ſuſpects. C'étoit dans la maiſon épiſcopale que la veuve & l'orphelin, le pauvre & le malade trouvoient des ſecours, des conſolations, des ſubſiſtances, & des adouciſſements à leurs maux ; elle ſervoit encore d'aſyle aux pélerins, & les Evêques ainſi que leur Clergé ſe faiſoient un plaiſir & une gloire de les recevoir, de leur laver les pieds, & de les ſervir eux-mêmes à table.

(*c*) Conc. Aurel. V. Can. 15. 20 & 21.

(*d*) Hiſt. Eccl. t. 4, p. 293, & t. 5, p. 88.

Digitized by Google

L'épiscopat de S. Landri fut sans doute marqué par ces traits extraordinaires de charité qu'on lit dans la Légende de sa vie, & qu'il fut à portée de faire éclater en 651 (*e*), temps auquel la France & la Ville de Paris furent affligées d'une horrible famine. On auroit pu placer à cette époque la donation que fit Erchinoald de son Palais & de sa Chapelle, & le pieux usage qu'on croit que S. Landri en fit en le changeant en un Hôpital. Ainsi l'on ne peut concevoir sur quel fondement nos Historiens, ainsi que je l'ai marqué, ne placent au plutôt cet établissement qu'en 660, quatre ans après la mort de S. Landri. Adoptons pour un moment sa Légende, supposons que ce saint Evêque ait fait construire l'Hôtel-Dieu, ou même que n'ayant pu le faire, il l'ait ordonné, en laissant les fonds nécessaires pour remplir cet objet; pourquoi n'a-t-il pas eu alors son exécution ? pourquoi trente ans après n'y avoit-il en ce lieu ni Hôpital, ni Hôtel-Dieu ? pourquoi avoit-on construit sur ce fonds un Monastère de filles, dont Landetrude étoit Abbesse en 690, comme il paroît par le Testament de Vandemir, que j'ai déja cité ? Les conséquences qu'on en peut tirer, écartent absolument l'idée qu'on s'est formée d'un Hôpital ou Hôtel-Dieu existant au VIIe siécle, au même lieu qu'il occupe aujourd'hui, & même dans la Cité. L'Historien de l'Eglise de Paris (*f*) a pensé non-seulement que S. Landri étoit fondateur de l'Hôtel-Dieu, mais encore que la Chapelle ou Eglise de S. Christophe en faisant partie, il étoit situé dans l'endroit

(*e*) Gesta Dagob. N° 50. | (*f*) Tom. 2, p. 481.

Digitized by Google

où est aujourd'hui l'Hôpital des Enfants-trouvés. Cette opinion ne me paroît appuyée d'aucune preuve : je crois qu'il a toujours été situé vis-à-vis l'ancienne Eglise de S. Etienne ; que la Chapelle tombant en ruine, fut rebâtie par les soins d'Oudard de Maucreux, comme je l'ai observé à l'article de cette Eglise, mais que long-temps auparavant on en avoit bâti une plus au nord sous son invocation, qui fut érigée en Paroisse au commencement du XIIIe siècle.

J'ai remarqué ci-dessus qu'en 829 l'Evêque Inchade assigna à l'Hôtel-Dieu les dixmes des biens dont il gratifia son Chapitre, pour se conformer à la décision du Concile d'Aix-la-Chapelle, tenu en 816. On voit par ces Lettres, que les Chanoines dans certains temps y lavoient les pieds aux pauvres. Il en résulte, 1° que l'Hôtel-Dieu existoit sous le régne de Charlemagne ; 2° que l'Evêque & le Chapitre y avoient des droits, soit pour l'avoir fondé, soit pour avoir contribué à le doter : c'étoit sans doute à ce dernier titre que le Chapitre de Notre-Dame en possédoit la moitié (*g*) ; l'autre lui fut cédée par Renaud, Evêque de Paris, au mois de Décembre 1002, & cette concession fut confirmée par une Bulle de Jean XVIII en 1007 (*h*). Guillaume de Montfort, Evêque de Paris, donna aux Chanoines de Notre-Dame l'Eglise de S. Christophe : l'Abbé Lebeuf (*i*) place en 1099 l'époque de cette donation : je présume que c'est une faute d'impres-

(*g*) Nécrol. de Notre-Dame, 27 Août & 12 Septembre.

(*h*) Past. B. 15 & 142, & D. p. 32.

(*i*) Tom. 1, p. 24.

Digitized by Google

sion, car l'Acte (*k*) qui la contient est daté de la 38ᵉ année du régne de Philippe I, Indiction 5; ce qui revient à l'an 1097, & tous les Titres du Chapitre sont uniformes pour cette date. Depuis ce temps, on voit que l'Hôtel-Dieu étoit gouverné, au moins par deux Chanoines Proviseurs, choisis par le Chapitre, & que les fonctions du saint Ministère y étoient remplies par deux Prêtres de la Cathédrale, qui s[illegible]oient alternativement & par semaine à la C[illegible]le S. Christophe & à Notre-Dame.

Le nombre des habitants, & par conséquent celui des pauvres, étant considérablement augmenté, il fallut mettre un nouvel ordre dans l'administration, & fixer les fonctions de ceux qui étoient attachés à l'Hôtel-Dieu : c'est ce que fit Étienne, Doyen de l'Église de Paris, conjointement avec le Chapitre, vers l'an 1217, par les Statuts & Réglements qui furent dressés à ce sujet (*l*). Il paroît par ces mêmes Statuts (*m*), que sous l'autorité des Proviseurs il y avoit 4 Prêtres, 4 Clercs, 30 Frères laïcs, & 25 Sœurs pour le service de cette Maison; qu'on n'en pouvoit admettre davantage; qu'ils étoient tenus de garder la chasteté (*n*), de vivre dans la désappropriation & en commun, & d'être soumis au Chapitre, aux Proviseurs, & à celui des Prêtres qui étoit qualifié du titre de *Maître de l'Hôtel-Dieu.*

Quoique le nom de *Maison-Dieu*, employé dans ces Statuts & dans une infinité de Titres de

(*k*) Past. A. p. 826; B. p. 144; & D. p. 62.

(*l*) Hist. Eccl. Par. t. 2, p. 482.
(*m*) Art. IV.
(*n*) Art. IX.

Digitized by Google

ces temps-là, ne signifie pas une *Maladrerie*, mais une Maison d'hospitalité, & que l'Hôtel-Dieu ne soit désigné que sous ce titre dans le Testament de S. Louis (*o*) & dans quelques Auteurs contemporains, on peut cependant assurer avec certitude, qu'avant la fin du XIIe siécle on y prenoit soin des malades (*p*), ainsi qu'on l'a toujours fait depuis.

Cette forme d'administration fut changée dans la suite, soit que les circonstances l'exigeassent, soit que le nombre des pauvres fût augmenté, & que les revenus ne fussent pas suffisants, ou qu'il se fût glissé des abus dans l'emploi qu'on en auroit dû faire. La distinction que fait le P. Hélyot (*q*) des Religieux & Religieuses qui servoient à l'Hôtel-Dieu en 1223, & des Maître, Frères & Sœurs qui y étoient en 1322, pourroit faire penser que dans cet intervalle il y auroit eu des changements dans cette Maison, ce qui n'est point arrivé. On appelloit alors *Frères* & *Sœurs de la Maison* ou Hôtel-Dieu, les personnes des deux sexes qui s'y étoient consacrées au service des pauvres & des malades : S. Louis (*r*) & ses successeurs ne leur ont pas donné d'autre titre ; ils sont ainsi qualifiés dans les Lettres d'exemption qui leur furent accordées par François I, le 1 Octobre 1544 : cependant, dès l'année 1505, le Parlement avoit fait un Réglement pour la réformation de l'Hôtel-Dieu, dans lequel ils sont nommés *Religieux* & *Religieuses* ; on trouve même dans les

(*o*) Hist. de Paris t. 3, pag. 249.

(*p*) Past. A. fol. 804.

(*q*) Hist. des Ordres Monast. t. 3, ch. 22.

(*r*) Rec. des Titres de l'Hôtel-Dieu.

Digitized by Google

Regiſtres de cette Maiſon un Arrêt du 22 Mars 1501 (*s*), dans lequel ſont nommés 4 Religieux, une Prieure & 15 Religieuſes ; & un autre du 23 Avril 1505, dans lequel on voit qu'on avoit ſubſtitué des *Sœurs griſes* aux *Sœurs noires*, qui demandoient *à être rétablies pour ſolliciter les Pauvres, & y vivre ſelon leur première Inſtitution.* Ce ſont ſans doute des documents de cette eſpèce qui ont déterminé tous nos Hiſtoriens à dire, que l'Hôtel-Dieu avoit été adminiſtré, dès les premiers temps, par des Religieux & des Religieuſes de l'Ordre de S. Auguſtin, ſans penſer que cet Ordre n'eſt pas ſi ancien, & qu'il n'y a été introduit que long-temps après, comme je le dirai plus bas : ils ſe ſont fondés, pour établir des Religieux & des Religieuſes, ſur quelques termes équivoques de *Frères* & *Sœurs*, & ſur ceux de pauvreté, chaſteté & obéiſſance, qui conſtituent les vœux de Religion que ceux qui ſervoient à l'Hôtel-Dieu promettoient de garder. Mais outre que ces noms de Frères & de Sœurs ſe donnoient alors indifféremment à toutes les perſonnes qui menoient une vie commune, il eſt aiſé de voir, par les Statuts mêmes que j'ai cités, qu'on ne peut conſidérer cet Inſtitut que comme une ſimple Communauté, & non comme un Ordre Religieux : il y eſt dit (*t*) qu'aucun Frère ne ſera reçu *avec ſa femme*, qu'ils ſeront tonſurés *comme les Templiers*, & que les Sœurs auront les cheveux coupés *comme les Religieuſes* (*u*) ; on fixe enſuite la forme & l'eſpèce des vêtements, qui ne ſont point ſemblables à ceux des Ordres Monaſtiques (*x*) : la couleur en doit être noire ou

(*s*) Reg. du Parl. 1501.
(*t*) Art. VII.
(*u*) Art. VIII.
(*x*) Art. X, XIII & XV.

Digitized by Google

rouſsâtre, les culottes devoient être blanches ou noires, les bottes & les ſouliers ronds, avec des courroies ; ils devoient avoir une tunique ou robe, un ſur-tout ; & de plus les Sœurs devoient porter une mante ou capotte de de lin ou de laine, comme les femmes de Proviſs : enfin ces Statuts expriment (*y*) les cas graves pour leſquels les Frères ou les Sœurs *ſeront chaſſés de l'Hôtel-Dieu.*

Il s'étoit gliſſé dans la double adminiſtration de cette Maiſon des abus, que le zèle & l'autorité des Réformateurs furent long-temps à détruire. Dès l'année 1505 (*z*), le ſoin des affaires temporelles fut confié à huit Bourgeois Notables, & à un Receveur, nommés par les Prevôt des Marchands & Echevins. (Leur nombre fut enſuite porté à douze en 1654, ſous l'inſpection & l'autorité de M. l'Archevêque & des premiers Magiſtrats.) Depuis on nomma des Commiſſaires pour la réformation de l'adminiſtration ſpirituelle, &, en exécution d'un Arrêt du 28 Février 1536, on y introduiſit huit Chanoines réguliers de l'Ordre de S. Auguſtin : les Réglements qu'ils firent furent homologués par Arrêt du 18 Août 1540, qui ordonna que l'Obſervance régulière de l'Abbaye de S. Victor ſeroit établie à l'Hôtel-Dieu, avec la forme des habits & les pratiques religieuſes qui ſont en uſage dans cette Abbaye.

La Réforme des Religieuſes devint encore plus parfaite vers l'année 1630, par les ſoins & l'exemple de Géneviève Bouquet, dite *du ſaint Nom de Jéſus*, laquelle y établit un Noviciat régulier & la vie commune ; elle fit ordonner la rénova-

(*y*) Art. LXI, LXIII & LXXI.

(*z*) Hiſt de Paris, tom. 1, p. 262.

Digitized by Google

tion des Vœux, & engagea les Religieuſes à quitter le nom de leur Famille pour prendre celui de quelque Saint ou Sainte. Cet uſage, ainſi que la régularité, s'eſt toujours maintenu depuis dans cette Maiſon, qui eſt deſſervie pour le ſpirituel par vingt-quatre Eccléſiaſtiques, dont le premier a la qualité de *Maître*, & qui ſont ſous la Juriſdiction immédiate du Chapitre, qui la fait exercer par quatre Députés qu'on nomme tous les deux ans, & qu'on appelle *Adminiſtrateurs* ou *Viſiteurs de l'Hôtel-Dieu*. Les malades de tout ſexe, de tout âge, de toute condition, de tout pays & de toute Religion, y ſont indiſtinctement reçus, à la réſerve de ceux qui ſont attaqués de certaines maladies, auxquels on a deſtiné d'autres Maiſons. Ils y ſont ſervis dans 21 Salles différentes, (& non pas 50, comme le dit (&) Germain Brice), ſuivant le ſexe & la maladie, avec un zèle, une attention & une charité preſque inconcevables, par plus de cent Religieuſes de l'Ordre de S. Auguſtin, qui ſont aidées dans ces pieuſes fonctions par pluſieurs perſonnes, ſoit du dehors, ſoit attachées à l'Hôtel-Dieu, independamment des Médecins & Chirurgiens, & des domeſtiques néceſſaires. L'état journalier de cette Maiſon en porte le nombre à plus de 500, & celui des malades au moins à 3000, quelquefois au double.

Je ne parle ni des revenus de l'Hôtel-Dieu, que le grand nombre de malades & le refroidiſſement de la charité rendent ſouvent inſuffiſants, ni des priviléges, exemptions & immu-

(&) Tom. 4, p. 264.

Digitized by Google

nités qui ont été accordés, confirmés ou amplifiés par Philippe-Auguste & ses successeurs: on se persuade aisément qu'un pareil établissement ne pouvoit se soutenir sans la protection & la libéralité de nos Rois, & que leur piété a dû nécessairement les engager à le favoriser dans toutes les occasions.

A l'égard des bâtiments qui composent aujourd'hui l'Hôtel-Dieu, ils ne consistoient, avant le règne de S. Louis, que dans trois ou quatre corps-de-logis avec l'ancienne Chapelle de S. Christophe : ce Prince les augmenta considérablement, & fit tant de bien à cette Maison, qu'il en est regardé comme le Fondateur. Les bâtiments se multiplièrent ensuite entre la rivière & la rue du Sablon, & ils aboutissoient au petit Pont, où il y avoit une Chapelle sous le nom de Ste Agnès, indépendamment de celle de S. Christophe, qui subsiste encore, & qui fut bâtie ou plutôt rétablie par les soins d'Oudard de Maucreux, Changeur & Bourgeois de Paris, vers 1380. Les Frères & Sœurs de l'Hôtel-Dieu acquirent, en 1463, plusieurs places près de la Chapelle de Ste Agnès, où l'on vendoit des œufs, des fromages & autres denrées, & sur partie desquelles on construisit une nouvelle entrée & un Portail : en vertu d'un Arrêt du 27 Mai 1511, ils firent fermer la rue du Sablon, & y construisirent une galerie. Cet endroit, jusqu'au milieu du XIIIe siécle, s'appelloit *la Sablonnière*, ensuite, *vicus de Sabulo* (*a*); en 1300, la rue *du Sablon*, & depuis, rue & ruelle *des Sablons*; elle est aujourd'hui coupée en différentes parties, &

(*a*) Cens. de Sainte-Geneviève & de S. Germain-des-Prés.

Digitized by Google

fermée à ses extrémités : l'Abbaye de Ste Geneviève y avoit sept maisons, qui font aujourd'hui partie de l'Hôtel-Dieu. Les Administrateurs traitèrent, en 1531, d'une maison sur le petit Pont, joignant le Portail dont je viens de parler, qui appartenoit à la Sainte-Chapelle, & sur l'emplacement le Cardinal Antoine Duprat, Légat en France, fit construire la salle qu'on appelle encore aujourd'hui *la salle du Légat*; ils avoient fait précédemment plusieurs acquisitions, & notamment celle d'une grande maison faisant deux corps-de-logis, appelée *le Chantier*, qui étoit située entre l'Hôtel-Dieu & l'Archevêché, & de quelques autres dans la rue de la Bucherie; ils avoient aussi procuré la translation d'un étal de Boucherie, qui appartenoit à l'Evêque. Au moyen de ces acquisitions, Henri IV fit rebâtir, en 1606, la salle S. Thomas, & construire les piles du Pont où elles aboutissent : la même année, la salle S. Charles, qui a donné le nom à ce Pont, fut finie par les libéralités de M. Pomponne de Belliévre. En 1625, les Administrateurs, occupés du soin d'agrandir l'Hôtel-Dieu, firent construire une voûte le long de la rivière, pour élever une nouvelle salle dessus, & demandèrent en même-temps la permission de faire bâtir un Pont pour la commodité publique; il fut fini en 1634; deux ans après on construisit le Portail rue de la Bucherie, où commence ce passage, qui aboutit à la rue l'Evêque. Je ne sais sur quel fondement Sauval, & M. Piganiol (*b*) après lui, ont avancé que le Roi permit, & en fit faire l'ouverture en 1637 : les Lettres-Patentes du Roi

(*b*) Tom. 1, p. 240. — Pigan. t. 1, p. 402.

font

Digitized by Google

ſont datées de Fontainebleau au mois de Mai 1634, & enregiſtrées au Parlement (*c*) le 1 Juin de la même année. Louis XIII ordonna, par ces Lettres, que les gens de pied qui paſſeroient ſur ce Pont paieroient un double Tournois, & les gens à cheval 6 deniers. L'Auteur que je viens de citer dit, *qu'il eſt rare d'y voir paſſer des gens de cheval, à cauſe que les culées en ſont trop roides*; il eût été plus exact de dire, qu'ils n'y paſſent jamais, y ayant une barrière ou tourniquet qui n'en laiſſe l'entrée libre qu'aux perſonnes qui ſont à pied. Comme le peage fixé par Louis XIII a toujours ſubſiſté, ce Pont en a retenu le nom de *Pont au Double*. Les deniers n'ayant plus cours actuellement, on paie un liard pour ce droit.

Les ſalles dont je viens de parler ont encore été prolongées depuis. On penſa, en 1714, à conſtruire de nouveaux bâtiments; &, pour ſubvenir à la dépenſe, Sa Majeſté rendit une Ordonnance le 6 Février 1716, pour la perception d'un neuviéme par augmentation ſur l'entrée aux Spectacles, & l'Hôtel-Dieu en jouit encore : il ſeroit même à déſirer qu'il pût continuer ces bâtiments ſur l'emplacement du petit Châtelet, qui lui fut adjugé à cet effet en 1724.

En finiſſant cet article, je dois rappeler que la nuit du 1 au 2 Août 1737, le feu prit dans un des greniers de cette Maiſon, & ſe communiqua aux autres avec tant de violence & de rapidité, qu'il occaſionna un incendie conſidérable qui dura juſqu'au 5 du même mois; mais le dommage fut promptement réparé, tout étoit rétabli au commencement de l'année ſuivante.

(*c*) Reg. du Parlement.

Digitized by Google

LE PARVIS NOTRE-DAME. On entend sous ce nom la Place qui est devant l'Église Cathédrale. On ne peut raisonnablement douter que ce nom ne vienne de celui de *Paradis*, dont on se servoit anciennement pour exprimer l'aire ou place qui étoit devant les Basiliques (*d*), quelquefois pour signifier le Cimetière qui s'y trouvoit placé, comme on le voit encore en plusieurs endroits, quelquefois aussi le Cloître qui les environnoit, mais plus souvent le Porche, Vestibule ou Portique des grandes Églises, dans lesquels on avoit pratiqué des Autels, & où l'on plaçoit les Cuves Baptismales. Celui dont il est ici question a été successivement agrandi, & principalement en 1748 lorsqu'on abattit l'Église de S. Christophe & qu'on supprima la rue de la Huchette; on a aussi baissé le terrein, pour descendre plus facilement à Notre-Dame, à laquelle on montoit autrefois par 13 marches: on y a détruit encore une Fontaine construite en 1639, à laquelle étoit adossée une statue ancienne & mutilée, que quelques Auteurs ont prise pour une figure d'Esculape, d'autres pour celle de Mercure, d'autres pour la représentation d'Erchinoald ou Archambaud, à cause du don qu'ils supposent qu'il fit de son Hôtel & de sa Chapelle S. Christophe; d'autres enfin pour la figure de Guillaume d'Auvergne, Evêque de Paris, sous l'épiscopat duquel ils croient que le grand Portail de Notre-Dame fut fini. Une opinion qui paroît assez vraisemblable est celle de l'Abbé Lebeuf, qui croit que cette figure étoit celle de Jésus-Christ, que l'on avoit détachée de l'ancien bâtiment de Notre-

(*d*) V. du Cange, *verbo* Paradisus.

Digitized by Google

Dame, & placée par reſpect en face du nouveau. Je ne hazarde qu'en paſſant une autre conjecture. Cette figure ne repréſentoit-elle pas Ste Géneviève? le viſage étoit ſans barbe, & ne portoit point les traits d'un homme : les reſtes d'un cierge qu'elle tenoit d'une main, & un livre de l'autre, ſont les attributs qu'on lui donne ordinairement ; le ſerpent, ſymbole de la ſanté, en eſt un autre que la reconnoiſſance lui auroit fait donner, à l'occaſion des guériſons miraculeuſes que Dieu avoit accordées en cet endroit par ſon interceſſion ; * la maladie, perſonifiée & foulée à ſes pieds, annonce la victoire que cette Sainte avoit remportée ſur elle, &c. Je laiſſe aux Savants à nous éclairer à ce ſujet. Il eſt fâcheux que cette ſtatue, qui étoit de plâtre couvert de plomb, ait été détruite.

C'étoit dans une maiſon du Parvis que ſe tenoient les Écoles publiques, avant l'établiſſement des Colléges ; anciennement elles étoient dans le Cloître Notre-Dame, à gauche en entrant, dans un endroit que les Titres nomment *Tres-Antiæ*. Comme les Chanoines étoient troublés par le bruit inévitable que faiſoient les Écoliers, il y eut à ce ſujet entr'eux & l'Evêque quelques conteſtations, qui furent terminées en 1128 par Suger, Abbé de S. Denys, Gilduin, Abbé de S. Victor, & deux de ſes Religieux (*e*). On convint que les Écoles ſeroient transférées dans un autre endroit, & près de l'Hôtel épiſcopal : en conſéquence on les plaça dans l'endroit dit *le Chantier*, près le Port l'Evêque & l'Hôtel-Dieu.

L'Evêque avoit au Parvis une Echelle patibu-

(*e*) Paſt. B. p. 194, & D. p. 201.

* *Voyez ci-deſſus* Sainte-Géneviève-des-Ardents, p. 95.

Digitized by Google

laire, qui étoit la marque de sa Justice. M. Piganiol dit, qu'il en avoit encore une autre au Port S. Landri (*f*) : il a confondu la Justice de l'Évêque avec celle du Chapitre, à qui ce port appartient d'ancienneté.

Ce fut au Parvis que Bérenger & Étienne, Cardinaux & Légats de Clément V, firent dresser, le 11 Mars 1314, un échaffaut, sur lequel on fit monter après eux le Grand-Maître des Templiers, le Commandeur de Normandie, & deux autres Frères, pour y entendre, en présence du peuple, la confession des crimes qu'on imputoit à leur Ordre, & la Sentence qui les condamnoit à une prison perpétuelle.

Le Bureau des Pauvres est situé au Parvis, & près de la rue S. Pierre-aux-Bœufs : c'étoit anciennement une maison appelée *le Château-Frileux* (*g*). Les Administrateurs de l'Hôtel-Dieu y tiennent leurs assemblées.

L'ÉGLISE CATHÉDRALE. L'incertitude où l'Histoire nous laisse sur l'origine, le nom & la situation de cette première Basilique des Parisiens, a donné lieu à deux opinions différentes ; l'une la place dans la Cité, l'autre dans les Fauxbourgs : ceux qui ont embrassé la première, croient, les uns que c'est à S. Denys-du-Pas ; les autres, dans l'endroit même où est aujourd'hui l'Église de Notre-Dame, & sous son nom ; d'autres enfin, dans un lieu voisin, sous le nom de S. Étienne. Les Auteurs qui se sont décidés pour les Fauxbourgs, ne sont pas plus d'accord entr'eux que les premiers ; les uns placent cette

(*f*) Pig. t. 1, p. 292.

(*g*) Etat de l'Hôtel-Dieu. 1651.

Digitized by Google

Cathédrale au lieu qu'occupe l'Eglise de S. Marcel, d'autres à la Trinité, aujourd'hui S. Benoît, ou à Notre-Dame-des-Champs, où sont actuellement les Carmélites. Enfin on est également partagé sur le Fondateur de cette première Eglise : on ne sait si c'est à S. Denys qu'il faut en attribuer la gloire, ou à quelqu'un de ses successeurs, ni quel il est; on ne croira même qu'avec peine, que cette obscurité se soit répandue sur le bâtiment que nous voyons aujourd'hui, & dont ces mêmes Historiens font honneur à Childebert, au Roi Robert, à Erkenrad I, Evêque de Paris, à Maurice, & à Eudes de Sully, ses successeurs.

J'ai dû rapporter ces différentes opinions, avant que de les discuter. Mon objet n'est ni de réveiller d'anciennes disputes, ni d'en exciter de nouvelles. Je cherche la vérité, j'indique les routes que j'ai prises pour la trouver; je propose mes doutes, sans avoir la témérité de penser, que l'opinion que j'ai embrassée doive avoir la préférence sur celle d'autrui : c'est au Public éclairé qu'appartient le droit de décider.

J'ai quelque peine à croire que S. Denys ait fait construire une Eglise à Paris, ni même dans les Fauxbourgs; je conviens que les Actes de ce Saint en font mention, ainsi que du Clergé qu'il y institua : *Ecclesiam, illis quæ necdum in locis erat, & populis illis novam construxit, ac officia servientium Clericorum ex more institūit, &c* (*h*). Cette opinion est fortifiée par le suffrage des Historiens de la Ville & de l'Eglise de Paris (*i*); mais les Actes

(*h*) Hist de S. Denys, 2e part. des Preuves, p. clxiv.

(*i*) Hist. de Paris, t. 1, p. 27. — Hist. Eccl. Par. t. 1, p. 14.

Digitized by Google

de la Passion de S. Denys ont été rédigés à la fin du VIe siécle, & peut-être plus tard, sur une simple tradition, ainsi que l'Auteur en convient, *sicut fidelium relatione didicimus.* Sont-ils donc d'une autorité qui puisse lever toute incertitude ? ne pourroit-on pas même interpréter ce passage comme l'Abbé Lebeuf (*k*), en disant que par le mot *Eglise* on ne doit entendre autre chose, sinon que S. Denys convertit assez de Payens pour en former une Synaxe ou Assemblée Chrétienne ? Personne n'ignore que les fondements de l'Eglise de Jésus-Christ furent cimentés du sang des premiers Chrétiens, & que la lumière de l'Évangile ne se répandit que lentement & peu à peu dans les Gaules (*l*). Je ne me rappelle pas que l'*Histoire Ecclésiastique* nous en fournisse d'exemples avant les célèbres Martyrs de Lyon & de Vienne en 177 ; mais soit que la foi fût éteinte ou rallentie par les persécutions de Marc-Aurèle & de Sévère, soit qu'il n'y eût plus de Pasteurs pour conduire ce troupeau dispersé, soit enfin que les Chrétiens se tinssent cachés, on n'en retrouve presque plus de vestiges que vers le milieu du IIIe siécle, sous l'empire de Déce, temps auquel Grégoire de Tours (*m*) fait mention des Evêques qui furent envoyés dans les Gaules, & du nombre desquels étoit S. Denys : son zèle le conduisit jusqu'à Paris. Cette Ville étoit alors au pouvoir des Romains ; soumise à leurs loix, idolâtre comme eux, elle rendoit un culte superstitieux à des Divinités fabuleuses, que la Politique avoit inventées pour autoriser ses vices & maintenir son autorité. Ces

(*k*) Tom. 1, p. 2 & 3.
(*l*) Sulp. Sev. hist. lib. 2.
(*m*) Hist. lib. 1, cap. 30.

Digitized by Google

Peuples grossiers & féroces regardèrent les Chrétiens comme une secte de sujets rébelles, impies & dangereux. On sait assez à quels excès se porte le Fanatisme, en se couvrant du voile du zèle & de la Religion; il foula aux pieds les loix de l'humanité, il étouffa les cris de la nature, & crut augmenter sa gloire & celle de ses Idoles, en effrayant l'univers par la nouveauté & la barbarie des supplices. La force d'un sexe foible & timide, au milieu des tourments les plus cruels, l'intrépidité de ces généreux athlétes, la constance des vieillards, qui prioient pour leurs persécuteurs, le courage des enfants, qui sourioient à leurs bourreaux, les lassèrent, sans attendrir les Tyrans qui les employoient. Telle est la foible esquisse de ces temps si précieux à l'Eglise, qui feront à jamais la gloire de ces saintes Victimes, & le desespoir de ceux qui la leur ont procurée. Cette fureur ne se rallentit quelque temps après la mort de Déce, que pour reprendre de nouvelles forces sous l'empire de Gallus & de Valérien. J'ai dû rappeler ces circonstances, pour faire voir que dans ces persécutions il ne fut guère possible à S. Denys de pouvoir bâtir un Temple au Seigneur dans Paris, ni même dans les Fauxbourgs. La foi des Néophytes, l'ardeur de leur zèle, le desir même du martyre étoient tempérés par cette sage prudence prescrite par Jésus-Christ, qui ne permettoit ni de s'y offrir, ni de l'éviter. Les Chrétiens se réunissoient dans des cryptes ou lieux souterrains, inconnus & écartés, pour écouter la parole de Dieu, ou pour participer aux Mystères augustes de la Religion. Ainsi je ne pense pas qu'on doive absolument rejetter la tradition, sur la foi de laquelle on dit que S. Denys a pu choisir, pour les célébrer, les

Digitized by Google

lieux où sont aujourd'hui S. Marcel, S. Benoît & les Carmélites ; mais je ne vois pas qu'on en puisse inférer, ni conclure comme a fait M. de Launoi, qu'aucune de ces Eglises doive être considérée comme la première Cathédrale de Paris.

Comme les Actes de ce saint Évêque ne nous apprennent point en quelle année il a souffert le martyre, on ne peut rien avancer de positif sur le temps où l'on a supposé qu'il avoit bâti une Eglise ; l'Abbé Fleury (*n*) indique sa mort peu après celle de S. Saturnin, en 257 ; Usuard (*o*) dit qu'il resta à Paris *per aliquot annos* ; ainsi il auroit pu être une des victimes de la persécution suscitée par Valérien. L'Auteur de l'*Histoire de Saint-Denys* paroît adopter cette opinion ; d'autres reculent cet événement jusqu'en 272, 278 & 287 (*p*) : je ne crois pas qu'il existe aucun monument qui puisse fixer cette incertitude, ou concilier ces contradictions. Si S. Denys n'étoit venu à Paris qu'après la mort d'Aurélien, comme l'ont conjecturé quelques Savants (*q*), on pourroit véritablement supposer qu'il auroit profité de quelque intervalle de paix pour bâtir un Temple au Seigneur ; mais, encore une fois, sa mission dans les temps les plus orageux ne permet pas de croire, que des Gouverneurs & des Préfets payens, & les Prêtres des faux Dieux, l'aient laissé exercer librement les fonctions de son Ministère, encore moins qu'ils aient souffert qu'il élevât sous leurs yeux un monument en l'honneur d'un Dieu qu'ils mécon-

(*n*) Hist. Eccl. liv. 7, n° 47.
(*o*) VII. Idus Octob.
(*p*) Hist. Eccl. Par. t. 1, p. 27. — Vales. Discept. pag. 231. — Nouv. Ann. de Paris, p. 24
(*q*) Baillet. 9 Octob.

Digitized by Google

noiſſoient, & dont le nom ſeul faiſoit tomber leurs Idoles & ceſſer leurs oracles.

Conſtantin ayant enfin rendu, en 313, la paix & la liberté à l'Egliſe, & fait reſtituer aux Chrétiens les biens qu'on leur avoit confiſqués, on rétablit par-tout les Baſiliques qui avoient été ruinées, & on en bâtit de nouvelles & de plus grandes. On peut préſumer que les Evêques de Paris profitèrent d'une circonſtance ſi favorable, pour en faire conſtruire une dans la Cité; le premier Concile de Paris y fut tenu en 360 (*r*), & l'on en trouve des indices certains ſous l'épiſcopat de Prudent, vers la fin du IVe ſiécle. En vain M. de Launoi (*s*) a fait tous ſes efforts pour prouver que cette Egliſe eſt celle de S. Denys-du-Pas : ſi ce Critique, ſouvent plus laborieux dans ſes recherches que judicieux dans l'application qu'il en fait, avoit ſcrupuleuſement examiné les autorités ſur leſquelles il ſe fonde, il auroit vu que les mots *Pariſius* & *apud Pariſios*, employés par nos anciens Hiſtoriens, ſignifient ſouvent les environs de Paris, plutôt que la Ville même. Helgaud, Moine de Fleury (*t*), en parlant de la ſépulture du Roi Robert, dit : *Pariſius deportatus apud S. Dionyſium, juxtà patrem ſuum ſepelitur*; & dans un autre endroit (*u*) : *Sepelitur Pariſius in Monaſterio S. Dionyſii :* les Annales de Metz (*x*) ſe ſervent de la même expreſſion, en parlant de celle de Charles le Chauve; c'eſt dans le même ſens qu'on doit interpréter les paſſages de Grégoire de Tours, que M. de Launoi a cités.

(*r*) Val. de Baſil. Pariſ. cap. 1, p. 15.
(*s*) Pag. 501.
(*t*) Ducheſne, t. 4, p. 78.
(*u*) Ibid. p. 86.
(*x*) Ibid. t. 3, p. 317.

Digitized by Google

Ces Auteurs n'ignoroient certainement pas, que le Monastère de S. Denys étoit à quelque distance de Paris, & non dans la Ville ; que c'étoit dans ce Monastère que Dagobert avoit choisi sa sépulture, & que furent portés les corps de Charles le Chauve & de Robert.

Ce Docteur ne me paroît pas plus heureux dans la citation qu'il fait des Vers de Fortunat(*y*), suivant lesquels on voit qu'*Amélius, Évêque de Paris, avoit donné un petit lieu qui n'étoit pas capable de contenir le peuple Chrétien ; qu'après sa mort, selon l'ordre de la loi & de la nature, le lieu & le bâtiment échurent à son héritier ; & qu'ensuite le Pape Léontius fonda une Chapelle, & fit de grands présents à son Maître : c'est l'Eglise de S. Denys, sous le nom duquel elle a été sanctifiée.*

Le nom de S. Denys, dont il est fait mention dans les Vers de Fortunat, a fait croire à M. de Launoi qu'il étoit question d'une Eglise bâtie à Paris, ce que cet Auteur n'a point dit, ni voulu dire ; il est aisé de voir qu'il parle de l'Aquitaine, où Léontius, Evêque de Bordeaux, fit bâtir plusieurs Eglises. En adoptant même son système, & supposant que ce fût Amélius, Evêque de Paris, qui eût fait construire une petite Eglise, l'Auteur dit qu'elle retourna à son héritier, ainsi que le terrein sur lequel elle étoit construite. Quelle apparence que Léontius, Evêque de Bordeaux, eût fait bâtir à Paris, à ses frais, une Église magnifique, qu'il l'eût ornée & enrichie sous les yeux de Childebert, qui, comme je le dirai plus bas, étoit alors occupé à en édifier une, ou du moins à rebâtir &

(*y*) Sauval, t. 1, p. 263.

Digitized by Google

à décorer celle qui existoit déja ? comment même supposer qu'une Eglise, un Edifice public consacré par la Piété, eût passé dans les mains d'un particulier maître de le détruire, sans respect ni pour le Lieu saint, ni pour l'Evêque qui l'avoit fait construire ? M. de Launoi tombe en contradiction avec lui-même ; car il soutient que S. Denys souffrit le martyre au lieu où est l'Eglise de S. Denys-du-Pas, que c'étoit-là qu'il fut enterré, & que les Chrétiens bâtirent un Oratoire sur son tombeau : or on sait qu'à la fin du Ve siécle, Ste Géneviève engagea les Parisiens à rebâtir une Eglise plus grande & plus magnifique sous le nom de ce Saint, & que ses miracles contribuèrent à la perfection de cet ouvrage ; comment donc supposer qu'environ 50 ans après, Amélius fit construire une petite Chapelle, & que Léontius ait fait bâtir une Eglise plus magnifique ? Il en faut donc conclure, ou qu'il n'existoit point à Paris d'Eglise de S. Denys, ou que si la piété des Fidèles en avoit érigé une en son nom, ni Amélius, ni Léontius ne furent dans le cas de la faire rebâtir, & que par conséquent ce n'est point dans la Cité qu'il faut chercher celle dont parle Fortunat, dans les Vers dont j'ai rapporté la traduction.

J'ai observé qu'il y avoit une Eglise dans la Cité sous l'épiscopat de Prudent, la *Vie* de S. Marcel ne permet pas d'en douter ; je crois pouvoir assurer avec la même confiance, qu'elle étoit sous l'invocation de S. Etienne, premier Martyr, & j'en ai pour garants les Titres les plus authentiques. La Charte de Vandemir, que j'ai déja citée, contient une donation à l'Eglise *de S. Étienne, à laquelle préside l'Evêque Sigofroi* ; le Testa-

Digitized by Google

ment d'Ermentrude fait mention de la même Égliſe ; la Lettre d'Inchade (ζ), Evêque de Paris, nous apprend que le Concile fut tenu, en 829, dans l'Egliſe de S. Étienne, premier Martyr ; & Abbon (&), dans ſon *Poëme* du Siége des Normands, dit que le Corps de S. Germain fut reporté dans l'Egliſe de S. Étienne, Martyr. Je paſſe ſous ſilence une multitude infinie d'autres témoignages ſemblables, qui ne laiſſent aucun doute, aucune incertitude, ſur le Patron de cette première Cathédrale.

Quelque déciſives que ſoient ces autorités pour prouver que la première Egliſe des Pariſiens étoit ſous l'invocation de S. Étienne, elles ont été cependant attaquées par pluſieurs célèbres Écrivains. Je cite à regret au nombre de leurs adverſaires, Dom Mabillon, le ſavant Baluze, Adrien de Valois, auxquels on peut ajouter du Breul, Dom Bouquet, & du Boulay (*a*), dans ſon *Hiſtoire de l'Univerſité de Paris*. Selon ceux-ci, nos Hiſtoriens anciens ont parlé de S. Étienne-du-Mont ; ſelon ceux-là, de S. Etienne-des-Grès ; ſuivant Dom Mabillon, du Breul & M. de Valois (*b*), de l'Egliſe de S. Germain-des-Prés, dont parle Abbon, parce que S. Étienne eſt un de ſes anciens Patrons.

Les deux premières opinions ne me paroiſſent pas admiſſibles, 1° parce qu'on ne peut pas prouver que S. Étienne-du-Mont & S. Étienne-des-Grès ſubſiſtaſſent ſous la ſeconde Race de nos

(ζ) Hiſt. Eccl. Par. tom. 1, p. 349.
(&) Lib. 2, verſ. 310.
(*a*) Tom. 1, p. 208.
(*b*) Ann. Bénéd. t. 3, p. 255. — Du Breul in Abb. lib. 2. — Val. de Baſil. Pariſ. cap. 4, pag. 450.

Digitized by Google

Rois, & qu'en le ſuppoſant, elles auroient été détruites dans les différentes incurſions des Normands, & notamment dans celle de 857, où ils brûlèrent l'Egliſe de Ste Geneviève; 2° parce que la Baſilique dont il eſt ici queſtion, a ſubſiſté longtemps depuis les ravages des Normands, & qu'elle exiſtoit encore à la fin du XIIe ſiécle; 3° enfin, parce qu'il y a des preuves que cette Egliſe étoit dans la Cité. Le Diplôme de Louis le Gros de 1114 (*c*) ne permet pas d'en douter; il fixe la voirie qui appartient à l'Evêque; le terrein qui s'y trouve ſujet commence à la porte du Cloître qui eſt proche des maiſons d'Etienne, Archidiacre, juſqu'au Chevet de l'Egliſe de S. Chriſtophe, & de-là juſqu'aux murs *de la vieille Égliſe de S. Étienne.* C'eſt ſur le fondement de cette Charte & d'autres Titres ſemblables, que dans le petit *Paſtoral* de Notre-Dame (*d*) & à la marge d'un Acte de 1085, on trouve cette note: *Et jam erat Eccleſia Beatæ Mariæ in Inſulâ, infrà murum Pariſii, & non in loco S. Stephani*; & que dans un Acte de 1331, qui érige en dignité la Chefcerie de S. Étienne-des-Grés, il paroît que cette faveur n'eſt accordée qu'en conſidération du culte ancien de ce Titulaire de la Cathédrale: *Contemplatione dictæ Eccleſiæ S. Stephani, quæ antiquiſſima exiſtit, & ubi fuit prima Sedes Epiſcopalis, prout in Regiſtris noſtris manifeſtiſſime comperimus.*

Or comme les Egliſes de S. Étienne du Mont & des Grès n'exiſtoient pas dans ces ſiécles reculés, ainſi que je l'ai obſervé, & que je le prouverai encore à l'article qui les concerne, il en faut

(*c*) Hiſt. Eccl. Par. tom. 1, pag. 559. — Paſt. A. pag. 589; B. pag. 63, & D. page 45.

(*d*) Page 120.

Digitized by Google

nécessairement conclure que l'Eglise de S. Étienne dont il est parlé dans les Titres que je viens de citer, n'est autre que l'ancienne Cathédrale : je vais en donner une nouvelle preuve.

La dernière opinion ne me paroît pas mieux fondée. Il est vrai que S. Étienne est un des Patrons de l'Eglise de S. Germain-des-Prés ; mais on ne donne pas aux Eglises le nom de leurs Patrons par préférence à celui des Titulaires : on n'a jamais connu ni indiqué l'Eglise de S. Germain sous le nom seul de *S. Étienne*, ni même par adjonction ; souvent on a joint le nom de *S. Germain* à celui de *S. Vincent*, mais je n'ai vu aucun Titre où elle soit nommée *S. Vincent* (ou *S. Germain*,) & *S. Étienne*. Ainsi, lorsqu'Abbon parle des Reliques de S. Germain, qui furent reportées dans l'Eglise de S. Étienne (*e*), (*quem revehunt ad Basilicam Stephani quoque testis*), on ne peut entendre d'autre Eglise que la Cathédrale, qui étoit sous l'invocation de S. Étienne, & non l'Église de S. Germain-des-Prés, comme l'a pensé Dom Mabillon : pour s'en convaincre, il ne faut que lire ce qui précède & ce qui suit dans le *Poëme* d'Abbon ; en voici l'abrégé. Les Normands étant revenus aux portes de Paris en 885, les Religieux & les Prêtres des Eglises séculières se réfugièrent dans la Cité avec leurs Reliques & ce qu'ils avoient de plus précieux ; le Corps de S. Germain y fut aussi porté, ainsi que ceux de Ste Geneviève, de S. Marcel, de S. Cloud, &c. Pendant le cours d'un siége aussi long qu'opiniâtre, les Normands livrent un dernier assaut, attaquent la Cité de

(*e*) Abbo, lib. 2, vers. 310.

Digitized by Google

toutes parts, & y pénètrent ; dans cet instant cruel, les Parisiens portent la Châsse de S. Germain au plus fort de la mêlée : les Barbares étonnés chancellent, plient, reculent, & sont poursuivis avec une nouvelle ardeur ; couverts de honte, animés par la rage & le desespoir, ils mettent le feu à la Tour ; l'embrasement cesse à l'aspect du Bois de la vraie Croix, & les Parisiens *reportent* le Corps de S. Germain dans la Basilique de S. Étienne, Martyr. Ne voit-on pas distinctement par-là qu'il ne sortit point de la Cité, & qu'on le reporta dans l'Eglise où il étoit en dépôt ? la prudence permettoit-elle de l'exposer à l'avarice & à l'impiété des Barbares, avant qu'on les eût entiérement chassés par la force des armes, ou éloignés par des conventions particulières ? non sans doute ; aussi ce ne fut point à S. Germain, mais à S. Étienne dans la Cité, qu'on remit ce précieux dépôt, comme dans le seul lieu où il pouvoit alors être à l'abri de la profanation. Ce qui achève, à ce que je crois, de mettre cette replique dans tout son jour, c'est que si, en 886, on eût reporté à l'Abbaye Saint-Germain le Corps de ce saint Evêque, il y seroit resté, sur-tout depuis le Traité qui fut fait avec les Normands la même année. Cependant, suivant tous les Historiens & Dom Mabillon lui-même (*f*), ce ne fut qu'en 888 que les Religieux de S. Germain retournèrent dans leur Abbaye ; & il est même encore plus probable, comme l'a pensé Dom Félibien (*g*), que ce fut en 890, parce que depuis le siége, les Normands faisoient de temps en temps

(*f*) Acta SS. Bened. sæc. 3, part. 2, p. 121.

(*g*) Hist. de Par. t. 1, p. 110.

Digitized by Google

des incursions, & que les Parisiens ne s'en virent totalement délivrés que cette même année.

Il reste maintenant à examiner en quel temps l'Eglise de Notre-Dame a été bâtie, & quand elle est devenue Cathédrale. Nos Historiens sont encore partagés à cet égard ; les uns, tels qu'Adrien de Valois (*h*), soutiennent que la première Eglise de Paris fut consacrée sous le nom de la sainte Vierge ; d'autres, tels que M. de Launoi (*i*), ne la font commencer que vers la fin de la seconde Race : n'y auroit-il point de l'excès des deux côtés ? Il y a eu une Eglise dans Paris, ou sous S. Denys, s'il n'a souffert le martyre que du temps d'Aurélien, ou sous ses successeurs immédiats au commencement du IVe siécle ; & j'ai rapporté les autorités qui établissoient une Eglise mère sous l'invocation de S. Étienne, qui existoit encore sous le régne de Philippe-Auguste. Si dès les premiers temps la Cathédrale eût été bâtie sous l'invocation de la sainte Vierge, n'eût-elle pas toujours été nommée *la première ?* la Charte de Vandemir ne l'eût-elle pas indiquée comme le Siége de l'Evêque ? auroit-elle énoncé celle de S. Étienne, à laquelle présidoit Sigefroi ou Sigofroi ? pourquoi, dans le Testament d'Ermentrude, l'Eglise de S. Étienne est elle nommée avec celle de Sainte-Marie ? pourquoi enfin est-ce dans l'Eglise de S. Étienne que se tint le Concile de Paris en 829, & qu'on reporta, en 886, le Corps de S. Germain, si ce n'est parce que cette Eglise étoit la première, & qu'on croyoit devoir lui

(*h*) De Basil. p. 440. | (*i*) Page 559.

conserver

Digitized by Google

conſerver les prérogatives de l'ancienneté, quoique celle de Notre-Dame ſubſiſtât alors, & qu'on y fît même journellement l'Office Divin par préférence à celle de S. Etienne, qui étoit devenue trop petite ou trop caduque ?

Je conviendrai volontiers avec M. de Valois, que la dévotion à la ſainte Vierge a été recommandée aux Fidèles, & pratiquée par les premiers Chrétiens ; ceux qui croyoient au Fils, devoient honorer la Mère : je ne vois point cependant que le culte public qui lui a été décerné à ſi juſte titre, ait été ni promptement répandu, ni généralement adopté dans les premiers ſiécles. Parmi toutes les Baſiliques que fit bâtir Conſtantin, je n'en trouve point ſous ſon nom ; celles que Théodoſe le Jeune ou Pulchérie firent conſtruire à Conſtantinople, ſous les noms de *Blaquernes*, *Chalcopratée* & *Hodégétrie*, me paroiſſent poſtérieures au Concile d'Ephèſe, tenu en 431 ; & peut-être celle de cette dernière Ville, où l'on croit communément que la ſainte Vierge finit ſes jours, fut-elle la première qui ait été bâtie ſous ſon nom, & elle n'étoit pas ancienne lorſque les Pères du Concile s'y aſſemblèrent : on ne trouve même dans les IVe & V^e^ ſiécles aucune trace des Fêtes que l'Egliſe célèbre en ſon honneur ; ce n'eſt que dans le Martyrologe attribué à S. Jérôme, & qui eſt du VIe ou VIIe ſiécle, qu'elles ſont marquées, au moins celle de *ſa Dépoſition* au 18 Janvier. On n'en ſera pas ſurpris, ſi l'on fait attention, 1° que le premier culte des Fidèles fut décerné aux Martyrs : on recueilloit précieuſement les linges teints de leur ſang, leurs vêtements, les inſtruments qui avoient ſervi à leur ſupplice, ou, pour mieux dire, à leur triomphe. Il ne falloit pas moins que

Digitized by Google

des miracles sensibles & éclatants, pour persuader aux Juifs & aux Gentils la vérité de la Religion, & la divinité de son Auteur. La constance des Martyrs dans les tourments les plus rigoureux, étoit en quelque sorte, si je l'ose dire, aussi nécessaire pour étonner, ébranler & convertir les Payens, que pour affermir les premiers Chrétiens dans leur foi, toujours foible & chancelante, tant qu'elle n'étoit pas soutenue par des graces intérieures, supérieures aux foiblesses de l'humanité, & fortifiée par des exemples qui les encourageoient à souffrir tout, pour celui qui avoit tout souffert pour nous. 2° On sait qu'on ne bâtissoit des Eglises ou Oratoires que sur les Tombeaux des Saints, ou dans des endroits propres à placer leurs Corps & leurs Reliques : or on n'en avoit point de la sainte Vierge ; par une suite de ces desseins secrets de la Providence, dont l'esprit humain ne peut, sans une coupable & inutile hardiesse, sonder les profondeurs impénétrables, les deux extrémités de la vie de cette bienheureuse Mère de Dieu sont restées dans une sainte obscurité qu'il ne nous est pas permis de pénétrer. Cependant la Ville d'Ephèse avoit vu s'élever dans son enceinte un Temple sous son nom, dans lequel S. Cyrille défendit avec tant de force & de succès la glorieuse qualité de Mère de Dieu, que l'impie Nestorius avoit osé lui disputer. Ce fut depuis cette époque que l'Orient & l'Occident s'empressèrent à l'envi d'élever des Temples sous le nom de la sainte Vierge ; l'Eglise institua des Fêtes en son honneur, & l'associa à tous les Mystères de Jésus-Christ, dont elle étoit le principe selon la chair.

Ce seroit faire injure aux Parisiens, de penser

Digitized by Google

qu'ils ne se conformèrent pas à ces saintes pratiques de Religion. Quoique nos anciens Historiens ne nous donnent aucunes lumières à ce sujet, on peut présumer que, suivant l'ancien usage de construire de petites Eglises autour des grandes Basiliques, on en aura bâti une sous le nom de la sainte Vierge à côté de l'Eglise de S. Étienne, & que par les accroissements successifs de Paris, cette Eglise s'étant trouvée trop petite, on l'aura rebâtie & agrandie sous le régne de Childebert. C'est d'elle assurément que parle Fortunat dans ses Vers, & ce qu'il en dit ne peut s'attribuer à une autre, quoique quelques Auteurs aient cru que ce Poëte avoit eu en vue l'Eglise de S. Vincent (aujourd'hui S. Germain-des-Prés), que ce Prince avoit fait bâtir; les expressions de Fortunat semblent même indiquer que cette nouvelle Eglise devint la Cathédrale, & que c'étoit-là que S. Germain officioit avec tant de pompe & de cérémonie, le Service Divin ayant été transféré de l'ancienne Eglise de S. Étienne dans celle-ci. On m'objectera peut être les autorités que j'ai citées ci-dessus, telles que les donations faites à l'Eglise de S. Étienne, & le Concile qui s'y tint en 829; mais quelle induction en tirer? elles prouvent que cette Eglise avoit subsisté dans la Cité, qu'elle existoit encore alors, & qu'on la regardoit même comme la première Cathédrale, à laquelle l'Evêque ne présidoit pas moins qu'à Notre-Dame, quoique celle-ci jouît de toutes les prérogatives des Eglises mères. Le Testament d'Ermentrude, que j'ai déja cité, me paroît lever toute difficulté; il indique d'abord l'Eglise de la sainte Vierge comme la principale, ensuite celle de S. Etienne, & enfin la très-sainte Eglise de Paris. La distinction

Digitized by Google

est encore bien sensible dans les différents legs de la Testatrice ; elle donne à la Basilique de Ste Marie, des Plats d'argent de 12 sols, & une Croix d'or de 7 sols ; à celle de S. Etienne, un Anneau d'or incrusté, de 4 sols ; à l'Eglise de Paris, un grand Vase ou Plat d'argent (*missorium*) de 50 sols. Je discuterai ailleurs l'opinion d'un Savant, qui a cru que les deux Eglises nommées dans cet Acte sont Notre-Dame-des-Champs & S. Etienne-des-Grès.

Je dois encore observer que les Cathédrales étant devenues trop petites ou caduques, on les a rebâties sous un *Vocable* différent du premier Patron. Celle de Tours honoroit S. Maurice comme son premier Titulaire, elle est aujourd'hui consacrée sous celui de S. Gatien, son premier Evêque. A plus forte raison le titre de Cathédrale & le Service ont-ils pu être transférés dans une Eglise grande & nouvelle, voisine de l'ancienne qui étoit petite & caduque, sans prendre le nom du premier Titulaire ; & c'est ce qui est arrivé à celle de Notre-Dame, qui regarde encore aujourd'hui S. Etienne comme un de ses Patrons, dont on a conservé la mémoire en faisant sculpter sa statue & son martyre sur une de ses principales Portes, & en dédiant une de ses Chapelles sous son invocation.

Par ce que j'ai dit ci-dessus, il est aisé de voir que si je n'ai pas suivi l'opinion de M. de Valois, qui croit que la première Eglise de la Cité étoit sous le nom de la sainte Vierge, je n'ai pas adopté non plus celle de M. de Launoi, qui en place l'érection vers la fin de la seconde Race ; j'ai avancé qu'il me paroissoit plus vraisemblable d'en

Digitized by Google

fixer l'époque sous le régne de Childebert I, & que c'est à ce Prince qu'il faut attribuer l'honneur de l'avoir fait bâtir, ou du moins de l'avoir ornée, dotée & enrichie : c'est ce que Fortunat donne à entendre par les Vers qu'il a composés à ce sujet, & spécialement par ceux-ci (*k*) :

Hæc pius egregio Rex Childebertus honore
Dona suo populo non moritura dedit ;
Totus in affectu divini Cultûs inhærens,
Ecclesiæ viles amplificavit opes ;
Melchisedech noster, merito Rex, atque Sacerdos,
Complevit Laïcus Relligionis opus.

Le premier monument qui fasse mention de cette Eglise, est la Charte de Childebert lui-même (*l*), par laquelle il donne la Terre de Celle, près Montreau-faut-Yonne, *à l'Eglise mère de Paris, qui est dédiée en l'honneur de Sainte-Marie, &c.* Cette Charte, dont quelques copies sont mal à-propos datées de l'an XVII de Childebert, a été soupçonnée d'avoir été faite dans des temps postérieurs, attendu qu'il y est fait mention de S. Germain, Evêque de Paris, qui n'a commencé son pontificat qu'en 555. M. de Launoi (*m*), avant que de se livrer à une critique amère de cette Charte, & de multiplier les anachronismes, auroit dû faire attention que celui-ci ne provient que d'une faute de Copiste, & de l'omission de la lettre

(*k*) Lib. 2, carm. 11.
(*l*) Hist. Eccl. Par. t. 1, p. 82. — Chopin, Monast. lib. 2. cap. 9, p. 316.
(*m*) Sauval, t. 1, p. 284.

Digitized by Google

numérale L ; en la reſtituant, l'époque de cette donation ſe trouve placée à l'an XLVII du régne de Childebert, qui concourt avec l'épiſcopat de S. Germain. Ce Docteur a-t-il cru donner plus de poids à ſa critique, en citant les *Tables* de Mochave, en ne faiſant, d'après leur calcul, monter S. Germain ſur le Siége épiſcopal de Paris qu'après la mort de Childebert, & en prolongeant la vie de ce Saint juſqu'en 579, quoique perſonne n'ignore qu'il eſt mort le 28 Mai 576 ? Qu'il me ſoit permis d'obſerver à ce ſujet, qu'il y a pluſieurs Chartes ou Diplômes qu'on a attaqués, ſous prétexte que l'année de Jéſus-Chriſt, celle du régne, de l'Indiction, ou autres, étoient incompatibles ; & que cela ne doit ſouvent s'attribuer qu'à l'ignorance de ceux qui les ont redigés, & plus ſouvent encore à la négligence & à l'impéritie des Copiſtes, dont j'aurai peut-être plus d'une occaſion de citer des exemples. Je renvoie aux Savants & judicieux Auteurs de *l'Art de vérifier les dates*, ceux qui ne cherchent qu'à connoître la vérité, & qu'à la ſuivre.

Je reviens à la Charte de Childebert, que j'ai citée, & je demande à ceux qui la croient ſuppoſée, s'il y a des poſſeſſions qui s'acquièrent ſans titre ; &, en le préſuppoſant, comment l'Egliſe de Notre-Dame a pu jouir tranquillement & ſans aucune contradiction, depuis plus de 1200 ans, d'un territoire qui ne lui auroit pas été donné ? Si l'on objecte qu'elle l'a acquis depuis, je demande dans quel temps, & de quel Roi ou de quel Seigneur. La Terre de Celle, connue aujourd'hui ſous le titre de *la grande Paroiſſe*, appartenoit aux Rois de la première Race ; s'ils n'en euſſent pas diſpoſé en faveur de l'Egliſe de Notre-

Digitized by Google

Dame, ils l'auroient transmise à leurs successeurs, ou elle eût été usurpée sur eux par les Comtes ou les Ducs de Paris, ou par des Seigneurs particuliers, & ceux-ci en eussent joui, sans la translation légitime de propriété qui en avoit été faite à l'Eglise de Notre-Dame, & à laquelle on ne pouvoit donner raisonnablement atteinte. *Nulle Terre sans Seigneur*; c'est un axiôme de notre Droit : quel est celui de la Terre de Celle ? le Chapitre de Notre-Dame, à qui elle avoit été donnée, à qui on ne l'a jamais disputée, & qui en jouit encore. Peut-on trouver un moyen plus décisif pour constater l'autorité de la Charte de Childebert, qui lui en a transmis la propriété ?

On trouve ensuite une foule d'Actes de toute espéce, qui font mention de cette Eglise de Notre-Dame. L'Auteur de *la Vie de S. Cloud*, écrite à la fin du VIe siécle, rapporte la donation que ce Saint fit de son Monastère, *Matri Ecclesiæ, videlicèt S. Mariæ* (*n*); Aimoin, Moine de Fleury (*o*), dit que Frédégonde se retira, avec ses thrésors, dans la Basilique de Paris, *in honore S. Mariæ dicatam*; & dans un autre endroit il dit (*p*), qu'elle y demeuroit, *nec verebatur Dominum aut ejus Genitricem, in cujus manebat Basilicâ, dùm perversa ageret*; Abbon (*q*) rend le même témoignage dans son *Poëme* du Siége de Paris, *Urbs in honore micat celsæ sacratæ Mariæ*; enfin Frodoard, à l'an 945, parle des Malades du *feu sacré*, qui furent guéris à Paris, *plures Parisius in Ecclesia S. Dei Genitricis Mariæ sanati sunt* (*r*).

(*n*) Val. de Bas. p 430, & deff. p. 41.
(*o*) Aim. lib. 3, cap. 58.
(*p*) Ibid. cap. 63.
(*q*) Lib. 1, vers. 327.
(*r*) Chron. Frod. ap. Duch. t. 2, p. 610, & ap. Bouquet, t. 8, p. 199.

Digitized by Google

A ces monuments, que l'exactitude des Historiens & leur antiquité rendent plus respectables que l'opinion de M. de Launoi, je pourrois encore ajouter la donation, ou plutôt l'échange, que firent Etienne, Comte de Paris, & Amaltrude sa femme, en 811 (*s*), par lequel ils transmettent à l'Eglise de *Sainte-Marie* la propriété de ce qu'ils avoient à Sucy en Brie; le partage qu'Inchade fit, en 829, avec les Chanoines de Notre-Dame, & dont j'ai parlé; la Charte d'Enée, Evêque de Paris, passée *dans le Chapitre de Notre-Dame* en 868 (*t*), par laquelle il accorde au Monastère de S. Maur-des-Fossés une Prébende *in Sede Episcopatûs nostri, in Ecclesiâ videlicet beatæ Dei Genitricis Mariæ*: enfin, pour achever de lever toute incertitude à ce sujet, je me contente d'indiquer (*u*) les Diplômes de Charlemagne, de Louis le Débonaire, de Charles le Chauve, de Louis le Bégue, &c. que les Historiens de l'Eglise & de la Ville de Paris ont cités & rapportés, & qui ne permettent pas de douter de l'existence de l'Eglise de Paris sous le nom de *Notre-Dame*, dès la seconde Race de nos Rois.

L'Eglise de Notre-Dame, bâtie par les soins de Childebert, si l'on en croit l'Abbé Lebeuf (*x*), « put paroître à Enkenrad n'être pas assez magnifique, & cet » Evêque put en faire rebâtir une nouvelle, qui subsista jusqu'en 857, que les Normands y mirent » le feu; » *on la répara ensuite*, dit le même Auteur, *& vers* 1110 *on l'appelloit l'Eglise neuve.* J'a-

(*s*) Hist. Eccl. Par. tom. 1, p. 304.

(*t*) Gall. Chr. t. 7, instrum. col. 13.

(*u*) Hist. Eccl. Par. t. 1, p. 264, 326 & 327. — Hist. de Paris, t. 5, p. 595 & suiv.

(*x*) Tom. 1, p. 8.

Digitized by Google

voue qu'on lit *Eccleſia nova* dans le Diplôme (*y*) de Louis le Gros de 1114, que j'ai déja cité ; mais il me ſemble qu'on ne s'eſt ſervi de cette expreſſion, que pour la diſtinguer de celle de S. Étienne, qui étoit *vieille*. Je n'ai point trouvé de preuves qu'Erkenrad ait fait rebâtir l'Egliſe de Notre-Dame, encore moins qu'elle ait été brûlée par les Normands, qui n'ont jamais été maîtres de Paris : du Breul (*z*), qui avoit eu communication d'un ancien Extrait du Tréſor du Chapitre de Notre-Dame, lequel eſt échappé à mes recherches, dit y avoir lu que cette Egliſe fut commencée par Erkenrad, que le Roi Robert en fit faire le deſſein tel qu'on le voit à préſent, & qu'il fut exécuté par ſes ſucceſſeurs juſqu'à Philippe-Auguſte, ſous le régne duquel ce grand édifice fut achevé. L'Auteur de *la Deſcription hiſtorique des curioſités de l'Egliſe de Paris*, qui étant à portée, par ſon état, de nous donner les lumières les plus ſûres, ne s'eſt pas ſans doute moins appliqué à débrouiller ce qui regarde l'antiquité de cette Egliſe, qu'il ne s'occupe aujourd'hui à l'orner & à l'embellir, a paru adopter cette opinion (*a*) ; il dit *que les fondements en furent jetés en* 1010, *mais que le bâtiment ne fut élevé qu'au rez-de-chauſſée juſqu'en* 1165.

Il eſt certain que, ſoit que cette Égliſe ne fût pas aſſez vaſte ou aſſez commode, ou qu'elle commençât à menacer ruine, Maurice de Sully, Evêque de Paris, entreprit de la faire rebâtir. Si Vincent de Beauvais (*b*) étoit le ſeul Hiſtorien qui nous

(*y*) Paſt. A. p. 589, B. p. 63, D. 45.
(*z*) Liv. 1, p. 8 & 9.
(*a*) Page 12.
(*b*) Speculum hiſt. ad annum 1177.

Digitized by Google

apprît qu'il la fit édifier dès les fondements, *a fundamentis extruxit Ecclesiam cui præerat*, on pourroit peut-être se dispenser de l'en croire sur sa parole ; mais ces mêmes termes se trouvent (*c*) dans la *Chronologie* du Moine d'Auxerre, à l'an 1175 ; & Robert du Mont, Auteur contemporain & témoin oculaire (*d*), dit, sur l'année 1177, qu'il y a long-temps que Maurice fait travailler à son Eglise, & que le Chevet en est déja fini, à l'exception de la couverture. Jean de Saint-Victor (*e*) ne se contente pas de dire que Maurice jeta les fondements de la nouvelle Église Cathédrale, il ajoute que le Pape Alexandre (III), qui se trouvoit alors en France, y posa la première pierre (en 1163 ou environ.) L'Abbé Lebeuf (*f*) prétend cependant que les anciens fondements furent conservés, & qu'ils servirent pour bâtir le Chœur de l'Eglise actuelle, qui est, dit-il, trop étroit pour la hauteur & la longueur de l'édifice. Cette raison ne me persuaderoit pas absolument, s'il n'étoit pas d'ailleurs visible que le Chœur & la Nef ne sont pas sur le même alignement ; ce qui peut faire penser que Maurice se seroit servi, en tout ou en partie, des anciens fondements, & qu'il auroit fait faire un coude léger à la Nef, pour qu'elle pût se trouver en face de la rue neuve qu'il avoit fait ouvrir à ce dessein.

Quelque long qu'ait été l'épiscopat de Maurice de Sully, il n'eut pas la gloire de terminer l'ouvrage qu'il avoit commencé ; elle ne fut pas même réservée à Eudes de Sully, son successeur, qui le

(*c*) Hist. Eccl. Paris. t. 2, p. 123.
(*d*) In app. Chron. Sigeb.
(*e*) Mémor. histor.
(*f*) Tom. 1, pag. 9.

Digitized by Google

fit continuer avec le même zèle : la ſtatue de Philippe-Auguſte, qui ſe voit au Portail de cette Egliſe, & qui eſt la dernière, pourroit faire préſumer qu'il fut fini ſous ſon régne, c'eſt-à-dire, au plus tard en 1223 ; mais l'inſcription qu'on lit à la Porte méridionale qui eſt dans la cour de l'Archevêché, prouve que cette partie, & peut-être les deux croiſées, ne furent commencées qu'en 1257, ſous l'épiſcopat de Renaud de Corbeil : les aîles ſont encore poſtérieures, ainſi que les ornements de ſculpture qu'on y voit. Mais on n'avoit pas attendu ce temps pour y célébrer l'Office Divin, le grand Autel ayant été conſacré quatre jours après la Pentecôte en 1182.

Je ne dois pas finir cet article, ſans détruire un préjugé dénué de fondement, qui veut que l'Egliſe de Notre-Dame ſoit bâtie ſur pilotis : toutes les fouilles qu'on a faites dans des occaſions différentes, ont toujours prouvé le contraire.

En 1638, le Roi Louis XIII, par ſa Déclaration du 10 Février, ayant mis ſon Royaume ſous la protection de la ſainte Vierge, fit vœu de faire élever dans l'Égliſe de Notre-Dame un Autel digne de ſa piété & de ſa magnificence ; mais n'ayant pu l'accomplir, ſon auguſte ſucceſſeur donna, en 1650, une Déclaration confirmative : elle ne put avoir ſon exécution qu'en 1699, que le Roi ordonna de démolir le grand Autel & d'en conſtruire un plus élevé & plus magnifique : la première Pierre fut bénite & poſée le 7 Décembre de la même année. Les deſſins ſur leſquels cet Autel devoit être élevé n'ayant point paru aſſez corrects ni aſſez riches, on en fit exécuter un autre en 1708, digne de la grandeur du Monarque : il fut fini en 1714. Ceux qui déſirent de

Digitized by Google

connoître plus particulièrement cette Eglise, peuvent consulter la *Description historique* que j'ai citée ci-dessus ; elle a été imprimée en 1763.

L'Eglise de Paris, quoique cette Ville soit la Capitale du Royaume, n'étoit qu'un Evêché de la Métropole de Sens, qui a été successivement rempli par 110 Evêques ; mais en 1622 il en fut séparé par Grégoire XV, & érigé en Archevêché. Par la même Bulle du 20 Octobre, les Evêchés de Chartres, de Meaux & d'Orléans, furent aussi séparés de la Métropole de Sens, & soumis à celle de Paris : le premier a depuis été divisé, & a formé celui de Blois en 1697. Cette Bulle fut confirmée par Lettres-Patentes du mois de Février 1623, enregistrées au Parlement le 8 Août suivant. Ce fut en faveur de M. Jean-François de Gondi que se fit cette érection ; Sa Majesté le nomma, en 1633, Commandeur de ses Ordres, honneur dont ont joui presque tous ses successeurs. Louis XIV accorda une distinction encore plus glorieuse, à M. de Harlai de Chanvalon, pour lui & les Archevêques de Paris, en érigeant la Terre de S. Cloud en Duché-Pairie : les Lettres-Patentes sont du mois d'Avril 1674, & ont été enregistrées le 18 Août 1690. Ainsi les Archevêques ont deux Juridictions, l'une pour les affaires ecclésiastiques, appelée *l'Officialité*, l'autre pour celles qui regardent leurs droits seigneuriaux, ou leurs vassaux, qu'on nomme *le Bailliage* ou *la Temporalité :* les Officiers de ces deux Juridictions tiennent leurs séances à l'Archevêché.

Ce Palais Archiépiscopal s'est successivement agrandi. Je n'ai rien trouvé qui m'indiquât où il étoit anciennement situé ; on a prétendu qu'il étoit près de S. Landri, & que cette Eglise en

Digitized by Google

étoit la Chapelle (*g*). J'ai quelque peine à croire qu'il fût si éloigné de l'Eglise Cathédrale, & il me paroît plus vraisemblable qu'il étoit au chevet de l'Eglise de S. Étienne, où est aujourd'hui la seconde cour de l'Archevêché : le nom de *Port-l'Evêque* que portoit cet endroit, peut servir à confirmer cette opinion. Cette Eglise ayant été démolie sous le régne de Philippe-Auguste, on éleva de nouveaux bâtiments, on bâtit les Salles & les Chapelles que nous y voyons : ces ouvrages, faits par ordre de Maurice de Sully, sont constatés par le Nécrologe de Paris (*h*) & par tous les Historiens contemporains. J'ai été surpris de voir que ce Nécrologe, qui rend à Maurice la justice qui lui est due, & qui fait mention des bâtiments qu'il a fait construire, ne dise rien de celui de l'Eglise Cathédrale. Les successeurs de Maurice fondèrent des Chapelains, pour faire le Service divin nuit & jour dans la Chapelle inférieure : l'Abbé Lebeuf dit (*i*), que leur nombre fut porté jusqu'à sept ; j'en ai cependant trouvé davantage. Pierre de Nemours y en fonda un en 1210, au mois de Janvier ; Guillaume d'Auvergne y établit sept Chapelains-Chanoines au mois d'Octobre 1243, & au même temps Marie dite *la Teutonique*, & Henri son fils, y fondèrent une Chapelle (*k*). Quant à celle que l'Abbé Lebeuf dit avoir été fondée par Simon de Bucy, je n'ai trouvé aucune preuve qu'elle ait existé ; le Nécrologe dit seule-

(*g*) Le Maire, t. 2, p. 52.
(*h*) Necrol. Paris. 3 Id. Sept.
(*i*) Tom. 1, p. 32.
(*k*) Cart. Episc. bibl. Reg. n° 5185, fol. 170, 184 & seq. — Sauval, t. 3, p. 57. — Gall. Chr. t. 7, col. 87, 98, & instr. 105.

Digitized by Google

ment qu'il fit bâtir la grand-salle avec ses appartenances jusqu'à la grande cour, & plusieurs autres édifices. On voit par les Lettres de Guillaume, que les Chapelains se rendoient à cette Chapelle par une galerie qui communiquoit à l'Eglise, & qui me paroît être aujourd'hui remplacée par la Sacristie & le Thrésor. Au XVe siécle, & depuis, on a construit les bâtiments qui sont dans la seconde cour; ils ont été augmentés par M. le Cardinal de Noailles, & reconstruits en partie les années dernières par les ordres de M. l'Archevêque.

A la place de la galerie dont je viens de parler, étoit une Sacristie qui menaçoit ruine; elle fut démolie en 1756, & reconstruite de nouveau par la libéralité du Roi. La solidité, la richesse & le goût de ce bâtiment seront long-temps un monument de la piété de notre auguste Monarque, & des talents du célèbre Architecte * qui en a été chargé: la première pierre en fut posée par M. de Saint-Exupéri, Doyen, au nom du Chapitre, le 12 Août 1756, & le bâtiment a été fini en 1758.

Avant que de finir cet article, je dois rappeler la mémoire de M. Etienne Gabriau de Riparfond, Avocat distingué par sa naissance & par ses talents, qui légua en 1704 sa Bibliothéque à ses Confrères, à condition qu'ils la rendroient publique. M. le Cardinal de Noailles permit qu'elle fût placée dans une galerie de l'Archevêché, où l'ouverture s'en fit solemnellement le 5 Mai 1708: les Avocats & les Curieux y trouvent un libre accès deux fois la semaine.

* M. Soufflot.

Digitized by Google

LE CLOÎTRE NOTRE-DAME. On entend ſous ce nom tout l'eſpace compris depuis le Terrein juſqu'au Pont rouge, & de-là, en ſuivant les rues d'Enfer & de la Colombe, juſqu'à la Porte qui eſt à l'extrémité de la rue des Marmouzets, ſuivant enſuite l'alignement qui va rejoindre la principale Porte qui eſt à côté de l'Egliſe de Notre-Dame. Dans cette étendue ſont ſituées la Chapelle de S. Agnan, dont j'ai parlé ci-deſſus, & l'Egliſe de S. Denys du-Pas; on y voyoit encore celle de S. Jean-le-Rond, qui a été abattue depuis quelques années : mais avant que de rapporter leur établiſſement & ce qui peut y avoir rapport, je crois devoir ſuppléer au ſilence des *Deſcripteurs* de Paris, ſur le principal objet qui mérite d'y fixer notre attention.

LE CHAPITRE DE NOTRE-DAME. C'eſt ſans contredit le plus conſidérable du Royaume ; mais il doit moins cet avantage au nombre infini de Bénéfices qui en dépendent, qu'au mérite, à la ſcience, aux vertus & à la nobleſſe de la plus grande partie de ceux qui le compoſent. Dès le temps des Apôtres, eux & leurs diſciples vivoient, mangeoient, prioient & travailloient en commun avec les Fidèles. Cette deſappropriation générale ne fut malheureuſement pas de longue durée ; les Eccléſiaſtiques & les Séculiers jouirent chacun de leurs revenus : ceux qui furent attribués aux Egliſes, étoient deſtinés à leur entretien & aux réparations, aux beſoins de l'Evêque, à la rétribution des Clercs, & à la ſubſiſtance des pauvres. Vers le milieu du IVe ſiécle, S. Euſébe, Evêque de Verceil (*l*), raſſembla les Clercs en

(*l*) S. Ambr. Epiſt. 63.

Digitized by Google

commun, & leur fit observer toute la rigidité de la vie monastique; S. Augustin forma, dans le siécle suivant, une Communauté de ses Clercs, avec lesquels il vivoit dans un entier détachement du monde. C'est à ces deux époques qu'on peut rapporter l'origine des Chanoines réguliers & séculiers dans l'Occident. Le malheur des temps fit disparoître insensiblement un établissement si sage & si conforme à l'usage de la primitive Eglise; des siécles de barbarie, d'ignorance & d'erreur, étouffèrent le germe des vertus, ou les empêchèrent de se réproduire; les héréfies obscurcirent la vérité qu'elles ne pouvoient détruire, les sciences disparurent, les devoirs furent souvent méconnus & oubliés, presque toujours négligés, la licence & les abus s'introduisirent, & on ne distingua plus les Clercs des Laïques, que par le simple habillement : *Obscuratum est aurum, mutatus est color optimus* (*m*). Le desordre & le scandale croissoient par l'impunité : S. Chrodegand, Evêque de Metz (*n*), en arrêta le cours par ses leçons, par ses exemples, & par les Réglements qu'il fit pour ses Chanoines; il rétablit parmi eux la vie commune, la desappropriation, l'observation des anciennes régles & de la discipline ecclésiastique, mais il en tempéra la rigueur par des adoucissements que sa prudence lui dicta, & que la nécessité des temps exigeoit. On appelloit alors *Chanoines*, les Clercs qui étoient inscrits dans le Canon ou la Matricule de l'Eglise. Depuis la réforme de S. Chrodegand, qui fut adoptée par une grande partie des Eglises, on put, avec raison, donner une

(*m*) Lament. Jerem. cap. 4. ℣. 1.

(*n*) Le P. Le Cointe, *ad annum* 757.

autre

Digitized by Google

autre étymologie à ce nom, la vie & la conduite de ces nouveaux Chanoines étant très-conformes à ce qui étoit prescrit par les saints Canons.

Quoique l'Histoire ne nous laisse pas même soupçonner que le Chapitre de Notre-Dame, entraîné par le torrent, ou séduit par les exemples, soit jamais tombé dans aucun de ces écarts si fréquents alors, si dangereux dans leurs conséquences, & si pernicieux à la Religion, qu'ils affoiblissent, en détruisant le respect dû à ses Ministres, on peut se persuader qu'il n'aura pas adopté des derniers les Réglements de S. Chrodegand. Ami des devoirs, jaloux de les remplir, on ne voit pas qu'il se soit simplement borné à faire bien, quand il pouvoit faire mieux : c'est ce qui a fait penser à l'Historien de l'Eglise de Paris (*o*), que l'institution d'un Chapitre de Chanoines à la Cathédrale avoit été faite par Erkenrad I, sous le régne de Charlemagne ; je n'en trouve cependant de monuments authentiques que sous celui de Louis le Débonnaire. Ce Prince profita de l'occasion du Concile qu'il avoit convoqué à Aix-la-Chapelle en 816 (*p*), & y fit rédiger une régle fixe pour les Chanoines : le Diacre Amalarius fut chargé de ce soin par les Pères du Concile. Cette régle prescrivoit l'habitation & la vie communes dans des Cloîtres fermés, mais elle n'exigeoit point la desappropriation, ni certaines abstinences qui étoient de précepte & d'usage chez les Moines. L'Empereur

(*o*) Hist. Eccles. Par. t. 1, p. 561, in fine.

(*p*) Chron. Ademari. ad ann. 816.

Digitized by Google

ordonna que cette régle fût généralement obſervée dans les différents Etats ſoumis à ſa domination. Voilà, ſi je ne me trompe, la première & la plus ſûre époque de l'inſtitution des Chanoines de Notre-Dame, dans la forme qui s'eſt conſervée preſque entière juſqu'à préſent. C'eſt depuis ce temps qu'on voit ſi ſouvent dans les Actes les Chanoines appelés *les Frères de Sainte-Marie*, & qu'il eſt parlé de *Cloître* & de *Régle*. Sous la première & la ſeconde Race, on les voit déſignés ſous le titre de *Fratres & Seniores, vel Primores S. Mariæ*. Depuis le Concile d'Aix-la-Chapelle, le Chapitre eſt nommé *Congregatio vel Conventus Fratrum aut Canonicorum Beatæ Mariæ* : ce n'eſt qu'en 1073 qu'on lit pour la première fois le mot *Capitulum*. Ces termes de *Frères* & de *Régle* ont fait croire à quelques Auteurs (*q*), que le Chapitre de notre-Dame étoit dans les commencements une Communauté de *Chanoines réguliers*, & M. Grancolas (*r*) a penſé qu'ils ſuivoient la Régle de S. Auguſtin : le culte particulier qu'ils rendent à ce ſaint Docteur de l'Egliſe, n'eſt pas une preuve aſſez forte pour appuyer ce ſentiment : on célèbre ſa fête avec ſolemnité dans pluſieurs Egliſes, qui n'ont jamais reçu ſa Régle. Cet uſage peut d'ailleurs s'être introduit à Notre-Dame, à l'occaſion de la Confrairie de S. Auguſtin, qu'on y érigea vers la fin du XIIe ou au commencement du XIIIe ſiécle, dans laquelle on n'admettoit que les Eccléſiaſtiques du Chœur; ce qui ſe pratique encore aujourd'hui.

Le Concile de Paris, tenu en 829, ayant or-

(*q*) Sauval, t. 1, p. 286.

(*r*) Hiſt. abr. de la Ville & de l'Univerſité de Paris.

Digitized by Google

donné que les Chefs des Communautés séculières & régulières pourvoiroient aux besoins temporels de ceux qui les composoient, l'Evêque Inchade céda pour-lors aux Chanoines, en toute propriété, plusieurs Terres & Villages qui appartenoient à l'Eglise de Paris, avec toutes leurs dépendances; & c'est de la division qui se fit depuis de ces mêmes biens, que se sont formées les Prébendes Canoniales, dont les Chanoines jouissent actuellement.

Le Chapitre de Notre-Dame n'a pas été moins recommandable par sa science & par ses lumières, que par sa régularité; on le prenoit pour modéle, on le consultoit avec confiance, & l'on recevoit ses décisions avec respect: il a donné à l'Eglise six Papes, trente neuf Cardinaux, & un nombre considérable d'Archevêques & d'Evêques (*s*). Alexandre III demanda comme une faveur, que ses Neveux fussent élevés dans le Cloître Notre Dame; Louis VII & plusieurs de nos Princes y ont puisé l'esprit de la Religion & des Sciences. Henri, fils de Louis le Gros, fut Chanoine de Notre-Dame, & Philippe son frère préféra le simple titre d'Archidiacre de l'Église de Paris, aux Évêchés que sa haute naissance & ses vertus lui destinoient.

Ce Chapitre est composé de 8 Dignités, qui peuvent être possédées par des Ecclésiastiques qui ne sont pas Chanoines, & de 52 Canonicats; il y a outre cela 6 Vicaires perpétuels, dont 2 Titres ont été unis au Chapitre; 2 Vicaires de S. Agnan, & un Chapelain; 8 Bénéficiers, Cha-

(*s*) Descript. des Curios. de l'Egl. de Paris, p. 344.

Digitized by Google

noines de S. Jean-le-Rond, & 10 de S. Denys-du-Pas. Tous ces Bénéficiers ne font qu'un même corps avec l'Eglise de Paris, ainsi que le Chapelain de Ste Catherine à Notre-Dame, les 130 Chapelains, & autres personnes, attachés à cette Eglise.

Ce Chapitre est indépendant de la Juridiction de M. l'Archevêque; il a, ainsi que lui, son Officialité & une Justice séculière, appelée *la Barre du Chapitre*; de lui dépendent aussi les Chapitres de S. Méri, du Saint-Sépulcre, de S. Benoît & de S. Étienne-des-Grès, qu'on appelle vulgairement *les quatre Filles de Notre-Dame*; comme ceux de S. Marcel, de S. Honoré, de Ste Opportune, & celui de S. Germain-l'Auxerrois avant sa réunion au Chapitre de Notre-Dame en 1744, sont nommés *les Filles de M. l'Archevêque*. J'en parlerai à l'article de chacune de ces Eglises.

La principale entrée du Cloître est à côté de l'Eglise Cathédrale; la Porte qu'on y voit aujourd'hui a été reculée, & construite en 1751 des matériaux & sur partie de l'emplacement d'une petite Eglise qu'on démolit alors, & qui s'appeloit

S. JEAN-LE-ROND. Le silence de nos Historiens sur l'origine de cette Eglise, en annonce l'ancienneté & l'incertitude. Il est sûr que dans les premiers temps il n'y avoit qu'un Baptistère, qu'il devoit être voisin de la Cathédrale, & que, suivant toutes les apparences, c'étoit la Chapelle de S. Jean-Baptiste, aujourd'hui S. Germain-le-Vieux, qui avoit été primordialement destinée à cet usage. J'ignore en quel temps il fut rapproché de l'Eglise de Notre-Dame, & rebâti, suivant l'usage, dans la forme ronde dont il a pris le

Digitized by Google

nom ; mais comme il étoit placé au nord, dans le même alignement que l'Eglise de S. Étienne située au midi, on en peut conclure que ce Baptistère étoit moins avancé du côté de l'occident, que le bâtiment que nous avons vu démolir en 1748, & qu'il étoit placé vers l'endroit où est aujourd'hui la Porte septentrionale, l'Eglise de Notre-Dame ne s'avançant pas beaucoup au-delà. Ce Baptistère étoit desservi par deux Prêtres (*t*) ; mais lorsque le nombre des Citoyens eut fait multiplier celui des Eglises, & qu'elles eurent chacune leur Baptistère particulier, ces deux Prêtres furent chargés de visiter les malades, d'inhumer les morts, & de célébrer pendant une année la Messe pour les Chanoines décédés : ils jouissoient à cet effet du revenu annuel de la Prébende de chaque Chanoine défunt. Étienne de Senlis, qui venoit de succéder à Girbert dans l'Épiscopat de Paris, céda en 1124, avec l'agrément de son Chapitre & du consentement de Guillaume & de Hugues, Prêtres de S. Jean-le-Rond, cet Annuel aux Chanoines de S. Victor ; & pour indemniser ces deux Prêtres, il leur accorda une Prébende dans l'Eglise de Notre-Dame, dont Adam, Chantre & Chanoine, se démit volontairement en leur faveur ; à condition cependant qu'ils s'acquitteroient toujours des mêmes fonctions, excepté l'Anniversaire, qu'ils ne pourroient se qualifier Chanoines de Sainte-Marie, mais seulement de S. Jean, & que le Doyen & les Chanoines de Notre-Dame conserveroient l'autorité qu'ils avoient sur eux, & le droit de les nommer & de les destituer. L'Historien de

(*t*) Hist. Eccl. Paris. t. 2, p. 22 & 23.

Digitized by Google

l'Eglise de Paris (*u*) a rapporté ces deux Lettres d'Etienne de Senlis, qui sont, à ce que je crois, le plus ancien monument qui fasse mention de cette Eglise de S. Jean ; cependant l'Auteur de la *Description des Curiosités de l'Eglise de Paris* dit (*x*) qu'elle existoit dès l'an 900, mais il n'indique aucun Titre de ce temps-là qui en parle.

Cette Eglise servoit de Paroisse aux laïcs qui demeurent dans le Cloître. Outre les deux Chanoines qui rempliſſoient les fonctions Curiales, on y avoit successivement ajouté trois autres Chanoines Diacres, & trois Soudiacres, en conséquence d'une délibération du Chapitre de 1282, par laquelle il avoit ordonné la division des Prébendes de S. Denys & de S. Jean-le-Rond, & qui fut renouvellée en 1296 ; ce qui prouve qu'alors il y avoit quatre Prébendes à S. Jean. Cette Eglise ayant été démolie en 1748, on a transféré les Fonts-Baptismaux, les Fondations & le Service Divin à S. Denys-du-Pas, qui depuis ce temps s'appelle *S. Denys & S. Jean-Baptiſte.*

L'EGLISE DE S. DENYS DU-PAS. L'origine de cette Eglise a excité, dans le siécle dernier, les contestations les plus vives, & les discussions les moins ménagées. Malheureusement la chaleur de la dispute & l'amertume de la critique ne nous ont pas donné beaucoup plus de lumières ; Mrs de Valois & de Launoi ne m'ont pas mis à portée de décider sur ce fait historique. Je dirai comme un ancien Poëte, *incedo per ignes suppoſitos cineri doloſo* ; & je laisserai aux Lecteurs le droit d'apprécier mes raisons.

(*u*) Ibid. (*x*) Page 308.

Digitized by Google

Du Breul (*y*) & ſes Copiſtes ont avancé, que la première Egliſe de Paris, bâtie par les Chrétiens, avoit été fondée *en l'honneur de la Vierge Marie, de S. Denys & de S. Étienne ; que ce fut en ce lieu que S. Denys ſouffrit différents tourments, d'où elle a été appellée* S. Denys-du-Pas, *AB EJUS PASSIONE, NON È PASTU AUT PASSU, UT QUIDAM PUTARUNT.*

M. de Launoi, dont Sauval (*z*) a ſans examen adopté les opinions, a encore enchéri ſur celle de du Breul, en prétendant que ce premier Apôtre des Pariſiens y ſouffrit le martyre, & qu'il y fut inhumé. C'eſt ce ſentiment que M. de Valois a combattu avec tant de vivacité, & ſi ſolidement réfuté, mais auquel un Auteur éclairé (*a*) ſemble cependant adhérer encore.

J'ai ſuffiſamment indiqué ci-deſſus les monuments & les raiſons qui ne permettoient pas de croire que l'Egliſe de S. Denys-du-Pas fût la première Cathédrale ; on ſe perſuadera encore moins qu'elle ait porté ſon nom, ſi c'eſt lui qui l'a fait bâtir ; & comme du temps des Romains on ne faiſoit mourir perſonne dans les Villes, & qu'on n'y enterroit point, il n'eſt pas poſſible d'imaginer qu'il y ait eu ſon tombeau. Mais la piété & la reconnoiſſance exigeoient des Pariſiens qu'ils rendiſſent à ce Saint le culte qui lui étoit dû ; eſt-il vraiſemblable qu'on ait laiſſé écouler au moins 220 ans avant que de le lui décerner ? c'eſt ce qu'il faudroit cependant néceſſairement ſuppoſer, ſi l'Egliſe de S. Denys-du-Pas eût été la première,

(*y*) Liv. 1, p. 80.
(*z*) Tom. 1, p. 263 & 430.
(*a*) Deſcr. des Cur. de l'Egl. de Paris, p. 309.

Digitized by Google

& qu'elle eût été bâtie par Amélius, qui vivoit sous le régne de Childebert I : en le supposant même, contre la vérité, quelle est donc cette Eglise vaste & somptueuse que fit bâtir Childebert vers l'an 522 ? par quel prestige ce grand bâtiment disparoît-il huit ou dix ans après, pour faire place à une Chapelle que bâtit Amélius, & qui, par rapport à sa petitesse, ne subsista pas au-delà de son épiscopat ?

S'il n'est pas possible d'admettre que l'emplacement de S. Denys-du-Pas ait été le lieu de son martyre & de sa sépulture, on n'en doit pas conclure qu'il n'y ait pas eu, dans les temps reculés, de Chapelle ou Oratoire dans la Cité sous son invocation ; l'usage d'en construire près des grandes Basiliques, a pu lui en faire ériger un près de la Cathédrale, peut-être même dans l'endroit où est située la petite Eglise dont il s'agit : je l'ai déja insinué en parlant de celle de S. Denys-de-la-Chartre.

A l'égard du surnom qu'on lui a donné, je n'estime pas qu'il vienne à *Passione*, puisqu'il n'y a nulle preuve que S. Denys y ait souffert aucun tourment, encore moins qu'il y ait été décapité ; je crois qu'il vient de la situation de cette Eglise, qui, d'un côté, n'est séparée de la Cathédrale que par un chemin étroit, appelé *pas*, & qui de l'autre étoit située sur un petit bras de la rivière, qu'on passoit en cet endroit pour aller dans l'isle Sainte-Marie, aujourd'hui l'isle Saint-Louis. Il ne faut donc chercher l'étymologie de ce surnom ni dans la *Passion* de S. Denys, comme M. de Launoi (*b*),

(*b*) Page 152.

Digitized by Google

ni dans le *Paſt* des Chanoines, parce que les Frères de Sainte-Marie, vivant en commun, avoient là leur réfectoire, ni d'un *pas* ou degré pour entrer dans cette Egliſe, comme l'ont penſé M. de Valois & Dom Félibien (*c*), mais ſeulement de ſa ſituation à l'endroit du paſſage de la rivière, qui peut elle même y avoir contribué, puiſqu'on appelle *Pas* tout détroit qui eſt entre deux terres, & que, dans notre ancien langage François, *Pas* & *Paſſage* ſont ſynonimes.

Cette Chapelle, ou Oratoire, étoit entiérement négligée, & il y a grande apparence qu'on n'y faiſoit plus le Service divin. Simon de Paſſy ou Pecy, & pour mieux dire, de Poiſſy, *de Piſſiaco* (*d*), fit réparer cet Oratoire en 1148, & donna 30 livrés de rente pour la fondation d'une Prébende: Oſmond, ſon frère (*e*), en fonda auſſi une ſemblable en 1164: ils s'étoient réſervé le droit d'y nommer pendant leur vie, & après leur décès la nomination en étoit dévolue au Chapitre. Ainſi ces Prébendes devinrent des Annexes de Notre-Dame. A ces deux Chanoines, Simon de Saint-Denys en ajouta deux autres en 1178 (*f*); quelque temps après, on y en joignit un cinquiéme. L'Hiſtorien de l'Egliſe de Paris dit qu'on n'en ſait point le temps, ni le nom du Fondateur; il ne ſe rappeloit pas ſans doute qu'on en eſt redevable à la piété de Barbedor, Doyen de Notre-Dame, qui donna 60 liv. de rente à cet effet (*g*).

(*c*) Val. Diſcept. p. 105, & Deffenſ. p. 291. — Hiſt. de Saint-Denys, Diſc. préliminaire.

(*d*) Nécr. de Notre-Dame, au 10 des Kal. de Janvier. — Paſt. A. p. 755.

(*e*) Hiſt. Eccleſ. Par. t. 2, p. 114.

(*f*) Hiſt. Eccl. Par. ibid. — Gall. Chr. t. 7, col. 255.

(*g*) Nécr. de Notre-Dame, au 13. des Kal. de Janv.

Digitized by Google

Le revenu de ces Prébendes étant considérable pour le temps, le Chapitre ordonna, par sa délibération du mois de Juillet 1282 (*h*), qu'elles seroient séparées chacune en deux parts, après le décès de ceux qui en jouissoient alors. Quelque temps auparavant (*i*), il avoit ainsi divisé la Prébende que la mort de Gilbert de Châteaufort avoit laissée vacante. Ainsi se formèrent les dix Prébendes de S. Denys, dont cinq sont sacerdotales, trois diaconales, & deux soudiaconales; elles subsistent encore. J'ai déja fait observer que cette Église est la Paroisse du Cloître depuis qu'on y a transféré le Service qui se faisoit à S. Jean-le-Rond, & qu'elle est desservie par les deux Chanoines qui en faisoient les fonctions Curiales. J'ajouterai que le Pape Luce III lui donne la qualité d'*Eglise* dans sa Bulle de 1182, & qu'elle n'étoit qualifiée que de *Chapelle* dans les siécles antérieurs.

RUE DE LA PELLETERIE. Elle aboutit d'un côté à la rue S. Barthélemi, & de l'autre, à la rue de la Lanterne, vis-à-vis S. Denys-de la-Chartre. Au XIIe siécle, elle étoit occupée par les Juifs, & après leur expulsion le Roi Philippe-Auguste (*k*), par ses Lettres de 1183, donna, moyennant 73 liv. de cens, dix-huit de leurs maisons aux Pelletiers, qui s'y établirent & lui donnèrent leur nom. Je ne sais ce que signifie celui qu'elle portoit alors; mais dans les Cartulaires & les Terriers de Sainte-Geneviève, au milieu du siécle suivant (*l*), elle

(*h*) Hist. Eccl. Paris. t. 2, p. 516.

(*i*) Gr. Past. lib. 20. cap. 219.

(*k*) Registre de la Ville, fol. 3.

(*l*) Cart. de 1243, fol. 15 verso.

Digitized by Google

eſt indiquée ſous celui de *Macra Mædiana* ; ils font mention des bains & des étuves que les Juifs y avoient, *domus quæ fuit ſtupe Judæorum* (*m*). On voit dans Guillot, que vers 1300 on l'appeloit *la Pelleterie* ; on a dit depuis, *la vieille Pelleterie*, & ce nom n'a pas changé.

Il y avoit quatre ruelles dans cette rue (*n*) ; la première eſt celle qu'on nomme aujourd'hui rue *du Port aux œufs*, (*voyez* cet article *ci-après*) ; les trois autres ne ſont déſignées que ſous le nom général de *ruelles allant à Seine*. Dans la dernière, du côté de S. Denys-de-la-Chartre, étoient les étuves des Juifs.

RUE PERPIGNAN. Elle traverſe de la rue des trois Canettes dans celle des Marmouzets. L'Abbé Lebeuf (*o*) a penſé que c'étoit elle, ou la rue des trois Canettes, que Guillot indique ſous le nom de rue de *la Pomme* ; il ſe fonde ſur ce que Sauval n'a point parlé de la rue Perpignan : mais ſi cet Auteur a penſé que la rue des trois Canettes s'eſt appelée *rue de la Pomme*, ni lui, ni l'Auteur des *Tablettes Pariſiennes* n'ont dû donner cet ancien nom à la rue Perpignan. Dans le vrai, elle s'appeloit rue *Charauri*, & non pas *Charroui*, *Charoli* ni *Charoci*, comme le dit Sauval (*p*), ni *Chalori* ou *Chalauri*, comme on lit dans la *Philippide* de Guillaume le Breton, mais *Charauri*, comme il eſt porté dans tous les Actes du Chapitre de Notre-Dame (*q*), où elle eſt énoncée *vicus de Carro Aurici*, en 1241 ; *domus in Cheſauri*, en 1203, 1235, &c.

(*m*) Cenſ. de 1248, fol. 37.
(*n*) Cenſ. de S. Eloi. 1367.
(*o*) Tom. 2, p. 575.
(*p*) Tom. 3, p. 78.
(*q*) Paſt. A. p. 633, 707, 819, 825 & 836. — Hiſt. S. Mart. p. 210.

Digitized by Google

on l'appela ensuite rue *de Champrosai*, en 1399 (*r*); *vicus Champrose è regione ludi Palmæ de Perpignan*: ce nom a été altéré depuis, & changé en ceux de *Champron* en 1370 (*s*), de *Champourri* en 1482 (*t*), de *Champrousiers*, des *Champs Rousiers*, du *Champ flori*, dans la Liste des rues du XVe siécle, & de *Champrosy*, dans une Sentence du Trésor de 1586. Le nom de *Perpignan* vient de celui d'un Jeu de Paume qui s'y trouvoit au commencement du XVIe siécle; on l'a aussi défiguré, en l'appelant *ruelle de Pampignon* (*u*) dans un Acte du 30 Mars 1495, & rue de *Parpignan*, comme on lit dans Corrozet & dans le Procès-verbal de 1636.

RUE S. PIERRE-AUX-BŒUFS. Elle donne d'un côté dans la rue des Marmouzets, de l'autre elle aboutit au Parvis, & n'a rien de remarquable que l'Eglise qui lui a donné le nom: je n'ai pu découvrir celui qu'elle portoit avant la construction de cette Chapelle. On la trouve indiquée, dès 1206, sous le nom de *rue S. Père aux Buefs* (*x*); Guillot l'appele rue *S. Père à Beus*, & dit qu'il y vit *par le treillis d'un coffre oisiaux qui avoient pieds beus* (raccourcis) *qui furent pris sur la Marine*. L'Abbé Lebeuf (*y*) dit qu'on ne peut pas juger quelle étoit cette curiosité. Je ne suis pas mieux instruit que lui sur cet article: ce que je sais, c'est qu'anciennement les prisons du Chapitre étoient situées dans cette rue, que c'est peut-être par rapport à cela qu'il y avoit des treillis ou grillages de

(*r*) Reg. Capit. 5, p. 41. — Reg. Capit. 1541.
(*s*) Ibid. Reg. 3, p. 466.
(*t*) Compte des Anniv.
(*u*) Sauval, t. 3, p. 515.
(*x*) Arch. de l'Evêch. Cart. de Sorbonne & de Sainte-Geneviève.
(*y*) Tom. 2, p. 575.

Digitized by Google

fer, dont parle Guillot, & qui existoient encore en 1540; car dans le Censier de Sainte-Geneviève, de cette même année, on trouve indiquée en cet endroit *une maison à Me Guillaume Greſle, où souloit y avoir trois grands treillis de fer par bas au droit des fenêtres.*

L'EGLISE DE S. PIERRE-AUX-BŒUFS. Elle n'a rien de remarquable que l'antiquité. Nos Historiens, très-laconiques à ce sujet, ne nous apprennent ni par qui, ni dans quel temps elle a été fondée. Le terrein où elle est située, étoit sans doute dans la Censive du Monastère de S. Eloi, ou lui avoit été donné, puisqu'elle fait partie de ses dépendances, & qu'elle est du nombre des Eglises ou Chapelles qui furent données, en 1107, à S. Pierre-des-Fossés, aujourd'hui S. Maur. Elle fut érigée quelque temps après en Paroisse, ainsi que S. Pierre-des-Arcis & Sainte-Croix, comme je l'ai remarqué ci-dessus. Une opinion commune veut que cette Eglise ait été la Paroisse des Bouchers de la Cité, ou le lieu de leur Confrairie (*z*), & que c'est à ce sujet qu'on avoit sculpté deux têtes de bœuf sur la porte, & qu'on l'avoit nommée S. Pierre-aux-Bœufs; d'autres (*a*) ont pensé qu'on y marquoit les bœufs avec une clef ardente, pour les préserver de certaines maladies; quelques-uns ont recours à un miracle. L'Abbé Lebeuf (*b*), plus éclairé peut-être, ou personnellement intéressé à donner à ce surnom une étymologie moins commune, avance, contre la vérité, qu'il n'y avoit ni Bouchers, ni étaux dans la

(*z*) Hist. de Paris, tom. 1, p. 163. — Piganiol, t. 1, p. 444.

(*a*) Germain Brice, tom. 4, p. 272.

(*b*) Tom. 2, p. 513.

Digitized by Google

Cité, & il considère les deux têtes de bœuf comme des Armes parlantes d'une Famille ancienne des *Lebœuf* ou *aux-Bœufs*. Je ne discuterai pas ces différentes opinions : lorsqu'une simple tradition populaire n'est appuyée d'aucun monument historique qui en atteste la vérité, le seul parti qui reste à prendre est de laisser au Public le droit d'apprécier les conjectures, de donner la préférence à ce qui lui paroît le plus plausible ou le plus vraisemblable, & de décider quel degré de confiance peuvent mériter les écarts de l'imagination, & des faits hazardés sans preuve.

Le cul-de-sac *Ste Marine* est situé dans cette rue; il portoit au XIIe siécle (*c*) le nom de *ruelle de Ste Marine*. J'ai lu une Ordonnance du Chapitre de Notre-Dame du 26 Août 1417 (*d*), qui ordonne de la fermer à une de ses extrémités ; elle y est simplement désignée par ces mots, *viculus contiguus januæ Claustri antè S. Johannem Rotundum*. Elle devoit son nom à l'Eglise dont je vais parler.

L'EGLISE DE STE MARINE. Elle est beaucoup plus ancienne que nos Historiens ne l'ont pensé. Je n'examinerai pas si ce fut de la Gréce, de la Thrace, ou plutôt de la Bithynie que le Corps de cette Sainte fut transporté à Venise, ni si cette translation se fit en 1113, comme le dit du Breul (*e*), ou vers 1200, suivant l'Abbé Lebeuf (*f*), ou en 1230, selon M. Baillet (*g*); je ne serois dans le cas de discuter ces différentes époques, qu'autant qu'elles aideroient à fixer l'origine de l'Eglise qu'on a bâtie sous son invocation, mais elle est

(*c*) Cens. S. Eloi. — Cartul. Sorb.
(*d*) Reg. Capit. 8, p. 165.
(*e*) Liv. 1, p. 89.
(*f*) Tom. 1, p. 351.
(*g*) Baillet, au 17 Juillet.

Digitized by Google

abſolument incertaine. L'Abbé Lebeuf a cru pouvoir ſuppléer à cette incertitude par des conjectures. Les Reliques de Ste Marine ayant été tranſportées à Veniſe, il penſe que l'Egliſe dont il s'agit, a pu être bâtie par les ſoins de quelque Vénitien qui demeuroit dans ce quartier-là, vu qu'il y avoit ci-devant dans le voiſinage une rue dite la *rue de Veniſe*. Ce raiſonnement ne me paroît pas déciſif, car la rue dont parle l'Abbé Lebeuf devoit ſon nom à une enſeigne de l'Ecu de Veniſe, & non à la demeure d'un Vénitien, & elle ne le portoit que depuis environ 200 ans : auparavant, & du temps même de Corrozet, on la nommoit rue *des Dix-huit*, à cauſe d'un petit Hôpital ou Collége, dont je me réſerve à parler à l'article de la Sorbonne.

Le plus ancien Titre qui faſſe mention de l'Egliſe de Ste Marine, eſt, ſelon l'Abbé Lebeuf, un Acte d'amortiſſement que le Prieur de S. Eloi accorda au Curé de Sainte-Marine en 1214, pour une maiſon dont il avoit fait ſon Presbytère. On en trouve de ſemblables dans les Cenſiers de S. Eloi en 1216 & 1218 : du Breul (*h*) & Sauval rapportent auſſi des Lettres de Guillaume d'Aurillac, Evêque de Paris, de l'an 1228, au ſujet d'une conteſtation entre le Chapitre de Notre-Dame & Anſelme, Curé de Sainte-Marine ; ce qui a fait penſer à quelques Auteurs (*i*) que cette Egliſe n'avoit été bâtie & érigée en Paroiſſe que vers ce temps-là, quoique les amortiſſements que je viens de citer, ſoient antérieurs à cette époque.

(*h*) Liv. 1, p. 90. — Sauval, t. 1, p. 429.

(*i*) Calend. hiſt. p. 203. — La Caille.

Digitized by Google

J'ai dit que cette Eglise étoit plus ancienne que nos Historiens ne l'ont pensé ; j'en trouve la preuve dans un Diplôme d'Henri I, sans date, à la vérité, mais qu'on estime être d'environ l'an 1036 (*k*) : par cet Acte, Henri donne à Imbert, Evêque de Paris, la petite Abbaye que Robert, son père, avoit fait bâtir à Saint-Germain-en-Laie, avec ses appartenances & dépendances ; savoir, la Terre, &c. & *l'Eglise de Sainte-Marine dans l'isle de Paris.* D'où l'on doit conclure que cette Eglise existoit avant l'époque de la translation du Corps de cette Sainte à Venise, & du culte public qui lui a été rendu en Occident.

Cette Eglise est la Paroisse du Palais Archiépiscopal & des cours, & celle où se font les mariages ordonnés par l'Officialité.

LE PONT AU CHANGE. On n'entroit anciennement dans Paris que par deux Ponts de bois, appelés simplement les *grand* & *petit Ponts.* C'est le premier que l'on connoît sous le nom de *Pont au Change.* Je ne sais pourquoi Sauval & Dom Félibien (*l*) ont affecté de confondre ce Pont avec celui que Charles le Chauve fit construire, & dont il ne reste plus de vestiges. Du Breul (*m*), qui a eu la même opinion, n'est exact ni dans les dates, ni dans les noms qu'il cite, & il confond également Charlemagne, Charles le Chauve, & Charles le Simple. Quelques prétentions du Chapitre de Notre-Dame sur le grand Pont, sont-elles donc un titre pour prouver son identité avec celui dont Charles le Chauve lui avoit donné la

(*k*) Past. A, p. 588 ; B., p. 94 ; & D, p. 59.

(*l*) Sauval, t. 1, p. 280. — Hist. de Paris, t. 1, p. 91.

(*m*) Liv. 1, p. 236.

propriété

Digitized by Google

propriété en 861 ? Ce raisonnement ne me paroît pas plus juste que les conséquences qu'on en a voulu tirer. Dans son origine, & long-temps après, ce Pont n'étoit qu'en bois : Louis VII y établit le Change en 1141, & défendit de le faire ailleurs, ce qui lui fit donner le nom de *Pont aux Changeurs, au Change*, & *de la Marchandise* ; il a conservé le second de ces noms, quoique le Change ne s'y tienne plus, & que même dès le XIVe siécle il ait été occupé par d'autres que par des Changeurs, ces Changes ayant été unis au Domaine le 23 Février 1359 (*n*). Les Orfévres en occupoient un côté, & les Changeurs l'autre, ce qui s'est pratiqué jusqu'au siécle passé : au XIe, ce Pont étoit partie en pierre & partie en bois. Les grandes inondations l'ayant emporté plusieurs fois, il fut rebâti successivement plus ou moins près de l'endroit où nous le voyons aujourd'hui. Il étoit en pierre en 1296, & en bois lorsque le feu prit malheureusement, le 24 Octobre 1621 au Pont Marchand, qui n'en étoit séparé que par un espace qui n'avoit pas cinq toises ; la flamme se communiqua au Pont au Change, & l'incendie fut si violent, que ces deux Ponts furent brûlés en moins de trois heures, & s'écroulèrent dans la rivière. On commença en 1639 à le reconstruire en pierre, & il fut achevé en 1647 ; on y pouvoit cependant passer dès 1645, car j'ai trouvé (*o*) qu'on avoit démoli cette même année le Pont de bois qui avoit été construit pour faciliter le passage. Le Pont Marchand ne fut point rebâti,

(*n*) Mémor. D, fol. 3.

(*o*) Mémorial 5 X, fol. 25 verso.

Digitized by Google

mais on conserva au nouveau Pont l'ancienne direction des deux précédents, ce qui forme une double entrée de ce côté. Au sommet du triangle, on a élevé un monument qui représente Louis XIII & Marie-Anne d'Autriche, entre lesquels est Louis XIV, couronné par la Victoire, présage heureux de celles qu'il a remportées depuis : les Inscriptions qui sont au-dessous nous apprennent que ce Pont, commencé le 19 Septembre 1639, & achevé le 20 Octobre 1647, a été bâti aux dépens des Propriétaires incommutables des maisons qui sont dessus. A l'autre extrémité de ce Pont, & vis-à-vis la Tour de l'Horloge du Palais, la Ville, en vertu d'un Arrêt du Conseil du 26 Mars 1737, acquit trois maisons & quelques échoppes en saillie qui étoient sur pilotis, qu'elle fit abattre. On construisit la même année le trottoir en saillie du Quai de l'Horloge, & l'année suivante on refit le mur de la maison qui fait face à la petite Place qu'on a ménagée pour faciliter l'entrée du Quai : on a tracé sur ce mur un Méridien qui a été dirigé par feu M. de Cassini ; on a aussi élargi ce Quai, qui se rétrécissoit infiniment en cet endroit, au moyen d'un trottoir en saillie qu'on a pratiqué, & qui met les gens de pied à l'abri des inconvénients que le passage fréquent des voitures occasionnoit. Le peuple l'appelle ordinairement *le Quai des Morfondus*, eu égard à sa situation, qui est exposée au vent du nord. Le nom de Quai *de l'Horloge* vient de la Tour où est l'Horloge du Palais, qui est située à son extrémité.

Au reste, le Pont au Change n'a pas toujours été exactement situé, comme je viens de le dire, dans le même endroit qu'il occupe aujourd'hui ; il

Digitized by Google

paroît qu'originairement il étoit plus près de l'emplacement où l'on a bâti depuis le Pont Notre-Dame: les différentes reconstructions qu'on en a faites, ont dû nécessairement occasionner ces changements.

J'ai dit, au commencement de cet article, que nos Historiens avoient confondu le Pont au Change avec celui de Charles le Chauve; ils ont pensé qu'il n'avoit fait que le rétablir, & ils ne se sont sans doute déterminés à embrasser cette opinion, que parce qu'ils ne trouvoient plus de vestiges du Pont de ce Prince. M. de Launoi & Sauval (*p*) connoissoient bien les Diplômes de Charles le Chauve & de Charles le Simple, qui font mention de ce Pont; mais, ne le retrouvant plus, ils ont mieux aimé le regarder comme imaginaire, fondés sur une erreur de Copiste dans la date de l'Indiction marquée dans ces deux Chartes, qu'ils ont rejettées comme fausses. Si les fautes & l'ignorance d'un Copiste étoient un moyen suffisant pour détruire les Actes les plus authentiques, il en est peu dont on pût aujourd'hui réclamer l'autorité. Mais n'y a-t-il point d'autres preuves de l'existence du Pont de Charles le Chauve, que la concession qu'il en fit à Enée, Evêque de Paris, & la confirmation qu'Ansheric, un de ses successeurs, en obtint de Charles le Simple? c'est ce que je vais examiner.

Une funeste expérience avoit déja fait connoître à Charles le Chauve ce qu'on avoit à craindre de la part des Normands. Ces barbares étoient venus jusqu'à Paris en 845 (*q*), & quoiqu'alors

(*p*) Tom. 1, p. 219; & t. 2, p. 411.

(*q*) Annal. Bertin. Duch. t. 3, p. 201.

Digitized by Google

on leur eût donné 7000 livres d'argent pour se retirer, ils n'avoient presque pas discontinué de ravager les bords de la Seine; ils reparurent sur cette rivière en 851, 852 & 855 : l'année suivante, ils vinrent à Paris, où ils pillèrent & brûlèrent le quartier méridional que nous appelons *l'Université*; l'année 861 (*r*) fut encore remarquable par de nouveaux ravages, & particulièrement par celui de l'Abbaye Saint-Germain, à laquelle ils mirent le feu. Tant d'entreprises, qui menaçoient la Capitale, exigeoient qu'on prît, pour les prévenir ou pour les rendre inutiles, les précautions que la foiblesse du Gouvernement avoit fait négliger. Les fortifications que Charles le Chauve avoit fait faire à Pistes,* n'avoient pu résister aux efforts des barbares; ce fut sans doute ce qui détermina ce Prince à faire construire, à l'extrémité de la Ville de Paris, un plus grand Pont pour s'opposer à l'incursion des Normands (*s*): *pro... Nortmannorum infestatione placuit nobis extra prædictam Urbem .... supra terram Monasterii S. Germani suburbio commorantis, MAJOREM facere Pontem.* Il le donna ensuite à Enée, Evêque de Paris, & à ses successeurs. Adon, Archevêque de Vienne, Auteur contemporain, dont nous avons une *Chronique* qui finit vers l'an 880, nous assure de la réalité de ce Pont; voici ses propres termes (*t*): *Rex Carolus aliquot annos adversus Danos atque Northmannos variis eventibus dimicans, Pontem miræ firmitatis adversum impetum eorum super Se-*

(*r*) Ibid. p. 212.
(*s*) Baluzius, t. 2, col. 1491. — Hist. Eccl. Par. t. 1, p. 460.
(*t*) Adon. Chron. ætas 6, p. 283. Edit. Basil. 1568.

* *Pistes*, qu'on nomme aujourd'hui *Pitres*, est un lieu situé en Normandie, à l'embouchure de l'Andelle, que la plupart des Dictionnaires Géographiques prennent mal-à-propos pour Poissy.

Digitized by Google

quanam fieri constituit, positis in utriusquè capitibus, Castellis artificiosissimè fundatis, in quibus ad custodiam regni præsidia disposuit.

Charles le Chauve lui-même, dans ses Capitulaires (*u*), fait mention de *Civitate Parisius* & de *Castellis super Sequanam.*

Enfin Charles le Simple confirme, en 909, à Anscheric, Evêque de Paris, la donation que son Ayeul avoit faite à Enée, du Pont qu'il avoit fait construire (*x*).

Or ces témoignages ne permettent, ni de nier l'existence d'un nouveau Pont, ni de le confondre avec le grand Pont; ce n'est point celui-ci que Charles le Chauve a fait faire ou rétablir, c'est un plus grand Pont, *majorem Pontem;* ce n'est point dans la Cité, où le grand Pont subsistoit alors, mais à l'extrémité, *extra prædictam Urbem;* ce n'est point dans le lieu qu'occupe le Pont au Change, mais *sur la Terre de S. Germain*: ce qu'on peut encore prouver aujourd'hui par les limites de cette Paroisse.

Ce Pont traversoit toute la rivière. Un savant Académicien (*y*), que la République des Lettres a perdu depuis deux ans, & qui étoit très-versé dans les Antiquités de Paris, croyoit qu'il commençoit d'un côté vers le For-l'Evêque, & que de l'autre il aboutissoit vers la rue Pavée. Cette direction paroît assez naturelle; je pense cependant que sa position n'étoit pas tout-à-fait si éloignée à l'Occident. Ce Pont étoit de bois, & assis sur des piles de maçonnerie; il étoit défendu à ses deux

(*u*) 57. Capit. 27.
(*x*) Gall. Christ. t. 7. Instr. col. 17.
(*y*) M. Bonamy, t. 17 des Mém. de l'Acad. des Inscr. p. 245 & suiv.

Digitized by Google

extrémités par deux grosses tours ou châteaux de bois.

Si en se rappelant qu'il y avoit alors une enceinte au nord, comme je le prouverai ailleurs, on lit la description que fait Abbon, témoin oculaire du siége fait par les Normands en 886, il ne sera plus possible de méconnoître le Pont de Charles le Chauve, ni de le confondre avec le Pont au Change : on voit, par le récit de cet Auteur (*z*), que les Normands commencèrent par attaquer la tour qui défendoit le Pont du côté de S. Germain-l'Auxerrois, & l'endommagèrent ; mais pendant la nuit les assiégés réparèrent le dommage, & donnèrent à la tour plus d'élévation qu'elle n'en avoit auparavant. Sigefroi, Chef de ces barbares, se retrancha pour-lors au quartier de S. Germain-l'Auxerrois, qu'il fortifia d'un fossé dont les vestiges sont connus par le circuit que forme la rue qui en a pris le nom.

La suite de la description nous apprend que les Parisiens se défendoient dans la tour & sur le Pont, ce qui ne peut convenir au Pont au Change, qui étoit couvert de maisons : mais ce qui achéve de lever toute incertitude, c'est le détail de l'assaut du 31 Janvier (*a*). Les Normands battent la tour de trois côtés, & tâchent de réduire le Pont en cendres par le moyen de trois barques remplies de branchages enflammés, qu'ils dirigent avec des cordages contre le Pont. Or, pour appliquer cette description au Pont au Change, il faut supposer, 1° qu'il n'y avoit point d'enceinte au nord, 2° que les Normands étoient maîtres

(*z*) Abbo, lib. 1, vers. 62 & seq. | (*a*) Ibid. vers. 355 & seq.

Digitized by Google

de la rivière au-dessus de ce Pont ; & c'est ce qu'on ne peut avancer sans choquer la vraisemblance, & le témoignage des Historiens.

Les événements subséquents du siége portent la vérité de ce que je viens de dire, à un degré d'évidence auquel il n'est pas possible de se refuser. La moitié du Pont de Charles le Chauve, du côté du midi, fut renversée par le débordement de la rivière, la nuit du 6 Février (*b*); la tour qui étoit à l'extrémité, s'en trouva par-là séparée. Les Normands, voyant qu'on n'y pouvoit porter de secours, l'attaquent, & y mettent le feu. Tous nos Historiens, qui ont pris le Pont de Charles le Chauve pour le grand Pont, attribuent ici au petit Pont ce qui arriva en effet à la partie méridionale de celui de ce Prince, & c'est une suite de la première erreur. Au mois de Novembre on fit un traité avec les Normands, on leur promit 700 livres d'argent ; & , en attendant le paiement, on leur permit de se retirer en Bourgogne, mais on ne leur accorda pas la liberté de passer avec leurs bateaux sous les Ponts de Paris. Les Historiens (*c*) sont d'accord à dire, qu'ils prirent le parti de tirer leurs bateaux, & de les transporter par terre *l'espace de deux milles & plus.* La *Chronique* d'Albéric (*d*) de Trois-fontaines dit, qu'ils ne pouvoient pas remonter *per arcta Pontium.* Or, si le débordement du 6 Février eût emporté le petit Pont, rien n'empêchoit les Normands de remonter la Seine par le bras méridional ; ce qu'ils ne purent faire, parce que ce Pont subsistoit en-

(*b*) Ibid. vers. 504 & seq.
(*c*) Annal. Metenses. Duch. t. 3, p. 324. — Regino, Hist. Norm. p. 12. — Coll. Hist. Franc. t. 8.
(*d*) Ibid. t. 9, p. 59.

Digitized by Google

core en son entier, ainsi que la forteresse qui le défendoit ; & si le Pont de Charles le Chauve eût été le grand Pont, aujourd'hui le Pont au Change, il ne falloit pas que les Normands fissent plus de deux milles au-dessus de la Cité pour remettre leurs bateaux à flot. Donc Abbon ne parle ni du grand, ni du petit Pont, mais de celui de Charles le Chauve.

Comme on ne voit plus de vestiges de ce Pont, on pourroit penser qu'il a été emporté par les eaux ou par les glaces, peut-être même qu'il a été détruit dans les temps postérieurs, où l'utilité publique & la défense des Citoyens n'en exigeoient plus la conservation ; ce qui paroîtroit d'autant plus vraisemblable, qu'il n'avoit point de communication libre & facile avec la Ville, ni avec la Cité, & que n'ayant été bâti que pour empêcher le passage des Normands, il n'a dû subsister qu'autant que les Parisiens ont été dans le cas de craindre de nouvelles incursions de leur part. Il y a cependant des preuves inconteſtables que ce Pont a subsisté, sous différents noms, quant à sa partie septentrionale, jusqu'au siécle passé, comme je le dirai ci-après. A l'égard de la partie méridionale, que les eaux avoient emportée en partie, & dont la tour avoit été râsée, il en existoit encore des restes au XIIIe siécle ; les Archives de l'Abbaye S. Germain-des-Prés en fournissent plusieurs preuves : dans un Bail à cens de 1259, on en accorde une arche pour y construire un moulin (e), *quamdam archam sitam in aquâ Secanæ Paris. à parte parvi Pontis in gravasio propè*

(e) Arch. S. Germ. des Prés.

Digitized by Google

muros domus Regis Francie.... pro molendino à dictis Thoma & Sancelina, & eorum hæredibus, ponendo. Cette concession est faite moyennant 13 liv. Parisis de rente. Elles font encore mention de ce Pont en l'année 1300, sous le nom de *petit Pont*; &, pour ôter toute équivoque, celui que nous appelons ainsi aujourd'hui, y est désigné, dans les Baux à cens, Contrats & autres Actes, sous celui de *vieil petit Pont*, afin de le distinguer de celui-ci (*f*) : *La maison de Bernard de Beauvais, près* LE PETIT PONT, *rue d'Hirondalle, touchant par derrière à celle de l'Evêque de Chartres, (rue Gilles-cœur) & celle du Maître & Gouverneur de l'Hôpital S. Jacques-du-Haut-pas, tenant vers* LE PETIT PONT *à la maison d'Henri de la Marche, d'une part; d'autre, à la rue de la Boucherie, aboutissant pardevant à la grand-rue S. Andri-des-Ars.* Voici encore une nouvelle preuve de ce que j'ai avancé; elle me paroît d'autant plus décisive, qu'elle indique qu'il y avoit deux Ponts sur le bras méridional de la rivière; c'est une donation faite (*g*), pardevant l'Official, le jour de la Pentecôte 1287, aux Religieux Cordeliers, d'une maison qui avoit été acquise dans ce dessein par Mathilde de la Croix; elle y est ainsi désignée : *Domum quamdam sitam Parisius ultra primum Pontem, in vico sancti Germani, à parte Fratrum Minorum.* Cette indication, outre *le premier Pont dans la rue S. Germain*, qui est aujourd'hui la rue S. André-des-Arcs, ne permet pas de confondre ce premier Pont avec le second, qui est le petit Pont.

(*f*) Ib. Cartul. du Tréf. à l'an 1316, pièce 159.

(*g*) Arch. des Cordeliers.

Digitized by Google

Je crois que ces autorités sont plus que suffisantes pour prouver l'existence du Pont de Charles le Chauve, différent du grand & du petit Pont, & je ne m'étendrai pas davantage sur ce sujet, qui a été discuté & approfondi, avec toute la sagacité & l'érudition qu'on peut desirer, par le savant Académicien que j'ai cité, dont on peut lire le *Mémoire* inséré dans le 17e Volume de ceux de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres.

J'ai dit ci-dessus, que le Pont au Change avoit été brûlé en 1621, & que cet accident avoit été occasionné par l'incendie du *Pont Marchand*. Ce dernier Pont ne subsiste plus depuis ce temps. Je ne doute nullement qu'il n'ait succédé à celui de Charles le Chauve : on l'appela *le Pont aux Colombes* ou *à Coulons*, parce qu'apparemment on y exposoit en vente des Pigeons. Sauval & D. Félibien (*h*) disent qu'on ne découvre rien qui le concerne, avant 1323 ; & par une de ces contradictions dans lesquelles le premier de ces Historiens tombe si souvent, il rapporte (*i*) presqu'au même endroit, que ce Pont fut emporté par les glaces en 1196, 1280, &c.

Les piles de ce Pont étoient en maçonnerie, & portoient un plancher de bois ; il aboutissoit d'un côté sur le Quai de la Mégisserie à la vallée de Misère, c'est-à-dire, à peu près vis-à-vis la rue de la Saunerie, & de l'autre au Quai de l'Horloge, entre la grosse tour du Palais & celle qui fait le coin de ce Quai & de la rue S. Barthélemi. Ce Pont se ressentit, ainsi que les au-

(*h*) Tom. 1, p. 222. — Hist. de Paris, tom. 2, p. 1246.

(*i*) Tom. 1, p. 225.

Digitized by Google

tres, de la violence des glaces & de celle des inondations ; on le reconſtruiſit, & l'on y plaça des moulins : comme ils n'étoient occupés que par les Meûniers, qui les poſſédoient à titre de cens, on l'appela *le Pont aux Meûniers.* Il ſubſiſta juſqu'en 1596, que le 22 Décembre, ſur les ſept heures du ſoir, il s'écroula dans ſa plus grande partie ; & non en entier, comme l'ont avancé (*k*) Sauval, l'Hiſtorien de Paris, & M. Piganiol. Il étoit compoſé d'onze moulins, dont ſept furent renverſés, & les quatre autres reſtèrent ; ſavoir, le premier du côté de l'Horloge du Palais, & les trois autres du côté du Châtelet : c'eſt ce qu'on apprend d'une *Lettre* de Nicolas Habicot, Chirurgien célèbre, qui vivoit alors, & qui a décrit le détail de cette chûte : cette Lettre eſt dans un manuſcrit de Dueheſne, à la Bibliothéque du Roi, n° 36.

Le Pont de Charles le Chauve ayant été détruit, il fut remplacé par le Pont aux Colombes, dit depuis *aux Meûniers*, & enfin *Pont Marchand.* Le premier ayant été donné à l'Egliſe de Notre-Dame, comme je l'ai dit ci-deſſus, il étoit juſte de lui continuer les mêmes droits ſur ceux qu'on y a ſubſtitués. Ainſi, prouver ces droits du Chapitre ſur ceux-ci, c'eſt démontrer leur identité avec le précédent. Les Archives de Notre-Dame en fourniſſent des Titres ſans nombre ; l'on y voit un Arrêt du Parlement de la Pentecôte 1273, qui maintient le Chapitre de Notre-Dame en la Juſtice des moulins *ſous le grand Pont*;

(*k*) Tom. 1, p. 223. — Hiſt. de Paris, t. 2. p. 1246. — Deſcr. de Par. t. 2, p. 79.

Digitized by Google

on appeloit ainsi celui dont il s'agit, l'autre étant nommé *le Pont aux Changeurs*, dès le milieu du siécle précédent. Les Titres de propriété & de la Justice du Chapitre sur le Pont & ses moulins, sont justifiés *per inquestas expeditas in Parlamento* 1275; ils se trouvent au *Livre blanc* du Châtelet. J'en ai découvert une autre preuve dans une Sentence arbitrale (*l*), rendue en 1296, contre le Thrésorier & les Frères de la Chevalerie du Temple, qui confirme le droit de l'Abbaye Saint-Magloire, *dès au-dessus du chief de l'Isle Notre-Dame, jusqu'au viez grand Pont de pierre, lequel souloit être où le Pont des Molins est à présent.*

Ce fut en conséquence de ce droit, reconnu par une Déclaration de Philippe le Hardi, qu'en 1284 le Chapitre ordonna de refaire une arche en pierre, au lieu d'un plancher de bois, & que le Sr Marchand traita le 11 Novembre 1604 avec le Chapitre pour sa Seigneurie, Voirie, Censive & Justice sur ledit Pont; enfin ce droit fut si bien reconnu, qu'en 1642 le Roi, par ses Lettres-Patentes du mois de Décembre, enregistrées le 1 Août 1652, déclara que le Chapitre étoit Seigneur foncier, censier & direct de la moitié du Pont (au Change) qu'on bâtissoit alors, cette partie remplaçant le Pont aux Meûniers ou Marchand, qu'on ne jugea pas à propos de reconstruire; & le Chapitre jouit encore aujourd'hui de ce droit sur 25 maisons.

Ce Pont étant tombé, comme je l'ai dit, en 1596, Charles Marchand, Capitaine des 300

(*l*) Cart. S. Magl. fol. 228.

Digitized by Google

Arquebusiers & Archers de la Ville, proposa de le faire reconstruire à ses dépens, à la charge qu'il porteroit son nom : il obtint à cet effet des Lettres-Patentes au mois de Janvier 1598 (*m*), qui ordonnèrent *qu'il seroit bâti à l'alignement de la grande rue S. Denys & arche du grand Châtelet, tirant droit au-devant de la tour de l'Horloge du Palais, & qu'il seroit nommé le Pont aux Marchands.* Ces Lettres ne furent enregistrées que le 8 Août 1608. L'Abbé Lebeuf (*n*) ne se souvenoit pas de cette circonstance, puisqu'il avance que le Pont Marchand tiroit son nom d'une Place aux Marchands qui étoit dans la rue Saint-Germain ; en quoi il s'est doublement trompé : car outre que ce Pont a été ainsi nommé de celui qui l'a fait bâtir, suivant l'inscription qu'on y mit,

Pons olim submersus aquis nunc mole resurgo ;
Mercator fecit, nomen & ipse dedit.

la Place aux Marchands n'avoit pu influer sur cette dénomination, étant située rue de l'Arbre-sec, & par conséquent dans un lieu trop éloigné de ce Pont.

Le Sieur Marchand traita, comme je l'ai dit, en 1604 avec le Chapitre de Notre-Dame : par cet Acte, le Chapitre céde tout droit de propriété & de pêche, & une rente foncière de 200 liv. moyennant 400 liv. de rente foncière, rachetable de 6400 liv. Le Premier Président Le Jay, gendre & créancier du Sieur Marchand, rembourſa cette somme.

(*m*) Hist. de Paris, t. 5, p. 44 & 45.

(*n*) Tom. 1, p. 58.

Digitized by Google

Au milieu de ce Pont on ménagea une rue de trois toiſes, & on éleva des deux côtés des maiſons à deux étages, d'égale ſymmétrie, peintes à l'huile de chaque côté : chacune de ces maiſons avoit en face un cartouche ſervant d'enſeigne, où l'on avoit peint un oiſeau ; ce qui, malgré les Lettres-Patentes & l'Arrêt d'enregiſtrement, le fit appeler par le peuple, *le Pont aux Oiſeaux.* M. Piganiol s'eſt donc trompé, en diſant que le Pont au Change a été appelé autrefois le Pont aux Oiſeaux, parce que les Dimanches & les Fêtes les Oiſeliers y venoient vendre toutes ſortes d'oiſeaux, comme cela ſe pratique encore ; ce qui leur avoit été permis, à condition d'en lâcher deux cent douzaines à l'heure que nos Rois ou nos Reines paſſeroient ſur ce Pont le jour de leur entrée.

Le Pont Marchand fut achevé en 1609, & procura une commodité au Public par le paſſage ou rue qui fut ménagée au milieu, & dont il ne jouiſſoit pas auparavant, le Pont aux Meûniers étant fermé à ſes deux extrémités, & ne s'ouvrant que pour l'uſage de ceux qui l'habitoient, ou dans des circonſtances qui néceſſitoient d'en permettre l'entrée. Le feu ayant conſumé ce Pont & celui des Changeurs en 1621, & non pas en 1620, comme l'a dit Sauval (*o*), on fit pour le paſſage du Public un Pont de bois, qui a ſubſiſté juſqu'à ce que le Pont au Change ait été fini.

LES PONTS DE L'HÔTEL-DIEU ſont appelés, l'un le Pont de *S. Charles*, l'autre le Pont *au Double*,

(*o*) Tom. 1, p. 224.

Digitized by Google

j'en ai parlé en traitant de l'Hôtel-Dieu : pour ne rien répéter, je renvoie à cet article.

PONT DE GRAMMONT. Ce Pont de bois a été construit pour communiquer à l'Isle Louviers. *Voyez* cet article, ci-après.

PONT MARIE. Ce Pont sert de communication du Port Saint-Paul à l'Isle Notre-Dame ou Saint-Louis. Il paroît par un Compte de Simon Gaucher, Payeur des Œuvres de la Ville, rapporté par Sauval (*p*), qu'il en avoit déja existé un à peu près dans le même endroit que celui-ci en 1371, sous le nom de *Pont de fust* (de bois) *d'emprès S. Bernard aux Barrés.* Je ne sais sur quel fondement M. Piganiol (*q*) avance qu'il fut commencé en 1613. Il est vrai qu'en 1578, & depuis, en 1605, on avoit proposé à Henri IV la construction de divers Ponts qui devoient servir à l'ornement & à l'utilité de la Ville, & qu'on avoit projeté de faire bâtir dans l'Isle Notre-Dame; mais ce ne fut (*r*) que le 19 Avril 1614 que les offres faites par le Sieur Christophe Marie, Entrepreneur-général des Ponts de France, furent acceptées par le Contrat passé entre lui & les Commissaires du Roi, & ratifié par Sa Majesté le 6 Mai suivant. Aux termes de ce Contrat, le Pont fut commencé la même année en pierre, en direction de la rue des Nonaindières, & le 11 Décembre le Roi & la Reine-Mère y posèrent la première pierre. Mais le Sieur Marie ayant cédé son traité en 1623, & l'ayant repris en 1627, ce Pont, qui avoit été discontinué en différents temps, fut enfin achevé & couvert de maisons

(*p*) Tom. 3, p. 124.
(*q*) Tom. 1, p. 279.
(*r*) Traité de la Police, t. 1, p. 83.

Digitized by Google

en 1635, quoique Germain Brice (*s*) avance que ce ne fut qu'en 1647. Sauval dit (*t*) qu'en 1651, un débordement de la Seine emporta une partie de ce Pont. Il eſt vrai que les eaux de cette rivière montèrent à une grande hauteur en 1641, 1649 & 1651, & qu'elles occaſionnèrent beaucoup de dommages ; mais ce ne fut qu'en 1656, ou plutôt le 1 Mars 1658, qu'elles entraînèrent les deux arches du côté de l'Iſle, & les maiſons qui étoient deſſus. L'année ſuivante, le Roi ordonna, par ſes Lettres-Patentes du 17 Mars, que la pile & les deux arches fuſſent rétablies juſqu'au rez-de-chauſſée, & que l'on conſtruiſît, en attendant, un Pont de bois aboutiſſant au reſte dudit Pont, de la même largeur, & ſuffiſant pour le paſſage des charettes, chariots & caroſſes ; &, pour faciliter cette conſtruction & le rétabliſſement du Pont, Sa Majeſté accorda la permiſſion de lever pendant dix ans un droit de péage : c'eſt par cette raiſon qu'on le trouve indiqué dans quelques Actes ſous le nom de *Pont au Double*. Il paroît cependant par différents Arrêts rendus en 1664, que ce Pont n'étoit pas encore reconſtruit. Enfin il a été rétabli tel qu'il étoit, à la réſerve des maiſons qu'on n'a point rebâties ſur ces deux arches.

PONT SAINT-MICHEL. Il aboutit d'un côté à la Place qui en a pris le nom, & de l'autre aux rues de la Barillerie, Saint-Louis, & du Marché-neuf. Sauval, les Hiſtoriens de Paris (*u*) & leurs Copiſtes, diſent tous unanimement

(*s*) Tom. 2, p. 327.
(*t*) Tom. 1, p. 239.
(*u*) Tom. 1, p. 225. — Hiſt. de Paris, t. 2, p. 682.

qu'il

Digitized by Google

qu'il fut entrepris en 1378. Du Haillan, cité par du Breul (*x*), rapporte qu'il fut bâti en bois en 1384, & cette époque a été adoptée par le Commissaire Lamarre (*y*) : on voit néanmoins dans une Information rapportée par Sauval (*z*), qu'il fut fini à la Saint-Jean-Baptiste 1382, & dans un autre endroit, en 1387.

Ce que j'ai dit de la partie méridionale du Pont de Charles le Chauve, & les autorités que j'ai citées, prouvent assez que le Pont Saint-Michel a succédé à celui de ce Prince : du Breul (*a*) même dit que *quelques-uns sont d'opinion qu'il étoit jadis bâti de pierre, dont n'y a aucune preuve, sinon que quand la rivière est basse, l'on voit en l'eau certaines rangées de pierres, qu'ils disent être les fondements d'icelui Pont.*

Celui dont je parle fut bâti en pierre, & non en bois, comme du Haillan le dit, ainsi que M. Piganiol & autres (*b*). Il fut d'abord appelé *petit Pont*, ensuite *petit Pont neuf*, & *Pont neuf* simplement. Il se trouve sous ce dernier nom dans un Arrêt du 31 Janvier 1407 (*c*) ; mais dès 1424 (*d*) on le nommoit *Pont S. Michel*, & il y a grande apparence que cette dénomination vient plutôt de la Place & de la Chapelle de ce nom, dont j'ai fait mention à l'article de la Sainte-Chapelle, que de la Porte Saint-Michel, qui étoit à l'extrémité de la rue de la Harpe. Ce Pont fut renversé

(*x*) Liv. 1, p. 241.
(*y*) Tr. de la Pol. t. 1, pag. 89.
(*z*) Sauval, t. 3, p. 649 ; & t. 1, p. 226.
(*a*) Du Breul, p. 241.
(*b*) Tom. 2, p. 80. — Le Maire, t. 3, p. 409.
(*c*) Regist. du Parl.
(*d*) Arch. de S. Germain-des-Prés, cotte A, 3. 4. 15.

Digitized by Google

par les glaces le 31 Janvier 1407 (y. ſ.); il éprouva le même malheur le 10 Décembre 1547, & on le rétablit en bois : quoiqu'on l'eût réparé depuis, & même en 1592, il fut preſque totalement emporté le 30 Janvier 1616. Auſſi-tôt on s'occupa du ſoin de le rebâtir; pluſieurs Particuliers s'offrirent de le faire reconſtruire en pierre à leurs dépens, & d'élever ſur ſa ſuperficie 32 maiſons d'égale ſtructure, ce qui leur fut accordé par Arrêt du Conſeil du 4 Août 1616, pour en jouir pendant 60 années, à la charge d'en payer un écu d'or de redevance annuelle pendant ledit temps, lequel paſſé, la propriété en demeureroit au Roi. Ces Lettres furent vérifiées au Parlement le 9 Décembre de la même année, & à la Chambre des Comptes le 29 Juin de l'année ſuivante (*e*) : l'adjudication au rabais s'en fit le 12 Août de ladite année 1616. On prolongea, par Lettres-Patentes données à Ruel le 5 Avril 1657, enregiſtrées le 4 Septembre ſuivant, juſques à 99 ans la jouiſſance accordée par l'Arrêt du 4 Août; mais par Arrêt du Conſeil du 12 Juillet 1672, & par le Contrat paſſé en conſéquence le 26 Août ſuivant, Sa Majeſté en délaiſſa la propriété à perpétuité moyennant une finance de 200000 livres, 12 deniers de cens, & 20 ſols de rente par chacune deſdites 32 maiſons. Sauval & M. Piganiol (*f*) ſe ſont trompés, en diſant que ce Pont conſiſte en trois arches; il y en a quatre & deux culées.

Le PONT-NEUF. Les habitants du Fauxbourg Saint-Germain & ceux de l'Univerſité avoient

(*e*) Mémorial 5. L. fol. 178 verſo & 183.

(*f*) Tom. 1, p. 227.—Tom. 2, p. 81.

Digitized by Google

représenté plus d'une fois la néceſſité de conſtruire un nouveau Pont entre le Louvre & l'Hôtel de Neſle, & Henri II avoit communiqué ce projet aux Officiers Municipaux : le 11 Septembre 1550, ces Officiers remontrèrent au Roi (*g*), que la Ville ne pouvoit faire ce Pont, dont la conſtruction dureroit 15 ans, & embarraſſeroit la rivière. Soit qu'on crût alors devoir écouter favorablement les remontrances de la Ville, ſoit que d'autres circonſtances concouruſſent à ſuſpendre l'exécution de ce projet, il n'eut point lieu alors. La demande fut renouvelée en 1577 : on fit à Henri III des repréſentations qui portoient, que tous les charois du Fauxbourg S. Germain & de l'Univerſité dans la Ville, ſe faiſoient par le Pont Notre-Dame ; que ce paſſage, preſque continuel, étoit incommode pour le Public, & que deux arches de ce Pont étoient en danger de ſe rompre. Ce Prince, par ſon Brevet du 7 Novembre de la même année, nomma des Commiſſaires pour décider *ce qui étoit néceſſaire pour la ſtructure d'un nouveau Pont, & du lieu où il pourroit être commodément aſſis.* En conſéquence, & dès le 10 du même mois, on propoſa de le conſtruire vers l'Ecole de S. Germain, tirant devant le Quai des Auguſtins, paſſant devant l'Iſle, & d'y faire une rue pour aller droit au Pont Saint-Michel, enſuite à Notre-Dame : on jugea auſſi qu'il falloit faire deux autres Ponts, dont l'un vers les Céleſtins, pour aller à l'Iſle aux Vaches, & l'autre allant de lad. Iſle vers les Bernardins. Pour ſubvenir à ces

(*g*) Reg. de l'Hôtel-de-Ville, fol. 146.

Digitized by Google

dépenſes, on propoſa la levée d'un ſol pour livre du principal de la Taille dans les Généralités de Paris, de Champagne, de Normandie & de Picardie, ce qui devoit produire un fonds annuel de 84849 liv. 11 ſ. 1 d. On ſe borna pour-lors au premier Pont. Les Experts, par leur avis du 24 Février 1578, étoient du ſentiment de le conſtruire à l'Arche dorée ou Arche de Bourbon, & de le faire aboutir à l'Hôtel de Neſle ; d'autres propoſèrent de le bâtir au deſſus du Port au bois de l'Ecole, à l'endroit d'une petite ruelle appelée *rue du Port au foin* (c'eſt aujourd'hui la Place des trois Maries) laquelle répondoit à l'endroit de la rue de la Monnoie, aboutiſſant de l'autre côté à une ruelle en forme d'allée ſervant à entrer dudit Quai dans un grand Jardin de l'Hôtel Saint-Denys. (C'eſt la rue de Nevers.) Ce dernier projet prévalut, & fut exécuté, à quelques légers changements près ; les ouvrages furent adjugés le 3 Mai 1578, à 180 liv. la toiſe. Ce détail, que j'ai pris dans un procès-verbal manuſcrit de tout ce qui concerne la conſtruction de ce Pont, fait voir qu'il n'y a rien d'exact dans ce que Sauval, Brice & M. Piganiol ont rapporté à ce ſujet.

La première pierre du nouveau Pont fut poſée par le Roi le 31 Mai ſuivant, & l'ouvrage fut continué avec tant de célérité, que toutes les piles du Pont, du côté des Auguſtins, furent élevées à fleur d'eau la même année, & ſix mois après, juſqu'à la naiſſance des arches : on conſtruiſit enſuite les piles de l'autre côté, mais les troubles qui agitoient alors le Royaume, ſuſpendirent cet ouvrage. Henri IV le fit continuer, &

Digitized by Google

il fut achevé en 1604. Sauval (*h*) parle d'un Pont de bois qu'on dreſſa en 1579 à côté de celui-ci, pour la Fête de l'Ordre du Saint-Eſprit, célébrée dans l'Egliſe des Grands-Auguſtins : il auroit dû nous inſtruire des monuments qui en font mention, je n'en ai trouvé aucun ; au contraire, j'ai lu qu'Henri III s'étoit rendu à l'Hôtel d'Hercules, occupé alors par M. de Nantouillet, ainſi que les nouveaux Commandeurs & Chevaliers, & que de-là ils ſe rendirent aux Auguſtins. (Cet Hôtel d'Hercules étoit ſitué entre la rue des Auguſtins & la rue Pavée.) Si l'on eût fait un Pont de bois à cette occaſion, certainement on l'auroit laiſſé ſubſiſter pour la commodité publique, & il ne s'en trouve aucun veſtige. Il y a lieu de croire que cet Auteur a confondu, & qu'il a pris pour un Pont qui traverſoit la rivière, celui qu'on fit en face de l'endroit où l'on a ouvert depuis la rue Dauphine, lorſqu'on travailloit à creuſer les fondements des piles, & qu'on bâtiſſoit la culée de ce côté-là. Une autre erreur de pluſieurs Auteurs modernes qui ont parlé de ce Pont, conſiſte dans l'étendue qu'ils lui donnent. Sauval avoit dit qu'il avoit 160 toiſes de long : ils ont renchéri, & lui en ont donné 170 : le procès-verbal de 1578, que j'ai cité, ne parle que de 144 toiſes, qui eſt la meſure juſte de la largeur de la rivière & de la maſſe de terre ſur laquelle il eſt appuyé au milieu, & il n'y a pas 170 toiſes du coin de la rue Dauphine à celui du Quai de la Mégiſſerie. Je parlerai ailleurs de la rue Dauphine, qu'on perça en 1608, & de la

(*h*) Tom. 1, p. 232.

Digitized by Google

ruelle du Port au foin, qu'on élargit pour servir d'avenue à ce Pont.

Le terrein sur lequel passe le Pont-neuf se trouve divisé en deux parties par la pointe de l'Isle du Palais ; la plus grande est couverte par la Place Dauphine, & la plus petite forme une place où l'on a élevé une statue équestre d'Henri IV : c'est le premier monument public qu'on ait érigé en l'honneur de nos Rois : cette statue fut fondue à Florence, & le Grand-Duc en fit présent à Marie de Médicis, alors Régente. On choisit cet endroit comme le plus convenable, pour y placer la figure du Prince qui avoit fait achever le Pont-neuf & construire la Place Dauphine : la première pierre du piedestal fut posée par Louis XIII le 2 Juin 1614, & la statue fut élevée dessus le 23 Août de la même année ; mais les bas-reliefs, les inscriptions & les autres ornements qui l'accompagnent, n'ont été finis que sous le Ministère & par les ordres du Cardinal de Richelieu. Il eût été à souhaiter que ceux qui ont eu l'inspection de cet ouvrage, eussent placé cette statue en face de l'ouverture de la Place Dauphine & de la porte du Palais.

La Place Dauphine. Elle a été construite sur un terrein que formoient deux Isles qui étoient à l'extrémité de la Cité. Tous nos Historiens (*i*) se sont trompés à ce sujet, ce qui prouve qu'ils se sont mutuellement copiés sans examen ; ils disent que la plus grande de ces Isles s'appeloit *l'Isle aux Treilles*, & la plus petite *l'Isle de Bucy*, ou *du Passeur aux Vaches* ; d'autres appellent la

(*i*) Sauval, t. 1, p. 99. — Hist de Paris, tom. 1, p. 186. — Piganiol, t. 2, p. 48, &c.

Digitized by Google

première ; *l'Isle de Seine*, *l'Isle aux Vaches*, *l'Isle des Juifs* ; ils ajoutent que lorsqu'on eut bâti le Pont-neuf, on réunit ces deux Isles, & que l'on combla le bras de la rivière qui les séparoit de l'Isle du Palais ou de la Cité, à l'endroit où est aujourd'hui la rue de Harlai. Il est vrai qu'anciennement ces deux Isles étoient séparées du Palais & de ses Jardins, qui aboutissoient en cet endroit : elles appartenoient à l'Abbaye Saint-Germain-des-Prés, où je n'ai point trouvé dans les Archives qu'elles eussent de dénomination particulière avant le XVe siécle. Ce fut dans la plus grande, qui étoit du côté des Augustins, que le Grand-Maître des Templiers & le Maître de Normandie furent brûlés le 18 Mars 1313. (v. st.) L'Abbaye s'en plaignit (*k*), & Philippe le Bel déclara, par un Acte du même mois, qu'il n'avoit point prétendu préjudicier aux droits qu'elle avoit sur cette Isle, qui n'y est désignée sous aucun nom particulier. Sauval (*l*), en écrivant sur cet article, a fait autant de fautes qu'il y a de lignes ; malheureusement les Historiens de Paris, & ceux qui les ont suivis, ont préféré son opinion à celle que l'examen des Titres leur auroit dû faire embrasser. J'ai lu ceux de l'Abbaye Saint-Germain, que ces Auteurs ont cités pour garants, & je vois, ou qu'ils ne les ont pas lus, ou qu'ils les ont mal entendus ; j'y ai trouvé que l'Isle du côté des Augustins fut concédée à Hugues Bureau le 6 Février 1462, moyennant 12 deniers de cens & 10 sols de rente annuelle, & que depuis ce temps elle a

(*k*) Du Breul, liv. 2, p. 329. — Hist. de Paris, t. 3, p. 274.

(*l*) Loc. cit. & p. 629.

Digitized by Google

toujours été appelée *l'Isle aux Bureaux.* L'Isle voisine étoit moins large & plus longue, & contenoit trois quartiers : elle est indiquée sous le nom d'Isle *à la Gourdaine* & *à la Gourdine*, soit qu'elle eût donné ce nom à un moulin ainsi appelé, qui étoit plus haut, ou qu'elle l'eût reçu. Le 28 Avril 1471, elle fut accensée à Philippe de Morigny, Curé de S. Sulpice ; le moulin l'étoit à la Fabrique de S. Eustache. Sauval, qui cite cet Acte, a-t-il pu s'y méprendre ? Le bail de cette Isle, en date du 29 Novembre 1511, ne laisse aucune équivoque ; en voici les termes : *une Isle & Atterrissement de trois quartiers, tenant d'une part à la grande rivière de Seine, du côté devers S. Germain-l'Auxerrois, & d'autre part au petit bras d'entre icelle Isle, & l'Isle aux Bureaux, d'un côté vers les Augustins, aboutissant par haut à un autre Atterrissement près du moulin de la Gourdaine, un ruisseau entre-deux, & d'autre bout par bas à ladite rivière, devant l'Hôtel de Bourbon.*

Je ne sais à quelle occasion cette Isle a été appelée depuis, *l'Isle du Patriarche* ; elle est ainsi nommée dans le procès-verbal pour la construction du Pont neuf. Sauval s'est encore trompé, en disant que les Religieux de Saint-Germain permirent à Gilles Morin d'y dresser un moulin *à vent* ; ce ne fut dans aucune des deux Isles, mais un moulin à eau, ainsi qu'il résulte d'un bail du 31 Octobre 1543, qui porte, *Une place A LA RIVIÈRE, du côté & à l'opposite de l'Eglise & Couvent des Augustins, pour y faire un moulin, & un pont pour y conduire, avec permission de faucher & gravoyer depuis le Pont S. Michel jusqu'à la Tour de Nesle, sans nuire à la navigation.*

Digitized by Google

A l'égard du moulin, il ne s'eſt jamais appelé de *Bucy*, mais *à la Gourdaine*; c'eſt ſous ce nom que les Marguilliers de S. Euſtache en paſsèrent déclaration en 1510. Henri II, par ſes Lettres du 19 Mai 1551 (*m*), donna ordre à la Ville de retirer ce moulin des mains deſdits Marguilliers, pour le faire ſervir à la Monnoie: il fut remis en conſéquence à Guillaume de Marillac, Valet-de-Chambre du Roi, qualifié depuis (en 1555) Général des Monnoies. Quoique ſous les régnes d'Henri II & de François II il ait ſervi à la Monnoie, & qu'on l'ait ainſi déſigné ſur les Plans de ce temps là, il portoit cependant encore le nom de *la Gourdaine* en 1578, ſuivant le procès-verbal que j'ai cité.

Je dois obſerver ici, 1° que loin de réunir cette Iſle à celle des Bureaux, pour faire la Place Dauphine, l'avis des Experts fut *de l'ôter entièrement, d'abattre le moulin, & d'en arracher & démolir les vannes & palées, qui nuiſoient à la navigation*; 2° que ces Iſles étoient *jointes à celle du Palais* long-temps avant la conſtruction du Pont-neuf: ce ſont les termes d'un de nos Hiſtoriens, qui écrivoit en 1532 (*n*).

A la pointe de l'Iſle des Bureaux, il y avoit une Maiſon ou *Hôtel des Etuves*. Cette maiſon eſt mal placée ſur les Plans du Commiſſaire Lamarre, qui ſont très-défectueux: outre qu'il ne met qu'une Iſle au lieu de deux, il place ces Etuves à l'endroit où eſt ſituée aujourd'hui la Cour-neuve, & il pouvoit peut-être y en avoir à l'extrémité du Jardin du Roi, qui aboutiſſoit à

(*m*) Reg. de la Ville, fol. 151 verſo, & 198.

(*n*) Corrozet, édit. de 1550. p. 98.

Digitized by Google

cet endroit du temps de Charles V & de Charles VI, & même depuis ; mais je n'en ai trouvé nulle mention, & celles dont il s'agit ici étoient certainement, sous le régne d'Henri III, à l'entrée de la Place Dauphine, le procès-verbal que j'ai cité marquant expressément *l'alignement du Pont-neuf à* 12 *toises du mur du corps d'Hôtel des Etuves du Palais.*

J'ai dit que les deux Isles dont je viens de parler avoient été nommées par nos Historiens, *Isle de Seine*, *aux Vaches*, *aux Treilles*, *de Bucy*, & *du Passeur & Pasteur aux Vaches* : ce n'est pas que celles-ci ne soient mentionnées dans différents Titres, mais on les a confondues avec celles des Bureaux & de la Gourdaine. Je ne m'écarterai pas de mon objet, en disant quelque chose de leur situation. La Seine n'étant pas retenue comme elle l'est aujourd'hui, formoit différentes isles ou atterrissements, que les débordements ont emportés par leur violence, ou qu'on a détruits en bâtissant les Quais, pour empêcher que la navigation ne fût gênée : il y en avoit deux, près l'un de l'autre, qui s'étendoient depuis les Augustins jusqu'à la Tour de Nesle, on y blanchissoit des toiles ; la Seine s'étendoit de ce côté jusqu'à l'endroit où l'on a bâti la Chapelle du Collége Mazarin : il y en avoit aussi du côté des Galeries du Louvre, mais moins considérables ; je n'ai point trouvé qu'on leur eût donné aucun nom particulier. Plus loin étoit l'Isle *des Treilles*, vis-à-vis le Palais Bourbon ; elle étoit séparée par un petit bras d'eau de celle qu'on appeloit en 1250, l'Isle *de Seine*, & depuis, l'Isle *aux Vaches* ; celle-ci s'étendoit vis-à-vis Chaillot. Le long de ces deux étoit une autre

Digitized by Google

longue & étroite, appelée l'Isle *de Hiérusalem.* Toutes ces Isles étoient partie en pâtures, & partie en saussaies & oseraies; elles étoient louées ou accensées à différents Particuliers, qui, pour séparer leurs possessions, les marquoient par de petits fossés ou rigolles souvent remplies d'eau, qui formoient autant d'Isles particulières qu'on désignoit par le nom de leurs possesseurs ou autres; telles sont (*o*) *les Isles à Prunier, l'Isle de la Garenne, l'Isle de Longchamp, l'Isle Merdeuse, l'Isle de la Pierre, &c.* Elles sont mentionnées & bornées dans un Registre de S. Germain-des-Prés, qui en contient la recette depuis 1489 jusqu'en 1521.

De l'autre côté, & au-dessous des Tuileries, étoit l'Isle ou *les Mottes de la Saumonnière*; toutes ces Isles étoient encore existantes au milieu du XVe siécle. Vers ce temps, la rivière cessa de séparer l'Isle des Vaches de celle des Treilles, mais on continua de les distinguer; & long-temps encore après on disoit, *l'Isle Maquerelle* dite *des Treilles*, ou l'Isle *des Treilles* dite *Maquerelle*: en 1492, elle étoit affermée 20 liv. & en 1511 on fit un bail *de l'herbe & tonture* de cette Isle pour 27 liv. par an. Insensiblement plusieurs parties furent abandonnées par les propriétaires, qui n'en retiroient presque rien; les canaux ou fossés se comblèrent, & ce lieu étoit devenu presque public; on s'y promenoit à pied & en voiture au commencement du siécle dernier, & les soldats y faisoient l'exercice, ce qui détermina les Fermiers à mettre ce terrein en jardinage.

(*o*) Reg. de recette des Isles, Arch. de Saint-Germain-des-Prés.

Digitized by Google

L'Isle aux Vaches & celle des Treilles étant ainsi confondues, contenoient 20 arpents & demi, qui furent vendus 60000 livres à M. de Guénégaud, Secrétaire d'Etat, par Contrat du 24 Août 1645.

A l'égard de l'Isle de *Bucy*, elle étoit située plus bas, vis-à-vis d'Issy & du port de Javel. Une Déclaration de 1521 est ainsi conçue : *Mathieu Chartier & la Veuve Robert Thierri pour* 14 *arpents d'isle & saussoie, pris en* 18 *arpents* 3 *quartiers assis sur la rivière de Seine, au-dessous d'Issy, en l'Isle de Bucy, qui fut à Me Philippe & Jean les Esselez, & paravant à Me Guillaume Condurier, paravant à Lancelot Lhomme, & encore paravant à Me Simon de Bucy.* C'est dans une Sentence du 14 Avril 1529 que j'ai lu pour la première fois, *l'Isle de Bucy* ou *le Pressouer aux Vaches*, nom qu'on a peut-être corrompu ou altéré, en disant *le Passeur* ou *le Pasteur aux Vaches*, qui ne se trouve point dans les Actes originaux.

Il y a grande apparence que l'Isle des Treilles avoit pris ce nom de celles qu'on y avoit plantées anciennement. Les Auteurs que j'ai cités, ont pensé que c'étoit du vin qu'elles produisoient que Louis le Jeune, par ses Lettres de l'an 1160 (*p*), fit don de six muids au Chapelain de S. Nicolas du Palais; ils ont été induits en erreur par le Commissaire Lamarre : c'étoit du cru des treilles qui étoient dans le jardin même du Palais, car il n'est point parlé de *l'Isle des Treilles* dans cet Acte, mais de la Treille du Roi, derrière le Palais, *in Trelia nostra, retrò Palatium* (*q*); & ce qui peut justifier

(*p*) Traité de la Police, t. 1, p. 82.

(*q*) Hist. Eccl. Par. t. 2, p. 354.

Digitized by Google

ce que j'avance, c'eſt que l'Iſle des Treilles eſt trop éloignée du Palais, & que s'il eût été queſtion de celle qui eſt aujourd'hui remplacée par la Place Dauphine, comme elle appartenoit ainſi que l'autre à l'Abbaye Saint-Germain, le Roi ne pouvoit pas diſpoſer du vin qu'elle auroit pu produire, & on ne l'auroit pas dénommée *la Treille du Roi*, ſur laquelle il accorde ſix muids à ſon Chapelain de S. Nicolas

Dans le projet du Pont-neuf entroit auſſi celui de faire une rue qui allât au Pont S. Michel, enſuite à Notre-Dame. Quand il fut exécuté, on coupa en partie l'Iſle de la Gourdaine du côté du grand cours d'eau; on détruiſit le moulin, & ſur les deux côtés du triangle que formoit ce terrein, on conſtruiſit les deux Quais que nous y voyons aujourd'hui : ils furent commencés en 1580, enſuite interrompus & repris vers le temps qu'on finiſſoit le Pont-neuf, & achevés en 1611. M. le Préſident Jeannin obtint, l'année ſuivante, la permiſſion d'y faire bâtir des maiſons ou boutiques, partie ſur le Quai, partie ſur la rivière, & des échoppes le long du mur du Palais: il n'y a eu que celles-ci qui aient été conſtruites, elles ſubſiſtent encore. A l'égard des maiſons qui ont été bâties ſur la rivière dans la rue S. Louis, j'ai remarqué ci-deſſus que M. le Préſident le Jai les fit conſtruire; quant à la place, elle avoit été accordée (*r*) à M. le Premier Préſident de Harlai le 28 Mars 1607, à la charge d'y faire bâtir des maiſons en pierre & en brique, de même ſymmétrie, juſqu'à la rue qui porte ſon nom, & dont

(*r*) Mémorial 5 A. fol. 244.

Digitized by Google

les deux faces du côté de la rivière forment les côtés des Quais de l'Horloge & des Orfévres, moyennant une redevance annuelle de 156 liv. ce qui faisoit un sol par toise. Ces bâtiments ne furent pas sitôt finis, car on voit dans un Mémoire imprimé, qu'en 1621 les Orfévres & Joailliers, qui avoient demandé à faire des échoppes sur le Pont-neuf, obtinrent la permission de bâtir sur le Quai qui a pris leur nom : il fut achevé & revêtu en 1643.

A l'extrémité du Pont-neuf & à la seconde arche du côté du Quai de l'Ecole, est placée la pompe qui fournit de l'eau au Louvre, aux Tuileries & au Palais Royal, & qu'on appelle *la Samaritaine* *. Nos Historiens (*s*) disent que cette pompe fut élevée sous le régne d'Henri III : ce fait me paroît difficile à prouver. Les malheurs presque continuels que ce Prince éprouva pendant son régne, ne lui permirent point de s'occuper de cet ouvrage, la gloire de le continuer & de le finir étoit réservée à son successeur. Cette pompe & l'édifice où elle est placée, ont été rebâtis en 1712, & réparés avec plus de goût & de magnificence qu'auparavant. Ce bâtiment a un Gouverneur, étant réputé Maison Roya'e : il doit son nom à une figure de la Samaritaine, qui écoute Jésus-Christ au bord du puits de Jacob.

LE PONT NOTRE-DAME. Ce Pont aboutit aux rues de la Lanterne & Planche-Mibrai, il facilite par-là une communication en droite ligne de la

* On la reconstruit actuellement (Juin 1772.)

(*s*) Hist. de Paris, t. 2, p. 1379. — Brice, t. 4, p. 177. — Piganiol, t. 2, p. 51.

Digitized by Google

Porte Saint-Jacques à celle de Saint-Martin. Du Breul, Sauval, les Hiſtoriens de Paris, & M. Piganiol (*t*), diſent unanimement que ce Pont fut commencé en 1412; les Religieux de S. Magloire, ajoute du Breul, ayant donné cette année à la Ville, à titre de cens, le travers & largeur de la rivière depuis les Planches de Mibrai juſqu'aux maiſons vers S. Denys-de-la-Chartre, pour y faire conſtruire & édifier le Pont Notre-Dame *de 12 toiſes de long*, moyennant 20 ſ. Pariſis de fonds de terre, avec retenue de la Juſtice tant deſſus que deſſous ledit Pont, ſuivant le Contrat du 23 Décembre audit an. Je dois obſerver ſur ce récit, 1° que les Religieux de S. Magloire n'avoient que le droit de pêche ſur la rivière depuis l'Iſle Notre-Dame juſqu'au grand Pont, ainſi qu'il réſulte de la conceſſion qui leur en fut faite par Louis le Gros en 1128 ou 1129 (*u*); 2° que 12 toiſes étoient bien inſuffiſantes, puiſque la rivière en cet endroit en a environ 50. Robert Gaguin (*v*) dit que ce Pont avoit 70 pas 4 pieds de long, & 18 pas de large, ce qui fait 59 toiſes. 3° Que le Roi, en permettant à la Ville de bâtir des maiſons ſur ce Pont, s'y réſerva la Juſtice haute, moyenne & baſſe, & un denier de cens entre deux palées. Au reſte, on ne peut guère douter que ce Pont n'exiſtât long-temps avant l'époque qu'on lui donne. Raoul de Preſle, qui vivoit ſous Charles V, parle d'un Pont de fuſt, c'eſt-à-dire

(*t*) Du Breul, p. 243. — Sauval, t. 1, p. 228. — Hiſt. de Paris, t. 2, p. 766. — Pig. t. 2, p. 59.

(*u*) Ann. Bénéd. t. 6, p. 180; & Anecd. t. 1, col. 371.

(*v*) Du Breul, loc. cit.

Digitized by Google

de bois, qui exiſtoit en cet endroit. Corrozet (*x*) dit qu'*aux planches de Mibrai y avoit un Pont de bois qui s'adreſſoit à S. Denys-de-la-Chartre* ; il ajoute, *c'eſt aujourd'hui le Pont Notre-Dame.* Pour appuyer cette opinion, je pourrois encore réclamer le témoignage de Dom Félibien (*y*), qui cite le Regiſtre *Noſter* de la Chambre des Comptes: on y lit, ſuivant lui, à l'article de la Paroiſſe S. Landri, *du Pont Notre-Dame juſqu'au bout de Glatigni.* Malheureuſement ce Regiſtre, ainſi que beaucoup d'autres, a péri dans l'incendie de la Chambre des Comptes ; mais je ſuis perſuadé que le Copiſte de ce Regiſtre s'eſt trompé, ou qu'on a lu *Pont*, au lieu de *Port* ; parce que le territoire de la Paroiſſe S. Landri ne s'eſt jamais étendu juſqu'à l'endroit qu'occupe le Pont Notre-Dame. Ainſi ce qu'on peut raiſonnablement conclure, eſt qu'il y avoit déja un Pont en cet endroit. On trouve dans les Archives de S. Magloire (*z*), un Accord entre Guillaume de Baufet, Evêque de Paris, & Gobert de Fraillicourt, en 1316, pour *un Pont que l'Evêque de Paris avoit commencé à l'Ecorcherie, juſqu'à ſes moulins au Gort-l'Evêque, au-deſſus du grand Pont.* Suivant le même Cartulaire (*&*), en 1313, *le Guort ou Moulin-l'Evêque étoit aſſis en Seine, près du chemin de la Marchandiſe de l'Yauë, au-deſſus du grand Pont, devers la Pelleterie.* Dans un manuſcrit cité par D. Marrier, il eſt indiqué ſans nom, ſous ces termes ſimples, *le Pont que l'on paſſoit à Planche* (*a*) ; & le Journal

(*x*) Pag. 13.
(*y*) Hiſt. de Paris, t. 5, p. 620.
(*z*) Cart. S. Magl. fol. 240 & ſeq.
(*&*) Ibid. fol. 249.
(*a*) Hiſt. S. Mart. p. 46.

de

Digitized by Google

de Paris (*b*), sous le régne de Charles VI, l'appelle *le Pont de la Planche de Mibrai.*

La Ville se trouva obligée, en 1412, de le reconstruire ; elle traita, pour éviter toute contestation, avec les Religieux de S. Magloire, qui prétendoient y avoir des droits, & qui même formèrent opposition à l'enregistrement des Lettres du Roi, mais ils furent déboutés.

Le nouveau Pont fut construit en bois (*c*) : le dernier Mai 1413, le Roi y mit le premier pieu ; le Dauphin, les Ducs de Berri & de Bourgogne, & le Sire de la Trémoille eurent part à la cérémonie : il fut nommé le Pont *Notre-Dame.* On voit par un Arrêt du 13 Février 1440 (*d*), qu'il avoit déja besoin de réparations, & qu'il falloit obvier à sa *démolition & destruction.* Le 25 Octobre 1499, à neuf heures du matin, ce Pont fut emporté en entier (*e*), & il fut décidé de le rebâtir en pierre. Les Historiens de Paris (*f*) ont confondu l'octroi que Charles VI fit le 10 Mars 1415, avec celui que la Ville demanda pour la construction de celui-ci. Louis XII, par ses Lettres-Patentes du 19 Décembre 1499, lui permit (*g*) de percevoir, pendant six ans, 6 deniers pour livre sur le pied-fourché & sur le poisson de mer, & 10 sols pour prise de sel qui sera remonté contremont la rivière de Seine, outre la limite des Greniers de Vernon. Au moyen de ces secours, on prit les arrangements nécessaires pour la cons-

(*b*) Page 14.
(*c*) *Ibid.* & le Laboureur, liv. 33, chap. 6.
(*d*) Reg. du Parl.
(*e*) Reg. de la Ville, fol. 28 & 30.
(*f*) Hist. de Paris, t. 2, pag. 766. — Reg. du Thr. des Chart. fol. 30.
(*g*) Hist. de Paris, t. 5, pag. 324.

Digitized by Google

truction du nouveau Pont ; la première pierre (*h*) fut posée par Guillaume de Poitiers, Seigneur de Clérieu, Gouverneur de Paris, le 18 Mars 1499 (v. st.) & le lendemain (*i*) la seconde le fut par M. Jean Bouchart, Conseiller au Parlement, accompagné des cinq Commis à l'Administration de la Ville. Une inscription mise sous une arche de ce Pont, & qui porte que, le 15 Juillet 1507, fut assise la dernière pierre de la sixième & dernière arche du Pont Notre-Dame, a fait dire aux Historiens de Paris & à M. Piganiol (*k*), que c'étoit un titre décisif pour prouver que ce Pont avoit été fini cette même année, & que malgré cela, le Maire & Sauval ont assuré qu'il ne fut commencé qu'en 1507 & achevé en 1512 ; & Dom Félibien ajoute qu'il n'en rapporte aucune preuve. Si on lit ce que Sauval (*l*) a écrit à ce sujet, on verra que le reproche qu'on lui fait est mal fondé : il ne dit point, comme le Maire (*m*), que le Pont Notre-Dame n'ait été commencé que le 10 Juillet 1507 ; au contraire, il rapporte ce qui s'est fait à cette occasion depuis 1499 ; il ajoute, à la vérité, qu'en 1499, 1501, 1505, 1506, 1507, 1508 & 1511, Louis XII accorda divers droits, & qu'en 1512, au mois de Septembre, le Pont fut entièrement achevé. Ce sont des preuves qu'il a indiquées sans les rapporter, & dont il s'est contenté de donner la date : il est facile d'y suppléer. Depuis 1507, le Roi (*n*), par ses Lettres-Patentes du 12 Mars 1508, accorda un nouvel aide pour

(*h*) Reg. de la Ville, *ibid.*
(*i*) Reg. des Délib. fol. 36.
(*k*) Hist. de Paris, t. 2, pag. 898. — Piganiol, t. 2, p. 60.
(*l*) Tom. 1, p. 227.
(*m*) Tom. 3, p. 374.
(*n*) Reg. de la Ville. — Hist. de Par. t. 4, p. 623 & suiv.

Digitized by Google

la réparation & *parachevement* du Pont Notre-Dame ; elles furent enregiſtrées le 13 Décembre ſuivant, mais à la charge que cet octroi n'auroit lieu que pour un an. Ce terme étant expiré, la Ville ſe pourvut, au commencement de 1510, pour le faire prolonger. Le Parlement, par ſon Arrêt du 27 Avril, permit de lever, pendant un an, 7 ſ. ſur chaque priſe de ſel amené en remontant la Seine, depuis les Greniers de Vernon ; 4 ſ. ſur chaque bœuf qui entreroit dans la Ville & Fauxbourgs ; 2 ſ. ſur chaque Vache ; 12 den. ſur chaque cochon ; 6 den. par veau, mouton ou brebis ; 16 ſ. ſur chacun lets de harengs, tant ſors que blancs, paſſant & non vendus à Paris ; 3 ſ. par chaque queue de vin tirée & menée hors de ladite Ville par les Marchands & Bourgeois ; & 18 den. pour chaque muid ſemblablement mis hors de ladite Ville par les Marchands, privilégiés ou non privilégiés. Un octroi ſi conſidérable, qui n'eût pas été accordé ſi le Pont Notre-Dame avoit été parachevé, ne fut pas cependant encore ſuffiſant pour qu'on y mît la dernière main, puiſque le Parlement, par Arrêt du 22 Août 1511, y affecta certaines ſommes auxquelles il condamna les Bouchers de la grande Boucherie, & que le Roi, par ſes Lettres-Patentes données à Lyon le 26 dudit mois d'Août, accorda la continuation pendant un an d'une partie de l'octroi ci-deſſus, pour le produit être employé au parachèvement des édifices du Pont Notre-Dame : ces Lettres furent enregiſtrées le 1 Septembre ſuivant. Ainſi l'on voit que ſi la dernière pierre de la dernière arche fut miſe en 1507, ce Pont ne fut réputé fini qu'en 1512, temps auquel furent achevées les maiſons qu'on a conſtruites deſſus. Du Breul &

Digitized by Google

Germain Brice (*o*) disent qu'on y en a édifié soixante-huit, & ils ont raison; Dom Félibien & M. Piganiol (*p*) n'en comptent que dix-sept de chaque côté. Un calcul plus exact en fera trouver trente d'un côté, & trente-une de l'autre. Cette différence vient de ce qu'on a coupé des maisons pour l'ouverture du Quai Pelletier & de la rue de Gesvres, le Pont se prolongeant alors jusqu'à la seconde maison de chaque côté de la rue Planche-Mibrai. Sous le règne d'Henri II, en 1548, ces maisons (*q*) étoient louées 60 liv. chacune, & la Ville s'y réservoit le premier étage pour les jours de solemnités ou fêtes publiques. Sauval & Germain Brice (*r*) ne se souvenoient pas sans doute que le grand & le petit Pont étoient bâtis en pierre au XIIe siécle, lorsqu'ils ont dit que celui-ci est le premier & le plus ancien de tous nos Ponts de pierre, & le seul qui n'ait point encore menacé ruine. On voit cependant qu'en 1540 il avoit besoin de réparations, qu'en 1577 il y avoit deux arches fort endommagées, & qu'il fut encore réparé en 1659 (*s*), suivant l'inscription qu'on y mit alors :

*Jucundus celebrem posuit tibi Sequana Pontem ;**
Invito Ædiles flumine restituunt.
An N. S. M. DC. LIX.

Mézerai, & Germain Brice (*t*) qui l'a cité, n'ont

(*o*) Liv. 1, p. 244. — Brice, t. 4, p. 328.
(*p*) Hist. de Paris, t. 2, p. 898. — Piganiol, t. 2, p. 61.
(*q*) Reg. de la Ville, fol. 138.
(*r*) Loco cit. sup.
(*s*) Le Maire, t. 3, p. 392.
* Aliàs *Jucundus facilem præbet tibi Sequana Pontem.*
(*t*) Mézerai, t. 6, p. 482. — Brice, t. 4, p. 329.

Digitized by Google

pas été exacts, en rapportant que la Reine Isabeau de Bavière, femme de Charles VI, passant, lors de son entrée, sur le Pont Notre-Dame, un homme descendit sur une corde du haut des tours Notre-Dame, & mit une couronne sur la tête de cette Reine. Personne n'ignore que ce fut sur le Pont aux Changeurs que le fait arriva : c'étoit celui sur lequel les Rois & les Reines avoient coutume de passer ; & si le Pont Notre-Dame ne fut bâti qu'en 1413, comment Isabeau de Bavière put-elle y passer en 1389, lorsqu'elle fit son entrée solemnelle ?

Nos *Descriptions* de Paris font mention des ornements de ce Pont, comme s'ils subsistoient encore, quoiqu'il n'en reste que quelques vestiges ; il fut ainsi décoré pour l'entrée de la Reine Marie-Thérèse d'Autriche, le 26 Août 1660. Aux quatre maisons qui sont aux extrémités de ce Pont, l'on a construit des niches, où l'on a placé d'un côté les statues de Louis XIII & d'Henri IV, & de l'autre, celles de S. Louis & de Louis XIV. Au milieu de ce Pont est un bâtiment qui renferme deux pompes, servant à élever l'eau de la rivière ; la porte est décorée d'un médaillon de Louis XIV, de deux figures, & d'une inscription de Santeul. Tous ces ouvrages furent faits en 1670, & reconstruits en 1708.

Le petit Pont. Il aboutit d'un côté au petit Châtelet, & de l'autre au Carrefour des rues neuve Notre-Dame, du Marché-Palu & du Marché-neuf. J'ai déja dit qu'anciennement à Paris il n'y avoit que deux Ponts de bois, appelés le *grand* & le *petit Pont*. Du côté de la Cité, il y avoit une porte, & de l'autre une forte tour pour en défendre l'entrée : Grégoire de Tours en fait men-

Digitized by Google

tion en plusieurs endroits. J'ai fait aussi observer, que nos Historiens ayant confondu le Pont au Change avec celui de Charles le Chauve, ont pris, par une suite de la même erreur, la partie méridionale de ce Pont, pour le petit Pont même. Il fut rebâti en pierre par la libéralité de Maurice de Sully (*u*), Evêque de Paris, vers l'an 1185, & fut emporté par un débordement en 1196; il eut le même sort en 1206, 1280, 1296, 1325, 1376, 1393 & autres années. Du Breul (*x*) dit qu'il fut rebâti en pierre en 1314 du produit, de quelques amendes auxquelles les Juifs avoient été condamnés. Le Commissaire Lamarre (*y*) a suivi cette date; cependant cette époque est plus moderne de 80 ans, la condamnation n'ayant été prononcée qu'en 1394 (*z*): l'Arrêt rendu contr'eux ordonna *que sur la somme de* 10000 *liv. qu'ils devoient payer, il y en auroit* 9500 *liv. employées à un Pont de pierre qui se commenceroit à une tour qui est à petit-Pont, & s'adresseroit devant l'huis de derrière de l'Hôtel-Dieu* (*a*). Ce Pont tomba encore en 1405 & en 1407, & fut rebâti & achevé en 1409. Charles VI en fit don à la Ville (*b*) le 10 Septembre de la même année, lui permettant de bâtir des maisons dessus. Il y a cependant apparence que ce Prince rendit justice à l'Abbaye S. Germain-des-Prés, & lui conserva les droits qu'elle y avoit; car outre que la Ville ne possédoit que neuf maisons

(*u*) Nécrol. de Notre-Dame.
(*x*) Liv. 1, p. 239.
(*y*) Tr. de la Pol. t. 1, p. 284.
(*z*) Sauval, t. 1, p. 216. — Hist de Paris, t. 2, p. 714.
(*a*) Juvénal des Ursins dit que cette amende fut de 18000 écus. *Hist. de Ch. VI, p.* 103. — Le Laboureur dit qu'elle fut de 18000 francs d'or. *Liv.* 13, *ch.* 7.
(*b*) Compte de Marcel, 4e Livre, fol. 62.

Digitized by Google

d'un côté, & quatre de l'autre, on trouve (*c*) qu'au milieu du XVIe siécle l'Abbaye en avoit encore trois, dont elle jouissoit de toute ancienneté ; celle du milieu s'appeloit *l'Hôtel de Haute-Bruyère* : elle avoit aussi la maison du *Chat qui pêche*, tenant à la ruelle du Sablon, qu'elle avoit accensée en 1200, & elle étoit *en droit de percevoir 5 sols pour chaque pieu neuf, & 12 den. pour changer un vieil pour le soutien des maisons du vieil petit Pont ;* elle possédoit encore les moulins qui étoient sous ce Pont, lesquels lui avoient été donnés par Childebert. Sauval (*d*) dit que les propriétaires les tenoient de l'Evêque ; cela ne doit s'entendre (*e*), comme les Actes le portent, que de ceux qui étoient du côté de l'Hôtel-Dieu, qui appartenoient véritablement à l'Evêque, & s'appeloient *les Chambres-l'Evêque* (*f*), l'autre côté appartenant à l'Abbaye dès le temps de sa fondation.

Les maisons (*g*) qui étoient sur ce Pont, du côté de l'Hôtel-Dieu, furent rebâties de même symmétrie en 1552 & en 1603. En 1618 (*h*), une fusée tirée de l'Isle Notre-Dame, tomba sur un bateau chargé de foin, & y mit le feu, qui se communiqua ensuite à six autres, mais il n'y eut rien de brûlé sur les Ponts. Celui-ci fut presque ruiné par les grands débordements de la rivière en 1649, 1651 & 1658 ; l'inscription qui en perpétuoit le souvenir, marquoit en même-temps qu'il avoit été affermi & rétabli à grands frais sous la Prévôté de M. de Sève, en 1659.

(*c*) Censier de 1523.
(*d*) Tom. 1, p. 216.
(*e*) Ib. t. 3, p. 59.
(*f*) Cart. S. Genov. fol. 4.
(*g*) Du Breul, liv. 1, p. 241.
(*h*) Merc. de Fr. t. 5, p. 25.

Digitized by Google

L'année 1718 fut remarquable par un événement plus funeſte que celui qui étoit arrivé cent ans auparavant. Le 27 Avril, deux bateaux chargés de foin, auxquels le feu avoit pris par un accident inconnu, & dont on avoit imprudemment coupé les cordes, s'arrêtèrent ſous le petit Pont, & mirent le feu aux maiſons qui étoient deſſus; elles furent conſumées, malgré tous les ſoins qu'on apporta pour l'éteindre. On le rebâtit en pierre, tel que nous le voyons, mais on n'a pas reconſtruit les maiſons.

LE PONT ROUGE. Il ſert pour la communication de la Cité avec l'Iſle Notre-Dame. Tant que cette Iſle n'a pas été couverte de maiſons, il n'y avoit point de Pont en cet endroit. Le ſieur Marie ayant traité pour faire conſtruire des bâtiments dans l'iſle, fut chargé d'y faire les trois Ponts que nous y voyons. En 1614, il fut décidé que celui-ci ne ſeroit qu'en bois. Quelques oppoſitions de la part du Chapitre de Notre-Dame, ſuſpendirent cet ouvrage. Sauval (*i*) dit que le ſieur de la Grange, ſubſtitué au ſieur Marie, reçut en 1624 l'alignement de ce Pont; mais que s'étant déſiſté de ſon entrepriſe en 1627, ce ne fut qu'en 1642 que toutes les difficultés du Chapitre furent levées, & que les habitants de l'iſle ſe chargèrent de l'exécution du traité du ſieur Marie. On ne peut cependant diſconvenir que ce Pont n'ait été conſtruit avant cette époque. Les Mémoires du temps (*k*) rapportent, que le 5 Juin 1634, trois Proceſſions paſſant enſemble ſur ce Pont, pour ſe rendre à l'Egliſe de Notre Dame,

(*i*) Tom. 1, p. 238.

(*k*) Hiſt. de Paris, t. 2, p. 1361.

Digitized by Google

occaſionnèrent une ſi grande foule, que deux baluſtrades du côté de la Grêve furent rompues, & que le Pont entier fut ſur le point d'être enfoncé (*l*). En 1636, à l'occaſion du Jubilé, le Parlement ordonna qu'on mettroit, pour prévénir un ſemblable accident, des barrières aux Ponts de bois. Celui-ci fut ſi fort endommagé par les glaces en 1709, qu'on fut obligé l'année ſuivante de le détruire : on ne l'a rétabli qu'en 1717, tel que nous le voyons aujourd'hui ; comme on le peignit alors en rouge, le nom de cette couleur lui eſt reſté : il n'y a point de maiſons deſſus, & il n'y paſſe aucune voiture. On avoit accordé pour ſa conſtruction un Péage que le Roi a cédé à la Ville, ainſi que le Pont, en dédommagement des douze maiſons abattues au Marché-neuf, en exécution des Lettres-Patentes du 9 Septembre 1734, enregiſtrées le 11 du même mois.

LE PONT DE LA TOURNELLE. Il communique du Quai & de la Porte de ce nom, à l'iſle Notre-Dame. Par un Compte de Simon Gaucher, Payeur des œuvres de la Ville depuis 1369 juſqu'en 1371, dont Sauval (*m*) a rapporté un extrait, il paroît que vers cet endroit de l'iſle il y avoit un Pont appelé *le Pont de fuſt de l'Iſle Notre-Dame en* 1371 ; que *le Pont de fuſt d'entre l'iſle Notre-Dame & S. Bernard, fut planchié en Septembre* 1370 ; qu'en 1369 on y fit *une Tournelle quarrée, & une Porte, qui fut étoupée l'année ſuivante.* Ce Pont fut ſans doute détruit par les glaces ou

(*l*) Hiſt. de Paris, tom. 3, p. 99.

(*m*) Tom. 3, p. 124.

Digitized by Google

par les débordements ; on n'en voit aucune trace ſur le Plan de Dheulland, poſtérieur au régne de François I, & il n'exiſtoit pas en 1577, puiſqu'on propoſa pour lors de conſtruire deux Ponts, qui des Céleſtins iroient dans l'iſle aux Vaches, & de ladite iſle vers les Bernardins, ſur le port de la Tournelle. Le ſieur Marie ſe chargea, par ſon traité, de l'exécution de ce projet ; il en fit conſtruire un de bois, qu'on voit tracé ſur un Plan de Paris de 1620, & qui eſt nommé *Pont Marie* ſur le Plan du ſieur Meſſager. Les Hiſtoriens de Paris (*n*) diſent que les glaces l'emportèrent en 1637, & qu'on ne prit la réſolution de le refaire en pierre qu'en 1654. Il n'en faut pas conclure que dans le temps intermédiaire ce Pont n'eût pas été rétabli ; le *Guide des Chemins* par de Chuye, & le *Plan* de Gombouſt, nous le repréſentent comme exiſtant entre ces deux époques. On voit dans les Regiſtres du Parlement, & dans celui des Ordonnances de la Ville, qu'en 1648 il étoit en bois, qu'il tomboit de caducité, & que le 4 Août de la même année on rendit un Arrêt qui ordonnoit de l'abattre. Sauval (*o*), qui vivoit alors, ſe contente de dire, qu'en 1651 une partie de ce Pont fut emportée... *& depuis ſi bien réparée, qu'il n'y paroît pas.* Il y a toute apparence qu'il avoit été rebâti en pierre, car (*p*) les Arrêts du Conſeil des 20 Septembre 1653 & 5 Mars 1654, & les Lettres-Patentes du 9 Juillet ſuivant, ordonnent au Prevôt des Marchands de

(*n*) Hiſt. de Paris, t. 2, p. 1457.
(*o*) Tom. 1, p. 239.
(*p*) Hiſt. de Paris, t. 5, p. 138.

Digitized by Google

faire rétablir incessamment *le Pont de pierre* de la Tournelle, ce qui fut fait en 1656, comme le porte une inscription placée sous une des arches de ce Pont; d'où il est naturel de conclure qu'il étoit déja bâti en pierre, & que celui de bois n'avoit été fait que pour faciliter le passage, & le transport des matériaux nécessaires pour la construction de celui de pierre, qui paroît avoir été commencé en exécution de l'Arrêt de 1648. Ce Pont est composé de six arches solidement bâties, sans aucunes maisons dessus; & à l'instar du Pont-neuf, on a ménagé des deux côtés deux trottoirs, pour éviter aux gens de pied l'embarras des voitures.

Ce Pont & le Pont Marie aboutissent chacun à deux Quais. Le sieur Marie s'étoit engagé par son traité, de construire des Quais autour de l'Isle Notre-Dame: ceux qui sont au nord ont été appelés, l'un *Quai de Bourbon*, qui est près le Pont Rouge, l'autre le *Quai d'Alençon* ou *d'Anjou*; au midi sont le Quai *d'Orléans* & le Quai *Dauphin*, communément appelé *Quai des Balcons*. Ces Quais forment un bel aspect, les maisons qu'on y voit étant presque toutes bâties avec goût & avec magnificence.

RUE DU PORT-AUX-ŒUFS. Le Port aux Œufs est un des plus anciens de Paris; on en connoît l'emplacement par cette rue ou ruelle qui aboutit d'un côté dans la rue de la Pelleterie, & de l'autre à la rivière. Corrozet ne la désigne que sous le nom de *ruelle descendant sur la rivière*; mais Gomboust & les Plans subséquents lui donnent le nom de *Port-aux-Œufs*. Le premier nom de cette ruelle, que j'ai lu dans un Contrat de vente du mois de Septembre 1259, est celui de *ruelle*

Digitized by Google

Jean-Notteau (*q*); on le lui donnoit encore en 1392, ainsi qu'on le voit par un Bail du 17 Février, fait à Jean Hervi & Philippette sa femme par le Chapelain de la Chapelle S. Jacques en l'Eglise de Paris, d'une grande maison appelée *la Tour Roullant*, & ci-devant *la Tour Marquefas*. Dans un Censier de S. Eloi (*r*) on voit qu'en 1398 elle s'appeloit rue *Garnier-Marcel*; il y a même des Actes où elle est ainsi nommée dès 1343 : il y est dit, que cette maison avoit été à M. le Maréchal de Mirepoix; que par-dessous icelle on va de ladite ruelle en la rivière de Seine, & que jadis en icelle y eut quatre maisons. Ce passage sous la maison subsiste encore.

RUES HAUTE, BASSE, & DU MILIEU DES URSINS. Les deux premières sont traversées par celle qu'on appelle *du milieu*, & aboutissent d'un côté dans la rue de Glatigni, & de l'autre dans celle de S. Landri. Quelques Auteurs (*s*) ont prétendu que la Ville, par reconnoissance pour les services importants que lui avoit rendus dans des temps difficiles Jean Juvenel, alors Prevôt des Marchands, lui donna l'Hôtel des Ursins, & que sur ce fondement Jean Juvenel son fils, Archevêque de Reims, prit le nom & les armes des Ursins. Si M. Piganiol, sans remonter à la source de cette famille, avoit seulement jeté les yeux sur les monuments qui en parlent (*t*), il auroit vu qu'avant l'époque dont il parle, ce Magistrat étoit connu sous le nom de des Ursins, & qu'il donna à l'Hôtel qu'il occupoit au port Saint-

(*q*) Arch. de l'Archev.
(*r*) Cens. S. Elig. 1398.
(*s*) Piganiol, t. 1, p. 372.
(*t*) Voy. Hist. de Charl. VI, p. 70 & 673.

Digitized by Google

Landri : il dit encore (*u*), que cet Hôtel fut démoli, par ordre de François I, avec ceux d'Artois, de Bourgogne, &c. L'Edit de ce Prince, du 20 Septembre 1543, n'en fait aucune mention ; il n'y eſt parlé que des anciens Hôtels ou places vagues, appartenant au Domaine, dont l'Hôtel des Urſins, à ce que je crois, n'a jamais fait partie.

Cet Hôtel étant tombé en ruine, fut rebâti vers le milieu du XVIe ſiécle, & on ouvrit ſur le terrein qu'il occupoit, une rue qui fut appelée *rue du milieu*. Il paroît par un Arrêt du 13 Mars 1321, que la rue baſſe faiſoit partie du port S. Landri, & qu'elle n'étoit connue que ſous ce nom. A l'égard de la haute, je crois y reconnoître la rue que Guillot appelle *rue de l'Ymage*, & que les Regiſtres du Chapitre (*x*), dans un Accord du 8 Juin 1369, nomment *rue du petit Ymage Sainte-Catherine* : on la retrouve ſous le même nom en 1427.

L'ISLE NOTRE-DAME, ou *ISLE S. LOUIS*.

Elle réunit deux iſles, dont la plus grande ſe nommoit anciennement *l'Iſle Notre-Dame*, & la plus petite *l'Iſle aux Vaches*. Elles appartenoient à l'Egliſe de Notre-Dame, mais je ne ſais à la libéralité de qui elle en étoit redevable : ce qu'il y a de certain, c'eſt que du temps de Charles-Martel, on les avoit uſurpées ſur elle, & que

(*u*) Tom. 1, p. 19. (*x*) Reg. Cap. 3, p. 466.

Digitized by Google

sous le régne de Pépin elle n'y jouissoit plus que d'un neuviéme & d'un dixiéme. Si l'on ne connoissoit pas jusqu'à quels excès la cupidité a toujours porté les hommes, on ne comprendroit pas que dans les mêmes temps où l'on s'empressoit d'enrichir l'Eglise & ses Ministres, on s'occupoit du soin de la dépouiller, & que ceux qu'elle avoit choisis pour ses défenseurs, devinrent ses usurpateurs & ses ennemis. Ignoroit-on que les biens de l'Eglise étoient, suivant les Loix, des choses sacrées, & que, quoique considérables, ils seront toujours insuffisants, quand ils seront employés conformément à l'esprit de la Religion, & aux usages qu'elle prescrit?

Charles le Chauve (*y*) par son Diplôme du X des Calendes de Mai, l'an 27 de son régne, (22 Avril 867) rendit à l'Eglise de Notre-Dame l'isle qu'on avoit usurpée sur elle, & lui confirma une Juridiction & une propriété que son prédécesseur avoit reconnues par sa Charte du 19 Octobre 820 (*z*) : le Chapitre de Notre-Dame en a joui paisiblement depuis.

Il y a lieu de croire qu'il y avoit, au nord & au midi, des Ponts qui communiquoient à cette isle, & qu'ils furent emportés par le débordement de 1296; car on trouve dans les Archives de Notre-Dame (*a*), qu'au mois de Mars de cette même année, Philippe le Bel fit faire deux *Charrières*, l'une allant de la rue S. Bernard dans l'isle, l'autre de la rue de Biévre au Terrail, & qu'il affecta le droit de péage pour la réparation des Ponts.

(*y*) Hist. Eccl. Par. t. 2, p. 461. — Pastoral D, fol. 39.

(*z*) Ibid. t. 1, p. 327. — Baluz. app. ad Capit. p. 1418.

(*a*) Gr. Cart. fol. 11 ch. 18.

Digitized by Google

En 1313, ce Prince ayant rassemblé à Paris tout ce qu'il y avoit de distingué dans le Royaume, pour les fêtes qu'il donna par rapport à la réception de ses trois fils qu'il créa Chevaliers le jour de la Pentecôte, & y ayant invité le Roi & la Noblesse d'Angleterre, on passa dans l'isle Notre-Dame sur un Pont de bateaux, qui fut fait à ce sujet. Le Cardinal Nicolas, Légat, y prêcha la Croisade (*b*), & les Rois de France, d'Angleterre & de Navarre, avec plusieurs Seigneurs de leur suite, y prirent la Croix de sa main. On y établit ensuite deux Ponts de bois. Celui d'entre l'isle Notre-Dame & la rue S. Bernard (*c*) fut *planchié en Septembre* 1370, suivant le Compte de Simon Gaucher : j'ai parlé de l'autre à l'article du Pont Marie.

La prison du Roi Jean, & les suites qu'on en appréhendoit, obligèrent les Parisiens de se fortifier. On ne crut pas devoir négliger l'isle Notre-Dame, on fit des fossés autour, & l'on planta des pieux dans la rivière, entre l'isle & les murs pardevers S. Victor. Les Lettres (*d*) du Dauphin Charles, alors Régent du Royaume, pour conserver les droits du Chapitre, sont du 30 Novembre 1359.

Henri IV avoit formé le projet de faire construire des bâtiments dans l'isle Notre-Dame; cela n'eut lieu que sous son successeur. Le Sr Marie (*e*) s'engagea en 1614 de joindre les deux isles, de les couvrir de maisons, & d'y faire des rues & des Quais; il s'associa les sieurs le Regrattier & Poulletier : ils cédèrent leur

(*b*) Hist. Eccl. Par. t. 2, p. 562. — Sauval, t. 1, p. 90.
(*c*) Ibid. t. 3, p. 124.
(*d*) Gr. Cart. fol. 353, ch. 556.
(*e*) Tr. de la Police, t. 1, p. 83.

Digitized by Google

traité au ſieur la Grange, Secrétaire du Roi, le 16 Septembre 1623, & le reprirent en 1627. Mais les ouvrages dont ces Entrepreneurs s'étoient chargés ne finiſſant point, & les Intéreſſés s'étant pourvus au Conſeil en 1643, ils obtinrent d'être ſubrogés au ſieur Marie & à ſes aſſociés, aux mêmes charges, clauſes & conditions, & d'y mettre la dernière main dans trois ans, ce qui a été exécuté. La rue S. Louis coupe cette iſle dans toute ſa longueur, & trois autres la traverſent dans ſa largeur.

RUE DE BRETONVILLIERS. Elle aboutit à la rue S. Louis & ſur le Quai Dauphin. Bullet donne mal-à-propos ce nom à l'extrémité de la rue S. Louis. Elle doit celui qu'elle porte, à une belle maiſon que fit bâtir à la pointe de cette iſle M. le Ragois de Bretonvilliers, Préſident à la Chambre des Comptes, & où les Fermiers-Généraux ont transféré en 1719 le Bureau des Aides & du Papier timbré, qui étoit à l'Hôtel de Charni, rue des Barres.

RUE DE LA FEMME SANS TÊTE. Elle aboutit d'un côté dans la rue S. Louis, & de l'autre ſur le Quai de Bourbon. Elle portoit dans toute ſa longueur le nom de *rue Regrattière* : une enſeigne d'une Femme ſans tête lui fit donner celui qu'elle a maintenant. Il eſt vrai que par une ſingularité bizarre, les Plans où elle étoit indiquée ſous ce nom, la plaçoient mal-à-propos dans la partie appelée aujourd'hui *Regrattière*; mais comme cette erreur a été rectifiée dans les derniers Plans de Paris, & ſur les Inſcriptions, le nouvel Editeur de M. Piganiol n'auroit pas dû la relever de façon à faire penſer qu'elle ſubſiſte encore, en quoi il s'eſt trompé lui-même.

RUE

Digitized by Google

RUE GUILLAUME. Elle aboutit d'un côté dans la rue S. Louis, de l'autre sur le Quai d'Orléans, & doit son nom à Guillaume Père *f*), l'un des derniers Entrepreneurs des bâtiments de l'isle S. Louis.

RUE S. LOUIS. Elle traverse, comme je l'ai dit, l'Isle dans toute sa longueur, & doit ce nom à l'Eglise qui s'y trouve située. On voit par le Plan de Jean Messager, qu'elle porta d'abord le nom de rue *Palatine* jusqu'à celle des deux Ponts; depuis celle-ci jusqu'au bout, on l'appeloit rue *Carelle*. Je trouve aussi qu'en 1654 on la nommoit rue *Marie*. Si dans la nomenclature des *Tablettes Parisiennes* il est marqué qu'on l'a d'abord appelée rue *Neuve*, & ensuite rue *Neuve S. Louis*, c'est une faute de l'Imprimeur, qui a transposé à cet article ce qui devoit être mis au précédent, qui est la rue S. Louis près le Palais.

L'EGLISE DE S. LOUIS. Elle n'étoit dans son origine qu'une petite Chapelle que Nicolas le Jeune, Maître Couvreur, qui avoit commencé le premier à bâtir dans l'isle Notre-Dame en 1600, fit construire quelques années après. Elle étoit alors orientée différemment des autres Eglises ou Chapelles, son chevet étant au midi. Le nombre des bâtiments & des habitants de l'isle s'étant augmenté, la Chapelle fut agrandie à la fin de 1622 : le procès-verbal qu'en fit dresser M. de Gondi, Archevêque de Paris, le 3 Avril 1623 (*g*), porte qu'elle étoit large de six ou sept toises sur dix ou douze de longueur, vitrée, couverte d'ardoise, & ornée d'un tableau représentant S. Louis & Ste Cécile : ce Prélat, à la requisi-

(*f*) Sauval, t. 1, p. 140. (*g*) Reg. du Secrétariat.

Digitized by Google

tion d'environ deux cents habitants qui demeuroient dans l'isle, & qui demandoient l'érection de cette Chapelle en Cure, commit d'abord, par son Decret du 19 du même mois, le Sr Guyart, Prêtre & Docteur en Théologie, pour faire les fonctions Curiales en la Chapelle de S. Louis; & du consentement des Curés de S. Paul, de S. Gervais, de S. Jean-le-Rond, & de S. Nicolas-du-Chardonnet, cette Chapelle fut érigée en Paroisse le 14 Juillet de la même année, sous le titre de *Notre-Dame de l'Isle*: elle ne le conserva pas long-temps, puisque vingt ans après, on disoit *le Curé de S. Louis en l'isle.* Les traités faits avec le sieur Marie & ses Associés, pour l'entreprise des bâtiments de l'isle Notre-Dame, ayant été, comme je l'ai déja dit, rétrocédés aux habitants dont le nombre s'accroissoit tous les jours, on pensa à rebâtir l'Eglise; l'on commença par le Chœur, qui fut orienté comme il convenoit, & la Chapelle servit de nef. La première pierre de ce nouveau bâtiment fut posée, au nom du Roi, le 1 Octobre 1664, par M. de Péréfixe, Archevêque de Paris; & M. de Harlai, son successeur, bénit le Chœur le 20 Août 1679. L'ancienne Chapelle réunie à ce Chœur faisoit un grand disparate, & d'ailleurs tomboit en ruine. En 1702, on chercha les moyens de bâtir la nef; M. le Cardinal de Noailles y mit la première pierre le 7 Septembre de la même année. Tous ces ouvrages ont été finis en 1725, & l'Eglise a été dédiée sous l'invocation de S. Louis, au nom de M. le Cardinal de Noailles, par M. l'Evêque de Grenoble, le 14 Juillet 1726.

Vis-à-vis de cette Eglise sont les Sœurs de la Charité, qu'on y a établies pour le secours

Digitized by Google

des malades, & pour y prendre soin de l'instruction des jeunes filles.

RUE DES DEUX PONTS. Elle est ainsi nommée à cause de sa situation entre le Pont de la Tournelle & le Pont Marie, auxquels elle communique par ses deux extrémités. Elle est appelée *rue S. Louis* sur le Plan de Messager.

RUE POULLETIER. Elle traverse l'isle Saint-Louis, & aboutit aux Quais d'Alençon & des Balcons. Sur le Plan de Messager elle est indiquée sous le nom de rue *Florentine*, & elle doit celui qu'elle porte à M. le Poulletier, Thrésorier des Cent-Suisses, l'un des Associés du sieur Marie. C'est sans doute ce qui a engagé la Caille & un Auteur moderne à l'appeler rue *Poultier*, quoiqu'elle soit indiquée sous le nom de rue *Poultetière* sur tous les Plans, à l'exception de celui de Jouvin, où par erreur elle est nommée *Poulleterie*.

RUE REGRATTIER. C'est la prolongation de la rue de la Femme sans tête, elle aboutit au Quai d'Orléans. Messager la nomme rue *Angélique*. Le nom qu'elle porte vient de celui de M. le Regratier, Associé du sieur Marie : elle portoit ce nom dans toute sa longueur jusqu'au Quai de Bourbon ; mais, comme je l'ai remarqué, cette partie depuis la rue S. Louis a pris celui de *la Femme sans tête*.

L'ISLE LOUVIER.

Toutes mes recherches sur cette isle n'ont pas été plus heureuses que celles de Sauval : il dit (*h*) qu'en 1370 on la nommoit l'isle *des Javiaux* ; en 1445, l'isle *aux Meules des Javeaux* ; depuis, l'isle *aux Meules*, & maintenant l'isle

(*h*) Tom. 1, p. 89.

Digitized by Google

Louvier. *Javeau* (*i*) est un terme des **Eaux & Forêts**, qui signifie une isle nouvellement faite au milieu d'une rivière, par alluvion, ou amas de limon & de sable. A l'égard du nom de *Louvier*, il vient peut-être de celui de quelque particulier qui en étoit propriétaire. La Ville y fit élever en 1549 (*k*) un Fort, un Pont, & une espèce de havre, pour y donner à Henri II & à Catherine de Médicis le spectacle d'un combat naval, & de la prise du Fort. Elle appartenoit le siécle passé au sieur d'Antragué : en 1671, la Ville l'avoit prise à bail judiciaire, dans le dessein d'en faire un port pour la décharge des marchandises ; elle en fit ensuite l'acquisition le 2 Octobre de la même année, depuis elle y fit construire un Pont de communication en bois. Cette isle servoit en 1714 pour le dépôt du foin & du fruit, ainsi que pour celui du bois de charpente & de menuiserie : elle a été destinée depuis pour des Chantiers de bois de chauffage. La Ville, pour la conservation de ces Chantiers, a fait soutenir cette isle par des pieux ; elle a aussi fait élargir en 1730 le canal qui la sépare du Mail, & a fait construire une estacade ou digue pour rompre les glaces. Elle est ouverte dans le milieu pour y faire passer les bateaux, & les mettre à l'abri. En 1735, on allongea cette digue, on agrandit & on exhaussa l'isle ; l'année suivante, on y rapporta encore des terres, on aligna & on borna les places que devoient occuper les Chantiers, & on élargit le Pont pour la facilité des gens de pied.

(*i*) Dict. de Trévoux.

(*k*) Sauval, *ibid.* = Hist. de Paris, t. 2, p. 1031.

Fin du premier Quartier.

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE
Des objets contenus dans ce Quartier.

ABreuvoir. (rue de l') *page* 2
Agnan. (la Chapelle de S.) 43
Angélique. (rue) *Voyez* Rue Regrattière. 211
Anne. (rue Sainte) 3
Antragues. (Iſle d') *V.* Iſle Louvier. 211
Arcade. (rue de l') 17
Barillerie. (rue de la) *ibid.*
Barnabites. (les) 18
Barthélemi. (l'Egliſe de S.) 27
Barthélemi. (rue S.) 26
Baſville. (rue de) 35
Bateaux. (rue des) 52
Bibliothéque des Avocats. 142
Bretonvilliers. (rue de) 208
Calendre. (rue de la) 35
Canettes. (rue des trois) 37
Carcaiſons. (rue des) 38
Carelle. (rue) *V.* Rue S. Louis dans l'Iſle. 209
Cathédrale. (l'Egliſe) 116
Champroſai, Champflori, des Champrouſiers. (rue) 156
Chanoineſſe. (rue) 38
Chantres. (rue des) 38
Chapelle de la ſainte Vierge au Palais. 7
Chapelle. (la Sainte) 8
Chapitre. (rue du) 38
Charauri. (rue) 155
Charles. (Pont S.) 112
Chartes. (le Thréſor des) 14
Chriſtophe. (l'Egliſe de S.) 39
Chriſtophe. (rue S.) 38
Chriſtophe. (ruelle S.) *ibid.*
Cocatrix. (rue) 42
Colombe. (rue de la) 43
Confrairie Notre-Dame. (rue de la) 56
Cordouagners. (rue des) 45
Cordubenarius. (*vicus*) 27
Coulons. (rue aux) 92
Cour-Ferri. (la) 37 & 56
Couronne. (rue de la) 66
Croix. (l'Egliſe de Sainte) 48
Croix. (rue Sainte) 44
Denys-de-la-Chartre. (l'Egliſe de S.) 67
Denys-de-la-Chartre. (rue S.) 87
Denys-de-la-Chartre. (Planche ſaint) 66
Denys-de-la-Chartre. (rue au Chevet S.) 55
Denys. (rue neuve S.) 88
Denys-du-Pas. (l'Egliſe de S.) 150
Dix-huit. (rue des) 92
Draperie. (rue de la vieille) 45
Eloi. (le Monaſtère S.) *ou* de Sainte Aure. 18
Eloi. (Ceinture S.) 21
Eloi. (rue S.) 50
Eloi. (ruelle du Prieuré S.) 45
Eloi. (ruelle S.) 18 & 26
Enfants-trouvés. (l'Hôpital des) 96
Enfer. (rue d') 52
Etuves. (ruelle des) 88
Evêque. (rue & port l') 52 & 65
Femme-ſans-tête. (rue de la) 208
Féves. (rue aux) 53
Fimus, ſeu vicus Firmarii. 60
Florentine. (rue) *V.* Rue Pouletière. 211
Four-Baſſet. (rue du) 54
Fumier. (rue du) 60
Galilée. (rue de) 91
Ganterie. (rue de la) 51
Garnier-Marcel (rue) 204
Géneviève-des-Ardents. (l'Egliſe de ſainte) 93
Geneviève-la-Petite. (ſainte) 94 & 95

Digitized by Google

Géneviève. (rue ſainte) 91
Germain-le-Vieux. (l'Egliſe de ſaint) 78
Gervais-Laurent. (rue) 55
Gilles & S. Leu. (Chapelle de ſaint) 74
Glatigny. (rue de) 55
Guillaume. (rue) 209
Halle de Beauce. (la) 57
Harlai. (rue de) 55
Herberie. (rue de l') 77
Hermites. (rue des deux) 56
Hildevert. (Chapelle de S.) 49
Homme ſauvage. (rue de l') 37
Horloge, (Quai de l') *ou* des Morfondus. 162 & 189
Hôtel-Dieu. (l') 100
Huchette. (rue de la) 38 & 92
Jean-Baptiſte. (Chapelle de S.) 78
Jean-le-Rond. (l'Egliſe de S.) 148
Jean Notteau. (rue) 204
Jéruſalem. (cul-de-ſac de) 92
Jéruſalem. (rue de) 17
Juiverie. (rue de la) 56
Landri. (cul-de-ſac S.) 66
Landri. (l'Egliſe de S.) 61
Landri. (rue S.) 52 & 60
Landri. (Port S.) 52 & 65
Landri. (rue du Chevet S.) 65
Lanterne. (rue de la) 66
Licorne. (rue de la) 74
Lormerie. (la) 76
Louis, (Iſle S.) *ou* Iſle Notre-Dame. 205
Louis. (l'Egliſe de S.) 209
Louis. (rue S.) 75
Louis-dans-l'Iſle. (rue S.) 209
Louvier. (Iſle) 211
Luc. (Chapelle de S.) 88
Macra Madiana. 155
Magdeleine. (l'Egliſe de la) 57
Magdeleine. (rue de la) 74
Magloire. (l'Egliſe de S.) 32
Marché-neuf. (le) 77
Marché-neuf. (rue du) 76
Marché-Palu. (rue du) 84
Marine. (l'Egliſe de ſainte) 158
Marine. (cul-de-ſac ſainte) *ibid.*
Marmouzets. (rue des) 86
Martial (l'Egliſe de ſaint) 51
Martial. (rue ſaint) 51
Michel. (la Chapelle de S.) 16
Michel. (ruelle des Etuves S.) 26
Moulin. (rue du haut) 87
Nazareth, (rue de) 91
Nicolas. (Chapelle de S.) 6
Notre-Dame. *V.* Egliſe Cathédrale. 116
Notre-Dame. (rue neuve) 91
Notre-Dame. (le Chapitre) 143
Notre-Dame. (le Cloître) *ibid.*
Notre-Dame. (le Parvis) 114
Notre-Dame, (Iſle) *ou* Iſle ſaint Louis. 205
Notre-Dame la Petite. 93
Notre-Dame des Voûtes *ou* de la Fontaine. (Chapelle de) 46
Notre-Dame des Voutes. (ruelle de) 45
Orberie. (la Grant) 76
Orberie. (la Petite) 54
Orfévres. (Quai des) 189
Ormes de Blondei. (Quai des) 65
Oublies, (rue des) *ou* des Oublieurs. 66 & 75
Palais. (le) 4
Palatine. (rue) *V.* Rue S. Louis dans l'Iſle. 209
Papelards. (la Motte aux) 2
Parvis. (rue du) 92
Pelleterie. (rue de la) 154
Perpignan. (rue) 155
Percée. (rue) 61
Pierre-des-Arcis. (l'Egliſe de ſaint) 46
Pierre-aux-bœufs. (l'Egliſe de ſaint) 157
Pierre-aux-bœufs. (rue S.) 156
Place Dauphine. 182
Pomme, (rue de la) *ou* de la Pomme rouge. 37
Pont-au-Change. (le) 160
Pont S. Charles. *V.* L'Hôtel-Dieu. 100

Digitized by Google

Pont de Charles le Chauve. 163
Pont aux Colombes. 170
Pont au Double. *V.* L'Hôtel-Dieu. 106
Pont de Grammont. 175
Pont Marchand. 170
Pont de la Marchandiſe. 161
Pont Marie. 175
Pont aux Meûniers. 171
Pont S. Michel. 176
Pont ſaint Michel. (rue du) 17
Pont-neuf. 178
Pont Notre-Dame. 190
Pont Notre-Dame. (rue du) 66
Pont. (le petit) 197
Pont Rouge. (le) 200
Pont de la Tournelle. (le) 201
Ponts. (rue des deux) 211
Port aux œufs. (rue du) 203
Port Notre-Dame. 60
Poule (rue de la) & des Poulies. 65
Poulletier. (rue) 211
Regraterie. (la) 38
Regrattier. (rue) 211
Sablons. (rue des) 91
Samaritaine. (la) 190
Savaterie. (rue de la) 50
Seraine *ou* Sirène. (ruelle de la) 26
Strata anterior. 88
Symphorien. (l'Egliſe de ſaint) *ibid.*
Symphorien. (rue ſaint) *ibid.*
Terrein. (le) 2
Val d'Amour. (le) 55
Veniſe. (rue de) 92
Verrerie. (rue de la) 45
Urſins. (rue des) 204
Ymage Sainte Catherine. (rue de l') 205

APPROBATION DU CENSEUR ROYAL.

J'AI LU, par ordre de Monſeigneur le Chancelier, un manuſcrit intitulé : *Recherches critiques, hiſtoriques & topographiques ſur la Ville de Paris, &c.* Cet Ouvrage, rempli de recherches curieuſes & intéreſſantes, accompagnées d'une critique ſage, judicieuſe & éclairée, m'a paru très-digne de l'impreſſion : A Paris, le 10 Janvier 1772.

Signé, BEJOT.

PRIVILÉGE DU ROI.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE : A nos amés & féaux Conſeillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conſeil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra. SALUT : Notre amé le Sieur *JAILLOT*, notre Géographe ordinaire, Nous a fait expoſer qu'il deſireroit faire imprimer & donner au Public *ſes Recherches critiques, hiſtoriques & topographiques ſur la Ville de Paris* : s'il Nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de Privilége pour ce néceſſaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Expoſant, Nous lui avons permis & permettons, par ces Préſentes, de faire imprimer ledit Ou-

Digitized by Google

vrage autant de fois que bon lui semblera, & de le vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume pendant le tems de *six années* consécutives, à compter du jour de la date des Présentes. FAISONS défenses à tous Imprimeurs, Libraires, & autres personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance. Comme aussi d'imprimer, ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire ledit Ouvrage, ni d'en faire aucuns Extraits, sous quelque prétexte que ce puisse être, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenants, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Exposant, ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, dommages & intérêts. A LA CHARGE que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Régistre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles, que l'impression dudit Ouvrage sera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en bon papier & beaux caracteres; conformément aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725, à peine de déchéance du présent Privilége; qu'avant de l'exposer en vente, le Manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit Ouvrage, sera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier Garde des Sceaux de France, le Sieur DE MAUPEOU; qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliothéque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle dudit Sieur DE MAUPEOU; le tout à peine de nullité des Présentes. DU CONTENU desquelles Vous MANDONS & enjoignons de faire jouir ledit Exposant & ses ayans causes, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. VOULONS que la copie des Présentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, soit tenue pour duement signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conseillers-Secrétaires, foi soit ajoutée comme à l'original. COMMANDONS au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission; & nonobstant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires; Car tel est notre plaisir: DONNÉ à Paris le *douziéme* jour du mois de *Février* l'an de grace *mil sept-cent soixante-douze*, & de notre Régne le cinquante-septiéme. *Par le Roi, en son Conseil.*

Signé, LE BÉGUE.

Registré sur le Registre XVIII. de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N° 1681, *fol.* 604, *conformément au Réglement de* 1723, *qui fait défenses*, *art.* 4, *à toutes personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, autres que les Libraires & Imprimeur, de vendre, débiter, faire afficher aucuns Livres pour les vendre en leurs noms, soit qu'ils s'en disent les Auteurs, ou autrement; & à la charge de fournir à la susdite Chambre huit exemplaires prescrits par l'art.* 108 *du même Réglement: A Paris ce* 17 *Février* 1772.

Signé, J. HÉRISSANT, Syndic.

De l'Imprimerie de LOTTIN aîné; 1772.

Digitized by Google

RECHERCHES

SUR

LA VILLE DE PARIS.

II. QUARTIER.

re

Digitized by Google

Digitized by Google

RECHERCHES
CRITIQUES,
HISTORIQUES ET TOPOGRAPHIQUES
SUR
LA VILLE DE PARIS,
DEPUIS SES COMMENCEMENTS CONNUS. JUSQU'A PRÉSENT;

Avec le PLAN de chaque Quartier:

Par le Sr JAILLOT, Géographe Ordinaire du Roi.

Quid verum... curo & rogo, & omnis in hoc sum. *Horat. Libr. I, Epist. I.*

A PARIS,
Chez l'Auteur Quai et a côté des grands Augustins.
et
Chez Aug. Mart. LOTTIN ainé, Imprimeur-Libraire ruë St Jacques, au Cocq.

M. DCC. LXXII.
Avec Approbation, et Privilége du Roi.

Digitized by Google

Digitized by Google

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX
TILDEN FOUNDATIONS

Digitized by Google

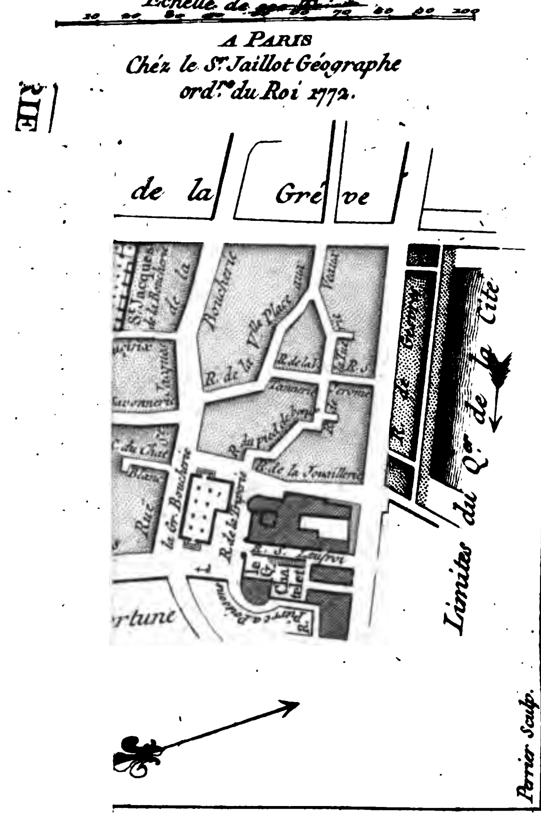
Echelle de
A PARIS
Chéz le Sr. Jaillot Géographe
ordre. du Roi 1772.
de la Gréve
St. Jacques de la Boucherie
de la Boucherie
R. de la Vlle. Place aux Veaux
R. de la Tuerie
R. de la Tannerie
R. de la Vieille Pelleterie
R. de la Joaillerie
la Gr. Boucherie
R. de la Triperie
R. S. Leufroi
le Gd. Chatelet
R. Pierre a Poissons
Rue
R. de Gesvres
Limites du Qer. de la Cité
Perrier Sculp.

RECHERCHES
CRITIQUES,
HISTORIQUES ET TOPOGRAPHIQUES
SUR LA VILLE DE PARIS.

II. QUARTIER.
S. JACQUES-DE-LA-BOUCHERIE.

CE QUARTIER eſt borné à l'orient par les rues Planche-Mibrai, des Arcis, & de Saint-Martin excluſivement; au ſeptentrion, par la rue aux Ouës auſſi excluſivement; à l'occident, par la rue Saint-Denys, depuis le coin de la rue aux Ouës juſqu'à la rue de Geſvres, y compris le Marché de la Porte de Paris & le grand Châtelet, incluſivement; & au midi, par la rue & le Quai de Geſvres, auſſi incluſivement.

On y compte trente-deux rues, ſix cul-de-ſacs, une Egliſe Collégiale, quatre Paroiſſes, un Hôpital, & un Couvent de filles.

RUE AUBRI-LE-BOUCHER. Elle traverſe de la rue Saint-Denys à celle de Saint-Martin, & doit ſon nom à une famille connue au XIIIe ſiécle.

Digitized by Google

Sauval (*a*) dit qu'il ne sait si c'est celle des *Aubri* ou celle des *Boucher*. Il me paroît assez vraisemblable qu'un Boucher nommé *Aubri*, qui pouvoit y demeurer, l'aura fait ainsi appeler; car outre qu'elle n'est pas éloignée de la grande Boucherie, elle est nommée dans tous les anciens Titres, *Aubri* & *Auberi-le-Boucher*. Dans un Acte du mois d'Avril 1225, dans un Contrat de vente du mois de Décembre 1248, & dans l'Accord fait entre Philippe le Hardi & le Chapitre de S. Méri en 1273 (*b*), elle est appelée *vicus Alberici Carnificis*, surnom qui désigne une Profession, & non une Famille; dans d'autres Titres (*c*), elle est nommée *Auberi-le-Bouchier* & *Aubri-le-Boucher* : c'est par corruption que le petit peuple l'appelle rue *Briboucher*. La Caille & Valleyre l'indiquent sous ces deux noms.

L'EGLISE DE S. JOSSE. Si l'on adoptoit le témoignage de du Breul (*d*), cette Eglise seroit très-ancienne; il dit que c'étoit un Hôpital du temps que S. Fiacre vint à Paris, environ l'an 620; l'on prétend aussi que S. Josse y logea dans les différens voyages qu'il fit à Paris. Toutes ces assertions ne me paroissent fondées que sur des Légendes apocryphes, ou sur des traditions qui ne méritent pas beaucoup de confiance. 1° Je ne trouve aucune preuve qu'au commencement du VIIe siécle, il y eût des Hôpitaux dans la partie de Paris que nous nommons *la Ville*; la Maison épiscopale étoit l'asyle des pau-

(*a*) Tom. 1, p. 110.
(*b*) Arch. de l'Archevêché & de S. Méri.
(*c*) Cart. S. Magl. 1284, fol. 88. — Guillot, Corrozet, &c.
(*d*) Liv. 3, p. 859.

Digitized by Google

vres & des pélerins. 2° Les Actes les moins suspects de la Vie de S. Josse ne parlent que d'un seul voyage qu'il fit à Paris, où il paroît qu'il ne fit que passer. 3° On ne voit point que S. Féfre ou Fiacre ait demeuré à Paris, ni même qu'il y soit venu. Mais les miracles opérés par l'intercession de ces deux Saints, & le culte que l'Eglise leur décerna, auront pu engager les Parisiens à construire une Chapelle ou Oratoire sous leur nom au Xe ou XIe siécle; on aura su que S. Fiacre avoit fait de sa retraite, près de Meaux, un Hôpital pour les pauvres & pour les passants; il n'en aura pas fallu davantage pour faire adopter l'idée que ce Saint étoit venu demeurer à Paris, & que l'endroit où il logeoit étoit un Hôpital. Voilà ce qu'on pourroit imaginer de plus plausible pour appuyer l'opinion de du Breul & de ceux qui l'ont suivi: mais comment concilier cette opinion avec les Titres qui nous restent sur cette Eglise? Il y en a un du mois d'Avril 1260, pour l'érection de la Chapelle de S. Josse en Paroisse; il n'y est point dit qu'il y eût, ni qu'il y eût eu un Hôpital; l'Acte ne parle de cette Chapelle que comme d'une petite Eglise nouvellement construite, *de novo fundata*; & quoique le Père Dubois ait pensé que cette Chapelle étoit plus ancienne, mais qu'alors elle étoit nouvellement rétablie, *denuò exædificata*, il faut toujours en conclure qu'elle n'a pu avoir une origine antérieure au IXe siécle, puisque le culte de Saint Josse n'a été établi que depuis ce temps. L'Abbé Lebeuf (*e*) sem-

(*e*) Tom. 2, p. 487.

Digitized by Google

ble croire qu'il ait exiſté dans ce lieu un Hôpital, *où quelques Saints avoient demeuré, & où pluſieurs pélerins, ſoit de Rome, ſoit d'ailleurs, s'étoient autrefois retirés;* &, pour rendre ſon ſentiment plus vraiſemblable, il dit que *comme ce lieu ſe trouvoit être ſur la Juſtice & Cenſive de Saint-Martin-des-Champs, il y a grande apparence que c'eſt le même où ſubſiſtoit encore, en* 1070, *l'Hôpital de S. Martin, où un reclus nommé* Jean, *retiroit les pauvres & les pélerins qui alloient au tombeau de S. Martin à Tours.* J'avoue que ce raiſonnement ne me paroît pas digne de cet Auteur; car de ce que la Chapelle de S. Joſſe (ſuppoſons même qu'elle fût celle d'un Hôpital) étoit ſituée ſur la Cenſive de S. Martin-des-Champs, & qu'il y avoit auſſi un Hôpital ſur cette même Cenſive, je ne crois pas qu'on puiſſe raiſonnablement conclure que l'un & l'autre ſont la même choſe. L'Abbé Lebeuf n'a ſûrement point trouvé cette identité dans le Titre qu'il cite; c'eſt une Charte de Philippe I, de l'an 1070, que nos Hiſtoriens ont rapportée (*f*). Frère Jean, reclus à S. Martin-des-Champs, s'occupoit du ſoin de nourrir les pauvres & les pélerins qui alloient viſiter le tombeau de S. Martin à Tours; Engelard & ſes Chanoines lui avoient donné un four qui étoit *dans leur enclos*; le Roi lui accorde la propriété de ce four; il ordonne qu'il ne ſervira que pour l'uſage des pauvres & des pélerins, qu'il ne ſera point abattu, & que ſi l'on en conſtruit un autre, il appartiendra audit Hôpital: Philippe lui donne en outre un moulin ſous le grand Pont, & lui permet, pour l'utilité

(*f*) Hiſt. S. Martini, p. 17. — Hiſt. de Par. t. 3, p. 51.

Digitized by Google

dudit Hôpital, de fermer & faire labourer le chemin qui passoit derrière l'Eglise de S. Martin. Il est aisé de voir par ce Diplôme, que cet Hôpital étoit dans l'enclos même de S. Martin : c'étoit un *Reclus* qui en avoit soin, & qui ne pouvoit sortir de cette enceinte ; c'étoit aussi là qu'étoit situé le four qu'on lui avoit donné, *in procinctu munitionis S. Martini* ; c'étoit-là qu'il n'étoit pas permis d'en bâtir un autre ; ou, si la nécessité l'exigeoit, il étoit ordonné qu'il appartiendroit audit Hôpital : enfin c'étoit pour renfermer & labourer un chemin qui régnoit le long de l'enceinte de S. Martin, que Frère Jean le demande au Roi, & l'obtient. Il n'y a certainement dans tout cet énoncé rien qui ait la moindre analogie avec la Chapelle de S. Josse, qui en est éloignée d'environ 400 toises.

Philippe-Auguste ayant fait faire une nouvelle enceinte, la Chapelle de S. Josse se trouva renfermée dans la Ville. Les Paroissiens de S. Laurent, dont le territoire s'étendoit jusque-là, représentèrent la nécessité d'ériger cette Chapelle en Succursale ou en Paroisse. L'éloignement de S. Laurent, *propter intolerabilem distantiam*, la difficulté d'administrer la nuit les Sacrements aux malades & aux mourants, étoient des motifs qui ne pouvoient être balancés que par l'intérêt personnel du Curé de S. Laurent : les obstacles qu'il fit naître furent enfin levés en 1260, moyennant l'Accord qui fut stipulé par les Arbitres que Renauld, Evêque de Paris, avoit nommés à cet effet. Il fut convenu que, du consentement du Prieur de S. Martin-des-Champs, & du Curé de S. Laurent, la Chapelle de S. Josse seroit déclarée Paroissiale ; que ledit Curé seroit le maître de la desservir, si

Digitized by Google

bon lui ſembloit, à la charge d'y célébrer l'Office divin ; & qu'en cas de décès ou de déſiſtement de ſa part, le Curé de S. Joſſe ſeroit préſenté par le Prieur de S. Martin-des-Champs comme Patron, & auroit pour Paroiſſiens tous ceux qui dans la nouvelle enceinte étoient auparavant de la Paroiſſe de S. Laurent, &c. Il ne faut donc s'étonner, ni de la petite étendue de cette Paroiſſe, ni de ce que les maiſons les plus proches de l'Egliſe n'en dépendent pas.

Le bâtiment de cette Chapelle étoit anciennement tourné vers l'orient, ſuivant l'uſage ; mais en 1679 on le reconſtruiſit tel que nous le voyons aujourd'hui : on plaça l'Autel au nord. On avoit projetté de lui donner plus de longueur qu'elle n'en a, & je ne ſais ce qui a pu empêcher l'exécution de ce deſſein ; mais il n'a pas eu lieu, c'eſt à quoi il faut attribuer la forme preſque quarrée qu'on a donnée à cette Egliſe.

RUE D'AVIGNON. Elle aboutit d'un côté dans la rue S. Denys, de l'autre dans celle de la Savonnerie, & faiſoit anciennement un retour en équerre dans la rue de la Heaumerie, qui ſubſiſte encore aujourd'hui ſous le nom de rue *Trognon*. Ces trois parties ont eu chacune des noms diſtinctifs, qui ont occaſionné de la confuſion dans l'application qu'on en a faite. Sauval (*g*) dit qu'en 1300 elle n'avoit point de nom, qu'on la déſignoit ſeulement ſous le nom général de *rue qui chiet en la Savonnerie*, & depuis ſous celui *de la Galère* ; qu'en 1386 on l'appeloit rue *Jean-le-Comte*, & que la rue Trognon ſe nommoit rue *Court-pierre-*

(*g*) Tom. I, p. 111 & 112.

Digitized by Google

la-Pie; Guillot parle aussi de *la Basennerie*, d'où il vint en la rue Jehan-le-Comte; ce qui a déterminé l'Abbé Lebeuf (*h*) a regarder la Basennerie comme l'ancien nom de la rue Trognon, & à penser que la rue Jean-le-Comte est celle d'Avignon. Je ne crois pas que cette énonciation soit bien exacte : plusieurs Titres (*i*) m'ont appris qu'au commencement du XVe siécle, la partie de la rue d'Avignon qui donne dans la rue de la Savonnerie, ne s'appeloit que *ruelle Jehan-le-Comte, près la pierre-au-lait*; dans le même temps, la rue Trognon portoit aussi le même nom de Jehan-le-Comte. Le Censier de S. Eloi de 1367 indique rue Jean-le-Comte, une maison qui fait le coin de la rue de la Heaumerie; & le Compte de 1421, cité par Sauval (*k*), énonce une maison rue de la Heaumerie, faisant le coin de la rue Jean-le-Comte. Ce nom appartient donc sans difficulté à la rue Trognon, il n'est pas possible de s'y méprendre; mais on l'a également donné au retour d'équerre qui conduit dans la rue de la Savonnerie, ainsi qu'il paroît par les Censiers de S. Eloi : celui de 1495 indique une maison rue Jehan-le-Comte dite *d'Avignon*, & celui de 1575 donne le même nom à la rue Trognon, en marquant une maison rue Jehan-le-Comte dite *d'Avignon*, faisant le coin de ladite rue & de celle de la Heaumerie. Ainsi *la Basennerie* de Guillot me paroît être la partie de la rue d'Avignon qui est du côté de la rue S. Denys, & Sauval n'a pas eu raison de dire qu'en 1300 la rue d'Avignon n'avoit point de nom; il n'a pas été mieux fondé à l'appeler rue *de la Ga-*

(*h*) Tom. 2. p. 591.
(*i*) Cens. de S. Eloi.
(*k*) Tom. 3, p. 283.

Digitized by Google

lère, ce nom n'ayant été donné qu'à la rue Trognon, comme on peut le voir par le Plan de Gombouſt : la Liſte des rues du XVe ſiécle la nomme rue *Philippe-le-Comte*, & indique immédiatement après *la rue d'Anjou* : ne ſeroit-ce pas une faute du Copiſte, comme il y en a pluſieurs dans cette Liſte, qui auroit mis *Anjou* pour *Avignon* ? Elle ſe trouve indiquée ſous ce nom dès 1423, ainſi que dans Corrozet & ſur tous les Plans de Paris.

RUE DU PIED DE BŒUF. Elle aboutit aux rues de la Joaillerie, de la Tuerie, & à la rivière. Sauval (*l*) dit qu'en 1399 & 1489 on l'appeloit rue *de la Triperie*, & qu'elle n'avoit pris le nom qu'elle porte que depuis quelques années, à l'occaſion d'un Cabaret qui avoit un pied de beuf pour enſeigne ; cela n'eſt pas exact. En 1300, la rue de la Triperie ſe prolongeoit juſqu'à la rivière ; on n'avoit pas alors ouvert la rue de la Joaillerie, & dès 1437 celle-ci portoit le nom de *Pied de bœuf*. Sauval ne pouvoit ignorer qu'elle eût été ainſi nommée, puiſqu'il rapporte (*m*) lui-même un Compte où elle eſt énoncée ſous ce nom.

RUE DU CRUCIFIX-SAINT-JACQUES. Elle va de la rue S. Jacques-de-la Boucherie à la place qui eſt devant l'Egliſe, & à la rue des Ecrivains. Sauval (*n*) paroît s'être trompé, en diſant qu'on l'appeloit anciennement la rue *de la Vannerie*, & en 1508 la rue *du Porche S. Jacques* : il a confondu cette rue avec celle de S. Jacques-de-la-Boucherie, qui a porté ces deux noms. Les plus anciens

(*l*) Tom. 1, p. 157.
(*m*) Tom. 3, p. 281.
(*n*) Tom. 1, p. 130.

Digitized by Google

Titres qui parlent de celle-ci, l'appellent *vicus ſtrictus ab oppoſito frontis Eccleſiæ S. Jacobi*; elle eſt ainſi déſignée en 1270 : on la trouve depuis ſous le nom de *ruelle du Porce* ou *Porche S. Jacques*. Le nom *du Crucifix* qu'elle a pris enſuite, vient du Fief du Crucifix, dont la principale maiſon faiſoit le coin de cette rue & de celle de S. Jacques; elle avoit pour enſeigne un Crucifix qui lui en a fait donner le nom : celui de cuivre qu'on y voit, y a été placé en 1575.

RUE S. DENYS. La partie de cette rue qui eſt compriſe dans ce Quartier, commence au grand Châtelet, & finit aux coins des rues aux Ouës & Mauconſeil. Cette rue s'appeloit anciennement *la Grant rue*; en 1310 (*o*), *la Grand rue de Paris*; & en 1372, *la grant Chauſſiée Mr S. Denys*, & *grand rue S. Denys*; mais elle ne prenoit ces noms que depuis l'enceinte juſqu'aux Bourgs qui l'environnoient : entre le grand Châtelet & les Innocents, elle s'appeloit *la Sellerie*. On trouve (*p*) un Amortiſſement de 60 ſ. fait au mois de Juin 1284, aux Ecoliers de S. Thomas-du-Louvre, ſur une maiſon *in Sellaria Pariſienſi*, & un pareil Amortiſſement de 35 ſ. fait à S. Nicolas-du-Louvre, au mois d'Octobre 1293, ſur une maiſon *in Sellaria magni vici* (*q*); je la trouve auſſi indiquée ſous le nom des *SS. Innocents* (*r*), *magnus vicus SS. Innocentium in quadrivio S. Catharinæ*, dans une donation de 71 ſ. 10 d. faite par Guillaume de Beaufet, Evêque de Paris, au mois de Septembre 1311.

(*o*) Arch. de l'Archev.
(*p*) Hiſt. Univ. t. 3, p. 469.
(*q*) Man. S. Germ. coté 454.
(*r*) Nécr. de Notre-Dame; *ex Bibl. Reg.* CC. 5185.

Digitized by Google

Guillot indique *la Poulaillerie* près le Châtelet ; & l'Abbé Lebeuf a pensé que les rues de Gesvres & de S. Jérôme en occupoient la place. Je crois qu'elle étoit située de l'autre côté. *Voyez ci-après* rue Pierre-au-poisson.

Entre la rue de la Heaumerie & l'Hôpital de Ste Catherine, il y avoit quelques ruelles qui ne subsistent plus, dont j'aurai occasion de parler à l'article de cet Hôpital.

LE GRAND CHATELET. Lorsqu'on reconstruisit les Ponts par lesquels on entroit dans Paris, on éleva des châteaux de bois ou des tours à leurs extrémités pour en défendre l'entrée : il est vraisemblable qu'il y en avoit deux, une à la tête du Pont, l'autre à l'entrée de la Cité, & qu'elles avoient assez de circonférence pour contenir les machines de guerre & les soldats destinés à leur défense. Une opinion communément reçue, quoique destituée de toute preuve, est que le grand & le petit Châtelet furent bâtis par les ordres de César. Quoique Corrozet (*s*), loin d'adopter cette idée, en eût attribué la fondation à Julien, sans indiquer les autorités sur lesquelles il appuie son opinion, cependant Malingre & autres (*t*) en font honneur à César, & je suis étonné de voir que le Commissaire Lamarre (*u*) ait embrassé ce sentiment. Le nom de *Chambre de César*, dit-il, qui est demeuré à une des Chambres du Châtelet, & l'inscription *TRIBUTUM CÆSARIS* qu'on lisoit sous l'arcade, *ne laisse aucun lieu de douter que cette for-*

(*s*) Fol. 4 verso.
(*t*) Ann. de Par. p. 659. — Brice, t. 1, p. 4 & 511.
(*u*) Traité de la Pol. t. 1, p. 71.

Digitized by Google

tereſſe a été bâtie, ou par les ordres de ce Prince, ou ſous le régne de quelqu'un des premiers Céſars. Je ne puis me perſuader que ces monuments, quelque authentiques qu'on les ſuppoſe, ſoient une preuve ſuffiſante pour en attribuer la fondation à cet Empereur, ni même à ceux des Céſars qui lui ont ſuccédé : on n'a peut-être eu en vue, en donnant ce nom à une Chambre, & en le gravant ſur la porte d'un Bureau, que d'indiquer le droit du Prince à qui le tribut étoit dû, & le lieu où il ſe percevoit, ſuivant le précepte de l'Evangile, *rendez à Céſar ce qui eſt à Céſar.* Ce tribut des Pariſiens pouvoit & devoit être perçu à l'entrée de la Ville & de la Cité, ſur les marchandiſes qui arrivoient par eau en cet endroit ; d'où quelques Auteurs l'ont appelé, quoique mal-à-propos, *l'Apport de Paris* : le Parloir aux Bourgeois, ou la Juriſdiction de la Ville, y étoit ſitué, & ces deux circonſtances ſuffiſent pour autoriſer la dénomination de *Chambre de Céſar*, & l'inſcription *Tributum Cæſaris.* On a pu bâtir en cet endroit un édifice plus conſidérable qu'il n'étoit ſous les Rois de la première Race, mais je n'en ai trouvé aucun monument certain avant le XIIe ſiécle ; je n'ai même pu découvrir la véritable époque de la création de la Juriſdiction qui y tient ſes ſéances, ni celle du temps où elle y fut placée. Si le grand Châtelet exiſtoit, & s'il fut donné au Prevôt de Paris, comme l'a été depuis le petit Châtelet, ce ne pourroit être que ſous le régne d'Henri I ; car on voit (*x*) qu'Etienne occupoit cette place en 1032 & en 1060, & l'on en trouve des indica-

(*x*) Tr. de la Pol. t. 1, p. 103.

Digitized by Google

tions ſous Louis VII : cet Office devint vénal dans la ſuite. S. Louis, qui venoit de faire réparer & agrandir le grand Châtelet par les acquiſitions qu'il avoit faites en 1242, 1257, 1258, 1260 & 1265 (*y*), remédia en même temps aux inconvénients & aux abus que la vénalité avoient introduits, en confiant cette place importante à Étienne Boyleſve, que nos Hiſtoriens (*z*) appellent mal-à-propos *Boileau*, mais dont ils font unanimement un éloge que la vérité ſeule a dicté.

Les bâtiments du grand Châtelet tombant en ruine en 1460, Charles VII transféra cette Juriſdiction au Louvre. Malgré les dons conſidérables que fit Charles VIII, en 1485, pour ſubvenir à la dépenſe de ces réparations (*a*), elles ne furent finies qu'en 1506 ; alors Louis XII ordonna aux Officiers du Châtelet d'y aller reprendre leurs ſéances. Sauval (*b*) ne ſe rappeloit pas ces circonſtances, lorſqu'il a dit qu'en 1507, le grand Châtelet étant en péril, la Juriſdiction, la Geole & les priſonniers furent tranſportés au Louvre. De nouvelles réparations obligèrent encore de transférer cette Juriſdiction aux Grands-Auguſtins (*c*) en 1657. Dès 1672, le Roi avoit déclaré que ſon intention étoit d'en faire conſtruire un nouveau, plus ſpacieux que l'ancien. L'exécution de ce deſſein ne commença qu'en 1684 ; on acheta trois maiſons, l'on démolit l'Egliſe de S. Leufroi, on conſerva quelques tours

(*y*) Thréſ. des Ch. p. 17. — Cart. S. Germ. Autiſſ. fol. 10.
(*z*) Chron. de S. Denys, Joinville, Gaguin, Tr. de la Pol. t. 1, p. 104.
(*a*) Livre rouge neuf, fol. 105.
(*b*) Tom. 3, p. 563.
(*c*) Arch. des Auguſtins.

anciennes ;

Digitized by Google

anciennes, on reconstruisit les salles, & l'on en augmenta le nombre ; par-là, il fut mis dans l'état où nous le voyons aujourd'hui.

En face du grand Châtelet est un Marché aux légumes & au poisson ; de l'autre côté est une Boucherie.

LA GRANDE BOUCHERIE. Comme M. Piganiol (*d*) s'est fort étendu sur cet article, ainsi que sur tous les étaux de Bouchers qui sont à Paris, je renvoie à ses détails ceux qu'ils peuvent intéresser ; mais je dois observer que les Mémoires sur lesquels il a travaillé, ne méritent pas une grande confiance. Il n'en fait remonter l'antiquité qu'*en* 1096, *que les Religieux de S. Martin convertirent en Boucherie une grande maison que Guéheri de la Porte venoit de leur donner* ; il ne devoit cependant pas ignorer qu'il y avoit d'autres étaux que ceux qui furent construits dans la maison de Guerri, & que Louis le Gros, pour indemniser Guillaume de Senlis, dans le Fief duquel étoit la maison de Guerri, lui donna un des étaux qui lui appartenoient dans la grande Boucherie (*e*), *inter veteres status Carnificum.* On ne peut pas même douter que plusieurs siécles auparavant il n'y eût des Boucheries au nord & au midi.

Quoique l'opinion commune soit que la grande Boucherie a toujours existé au même endroit où nous la voyons aujourd'hui, je me crois cependant fondé à dire qu'elle étoit située de l'autre côté, entre les rues de la Saulnerie & Pierre-au-poisson. Lors de ces factions malheureuses qui agitèrent l'Etat sous le régne de Charles VI, les

(*d*) Tom. 2, p. 151.

(*e*) Hist. S. Mart. lib. 4, fol. 330.

Digitized by Google

Bouchers prirent le parti du Duc de Bourgogne; tous nos Historiens ont parlé des excès auxquels ils se portèrent : quelques-uns d'entr'eux furent punis, & le Roi, par ses Lettres du 13 Mai 1416, ordonna que la grande Boucherie seroit rasée, ce qui fut exécuté. Au mois d'Août suivant, leur Communauté fut abolie, leurs priviléges révoqués, & quatre nouvelles Boucheries furent établies. Mais au mois d'Août 1418, ils furent réintégrés dans leurs anciens priviléges (*f*), & on leur permit *de faire refaire, construire & édifier ladite Boucherie en la place où elle souloit être.* C'est sans doute cette permission qui a fait penser qu'elle étoit anciennement au même lieu où elle est aujourd'hui : on se convaincra cependant facilement du contraire, si l'on pense, 1° que son emplacement actuel étoit alors occupé par un four public, appelé *le four d'Enfer*; 2° que la Boucherie tenoit aux murs du Châtelet, & que le Roi ayant ordonné d'en retrancher une partie pour y faire une rue, on permit (*g*) aux Bouchers, pour les indemniser, d'y faire construire des étaux & des auvents, qu'ils louèrent aux Marchands de poissons, dont la rue a retenu le nom de *Pierre-au-poisson.* 3° Cette position se trouve confirmée dans un Plan manuscrit qui se conserve à la Bibliothéque du Roi, par les noms de *Poulaillerie* & de *Larderie*, qu'a porté le carrefour de la rue de la Saunerie & la rue Pierre-au-poisson; enfin par un Contrat de vente du 20 Septembre 1401, de deux étaux de la grande Boucherie, situés près la Poulaillerie, & y tenant, ainsi qu'à l'enseigne de Sainte Catherine; & cette maison étoit située rue Pierre-au-

(*f*) Tr. de la Pol. t. 2, p. 1105 & suiv.

(*g*) Ibid. t. 2, p. 1208.

Digitized by Google

poisson. A ces autorités on peut joindre les plaintes des Bouchers (*h*), qui, lors de la construction de la nouvelle Boucherie commencée le 12 Août 1419, représentèrent qu'ils perdoient plus de 15 toises de leur fonds. Cet exposé étoit juste, l'ancienne Boucherie contenant 255 toises 27 pieds, & celle-ci ne comprenant que 229 toises (*i*).

L'HÔPITAL DE SAINTE-CATHERINE. Le premier nom connu de cette Maison, est celui d'*Hôpital des pauvres de Sainte-Opportune*. Le nombre & la célébrité des miracles de cette Sainte, attirèrent une foule de pélerins à l'Eglise qui porte son nom : vis-à-vis on bâtit un Hospice pour les recevoir : voilà l'origine de la fondation de cet Hôpital ; mais l'époque n'en est pas certaine. Les anciens Titres étant perdus, le feu Roi y a suppléé par des Lettres-Patentes du mois de Mars 1688, par lesquelles il paroît que les Religieuses ont exposé que cette Maison étoit établie dès le XIe siécle, mais je n'en ai trouvé aucune preuve. Les Historiens de Paris (*k*) disent que ce fut vers l'an 1184, sans dire ni rapporter sur quoi cette date est fondée : un Auteur moderne (*l*) seroit certainement encore plus embarrassé de prouver, comme il l'avance, que cette fondation fut faite en 884 ; l'Auteur des *Tablettes Parisiennes* la place en l'an 1000, & M. de la Barre (*m*) vers 1180. Du Breul (*n*) nous a donné le plus ancien Titre qui fasse mention de cet Hôpital : ce sont des Lettres

(*h*) Journal de Paris, sous Charles VI, p. 56. — Pigan. t. 2, p. 159.
(*i*) Plan manuscrit.
(*k*) Hist. de Paris, t. 1, p. 207.
(*l*) Merc. de Fr. Octob. 1755, p. 155.
(*m*) Tom. 5, p. 336.
(*n*) Liv. 3, p. 954. — Hist. de Par. t. 3, p. 67.

Digitized by Google

de Maurice de Sully, Evêque de Paris, au ſujet de la donation faite par Thibauld, d'une maiſon (rue des Lombards) à l'Hôpital des pauvres de Ste Opportune; cet Acte eſt de 1188. Il paroît (*o*) par différentes Bulles d'Honoré III du 17 Janvier 1222, de Grégoire IX du 23 Mai 1231, & par d'autres Titres, que cet Hôpital étoit adminiſtré par un Maître & par des Frères, & qu'alors il portoit le nom de *Sainte-Catherine*, la Chapelle ayant été dédiée ſous ce *Vocable*. On trouve cependant quelques Actes poſtérieurs, qui lui donnoient ſon ancien titre. Dans le teſtament de Jean de Fontenai (*p*), fait en 1227, il eſt appelé *l'Oſtellerie-Sainte-Opportune*. Une Sentence de l'Official de Paris de 1328, nous apprend qu'il y avoit pour lors dans cet Hôpital, un Maître ou Proviſeur, des Frères & des Sœurs; tous les Actes qui le concernent en font mention. Cette union a ſubſiſté juſqu'au XVIe ſiécle; alors, pour des raiſons que je n'ai point cru devoir approfondir, l'adminiſtration en fut commiſe aux ſeules Religieuſes, ſous l'inſpection & l'autorité d'un Supérieur eccléſiaſtique nommé par l'Evêque. Les Hiſtoriens de Paris (*q*), & leurs Copiſtes, placent l'époque de ce changement en 1521, ſous l'épiſcopat de François Poncher; le P. Dubois (*r*), Lemaire, le P. Hélyot, & autres, ſous celui d'Euſtache du Bellai en 1557: ces derniers ont ſans doute penſé, que les Statuts qui concernent l'adminiſtration nouvelle, ont été faits dans le même temps qu'elle a été ordonnée, quoiqu'elle pût être antérieure de pluſieurs années.

(*o*) *Ibid.* & Lemaire, t. 3, p. 180.
(*p*) Lebeuf, t. 1, p. 319 & 322.
(*q*) Tom. 1, p. 207.
(*r*) Hiſt. Eccl. Par. t. 2, p. 147. — Lemaire, t. 3, p. 183.

Digitized by Google

Ces Religieuſes ſont de l'Ordre de S. Auguſtin : leurs principales fonctions ſont de loger & de nourrir les femmes ou filles qui cherchent à entrer en condition, auxquelles elles donnent l'hoſpitalité, dont le nombre ordinaire monte quelquefois juſqu'à 90. Elles reçoivent auſſi les perſonnes qui viennent de Province pour des procès ou affaires particulières, & qui n'ont pas le moyen de ſe procurer un aſyle coûteux ; enfin elles ſe chargent d'enſévelir & de faire enterrer au Cimetière des SS. Innocents, les perſonnes noyées, ou mortes dans les rues de Paris & dans les priſons. Elles n'étoient anciennement que 9, ſuivant les Statuts d'Euſtache du Bellai ; mais la ſage adminiſtration de leurs revenus les ayant miſes à portée d'augmenter leurs bâtiments, leur Communauté ſe trouve aujourd'hui compoſée d'environ 30 Religieuſes ou Novices.

Dans ces bâtiments, elles ont eu permiſſion de comprendre une rue ou ruelle qui paſſoit à côté de la principale porte de cet Hôpital, & qui me paroît avoir communiqué de la rue S. Denys dans celle de la Vieille-Monnoie ; je crois que c'eſt celle dont il eſt fait mention dans le *Nécrologe* de l'Egliſe de Paris, ſous le nom de ruelle de *Garnier Maufet* : on y lit, à l'article de Renaud, Evêque de Paris, *ruella Garneri Maufet, juxtà Hoſpitale S. Catharinæ, ab oppoſitis Eccleſiæ S. Opportunæ.* Cet Evêque mourut le 7 Juin 1268. Au ſiécle ſuivant, elle eſt nommée *ruelle aux Vifs*, dans un Arrêt de 1399 (*t*), & elle eſt déſignée ſous le même nom (*u*) dans des Actes de 1489 & 1495. On ne

(*s*) Nécr. de Notre-Dame au 6 Juin & au 18 Novembre.

(*t*) Reg. du Parlement, 7 Février.

(*u*) Arch. de l'Archev.

Digitized by Google

la connoissoit au siécle passé que sous le nom de rue *Sainte-Catherine*, & ce n'étoit alors qu'un cul-de-sac. Je ne sais si c'est cette ruelle, ou une autre voisine, qui s'appeloit alors *ruelle Vichignon*: je ne crois pas qu'on doive la distinguer de celle-ci. J'ai vu dans un Titre nouvel du 29 Mars 1569 (*x*), une maison indiquée rue S. Denys en la ruelle de Vichignon, tenant par derrière à l'Hôpital de Ste Catherine; & dans le Rôle des taxes fait en 1636, elle est désignée sous le nom de *cul-de-sac Vergnon* (*y*); j'ignore où ce nom avoit été pris.

LE CHAPITRE DU SAINT-SÉPULCHRE. Le mauvais succès des Croisades avoit ralenti le zèle qui les avoit fait entreprendre, mais il n'étoit pas encore éteint sous le régne de Charles le Bel. La France étoit alors dans ces temps d'ignorance, où l'on se persuadoit que des actes extérieurs d'un culte religieux suffisoient pour expier les plus grands crimes, & où, sous le spécieux prétexte de défendre la Religion, ou de la venger, on la deshonoroit, en se livrant à tous les excès que la jalousie, l'ambition & la dépravation des mœurs pouvoient inspirer. Ainsi la superstition, sous le voile de la piété, animoit encore alors la moitié de l'Europe. Le Pape Jean XXII avoit sollicité en 1324 une Croisade, qui n'eut pas lieu; mais plusieurs particuliers avoient déja pris la Croix, & se disposoient à passer la mer. Cette Société, ou Confrairie, chercha un lieu où elle pût s'assembler & prendre les mesures convenables pour le voyage. Louis de Bourbon, Comte de Clermont, leur donna, le 13 Janvier 1325,

(*x*) Ibid.

(*y*) Arch. de S. Germ. des Prés, manuscr. coté 1581.

Digitized by Google.

une ſomme de 200 liv. Pariſis, pour acheter une place où ils puſſent faire bâtir une Egliſe pour la Confrairie, & un Hôpital pour les pélerins qui paſſeroient à Paris, en allant au Saint-Sépulchre, ou en revenant. La place fut achetée le 31 Octobre ſuivant (*a*), de Jean de Chaumont & ſa femme, Garmont de Saint-Quentin & Jeanne la Maupetite, qui la vendirent au Comte de Clermont, *à chevraine du commun de la Confrairie du Saint-Sépulchre d'outremer.* On y conſtruiſit une Egliſe, dont la première pierre fut poſée le 18 Mai 1326, & le Vendredi devant Noël de l'année ſuivante, on y chanta la première Meſſe, ainſi qu'il eſt conſtaté par l'inſcription qui eſt ſur le portail. On lit dans un Arrêt du 8 Août 1549, que ce Chapitre ſe qualifioit de fondation Royale, & prétendoit (*b*) avoir été érigé par Guillaume Duc de Normandie, & augmenté par le Roi Jean, qui avoit été auſſi Duc de Normandie. Je n'en ai point trouvé de preuves; j'ai ſeulement lu dans des Lettres d'amortiſſement données par Philippe de Valois en 1350, que ſon très-cher fils le Duc de Normandie & de Guyennne a, par ſon commandement, mis la première pierre à l'Egliſe du Saint-Sépulchre. Un témoignage ſi formel ſe trouve contredit par le procès-verbal (*c*) qui en fut dreſſé alors, & qui porte que Guillaume, Archevêque d'Auſch, du conſentement & avec la permiſſion d'Hugues de Beſançon, Evêque de Paris, aſſiſté de Guillaume, Evêque de Mende, poſa cette première pierre, à la requête & prière de

(*a*) Arch. du S. Sépulchre, Inv. p. 255.

(*b*) Chop. de ſacrâ Pol. lib. 3, tit. 3.

(*c*) Inv. du S. Sép. p. 2.

Digitized by Google

Louis Duc de Bourbon, Comte de Clermont & de la Marche, Grand-Chambellan de France, &c. On voit aussi par ce même Acte, que lors de cette Cérémonie, le Duc de Bourbon promit de nouveau par serment, de fonder cinq Chapelles, & de les doter de 30 liv. chacune; mais il n'y a nul vestige de cette fondation.

La construction de cette Eglise donna lieu à différentes contestations. L'Evêque, le Chapitre de Notre-Dame, & celui de S. Méri, sur la Censive duquel elle se trouvoit située, prétendirent respectivement qu'elle étoit dans leur dépendance; & d'un autre côté plusieurs Curés de Paris, pour la conservation des droits Curiaux, s'opposoient aux enterrements qui pourroient s'y faire. Tous ces différends furent terminés (*d*) par une Transaction du Jeudi après la *Quasimodo* 1329, confirmée par le souverain Pontife le 5 Août de la même année, par laquelle toute Jurisdiction sur l'Eglise du Saint-Sépulchre fut accordée au Chapitre de Notre-Dame. L'année suivante, l'Evêque Hugues de Besançon décida ce qui regardoit les Curés; il ordonna que les corps de ceux qui voudroient être enterrés au Saint-Sépulchre, seroient d'abord portés à leur Paroisse, où l'on célébreroit la Messe & où les droits seroient acquittés, & qu'ensuite les Curés partageroient avec l'Hôpital la moitié des offrandes. Cette décision (*e*) est du 27 Août 1330.

Par l'Accord de 1329, il paroît qu'il y avoit déja trois Prébendes fondées de 40 liv. de rente

(*d*) Past. I. fol. 134. — Cart. Episc. fol. 323.

(*e*) Hist. Eccles. Par. t. 2, p. 603.

Digitized by Google

chacune : il fut convenu que le Chapitre de Notre-Dame & les Confréres en disposeroient alternativement ; que les Confrères pourroient fonder & doter Chanoineries, Prébendes & Chapelles, & qu'elles dépendroient pour la Juridiction, visite & correction, du Chapitre de Notre Dame, qui se réserva en outre la Justice sur l'Eglise & sur le territoire dudit Hôpital, lequel fut borné à une étendue d'un arpent & de la centiéme partie d'un arpent.

Le goût des Croisades ayant cessé, l'on ne pensa plus à remplir le premier objet, qui étoit de construire un Hôpital. Les revenus qu'avoient produit la piété & la libéralité des Confrères, dont le nombre montoit, en 1338, à plus de mille, furent employés à fonder de nouveaux Bénéfices, dont plusieurs furent érigés en Canonicats par le Chapitre de Notre-Dame : on en comptoit seize en 1551, & dix-sept Chapelains.

Quoique le titre d'Hôpital du Saint-Sépulchre n'eût jamais eu aucune réalité, il fut cependant compris au nombre des Maisons de ce genre, qui furent réunies par l'Edit de 1672, aux Ordres de Notre-Dame du Mont-Carmel & de S. Lazare ; mais cet Edit ayant été supprimé par celui de 1693, les biens réunis furent alors remis dans leur premier état, & rendus à leurs anciens propriétaires. Les Chanoines du Saint Sépulchre, obtinrent, à l'exclusion des Confrères, d'avoir à l'avenir la régie des biens dont il étoit en possession : deux Arrêts du Conseil, des 12 Juin 1693 & 26 Mars 1694, leur en accordèrent l'entière administration, & ce dernier conserva aux Administrateurs le patronage pendant leur vie seulement.

Digitized by Google

La façon peu mesurée dont M. Piganiol (*f*) s'exprime à ce sujet, semble indiquer de la part des Chanoines une cupidité injuste : il ne leur rend pas justice. Il est aisé de prouver, 1° qu'il n'y a jamais eu d'Hôpital, & que tous les biens dont ils jouissent ont été donnés pour fondations de Chapelles & de Services ; ainsi il étoit inutile que les Confrères en eussent l'administration. 2° Il est porté par les Statuts de 1329, que les Chanoines recevront leurs revenus par les mains des Maîtres & Gouverneurs alors établis, jusqu'à ce que lesdits revenus soient placés & amortis, & qu'alors les Chanoines les régiront par eux-mêmes.

J'ai remarqué ci-dessus qu'en 1511 il y avoit au Saint-Sépulchre treize Canonicats, & trois Chapelles décorées du même titre par une délibération du Chapitre du 19 Février. Dès l'année 1587, on en demanda la réduction, ainsi qu'en 1590 & en 1607 : elle ne fut effectuée qu'en 1713 ; le Decret est du 28 Juillet, il fut confirmé par Lettres-Patentes du mois de Septembre de la même année, enregistrées au Parlement le 14 Avril 1714. Les Canonicats furent réduits à douze, & les Chapellenies à onze. Ces Bénéfices, dont ce Chapitre est aujourd'hui composé, sont à la nomination alternative de deux Chanoines de Notre-Dame, qui ont ce droit attaché à leurs Prébendes. Le revenu des quatre Canonicats supprimés a été sagement employé à rebâtir les maisons Canoniales, & à rembourser les rentes.

Comme l'Eglise du Saint-Sépulchre est dans la dépendance du Chapitre de Notre-Dame, elle est

(*f*) Tom. 2, p. 144.

Digitized by Google

appelée une des quatre filles de la Cathédrale. Dans l'Accord de 1329, il fut dit que le Chapitre de Notre-Dame iroit en procession au Saint-Sépulchre, & y chanteroit la Grand-Messe le jour de la fête Patronale, ce qui s'observe régulièrement le troisiéme Dimanche après la Pentecôte.

Ces Chanoines jouissent de tous les droits paroissiaux sur ceux qui demeurent dans l'enceinte de leur territoire ou Cloître, & les fonctions Curiales sont remplies par le Chanoine de semaine.

Les Religieuses de S. Magloire. Les Chanoines de S. Barthélemi, & les Religieux qui leur furent substitués, possédoient une Chapelle de S. Georges hors les murs de Paris. J'ai dit, en parlant de cette Eglise, à quelle occasion l'on ajouta au nom de cet Apôtre celui de S. Magloire : les Religieux de S. Benoît le donnèrent également à la Chapelle de S. Georges ; le terrein voisin fut destiné à leur servir de Cimetière. Henri le Lorrain, & non Duc de Lorraine, comme l'a écrit du Breul (*g*), puisque c'étoit alors Thierri, ou son fils Simon I, fit rebâtir cette Chapelle, & lui donna plusieurs biens. Guinebauld, Abbé de S. Magloire, obtint de Louis le Gros la confirmation de cette donation (*h*), & la permission d'y établir deux Religieux de sa Communauté pour y célébrer l'Office divin. Les Lettres de ce Prince énoncent les biens destinés pour leur subsistance ; elles sont datées de l'an 1117. L'Abbé Lebeuf (*i*)

(*g*) Liv. 3, p. 846.
(*h*) Anecd. de D. Marten. t. 1, col. 344.
(*i*) Tom. 1, p. 289.

Digitized by Google

avance, *qu'à peine cet établissement eut été conclu, qu'on prit le parti d'y transférer de la Cité toute la Communauté, qui s'y trouvoit trop à l'étroit.* Cette époque n'est pas juste : les Religieux de S. Magloire purent bien dès-lors former le projet de s'y retirer, & en conséquence y faire bâtir tous les édifices nécessaires pour loger une Communauté, mais ils ne s'y établirent qu'en 1138 (*k*) ; ils y sont restés jusqu'en 1572, que Catherine de Médicis les fit transférer à Saint Jacques-du-haut-Pas, comme je le dirai à cet article, pour mettre à leur place LES FILLES PÉNITENTES. Corrozet, du Breul (*l*) & tous nos Historiens attribuent l'institution de cet Ordre religieux au Père Jean Tisserand, Cordelier. Ce Prédicateur s'éleva avec tant de force, de zèle & d'onction contre le libertinage, que plusieurs personnes du sexe, qui s'y étoient livrées, se mirent sous sa conduite, & résolurent de mener une vie aussi édifiante qu'elle avoit été scandaleuse. On rapporte cette circonstance à l'an 1492 ou 1493. Le nombre de ces Pénitentes augmentoit tous les jours, & il étoit nécessaire de leur procurer un asyle. Louis XII, qui n'étoit alors que Duc d'Orléans, leur céda la moitié de son Hôtel de Bohême, dit depuis *l'Hôtel de Soissons*, & il y a lieu de penser que ce fut en l'une des deux années que j'ai citées : il y a cependant quelques Auteurs (*m*) qui croient que ce ne fut qu'en 1499 que Louis XII, par sa Déclaration du mois de Mars de la même année, leur

(*k*) Gall. Chr. t. 7, col. 308.
(*l*) Corrozet, fol. 148 verso. —Du Breul, liv. 3, p. 847.
(*m*) Pigan. t. 2, p. 135.

Digitized by Google

donna la moitié de cet Hôtel ; d'autres disent (*n*) que dans les Statuts qui leur furent donnés en 1497, Charles VIII est appelé leur fondateur. Il n'est pas difficile de concilier ces contradictions. Louis Duc d'Orléans reçut les Filles Pénitentes dans son Hôtel ; dès 1492 ou 1493 il leur donna les bâtiments nécessaires, il engagea ensuite Charles VIII à autoriser cet établissement, comme il fit par ses Lettres-Patentes du 14 Septembre 1496, & ce Prince fit approuver & confirmer cet Ordre sous la Régle de S. Augustin, par une Bulle d'Alexandre VI, du mois d'Octobre de l'année suivante : c'est ainsi qu'à juste titre il est qualifié de fondateur. Quant à la Déclaration de 1499, ce n'est qu'un Acte authentique d'une cession qu'il avoit faite antérieurement, & qui n'étoit pas encore revêtue de toutes les formalités nécessaires pour en assurer la propriété aux Filles Pénitentes. A l'égard de l'autre moitié de cet Hôtel que le Duc d'Orléans s'étoit réservée, dès qu'il fut monté sur le Trône, il disposa d'une petite partie en 1498, en faveur de Pierre Lebrun, son Valet-de-chambre, & l'année suivante il fit don du reste à Robert de Franzelles, son Chambellan ordinaire, auquel il permit de le vendre aux Filles Pénitentes, qui en firent l'acquisition moyennant deux mille écus d'or couronnés, par Contrat du 6 Avril de la même année, approuvé par le Roi le 16 Juin suivant, & enregistré à la Chambre des Comptes le 3 Mai 1500 (*o*).

Catherine de Médicis ayant formé le dessein de faire bâtir un Palais près du Louvre, & ne

(*n*) Du Breul, loco cit.

(*o*) Liv. E. fol. 172 & 173.

Digitized by Google

trouvant point d'emplacement plus convenable que celui qu'occupoient les Filles Pénitentes, imagina de les transférer dans la Maison des Religieux de S. Magloire, & de placer ceux-ci à l'Hôpital de S. Jacques-du haut-Pas. Dès l'année 1564, cette Princesse avoit procuré la réunion de l'Abbaye S. Magloire à l'Evêché de Paris, & avoit pris, avant 1572, des mesures pour cette double translation. Comme nos Historiens ne sont entrés dans aucun détail sur ce qui pouvoit y avoir rapport, ils ont pensé (*p*) que cette affaire n'avoit été entièrement consommée qu'en 1580, & même en 1586, ce qui n'est pas absolument exact. Il est vrai que la sécularisation de l'Abbaye S. Magloire, accordée en 1564 par Pie IV, n'avoit pas encore eu son exécution en 1575, auquel temps Grégoire XIII l'ordonna de nouveau (*q*) par une Bulle du 29 Août de la même année, qui ne fut enregistrée que le 24 Novembre 1581. Je conviens que quoique Catherine de Médicis eût obtenu, dès 1572, des Lettres-Patentes pour la translation des Filles Pénitentes à S. Magloire, elle y fut autorisée par de nouvelles Lettres du 22 Décembre 1585 (*r*), qui furent enregistrées le 7 Mars suivant; mais on ne doit pas en inférer que cette translation n'ait été réellement effectuée qu'en cette année. 1° Le Mémoire manuscrit de ces Religieuses porte que ce fut en 1572. 2° Du Breul (*s*) & Bonfons, qui a augmenté Corrozet, & qui écrivoit en 1586, pouvoient aisément se souvenir de cette époque, & ils la placent en

(*p*) Hist. de Paris, tom. 2, p. 1155. — Piganiol, t. 2, p. 136.

(*q*) Gall. Chr. t. 7, instrum. col. 159.

(*r*) Reg. du Parl.

(*s*) Loco cit. sup.

Digitized by Google

1572. 3° Si Catherine de Médicis n'eût pu disposer de cet Hôtel dès cette même année, comment auroit-elle pu y recevoir Charles IX, comme l'avance Sauval (*t*), qui dit qu'il ne se passoit guère de semaines qu'il ne s'y trouvât, & personne n'ignore que ce Prince est mort au mois de Mai 1574. 4° La sécularisation de l'Abbaye S. Magloire n'avoit rien de commun avec la translation des Filles Pénitentes ; il ne falloit, pour l'opérer, que faire agréer l'échange de leur Monastère avec l'Hôpital de S. Jacques-du-haut-Pas, & c'est ce qui avoit déja été décidé & effectué. La preuve en est écrite dans le Contrat passé entre les parties intéressées, le 31 Octobre 1572 ; (*u*) l'Abbaye S. Magloire y est dite unie & annexée à l'Evêché de Paris ; l'Evêque, Pierre de Gondi, y est qualifié Abbé de ladite Abbaye ; il stipule en cette qualité, ainsi que *N. N.* tous Religieux profès en ladite Abbaye S. Magloire, *étant de présent audit lieu du Haut-Pas.* La Reine leur cède (outre l'Hôpital & ses dépendances) un Jardin contigu audit lieu du Haut-Pas, qu'elle avoit acquis, & qui contenoit deux arpents : elle s'engage à toutes les réparations, & *de faire parachever le logis neuf sur les fondements & selon les dessins commencés.* On voit par-là que tout étoit déja convenu & arrêté, & que les Bulles & Arrêts postérieurs n'ont fait qu'approuver, confirmer & ratifier les conventions faites en 1572, auxquelles le Contrat du 31 Octobre avoit mis le dernier sceau : il paroît même que les Religieux de S. Magloire

(*t*) Tom. 2, p. 215.

(*u*) Hist. de Par. tom. 3, p. 711.

Digitized by Google

avoient été transférés à S. Jacques-du-haut-Pas le 17 Septembre de la même année (*x*) ; par conséquent ils y étoient plus de six semaines avant la date du contrat qui leur en assure la propriété. En supposant qu'il y eût eu quelques membres de l'Abbaye de S. Magloire qui se fussent opposés aux arrangements que Catherine de Médicis avoit pris, cela n'eût point encore empêché la translation des Filles Pénitentes à S. Magloire, parce que par le Contrat dont je viens de parler, on réserva expressément le logement de l'Abbé : mais encore une fois, tout concourt à prouver que cette translation fut faite vers la fin de 1572, & que les nouvelles Lettres-Patentes d'Henri III ne furent accordées que pour confirmer & ratifier tout ce qui avoit été déja fait en vertu de celles de son prédécesseur.

A peine les Filles Pénitentes furent-elles en possession du Monastère de S. Magloire, qu'elles en prirent le nom, sous lequel elles sont indiquées dans tous les Actes & Titres postérieurs. Le malheur des temps ayant occasionné quelque relâchement dans cette Maison, on choisit huit Religieuses de l'Abbaye de Montmartre pour la réformer. Elles s'y transportèrent le 2 Juillet 1616 : leur premier soin fut d'adoucir l'austérité de quelques pratiques anciennes, & bientôt elles rétablirent l'ordre & la régularité, qui s'y sont toujours conservés depuis.

Je n'ai point cru devoir parler des Statuts singuliers que Jean-Simon de Champigni, Evêque de Paris, donna aux Filles Pénitentes ; & si je

(*x*) Gall. Chr. t. 7, col. 308.

rappelle

Digitized by Google

rappelle que la première condition qu'on exigeoit alors pour être admis dans cette Maison, étoit d'avoir été péchereſſe, ce n'eſt que pour obſerver que cette loi a été abrogée, & que depuis long-temps on n'y reçoit que des Victimes pures, & dignes de l'Epoux qu'elles choiſiſſent. Je n'ai rien dit non plus du projet d'inſtituer pour la conduite de ce Monaſtère, des Religieux du même Ordre, qui auroient fait leurs vœux entre les mains de la Supérieure. Outre que ce deſſein bizarre, qui n'eſt cependant pas ſans exemple, n'a point eu d'exécution, mon intention n'eſt que de rapporter les faits eſſentiels, ſans rechercher ceux qui ne peuvent ſervir qu'à montrer le contraſte de nos mœurs avec celles de nos ancêtres. Cet objet étoit réſervé à la plume délicate de l'Auteur des *Eſſais hiſtoriques ſur la Ville de Paris.* Je rentre dans le mien, au ſujet de la découverte (*y*) qu'on fit en 1525 & en 1549, dans les jardins voiſins de l'Egliſe, de pluſieurs oſſements avec des chaînes de fer & des potences, d'où l'on a inféré que ce lieu étoit anciennement celui de la Juſtice patibulaire de Paris. Je dois obſerver que c'étoit celle de S. Magloire, dont la priſon étoit voiſine. Chaque Seigneur avoit auſſi la ſienne, & étoit jaloux de ſes droits; il réclamoit les coupables, ſur leſquels il faiſoit exercer ſa Juſtice, & leurs corps n'étoient point portés au Gibet public, qui n'appartenoit qu'au Roi, mais aux Piliers du Seigneur qui les avoit fait punir, & au pied deſquels ils étoient ſouvent enterrés.

(*y*) Corrozet, fol, 51. — Du Breul, liv. 3, p. 346.

Digitized by Google

L'EGLISE DE S. LEU, S. GILLES. Les Religieux de S. Magloire, en permettant de bâtir sur le terrein qui dépendoit de leur Abbaye, avoient exigé que les nouveaux habitants fussent paroissiens de S. Barthélemi. L'éloignement où le Bourg-l'Abbé & les rues voisines étoient de cette Eglise, les détermina à consentir que ceux qui demeuroient dans ce quartier fissent célébrer à leurs frais l'Office divin à un Autel de S. Gilles, qui étoit dans l'Eglise de S. Magloire. Si l'on prenoit les termes à la lettre, on pourroit croire que dès-lors ils y établirent une Paroisse. On trouve dans les Archives de S. Magloire (z) un Acte de 1156, où l'on voit que le Chapitre de Notre-Dame ratifie un Echange fait entre les Religieux de S. Magloire & le Chapitre de S. Méri, par lequel ces Chanoines cédent *Terram quamdam hospitatam juxtà officinas S. Maglorii, cum omnibus consuetudinibus Parisiensibus, id est, censum, PARROCHIAM, justitiam, venditiones, investituras, &c.* Mais par le mot *Parrochia*, il ne faut pas entendre que le Chapitre de S. Méri ait accordé aux Religieux la faculté d'ériger une Paroisse, mais seulement qu'il a renoncé aux droits parochiaux qu'il étoit dans l'usage de percevoir sur partie de ce territoire. En effet, le nombre de ceux qui s'établirent dans ce quartier s'étant fort augmenté, & l'enceinte que fit faire Philippe-Auguste rendant la communication plus difficile entre la Ville & le Fauxbourg, les Religieux de S. Magloire & le Curé de S. Barthélemi consentirent qu'on bâtît près du Monastère une Chapelle succursale, dépen-

(z) Cart. S. Magl. fol. 37.

Digitized by Google

dante de S. Barthélemi. C'eſt ſans doute cet Accord, lequel eſt de l'an 1235, qui a fait dire à l'Auteur du *Calendrier hiſtorique*, qu'en cette même année la Chapelle ſuccurſale bâtie pour la commodité de ceux qui habitoient la rue S. Denys, fut érigée en Egliſe Paroiſſiale; en quoi il s'eſt trompé, puiſqu'il ne s'agit dans cet Acte que de la permiſſion d'ériger une Chapelle qui ſeroit unie à la Cure de S. Barthélemi, & qu'on ſtipule même qu'en cas qu'elle fût diſtraite de cette Paroiſſe, la Collation en appartiendroit à l'Abbé & au Couvent de S. Magloire.

Soit que cette nouvelle Chapelle fût trop petite, ou qu'on ſe contentât alors de celle qui étoit dans l'Egliſe de S. Gilles, on voit qu'au mois de Novembre 1270 (*a*) on en faiſoit conſtruire une, & qu'à cette occaſion les Religieux, pour indemniſer le Curé de S. Gilles & S. Leu de 11 ſ. dûs ſur une place *in quâ fundatur Eccleſia SS. Egidii & Lupi*, lui donnèrent 8 ſ. ſur une maiſon *in vico Anſerum*, & 3 ſ. ſur une autre *in vico de Huëleu*.

On voit par ce Titre & par une infinité d'autres, que cette Succurſale portoit le nom de S. Gilles & S. Leu. Je ne ſais quand, ni à quelle occaſion le ſecond Patron eſt devenu le premier. Cette Egliſe fut rebâtie vers 1320, & à la fin du ſiécle ſuivant. Elle n'étoit encore que Succurſale en 1611, lorſqu'on jeta les fondements du Chœur, & qu'on projeta encore d'autres agrandiſſements; mais en 1617, Henri de Gondi, Cardinal & Evêque de Paris, la ſépara de celle de S. Barthé-

(*a*) Cartul. S. Magl. fol. 76.

Digitized by Google

lemi, & l'érigea en Eglise Paroissiale. Il termina par cette érection un procès qui s'étoit élevé entre un Chanoine de Notre-Dame & un Chanoine de S. Honoré, qui prétendoient à la Cure de S. Barthélemi, & qu'il satisfit ainsi tous deux.

C'est un usage de l'Eglise de S. Leu, de faire des Prières pendant neuf jours à l'occasion de l'avénement de nos Rois à la Couronne. Elle s'y conforma en 1716; & le 14 Octobre de cette même année, Madame la Duchesse de Ventadour, Gouvernante du Roi, vint y entendre la Messe le jour qui terminoit la neuvaine : c'est à ce sujet qu'on a fait peindre le tableau qui se voit à droite dans le Chœur de cette Eglise. On y a fait en 1727 des réparations considérables, & on l'a décorée avec tant de soin, qu'elle peut mériter l'attention des Curieux.

RUE DES CINQ DIAMANTS. Elle traverse de la rue Aubri-le-Boucher dans celle des Lombards. Elle est appelée *Corrigia* (*b*) dans la donation qu'Étienne Berout fit à Sainte-Catherine, de 20 s. sur une maison sise en cette rue. Dans l'Accord fait entre Philippe le Hardi & le Chapitre de S. Méri, elle est nommée *Corrigiaria*; Guillot l'appelle *Conréerie*, & les Archives de S. Martin-des-Champs *Couroirie* & *Courouerie*; en 1421 & en 1550, *de la Corroierie* & *vieille Couroirie*. Je l'ai cependant trouvée indiquée dès 1536 (*c*) sous le nom des cinq Diamants, qui étoit l'enseigne d'une maison de cette rue. Corrozet, qui lui donne le même nom, en indiquant ensuite la rue *du Haumar* & *vieille Conrairie*, a induit en erreur l'Auteur des

(*b*) Necrol. S. Catharinæ de Cultura. 18 Juin.

(*c*) Manuscr. S. Germ. des Prés.

Digitized by Google

Tablettes Parisiennes, qui a pensé que ces trois noms pouvoient s'appliquer à la même rue; ce qui n'est pas exact, la rue du Haumar étant celle que nous nommons *Ogniard*. Je dois observer ici qu'anciennement on disoit simplement *la Pelleterie*, *la Draperie*, *la Couroirie*, *la Lingerie*, &c. sans ajouter le nom de rue, parce qu'en effet la plupart de ces endroits étoient moins de rues régulières, que des places ou carrefours. Nos Historiens, en désignant les rues qu'on y a percées, leur ont donné le nom que portoit l'endroit où elles ont été ouvertes. Corrozet en donne ici un exemple, en indiquant la rue des cinq Diamants, & ensuite la rue du Haumar & vieille Conrairie, ce qui ne signifie pas deux rues, mais seulement la rue du Haumar fise en la vieille Conrairie. On va voir la même chose au sujet de la rue des Ecrivains. Sauval (*d*) dit avoir vu des vestiges d'un Hôtel d'Alençon dans des logis à droite & à gauche de cette rue, ce qui lui fait croire qu'elle aura été coupée au travers de cet Hôtel. Je ne nie pas ce fait, mais toutes mes recherches à ce sujet ont été inutiles; j'ai seulement vu que depuis 1300, cette rue n'a jamais été interrompue dans la longueur qu'elle a aujourd'hui, & les Censiers de S. Méri n'indiquent point que cet Hôtel existât alors.

RUE DES ECRIVAINS. Elle aboutit dans la rue de la Savonnerie & dans celle des Arcis. Sauval (*e*) dit qu'en 1300 elle s'appeloit rue *de la Parcheminerie*, & qu'elle n'a pris le nom qu'elle porte que vers la fin du XIIIe siécle, temps auquel

(*d*) Tom. 2, p. 70.

(*e*) Tom. 1, p. 132.

Digitized by Google

les Maîtres à écrire s'y retirèrent ; ce qui implique contradiction. L'Abbé Lebeuf (*f*) croit que c'eſt *la Lormerie* de Guillot ; ce qui ne me paroît pas admiſſible. Cette rue ne portoit pas deux noms différents en 1300, & je crois qu'elle ne portoit ni l'un ni l'autre : cet endroit s'appeloit *la Pierre au lait* avant 1254 *, & l'on connoît encore ſous ce nom le carrefour où aboutiſſent les rues de la Heaumerie, des Ecrivains, de la Savonnerie, d'Avignon, & de la vieille Monnoie. La rue des Ecrivains n'étoit connue au XIIIe ſiécle que ſous le nom de *vicus Communis*, & en 1300 ſous celui de *la Pierre o let*, encore ne lui donnoit-on ce nom que juſqu'à la ruelle dite aujourd'hui *du Crucifix* : en 1439, on la trouve indiquée ſous le nom de la Pierre au lait dite *des Ecrivains*, & les Terriers de l'Archevêché (*g*) la confondent avec la rue de Marivaux. La Liſte des rues du XVe ſiécle les énonce toutes les deux comme parfaitement diſtinctes, par la raiſon que j'ai rapportée dans l'article précédent. Corrozet l'a oubliée, ou ne la déſigne que ſous le nom de Pierre au lait : elle eſt nommée ſur tous les Plans, rue des Ecrivains ; ce nom lui vient des Ecrivains qui s'établirent dans les petites échoppes qui étoient placées le long de l'Egliſe.

Rue & Quai de Gesvres. Cette rue a été ouverte en 1642, pour communiquer directement du Quai de la Mégiſſerie au Quai Pelletier, ou du moins à l'endroit où il a été depuis conſtruit. Elle commence au coin de la rue de la Joaillerie,

(*f*) Tom. 2, p. 591.
* Hiſt. de l'Ordre de S. Lazare, par M. Gautier de Sibert, 1772.
(*g*) Cenſ. de 1603 & 1613.

Digitized by Google

& finit au Pont Notre-Dame & à la rue Planche-Mibrai. Il faut ſe figurer qu'au commencement du ſiécle paſſé, le terrein qui eſt entre le Pont au Change & le Pont Notre-Dame alloit en pente juſqu'à la rivière, & qu'il n'étoit couvert que par quelques vilaines maiſons qui formoient la Tuerie & l'Ecorcherie, où ſont aujourd'hui la rue du Pied de bœuf en partie, & celle de S. Jérôme. En 1641, le Marquis de Geſvres demanda ce terrein au Roi; &, ſur l'avis des Tréſoriers de France, il obtint des Lettres-Patentes au mois de Février 1642, qui, malgré l'oppoſition des Bouchers & des Propriétaires des Forges du Pont au Change, furent enregiſtrées le 30 Août de la même année. Par ces Lettres, le Roi céde à perpétuité au Marquis de Geſvres les places entre le Pont Notre-Dame & le Pont aux Changeurs, du côté de l'Ecorcherie, dans la largeur qui ſe rencontroit depuis la culée du Pont Notre-Dame juſqu'à la pointe de la première pile, à condition d'y faire bâtir un Quai porté ſur des arcades & piliers poſés d'alignement depuis ladite pointe juſqu'à celle du Pont aux Changeurs, & de pratiquer quatre rues, dont une de 20 pieds de large, avec des maiſons des deux côtés ſur la longueur de 75 toiſes, (c'eſt la rue de Geſvres); l'autre de 9 pieds de large ſur 63 toiſes de long, avec des maiſons d'un ſeul côté, (c'eſt le Quai de Geſvres); un parapet de 3 pieds de haut pour conſerver la vue ſur la rivière, & deux autres rues de 12 pieds de large, pour ſéparer les maiſons du Quai d'avec celles du Pont Notre-Dame & du Pont aux Changeurs. Les Hiſtoriens de Paris (*h*)

(*h*) Tom. 2, pag. 1376. — Sauval, t. 1, p. 247.

Digitized by Google

diſent, d'après Sauval, que le Marquis de Geſvres tranſporta ſon droit à quelques Particuliers, qui, au lieu de quatre rues, n'en firent que deux : ils ſe ſont trompés, & ils n'ont pas fait attention aux deux traverſes qui vont du Quai à la rue de Geſvres, qui avoient été ordonnées, & qui étoient indiſpenſables pour donner, ou plutôt pour conſerver le jour aux maiſons qui ſont à l'extrémité des deux Ponts, & pour communiquer de la rue de Geſvres à ce Quai, parce que dans le premier deſſein il ne devoit point y avoir de communication entre ce Quai & les deux Ponts : ce ne fut qu'en 1646, que la Ville vendit la maiſon du Pont Notre-Dame, qui étoit néceſſaire pour donner une entrée ſur ce Pont. Les parapets ordonnés par les Lettres-Patentes de 1642, étoient garnis de quelques étalages ; en 1657, le Roi permit au Maréchal du Pleſſis & au ſieur Révérend, Aumônier de M. le Duc d'Anjou, depuis Duc d'Orléans, d'y faire conſtruire de petites boutiques à demi-pied du mur : depuis on a fait conſtruire des étages en ſaillie ſur toute la largeur ; au moyen de quoi ce Quai eſt couvert dans toute ſon étendue. Les deux petites rues par leſquelles on y communique ont été fermées en 1727 par des portes grillées qui ne s'ouvrent que le jour, pour la ſûreté des Marchands qui l'habitent.

RUE DE LA HEAUMERIE. Elle donne d'un bout dans la rue Saint-Denys, & de l'autre à l'extrémité des rues de la vieille Monnoie & de la Savonnerie. Ce nom vient-il d'une enſeigne du Heaume, ou des Armuriers qui les fabriquoient ?

Digitized by Google

Sauval (*i*) admet cette double étymologie : j'adopterois plus volontiers la seconde, qui peut faire présumer la première ; car on ne peut douter qu'il n'y eût plusieurs Armuriers établis dans cette rue, & elle est même souvent nommée rue *des Armuriers* dans les Regîstres de S. Jacques-de-la-Boucherie. Quelle que soit la véritable, cette rue est désignée, en 1300, sous le nom de la *Hiaumerie*, & ne paroît avoir changé que dans la prononciation ou dans l'orthographe.

Il y a dans cette rue deux cul-de-sacs, l'un qui porte le même nom de la Heaumerie, & qui me paroît représenter *la Lormerie* de Guillot, qu'il place près de la Heaumerie. On appelle *Lormiers* ceux qui fabriquent de petits ouvrages en fer ou en cuivre ; ils avoient leur Confrairie à S. Jacques, & il étoit naturel qu'ils se fussent placés près de ceux qui faisoient les *Heaumes* ou Casques, & les *Hautberts* ou Cotte-de-mailles, auxquels ils fourniſſoient les treillis, les chaînes & les anneaux, qui faisoient partie de ces armures. L'Abbé Lebeuf (*k*) pensoit au contraire, que la Lormerie étoit ou la rue des Ecrivains, ou le cul-de-sac du Chat blanc, quoique je n'aie trouvé leurs noms qu'en 1300. Je crois cependant que la Lormerie convient mieux au cul-de-sac de la Heaumerie, qu'aux deux rues auxquelles cet Auteur l'a attribuée. *Voyez* Rue Trognon.

Le second cul-de-sac est celui *du For-aux-Dames*, que presque tous nos Plans placent mal-à-propos où est celui de la Heaumerie. Il doit ce nom aux Dames Religieuses de Montmartre, qui

(*i*) Tom. 1, p. 141.

(*k*) Tom. 2, p. 591.

Digitized by Google

avoient en cet endroit l'Auditoire de leur Juriſdiction, & une Priſon; cela n'a ceſſé que depuis l'Edit du mois de Février 1674, qui a réuni au Châtelet les Juſtices Seigneuriales.

RUE S. JACQUES-DE-LA-BOUCHERIE. Elle aboutit à la Porte de Paris & à la rue Planche-Mibrai. Il paroît, par le dire de Guillot, que dès 1300, elle étoit connue ſous le nom de S. Jacques; *en la rue S. Jacque & ou Porce m'en ving*; on la trouve ſous le même nom en 1364, dans quelques Titres de S. Méri: cependant alors, & même en 1373, on lui donnoit encore celui de *la Vannerie*, qu'elle avoit porté, parce qu'on ne la diſtinguoit pas de cette même rue, dont elle fait la continuation. Sauval (*l*) croit que ce nom ſignifie *Avoinerie*, & c'eſt celui qu'il donne à la rue de la Vannerie, qui, ſelon lui, s'appeloit en 1269, *vicus in Avenaria*. Je n'ai point lu ce Titre, qu'il ne cite pas, & je n'ai point trouvé cette rue ainſi nommée; mais je puis aſſurer qu'en 1273 on diſoit *Vaneria*. Elle perdit le nom de la Vannerie pour prendre celui du *Porce* ou *Porche S. Jacques*, où elle conduiſoit, parce qu'il étoit alors ſitué au midi de cette Egliſe. On la nomma enſuite rue *du Crucifix S. Jacques*, à cauſe de l'enſeigne & du nom du Fief du Crucifix; on la trouve ainſi déſignée ſur un Plan-Terrier de S. Méri de 1512, & dans Sauval: cet Auteur (*m*) dit qu'on l'a appelée rue *des Rats*, je n'en ai point trouvé de preuve; ce nom n'a été donné qu'au cul de-ſac du Chat blanc. Il y a quelques Titres (*n*) qui indiquent cette rue ſous

(*l*) Tom. 1, p. 143.
(*m*) Tom. 1, p. 125.
(*n*) Arch. de S. Méri.

Digitized by Google

le nom de *la grande Boucherie* : elle doit celui qu'elle porte, à l'Eglise dont je vais parler.

L'EGLISE DE S. JACQUES-DE-LA-BOUCHERIE. Elle est du nombre de celles dont l'origine est inconnue. C'est sans doute à l'incertitude où nous sommes de l'époque de sa fondation, qu'il faut attribuer les différentes opinions de ceux qui ont écrit sur la Ville de Paris. Le plus grand nombre, tels que du Breul, Malingre, Sauval, & les Historiens de l'Eglise & de la Ville de Paris (*o*), semblent adopter la tradition qui porte, qu'anciennement c'étoit une Chapelle sous l'invocation de Ste Anne, qui devint Paroisse sous le régne de Philippe-Auguste, lors de la nouvelle enceinte que ce Prince fit faire. L'Abbé Lebeuf (*p*) a pensé que cette Chapelle n'étoit pas sous le nom de Ste Anne, mais sous celui de Ste Agnès; & l'Auteur des *Tablettes Parisiennes* (*q*), en se conformant à cette idée, en place l'origine en 700, sans en indiquer, à son ordinaire, aucune preuve : Sauval la fixe vers 954, la Caille en 1137, & tous les autres vers 1200. Pour favoriser sa conjecture, l'Abbé Lebeuf croit qu'Henri I, ou la Reine Agnès de Russie sa femme, purent faire construire cette Chapelle, qu'on appela de Ste Anne, parce que le nom d'Agnès se disoit en latin *Agna* & *Anna*. Je n'ai ni les lumières, ni les connoissances de ce savant Académicien : j'avoue que, malgré toutes mes recherches, je n'ai point trouvé qu'on ait dit *Agne* ou *Anne* pour Agnès,

(*o*) Du Breul, p. 862. — Malingre, p. 549. — Sauval, t. 1, p. 360. — Hist. Eccl. Par. t. 2, p. 295. — Hist. de Paris, t. 1, p. 241.

(*p*) Tom. 1, p. 314.

(*q*) Page 58.

Digitized by Google

mais on s'en eſt ſervi pour le nom de la Mère de la ſainte Vierge. Je conviendrai volontiers avec lui, qu'on ne rendoit pas communément à cette Sainte un culte public en Occident avant le XIIIe ſiécle ; l'uſage n'étoit pas alors introduit dans l'Egliſe Romaine, de célébrer des Fêtes en l'honneur des Saints ou Saintes qui avoient vécu avant la venue de Jéſus-Chriſt ; mais on n'ignore pas non plus, que ſouvent les Fidèles ont prévenu, par dévotion, les Decrets de l'Egliſe, & que ces Saints ont porté des noms qui n'étoient point inſcrits dans le Martyrologe. Il y en a des exemples ſans nombre ; on voit même que le culte de pluſieurs d'entr'eux n'a été introduit en Occident que pluſieurs ſiécles après celui qui leur étoit décerné chez les Grecs : celui de ſainte Anne en eſt une preuve, puiſque dès le VIe ſiécle ſon nom eſt écrit dans leurs Synaxaires & dans leurs Ménées, que Juſtinien I fit conſtruire à Conſtantinople (*r*) une Egliſe ſous ſon invocation vers l'an 550, & qu'on en bâtit encore pluſieurs autres dans les ſiécles ſuivants. J'ajouterai encore que, ſuivant nos meilleurs Hiſtoriens, la Princeſſe de Ruſſie qu'épouſa Henri I, s'appeloit Anne, & non Agnès ; & je ne crois pas que leur témoignage puiſſe être détruit par l'opinion de l'Abbé Lebeuf, qui a imaginé que dans la Charte de fondation de S. Martin-des-Champs, il faut lire *ſignum Agnetis*, au lieu d'*Annæ Reginæ*, qui s'y trouve (*s*) après la ſignature d'Henri I, & celle de Philippe ſon fils.

(*r*) Du Cange, Hiſt. de C. P. liv. 4.

(*s*) Hiſt. S. Martini, p. 6.

Digitized by Google

S'il eût été poſſible de concilier les contradictions des Auteurs que j'ai cités, & de fixer l'époque de la première origine de cette Egliſe, elle eût ſans doute été tirée de l'obſcurité par M. l'Abbé Villain, qui nous a donné en 1758 un *Eſſai* de ſon Hiſtoire particulière ; mais comme ſes recherches ont été infructueuſes, il a cru pouvoir oppoſer des conjectures à des conjectures, & en conſéquence il nous repréſente cette Chapelle (*t*) comme *fondée dans des temps peu éloignés de ceux de la domination Romaine.* Il eſt certainement trop judicieux pour avoir penſé, que quelques ſiécles de plus puiſſent donner plus de relief & de conſidération à ſon Egliſe, lorſqu'il étoit dans l'impoſſibilité de le prouver : il ne s'eſt livré à cette idée, que parce qu'il n'a enviſagé les accroiſſements de Paris du côté du nord ; que comme de ſimples habitations de Bouchers & de Tanneurs, que la Police Romaine excluoit des Villes. Mais ce Fauxbourg étoit habité, dès les commencements, par toutes ſortes de Citoyens ; ſous la première & ſous la ſeconde Race, nos Hiſtoriens font mention des Egliſes de S. Martin, de S. Laurent, de S. Gervais, de la Chapelle de S. Pierre, dite depuis S. Méri, & de celle de Sainte Colombe, qu'on croit être l'Egliſe de Saint Bont : dans le même temps on parle des Egliſes de S. Paul & de S. Germain, appelé enſuite l'Auxerrois ; mais aucun ne rapporte qu'il y eût une Chapelle aujourd'hui repréſentée par l'Egliſe de S. Jacques ; nulle trace, nul veſtige de cette Chapelle avant le XIe ſiécle, & peut être même le

(*t*) Page 6.

Digitized by Google

ſuivant. L'Abbé Lebeuf a conjecturé que l'ancienne Egliſe de S. Martin étoit ſituée vers l'endroit où eſt celle de S. Jacques : cette opinion me paroît oppoſée à tous les monuments qui nous reſtent, comme je me propoſe de le faire voir à l'article de cette ancienne Baſilique.

Il n'y a pas plus de certitude ſur la manière dont cette Chapelle s'eſt trouvée dans la dépendance de S. Martin-des-Champs. Il ſeroit facile de lever cette incertitude, s'il étoit vrai, comme le dit du Breul (*u*), que le Chœur & le côté gauche de la Nef fuſſent dans la Cenſive de S. Martin, mais il ne m'a point paru qu'elle s'étendît juſque-là ; & ſi cela eût été ainſi, les Religieux auroient eu ſur ce terrein, & par conſéquent ſur l'Egliſe, des droits de propriété ou de Juſtice. Or, il paroît par l'Hiſtorien même de S. Martin (*x*), qu'ils en ſont redevables à la donation qui leur en fut faite par Ponce Archambert ; ce qui a fait croire à l'Auteur de *l'Eſſai ſur l'Hiſtoire de S. Jacques* (*y*), cité plus haut, que ce don avoit été fait du temps de Charles-Martel. D'autres (*z*) diſent que c'étoit un Prieuré régulier, dépendant de S. Martin : c'eſt ce qu'on trouve expoſé dans le vu d'un Arrêt de 1526 ; ce qui ne me ſemble pas vraiſemblable. Enfin il y en a (&) qui prétendent que cette Egliſe a été donnée aux Religieux de S. Martin par les Evêques de Paris, & que ce don a été confirmé par Etienne de Senlis en 1123. Je devrois, comme l'Auteur qui m'a fourni ces notes, me borner à les rapporter ; &

(*u*) Du Breul, ibid.
(*x*) Hiſt. S. Martini, pag. 444.
(*y*) Note à la page 12.
(*z*) Ibid.
(&) Ibid.

Digitized by Google

l'on ſeroit en droit de me taxer de témérité, ſi, avec moins de lumières & de connoiſſances que lui ſur cet article, j'oſois m'écarter de la prudence dont il me donne l'exemple. Qu'on me permette cependant, parmi tant de variations & d'obſcurités, de dire ce que je crois être le plus vrai. Il exiſtoit certainement au XIIe ſiécle une Chapelle à l'endroit où eſt ſituée l'Egliſe de S. Jacques-de-la-Boucherie, mais je n'ai point de preuve qu'elle portât le nom de Ste Anne; & ſi elle eût été ſous l'invocation de Ste Agnès, ſon culte s'y ſeroit perpétué comme étant celui de la première Titulaire: cependant on n'en a jamais fait ni la Fête, ni même de Mémoire particulière dans cette Egliſe. Les Religieux de S. Martin ne la poſſédoient point encore en 1097, ni en 1108, puiſqu'elle n'eſt point énoncée dans les Bulles d'Urbain II & de Paſcal II, de ces années-là (*a*); mais elle ne tarda pas à leur appartenir, & ce fut peut-être un don de Ponce, Abbé de Cluni, qui vivoit dans ce temps. Il y a grande apparence qu'elle fut alors érigée en Paroiſſe, pour la commodité des habitants qui ſe trouvoient trop éloignés de S. Martin, où ils faiſoient faire l'Office, & qui pouvoient avoir beſoin des Sacrements la nuit. Elle ſe trouve indiquée ſous le titre de Paroiſſe dans la Bulle de Calixte II de 1119 (*b*), qui rappelle toutes les poſſeſſions de l'Egliſe de S. Martin, & c'eſt le premier Titre authentique que j'aie vu qui faſſe mention de cette Egliſe, & qui prouve que du Breul, Sauval, & les autres que j'ai cités au

(*a*) Hiſt. S. Mart. p. 148 & 153.

(*b*) Ibid. p. 156.

Digitized by Google

commencement de cet article, ſe ſont trompés en ne fixant l'érection de la Paroiſſe que ſous Philippe-Auguſte, & vers l'an 1200. Je ne parle point ici d'un Titre cité par l'Hiſtorien de S. Jacques (*c*), qui paroît indiquer un enterrement qui y fut fait en 1060, cet acte portant avec lui tous les caractères qui peuvent en faire ſuſpecter la date.

Cette Egliſe n'eut d'abord aucun ſurnom ; celui de la Boucherie lui fut donné, ſoit à cauſe qu'elle eſt voiſine de la grande Boucherie, ſoit parce que la plupart des maiſons qui l'environnoient dans les premiers temps, étoient occupées par les Bouchers. On ne lui donna ce ſurnom, dit l'Abbé Lebeuf (*d*), que lorſqu'il fut beſoin de la diſtinguer de deux autres Egliſes ſous le nom de S. Jacques. L'origine de ces dernières ne remonte qu'au XIVe ſiécle, & l'on peut prouver que plus de 60 ou 70 ans auparavant, celle-ci eſt appelée *Eccleſia S. Jacobi de* ou *in Carnificeriâ*. L'augmentation du nombre des Paroiſſiens l'a fait ſucceſſivement accroître, & l'utilité publique obligea, en 1672, de retrancher quelque choſe des Chapelles du chevet pour élargir la rue des Arcis. L'Egliſe, telle que nous la voyons, & la Tour, ont été achevées ſous le régne de François I ; mais on y a fait depuis des augmentations du côté de la rue S. Jacques, & on l'a décorée autant qu'il a été poſſible.

Avant que de finir cet article, je crois devoir diſcuter un fait de Topographie ancienne, au ſujet des écarts de la Paroiſſe de S. Jacques dans la rue de la Pelleterie. Son territoire s'étend ſur

(*c*) Page 7.

(*d*) Tom. 1, p. 321.

toutes

Digitized by Google

toutes les maisons de cette rue qui sont du côté de la rivière, à l'exception de la ruelle du Port-aux-œufs, & de trois maisons, dont une située du côté du Pont au Change, & deux du côté du Pont Notre-Dame, qui font les angles de cette ruelle, & sur dix maisons situées du côté de S. Barthélemi, vers S. Denys-de-la-Chartre. L'Abbé Lebeuf (*e*) a pensé que les Pelletiers ou Tanneurs n'étant point admis dans les Villes, avoient leurs boutiques & ouvroirs entre les murs & la rivière, & que c'est pour cette raison qu'ils ont été attribués à S. Jacques. Les lumières & les connoissances de cet Académicien inspirent tant de confiance, que l'Historien de cette Paroisse n'a pas fait difficulté d'adopter son opinion, parce qu'indépendamment de la probabilité, il n'a point sans doute trouvé dans les Archives de son Eglise de Titres qui pussent la combattre; mais je me persuade aussi qu'il n'en a point trouvé qui pussent l'appuyer.

Pour faire cadrer toutes les parties de son système, l'Abbé Lebeuf a imaginé de rapprocher les anciens murs de près de 20 toises, & de les faire aller en ligne droite, au lieu que la rue de la Pelleterie décrit une ligne courbe. Afin de mettre mes Lecteurs à portée d'apprécier son opinion, j'observe, 1° que la seule inspection de tel Plan de Paris qu'on voudra choisir, n'admet point cette direction arbitraire des anciens murs, qui, suivant son système, auroient abouti au moins en direction de la rue du Haut-Moulin, & auroient laissé en dehors tout l'emplacement de S. Denys-de-la-Chartre; 2° que cette direc-

(*e*) Tom. 1, p. 323.

Digitized by Google

tion est opposée non-seulement à la vérité, mais au système de l'Abbé Lebeuf (*f*), qui place un Oratoire de S. Martin dans la Cité, en-deçà de la Porte, & où est aujourd'hui la Tour de l'Horloge ; par conséquent le mur qui étoit contigu ne pouvoit que se continuer le long de la rivière, & ne rentroit pas de 20 toises dans la Cité pour passer dans la rue de la Pelleterie. 3° L'Abbé Lebeuf (*g*) convient qu'en 1392 il restoit encore des vestiges de l'ancienne enceinte, & qu'on y voyoit une maison assise sur une vieille tour nommée *la Tour Roland*, & anciennement *Marquefas*, dont j'ai parlé à l'article du Port-aux-œufs. Or cette tour faisoit partie de l'enceinte, & la maison qu'on y a construite est encore distante de la rue de la Pelleterie au moins de 10 toises. 4° Comment supposer que les Pelletiers ou Tanneurs eussent pu s'établir au-delà des murs, sur le bord de la rivière, dans un espace aussi étroit ? Les fréquentes inondations n'auroient-elles pas emporté leurs boutiques & leurs ouvroirs ? Enfin, nos pères n'étoient ni sensuels, ni délicats, & il n'y a guère d'apparence que la Police Romaine fût encore en usage parmi eux au XIe siécle, temps où l'ancienne enceinte de la Cité ne subsistoit plus : en supposant même qu'elle existât pour-lors, les Pelletiers ou Tanneurs pouvoient préparer & laver leurs peaux au-dessus ou au-dessous de la Cité, & l'Abbé Lebeuf n'a pas ignoré qu'ils ne se sont établis dans cette rue qu'en l'année 1183, qui est celle où Philippe-Auguste leur donna 18 maisons que les Juifs y occupoient auparavant.

(*f*) Tom. 1, p. 284. | (*g*) Tom. 1, p. 324.

Digitized by Google

Ces raiſons me paroiſſent ſuffiſantes pour détruire l'opinion de cet Académicien: je deſirerois pouvoir lui oppoſer encore les Titres qui ont attribué les habitants de cette rue à la Paroiſſe de S. Jacques; mais il n'en exiſte peut-être plus, ou du moins ils ont échappé aux recherches de l'Hiſtorien de cette Egliſe, & aux miennes. Je conjecture donc que cette attribution n'eſt pas antérieure à l'Echange qué le Roi Louis le Gros fit en 1133, avec les Religieux de S. Martin, de S. Denys-de-la-Chartre contre l'Egliſe de Montmartre. La rue de la Pelleterie ſe trouvoit en partie dans la Cenſive de S. Denys-de-la-Chartre; il étoit naturel, ſuivant l'uſage, que ces Religieux aſſujettiſſent leurs Vaſſaux & leurs Cenſitaires à la Paroiſſe de leur Monaſtère, ou autre dans leur dépendance. Celle de S. Jacques étoit de ce nombre, elle étoit nouvellement érigée près de la Cité: c'étoit un motif ſuffiſant pour lui attribuer les habitants qui dépendoient de S. Denys-de-la-Chartre. Les paſſages ou Places publiques ne faiſant point partie des Cenſives particulières, on n'a pu ni dû attribuer à S. Jacques les habitants qui ont obtenu du Prince la permiſſion d'y bâtir, & de-là vient que deux ou trois maiſons qui ſont vis-à-vis S. Denys-de-la-Chartre, ne ſe trouvent pas de la Paroiſſe de S. Jacques. A l'égard de celles qui formoient les angles de la petite ruelle qui eſt dans la rue de la Pelleterie, elles dépendoient de S. Eloi. Les autres maiſons des deux côtés de cette rue, qui ſont de la Paroiſſe de S. Jacques, & qui relevoient ou de S. Eloi, ou de Sainte Géneviève, lui auront été attribuées en vertu de quelques échanges: je n'en

Digitized by Google

puis citer les Titres, mais je suis fondé à le supposer, parce qu'au commencement du XIVe siécle, tout le côté méridional de la rue de la Pelleterie étoit de S. Barthélemi, que S. Jacques y a dix maisons, & qu'alors cette Eglise en avoit plusieurs dans la rue de la Draperie, où elle ne possède rien actuellement. Voilà ce que je présume de plus vraisemblable sur l'origine de l'attribution à la Paroisse de S. Jacques, des habitants de la rue de la Pelleterie qui en dépendent. A l'égard des maisons de cette Paroisse qui sont sur le Pont au Change, & qui ne commencent qu'à moitié de ce Pont des deux côtés, l'Historien de cette Eglise convient qu'il n'est pas facile d'en rendre raison. Je ne puis opposer à ses conjectures qu'une autre conjecture. J'ai déja remarqué que le Pont au Change n'a pas toujours été situé au même lieu où nous le voyons aujourd'hui : s'il étoit plus près, comme il l'a été, du Pont Notre-Dame, il devoit naturellement être de la Paroisse de S. Jacques ; en le rebâtissant plus bas, & hors de son territoire, c'eût été une injustice de ne la pas indemniser. Il étoit donc naturel, dans ce cas, de lui attribuer la moitié du Pont : l'on a observé la même chose pour d'autres Paroisses. En jetant les yeux sur le Plan de celle de S. Germain-l'Auxerrois, on voit une ligne qui coupe assez également la rivière par moitié dans sa longueur : la rive gauche reste à S. Sulpice & à S. André-des-Arcs : sur le grand bras, S. Germain a la droite, & S. Barthélemi la gauche. Quand on a construit des Ponts, qu'on les a couverts de maisons, qu'on a placé auprès ou dessous, des moulins, des gors, des bateaux à lessives, &c.

Digitized by Google

l'usage a été de les attribuer aux Paroisses qui étendent leurs territoires sur le rivage. Le Pont S. Michel se trouve, par cette raison, partagé entre trois Paroisses, & cette division me paroît juste & naturelle. J'imagine que celles du Pont au Change, & celles du Pont aux Meûniers tant qu'il a subsisté, n'ont pas eu d'autre motif, du moins c'est la raison la plus plausible que je puisse en donner.

On trouve dans la rue S. Jacques-de-la-Boucherie un cul-de-sac appelé *du Chat blanc* : en 1300 & jusqu'à la fin de ce siécle (*h*), on le nommoit *rue Jehan Chat blanc* & *Charblanc*, ensuite *ruelle Gilles Chatblanc* ; & en 1498 (*i*), dans une Sentence d'ordre du 17 Novembre, on le nomme *rue Guichard le Blanc* ; ce qui prouve qu'il doit ce nom à une Famille, & non à une enseigne, comme semble l'indiquer un Contrat (*k*) où il est nommé *ruelle sans bout, où gist le Chat blanc.* On lit en effet, dans des Lettres de l'Official de Paris de 1315 (*l*), le nom de Gilles Chablanc parmi ceux des Bouchers de la grande Boucherie. Comme cette ruelle, ou cul-de-sac, n'est pas nommée dans Guillot, l'Abbé Lebeuf a pensé que c'étoit la Lormerie dont j'ai parlé ci-dessus : de Chuye l'appelle *petite rue des Rats.*

Rue. S. Jérôme. Elle aboutit d'un côté à la rue de Gesvres, & de l'autre à celle de la Tuerie. J'ai déja observé que toute cette partie de terrein étoit anciennement l'Ecorcherie, & que M. de Gesvres obtint la permission d'y faire bâtir. On

(*h*) Sauval, t. 1, p. 124.
(*i*) Cens. S. Eligii.
(*k*) Ibid.
(*l*) Hist. de S. Jacques, p. 87.

Digitized by Google

la nomma *petite rue* ou *ruelle de Gesvres* : la mal-propreté dont elle étoit, la fit appeler par le peuple *rue Merderet* : c'est ainsi qu'elle est désignée sur un Plan manuscrit du Domaine. Une statue de S. Jérôme, placée à un de ses angles dans la rue de Gesvres, lui a fait donner le nom qu'elle porte à présent.

RUE DE LA JOAILLERIE. Elle va du Pont au Change à la rue S. Jacques-de-la-Boucherie. Sauval (*m*) dit qu'en 1300, elle s'appeloit rue *du Chevet S. Lieufroi* : elle portoit le même nom en 1313 ; mais il faut observer qu'alors elle ne s'étendoit pas, comme aujourd'hui, jusqu'à la rue S. Jacques-de-la-Boucherie, ni même jusqu'à la Boucherie. Le terrein sur lequel on l'a ouverte de ce côté, étoit occupé par un four mentionné dans nos Historiens sous les noms de *Four d'Enfer* & de *Four du Métier*. Il fut détruit sous le régne de Charles V, par Hugues Aubriot, Prevôt de Paris ; & comme cette démolition procura un passage direct au grand Pont, on le nomma la rue *du Pont au Change*. Elle a pris le nom de la Joaillerie, des Orfévres & Joaillers qui vinrent s'y établir après l'incendie du Pont au Change en 1621, & ils en occupoient tout le côté droit en venant de ce Pont : cependant on la trouve indiquée sur les Plans de Gombouſt & de Bullet, en 1652 & 1676, sous le nom de rue du Pont au Change ; il y en a d'autres où elle est nommée rue *de la vieille Joaillerie*, & suivant Sauval & le *Tableau* des rues de Paris, *rue de la vieille Chevalerie*. Je n'ai trouvé ce dernier nom dans aucun autre endroit.

(*m*) Tom. I, p. 144.

Digitized by Google

RUE S. LEUFROI. Elle eſt ſituée en face du Pont au Change, & aboutit à la Porte de Paris. Comme elle paſſe ſous le grand Châtelet, on la trouve ſouvent nommée rue *du Châtelet*: en 1313, on ne la déſignoit que ſous le nom de *rue devant le Chaſtel*. Elle doit ſon nom à une Chapelle qui autrefois y étoit ſituée.

L'EGLISE DE S. LEUFROI. Les ravages que commirent les Normands dans cette Province à laquelle on a depuis donné leur nom, obligèrent, ſur la fin du IXe ſiécle, les Religieux de l'Abbaye de la Croix-ſaint-Ouen, Diocèſe d'Evreux, de ſe réfugier à Paris avec les Corps de S. Ouen, de S. Leufroi, & de quelques autres Saints. Nos Hiſtoriens (*n*) diſent qu'ils furent reçus avec leurs Reliques à S. Germain-des-Prés, qu'ils s'aſſociérent eux & leurs biens à cette Abbaye, & que cette union fut *confirmée* par Charles le Simple en 918; mais qu'elle ne fut pas de longue durée, puiſque la même année les Religieux de la Croix-ſaint-Ouen s'en retournèrent chez eux, & laiſsèrent par reconnoiſſance à S. Germain-des-Près le Corps de S. Leufroi, & celui de S. Thuriaf, qu'on y conſerve encore. Les Auteurs de la *Nouvelle Gaule Chrétienne* (*o*) ont embraſſé la même opinion, & l'Abbé Lebeuf (*p*) n'a pas cru s'égarer, en adoptant un ſentiment juſtifié par le

(*n*) Du Breul, p. 795; & Suppl. p. 79. — Hiſt. de l'Abbaye, p. 60. — Hiſt. Eccl. Par. t. 1, p. 523. — Hiſt. de Paris, t. 1, p. 111. — Baillet, 21 Juin & 13 Juillet.

(*o*) Gall. Chriſt. t. 7, col. 431.

(*p*) Tom. 1, p. 69.

Digitized by Google

témoignage de D. Mabillon (*q*), & de ses savants Confréres. Comme ni eux, ni les Auteurs que j'ai cités, ne font mention de la Chapelle de S. Leufroi, ni de son origine, ni de son Fondateur, cet Académicien a recours à une conjecture qui *lui paroît très-vraisemblable. Quelque grand Seigneur, ou Prince, ou riche Bourgeois, ayant dévotion à S. Leufroi, & en ayant obtenu des Reliques, bâtit cette Eglise. Le voisinage du grand Châtelet porteroit à croire qu'elle auroit été construite par quelque Comte ou Vicomte de Paris.* Je demande sur quoi cette conjecture est appuyée, & ce qui la rend vraisemblable. D'après son système, ce ne peut-être avant l'arrivée des Religieux de la Croix-saint-Ouen en 898; seroit-ce pendant le séjour qu'ils firent à Paris? mais il n'y a nulle preuve que dans cet intervalle la Châsse de S. Leufroi ait été ouverte, ni peut-être même exposée à la vénération des Fidèles, comme je le dirai ci-après; seroit-ce lors de leur retour en 918? mais alors on ne put faire aucune distribution des Reliques de S. Leufroi: la Châsse qui les renfermoit ne fut ouverte qu'en 1222 (*r*), & l'on ne voit point qu'il en ait été donné à aucun Comte ou Vicomte de Paris. Si ce fut en cette année qu'on put en obtenir, je répondrai à cette objection, qu'il y avoit alors plus d'un siécle que la Chapelle S. Leufroi existoit, & qu'on n'y possédoit point de ses Reliques, puisque Denys Tostée, Orfévre, & les habitants voisins en demandèrent à l'Abbaye S. Germain-des-Près, qui leur accorda une partie de Côte en 1592 (*s*).

(*q*) Mabill. Ann. Bénéd. t. 1, p. 392.

(*r*) Du Breul, Suppl. p. 81.

(*s*) Id. Antiq. p. 796.

Digitized by Google

Puiſque nous n'avons point de lumières ſur la fondation de cette Chapelle, qu'il me ſoit permis de hazarder auſſi une conjecture, qui paroîtra peut-être plus vraiſemblable que celle que je viens d'attaquer. Je penſe donc que les Religieux de la Croix-ſaint-Ouen ſe réfugiant à Paris, dûrent s'adreſſer au Roi, ou au Comte, ou aux Officiers Municipaux, pour avoir un aſyle, & que ceux-ci purent leur donner l'ancien Parloir aux Bourgeois, & la Chapelle qui en dépendoit, où ils déposèrent leurs Reliques. Dom Mabillon(*t*), qui varie ſur cette époque qu'il place en 898 dans un endroit, & en 918 dans un autre (*u*), qui parle de l'union de ces Religieux à ceux de S. Germain dix ans après leur arrivée, quoiqu'il eût avancé que dès-lors ils avoient été reçus à l'Abbaye, ne paroît cependant point éloigné de cette idée (*x*). Il eſt probable que la continuité des ravages cauſés par les Normands, & le peu d'intervalle qu'il y eut entre les hoſtilités qu'ils commirent, obligèrent les Religieux de la Croix-ſaint-Ouen à profiter des reſſources que leur offroient ceux de S. Germain; ils étoient privés de ſecours, leurs biens étoient devenus la proie des barbares, auxquels on en avoit abandonné une partie par les Traités: dans ces extrémités, ils avoient trouvé dans la charité de leurs Confréres de quoi fournir à tous leurs beſoins, & ce fut pour en procurer à ceux-ci une eſpéce d'indemnité, que Robert, frère du Roi Eudes, qui jouiſſoit de l'Abbaye S. Germain, pria Char-

(*t*) Loco cit. ſup.
(*u*) Pag. 318 & 359.
(*x*) Acta SS. Ben. ſæc. 3, part. 1, p. 594.

Digitized by Google

les le Simple d'y unir celle de la Croix-saint-Ouen. Je crois pouvoir appuyer mon opinion sur la Charte même d'union, & sur les faits qui l'ont suivie : elle (*y*) est datée de Compiégne, le 2 des Ides de Mars (le 14), Indiction 6, l'an 26 du régne de Charles, le 21 de sa réintégrande ; ces époques concourent avec l'an 918. 1° Il n'est point parlé dans cette Charte d'une union précédente dont on accorde la confirmation, mais d'une union actuelle. On y lit : *Robertus.... suggessit concedere Abbatiam quæ nuncupatur Crux S. Audoeni, Monachis prælibati Confessoris Germani.* 2° Ce n'est point à la réquisition des Religieux de la Croix-saint-Ouen ; il n'en est point parlé, ni même de leur consentement, qui cependant étoit nécessaire pour une semblable union. 3° Il semble que cette union ait été involontaire de leur part, puisqu'à peine un mois s'étoit écoulé depuis qu'elle avoit été ordonnée, que la paix avec les Normands ayant été signée, ces Religieux retournèrent à leur Monastère. 4° On peut encore inférer du Diplôme de Charles III, que les Reliques de S. Leufroi & des autres Saints, apportées de Normandie, n'avoient point encore été déposées à l'Abbaye S. Germain, puisqu'un des motifs de cette union étoit de les exposer à la vénération publique ; motif qu'on ne pouvoit alléguer, si elles eussent été à S. Germain-des-Prés : *Corpora Sanctorum hactenùs debitâ veneratione carentium.... quapropter, tàm pro veneratione sanctorum cinerum Audoeni scilicet Archiepiscopi, necnon*

(*y*) Du Breul, suppl. p. 84. — Mabill. ibid. p. 359 ; & in Append. p. 697.

Digitized by Google

beatorum Confeſſorum Leufredi fratriſque ejus Agofredi, &c. & il ajoute, que c'eſt dans l'intention qu'elles y ſoient transférées : *ut deinceps prædictorum membra Sanctorum diù divino Officio carentium, ab eiſdem Cœnobitis reverenter ſuſciperentur, cultuque divino ſecùs beatos artus Germani collocata honorarentur.* Si les Religieux de la Croix-ſaint-Ouen avoient été reçus, à leur arrivée, à S. Germain-des-Prés, les Reliques qu'ils avoient apportées n'auroient-elles pas été dépoſées dans cette Egliſe ? n'y auroient-elles pas attiré un concours de dévotion ? auroient-elles été privées *long-temps* du culte & de la vénération des Fidèles ? Il en faut donc conclure, contre l'aſſertion des ſavants Bénédictins que j'ai cités, & des Hiſtoriens qui les ont ſuivis, que ces Reliques furent d'abord miſes dans la Chapelle du Parloir aux Bourgeois, qui en conſéquence en prit le nom, & qu'elles n'en furent tirées que lors de l'union des Religieux qui les avoient apportées, avec ceux de l'Abbaye S. Germain ; union involontaire de leur part, qui ne dura qu'un mois, & qui n'a aucun des caractères qui annoncent une donation libre & fondée ſur la reconnoiſſance. La petite Chapelle qui avoit ſervi de dépôt aux reliques de S. Leufroi, avoit ſans doute été fréquentée par les Fidèles ; la dévotion aura ſuggéré d'y mettre un Chapelain pour y faire l'Office : mais comme elle étoit ſituée ſur la Paroiſſe de S. Germain-l'Auxerrois, il étoit juſte que ce Chapitre jouît du droit de Patronage ; c'eſt ce qui lui fut accordé (z) par des Lettres de Galon, Evêque de Paris,

(z) Hiſt. de Paris, t. 3, p. 114. — Cart. S. Germ. Autiſſ. fol. 19 & 20 verſo.

Digitized by Google

en 1113, confirmées par Maurice de Sully en 1191, & ratifiées en 1253 par Renauld de Corbeil, qui annexa les revenus de cette Chapelle au Chapitre de S. Germain, pour augmenter les diſtributions des Chanoines. Il eſt encore fait mention de cette Chapelle (&) dans le Teſtament de Chriſtophe Malcion, Chambellan de Philippe-Auguſte en 1205. Le terme d'*Egliſe*, les expreſſions *Cura Capellæ*, *Sacerdos*, *Presbyter S. Leufredi*, *Eccleſiam & perſonæ præſentationem*, qu'on lit dans les Lettres de Maurice de Sully, doivent faire penſer que déja cette Chapelle étoit réputée Cure, parce qu'alors elles étoient en uſage pour déſigner une Egliſe Paroiſſiale. On en trouve encore la preuve dans une diſpoſition particulière de ces mêmes Lettres. Maurice confirme le don fait par Robert Baudouin, ſa femme & ſes enfants, à Jean, *Prêtre* de S. Leufroi, de cinq arpents & demi de vignes à Malaſſis, *ad augmentum Presbyterii*, moyennant quoi ledit Jean & ſes ſucceſſeurs auront chez eux un Vicaire, *Capellanum in domo ſua manſionarium*, qui ſera entretenu par ledit Prêtre, *de bonis Sacerdotis ſuſtentatus*, qui chantera tous les jours la Meſſe & l'Office des Morts pour les Donateurs, enfin que le Prêtre pourra changer, ſi bon lui ſemble. Les Archives de Saint Germain-l'Auxerrois en fourniſſent auſſi la preuve : on y trouve que Girard de Calme, *Curé* de Saint Leufroi, donna en 1246 à l'Egliſe de Saint Honoré 10 livres pour augmenter ſa Prébende ; & dans un Cenſier de l'Evêché de 1496 on lit, *les Doyen &*

(&) Hiſt. Eccl. Par. t. 2, p. 295.

Digitized by Google

Chapitre de S. Germain-l'Auxerrois 20 *ſ. à cauſe de l'union faite à lad. Egliſe de la* CURE *de S. Leufroi.* A ces monuments hiſtoriques, que la critique a reſpectés, ajouterai-je le témoignage des Auteurs de la *Nouvelle Gaule Chrétienne* (*a*), qui, ſans oſer décider que l'Egliſe de S. Leufroi fût une Paroiſſe, l'ont ſeulement qualifiée *Oratorium ſuccurſale S. Germani* ? On oppoſera cependant à ces autorités, quelque déciſives qu'elles ſoient, les termes précis des Lettres de Renauld de Corbeil, que j'ai citées ci-deſſus : elles énoncent cette Egliſe comme une ſimple Chapelle, *Capellam S. Leufredi cui cura animarum non eſt annexa.* Elles ordonnent que le revenu qui lui appartenoit ſera employé *à l'avenir* en diſtributions Canoniales, *cùm vacaverit.* Cette dernière clauſe annonce, ſi je ne me trompe, que dès-lors il y avoit un Curé qui jouiſſoit de tous les émoluments attachés à cette place : Renauld ne pouvoit l'en priver ; mais informé que les revenus des Chanoines de S. Germain étoient trop modiques, il ordonne qu'il n'y aura plus deſormais de Curé après celui qui étoit alors revêtu de cette dignité, & que vacance avenant par mort ou par démiſſion, *cum vacaverit*, alors les revenus qui lui étoient attribués, ſeront affectés aux Chanoines pour leur aſſiſtance à l'Office. On trouve en effet que depuis ce temps le Chapitre de S. Germain faiſoit faire l'Office dans cette Chapelle, & que le Chapelain qui s'en acquittoit, étoit obligé de lui payer 200 liv. chaque année pour les offrandes qui s'y faiſoient.

(*a*) Tom. 7, col. 253.

Digitized by Google

Cette Chapelle a subsisté jusqu'en 1684; alors, pour agrandir les Bâtiments & les Prisons du grand Châtelet, on fut obligé de l'abattre, & d'en transférer le Service & les revenus, tant à S. Germain, qu'à S. Jacques-de-la-Boucherie.

Les Auteurs de la *Gaule Chrétienne* ont rappelé que c'étoit dans cette Chapelle que l'on conservoit une pierre, qui servoit d'étalon pour les poids & les mesures, ou, pour mieux dire, qui avoit pu servir anciennement à cet usage; car long-temps avant qu'on eût démoli cette Chapelle, les poids & les mesures étoient déposés dans d'autres endroits, dont j'aurai probablement occasion de parler.

J'ai dit ci-dessus, que les Religieux de la Croix-saint-Ouen avoient obtenu pour leur asyle une Chapelle, & un lieu qui avoit servi pour les assemblées des Officiers de la Ville: on le nommoit LE PARLOIR AUX BOURGEOIS. Il ne faut entendre sous ce nom que le lieu où nos premiers Magistrats Municipaux tenoient leurs assemblées. Du Breul (*b*) a pensé que le premier lieu qu'on y destina, étoit une maison située à la Vallée de misère, qui, dès le temps de Childebert I, s'appeloit *la maison de la Marchandise*, & qui conservoit encore ce nom en 1612. Il auroit été à désirer qu'il eût cité quelque garant de ce fait, ou quelque autorité qui lui servît de preuve. Je sais qu'il y a eu une maison de ce nom appartenant à la Ville, située à la Vallée de misère; au XVe siécle, il y en avoit une au même lieu, nommée *la maison de la marchandise du sel*, qui pourroit

(*b*) Liv. 3, p. 1006.

Digitized by Google

bien être la même, & faire partie du Domaine de la Ville ; mais cette maiſon occupoit tout l'emplacement qui eſt entre la rue de la Saunerie & le grand Châtelet, & ce n'étoit point là, mais joignant l'arcade du Châtelet, qu'étoit ſitué l'ancien Parloir aux Bourgeois, transféré depuis à la Place de Grêve, comme je le dirai en ſon lieu.

RUE DES LOMBARDS. Elle traverſe de la rue S. Denys dans celle de S. Martin. Au XIIIe ſiécle, on l'appeloit *la Buffeterie* (*c*), *vicus Buffeteriæ* : Guillot & des Titres ſubſéquents lui donnent le même nom ; Sauval (*d*) dit qu'elle le portoit en 1268, & même en 1384. Elle prit le nom des Lombards, de certains uſuriers qui s'y étoient établis : je ne ſais quand on commença de le lui donner, mais dans un Arrêt du Parlement du 23 Juillet 1322, elle eſt appelée *vicus Lombardorum, qui vulgariter la Buffeterie nuncupatur* ; ce qui porteroit à croire que le premier nom auroit été celui des Lombards. On ſait qu'ils étoient venus s'établir en France & à Paris avant le régne de ſaint Louis : dans pluſieurs Arrêts rapportés au Regiſtre *Olim*, il eſt fait mention en 1269 des Lombards, des Lucquois, & des *Mercatores Tranſmarini*, établis à Paris.

Guillot paſſe de *la Buffeterie* dans *la Lamprie*, que l'Abbé Lebeuf croit repréſentée par *le cul-de-ſac S. Fiacre*, ou par celui *des Etuves*. Ce dernier me paroît plus éloigné de la marche du Poëte. Ne ſeroient-ce point deux noms donnés

(*c*) Petit Cart. de l'Evêché, ch. 229. ex Bibl. Reg.

(*d*) Tome 1, p. 147.

Digitized by Google

à deux parties de la même rue ? Dans un Compte de l'Ordinaire de Paris de 1511 (*e*), cette rue est désignée sous les deux noms de la Buffeterie & des Lombards ; en 1612 & 1636, on l'appeloit rue *de la Pourpointerie*, nom qu'elle n'a pas porté long-temps, puisque de Chuyes & Gomboust lui donnent celui des Lombards, qu'elle conserve aujourd'hui. C'étoit dans cette rue qu'étoit encore, au siécle dernier, la maison *du Poids du Roi.* Sauval (*f*) s'étant fort étendu sur cet article, je me crois dispensé de copier ce qu'il en a dit.

RUE S. MAGLOIRE. Elle va de la rue S. Denys dans la rue Salle-au-Comte. En 1426 (*g*), elle a porté le nom de *S. Leu*, qu'on donnoit à cette dernière, & dont elle fait la continuation : on l'a aussi nommée rue *S. Gilles*, & en 1585, rue *Neuve S. Magloire* ; en 1632 & 1638, on l'appeloit *ruelle de la prison S. Magloire* : c'étoit encore un cul-de-sac en 1640. Cette rue a été élargie en 1737, par la suppression d'une maison rue S. Denys, qui en faisoit le coin.

RUES DE MARIVAUX. La grande rue de ce nom traverse de la rue des Lombards dans celle des Ecrivains ; la petite a un bout dans celle-ci, & l'autre dans la rue de la vieille Monnoie. Le terrein sur lequel elles sont situées s'appeloit (*h*), en 1254 & 1273, *Marivas*. Une faute de Copiste dans l'Ac-

(*e*) Sauval, t. 3, p. 555.
(*f*) Tome 1, p. 652 ; t. 2, p. 474 ; & t. 3, p. 82.
(*g*) Cens. de l'Evêché.
(*h*) Past. A, fol. 654.

cord

Digitized by Google

cord de Philippe le Hardi avec le Chapitre de S. Méri, a fait défigurer & méconnoître dans *l'Hiſtoire de Paris* ce nom (*i*), que les Auteurs ont rendu par ces mots, *une terre à Marines*. Le nom de *Marivas* ſubſiſtoit encore en 1313, quoique dès 1300 Guillot diſe le grand & le petit Marivaux, nom que ces rues ont toujours conſervé depuis. Au coin de la grande, & en face du Portail de l'Egliſe de S. Jacques, étoit la maiſon de *Nicolas Flamel*, dont le nom célèbre parmi les Philoſophes hermétiques, mérite mieux d'être tranſmis à la poſtérité par les œuvres pieuſes auxquelles il a contribué, que par l'opinion vulgaire qui lui attribue des connoiſſances qu'il n'a jamais poſſédées, & qu'il y a plus de témérité que de ſageſſe de chercher à acquérir.

Il paroît que c'eſt la petite rue de Marivaux que Corrozet appelle rue *des Prêtres*. La proximité de l'Egliſe de S. Jacques aura pu engager quelques Prêtres qui y étoient attachés, à l'habiter, & lui aura fait donner ce nom.

On trouve dans la rue de Marivaux un cul-de-ſac appelé *des Etuves*. J'ai déja remarqué que l'Abbé Lebeuf penſoit que c'étoit *la Lamprie* de Guillot. L'Auteur des *Tablettes Pariſiennes* dit qu'en 1300 elle s'appeloit *l'Eſcullerie*. J'ignore ſur quoi il s'eſt fondé : ſi c'eſt ſur le dit des rues de Guillot, il s'eſt trompé. L'Eſcullerie étoit ſituée dans un autre quartier, & dans le haut de la rue de la Tiſſeranderie. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'au XVe ſiécle, c'étoit une rue qui aboutiſſoit dans celle de la vieille Monnoie. On la ferma enſuite

(*i*) Hiſt. de Par. t. 1, p. 430.

Digitized by Google

de ce côté, & l'on y fit un Jeu de Paume, dans lequel on entroit par ce cul-de-sac. Le nom des Etuves lui fut donné, à cause des Etuves qu'on avoit construites dans une maison qui en fait le coin.

RUE DE LA VIEILLE MONNOIE. Elle donne d'un bout dans la rue des Lombards, & de l'autre au carrefour des rues de la Heaumerie, de la Savonnerie, & des Ecrivains. Il y a plusieurs Actes dans les Archives de l'Archevêché, qui en font mention au XIIIe siécle; en 1227, on trouve (*k*) une maison indiquée *in Monetaria*; en 1243 (*l*), *de veteri Moneta*, & *vetus Monetaria* en 1269. Guillot la nomme *la viez Monnoie*. Je n'ai pu trouver quand on y avoit établi la Monnoie, qui lui a fait donner ce nom, qu'elle a toujours conservé depuis: cependant le procès-verbal de 1636 l'appelle rue de la vieille Monnoie ou *Passementière*.

RUE DES TROIS MAURES. Elle traverse de la rue Trousse-vache dans celle des Lombards. On la connoissoit avant 1300, sous le nom de *Guillaume Joce* ou *Josse*, époque antérieure de plus d'un siécle à celle que lui donne l'Abbé Lebeuf. Il est vrai que Guillot parle d'une rue *du Vin le Roi*, & que par sa marche, c'est certainement celle-ci qu'il a voulu désigner; mais je crois que le nom de Guillaume Joce est le premier & le véritable, c'est le seul sous lequel elle est énon-

(*k*) Pet. Cartul. cart. 189 & 166.

(*l*) Cartul. Fossatense.

Digitized by Google

cée dans tous les Titres : peut-être le peuple lui donna-t-il le second, à cauſe des caves d'une Auberge (*m*) ſituée dans cette rue, où étoit le vin deſtiné pour le Roi. J'ai déja parlé du Poids le Roi ; il étoit ſitué rue des Lombards, dans une maiſon dont les caves anciennes ſubſiſtent encore, & pouvoient communiquer avec celles ci-deſſus. L'Auberge fameuſe que je viens de citer, ayant pour enſeigne les trois Maures, on en a donné le nom à la rue ; c'eſt celui ſous lequel elle eſt indiquée dans le procès-verbal de 1636, & ſur tous les Plans faits depuis.

RUE OGNIARD. Elle va de la rue des cinq Diamants à celle de S. Martin. On en trouve des indications dès 1160, ſous le nom de *vicus Almarici de Roiſſiaco*, & non pas de *Roſiart*, comme le dit Sauval (*n*), qui l'avoit mal lu dans l'Accord de 1273. En 1300, on diſoit rue *Amauri de Rouſſi* : je la trouve nommée rue *Oignat* dès 1493, & rue *Hoignart* en 1495 (*o*). Ces deux noms ont été défigurés par les Copiſtes : on lit tantôt *Amauri de Rouſſi*, *de Roſſi*, *Emauri de Roiſſi*, & *Marie de Poiſſi* ; tantôt *Hungard*, *Hougnart*, *Oniard*, *Ognart*, *Oignat*, *Oignac*, *Aniac*, & dans Corrozet, *Haumard*.

RUE PIERRE AU POISSON. Elle aboutit dans la rue de la Saunerie & au Marché de la Porte de Paris. Autour du Châtelet, dont cette rue fait le circuit occidental, étoient de longues pierres

(*m*) Hiſt. de la Par. de ſaint Jacques, p. 207.

(*n*) Tom. 1, p. 153.

(*o*) Cenſ. ſancti Eligii.

Digitized by Google

sur lesquelles on étaloit le poisson, d'où la rue a pris le nom. Le Commissaire Lamarre (*p*) dit que vers 1375, on retrancha la grande Boucherie pour y faire une rue qu'on nomma *la rue Neuve*; que pour indemniser les Bouchers, on leur permit, en 1406, de mettre des auvents & des étaux, qu'ils louèrent aux Marchands de poisson. Je ne disconviens pas de ces faits, mais on n'en doit pas conclure que ce soit depuis cette époque seulement que la rue Pierre au Poisson existe; il paroît que cette Poissonnerie commença en 1182, Philippe Auguste ayant permis cette même année aux Bouchers de la grande Boucherie d'acheter & de vendre du poisson d'eau douce. Ces pierres dites au poisson furent réservées & prises par S. Louis pour l'utilité du Châtelet, au mois de Février 1265 (*q*). Il parut sans doute plus avantageux de les conserver, & elles ne furent point détruites, puisqu'au mois de Juillet 1317, Philippe le Long assigna 50 liv. Parisis de rente, à prendre sur les étaux des Orfévres & des Changeurs du Pont au Change (*r*), *& super lapidem qui dicitur ad Pisces juxta Castelletum.* Il y avoit près le petit Châtelet de semblables pierres au poisson, qu'on appeloit *les Bouticles* ou *Boutiques.* La situation de cette rue l'a quelquefois fait appeler rue *de la petite Saunerie*, à cause de la *maison de la marchandise du Sel* qui y tenoit: on l'a aussi nommée rue de *la Larderie* (*s*), parce qu'elle régnoit le long du Marché à la volaille. C'est

(*p*) Traité de la Police, t. 2, p. 1208.
(*q*) Thr. des Chartes.
(*r*) Arch. de Notre-Dame.
(*s*) Plan manuscrit, à la Biblioth. du Roi.

Digitized by Google

mal-à-propos que la Caille & Piganiol ont placé cette rue dans le Quartier Sainte-Opportune, & que ce dernier en attribue l'origine aux pêcheurs qui vendoient là leur poiſſon.

RUE QUINQUEMPOIX. Elle aboutit aux rues Aubri-le-Boucher & aux Ouës. Cette rue, appelée autrefois *Cinquampoit*, *Quicampoit* & *Quiquenpoiſt*, eſt plus ancienne que ne l'a penſé l'Abbé Lebeuf (*t*), qui croit qu'elle peut devoir ſon nom à Nicolas de Kiquenpoit, dont un Cartulaire de Sorbonne fait mention à l'an 1253. Le Cartulaire de l'Abbaye de Livri, qu'il a conſulté, pouvoit lui apprendre que cette Abbaye avoit un four dans cette rue en 1210; & j'ai trouvé dans les Archives de S. Méri deux Tranſactions, de 1225 & de 1229, paſſées entre ce Chapitre & MM. de S. Lazare, dans leſquelles elle eſt ainſi nommée. L'étymologie de ce nom, tirée de cinq Paroiſſes, ou de cinq *Poiſt*, *Poteſtas*, ou Cenſives, me paroît trop abſurde pour m'arrêter à la diſcuter.

RUE SALLE AU COMTE. Elle donne d'un bout dans la rue aux Ouës, & de l'autre à l'extrémité de la rue S. Magloire. Ce n'étoit anciennement qu'un cul-de-ſac, qui exiſtoit encore en 1442, & qui aboutiſſoit à une des portes de l'Abbaye S. Magloire. Le Cartulaire de cette Egliſe l'énonce, en 1312, *place ou voie qui n'a point de chief, qui vient de la rue où l'on cuit les hoëes, devant la maiſon du Comte de Dampmartin.*

(*t*) Tome 3, p. 590.

Digitized by Google

Au coin & le long de cette ruelle, depuis la rue aux Ouës jusqu'aux Jardins de S. Magloire, étoit un Hôtel qui, à la fin du XIIIe siécle, appartenoit au Comte de Dammartin, & qu'on appeloit *la Salle du Comte* ou *au Comte*. Cette maison passa depuis au Chancelier de Marle; il y fit bâtir la Fontaine qui porte son nom, & qui subsiste encore. Vers ce temps, c'est-à-dire, au commencement du XVe siécle, on appela ce cul-de-sac rue *au Comte de Dammartin*, & successivement rue de *la Salle du Comte* & *Salle au Comte*; en 1623 & 1651, on disoit rue *Salle au Comte*, autrement *la Cour S. Leu* (*u*). A l'angle de cette rue est une statue de la sainte Vierge, dont je remets à parler à l'article de la rue aux Ouës.

On trouve dans cette rue un cul-de-sac appelé *de Beaufort*; c'étoit une ruelle qui conduisoit aux prisons de l'Abbaye Saint-Magloire. Je ne l'ai trouvé désigné dans les Titres que sous le nom de *ruelle derrière S. Leu S. Gilles*: comme il tient à une maison connue en 1572 sous le nom d'Hôtel de Beaufort, on lui en a donné le nom.

RUE DE LA SAVONNERIE. Elle va de la rue Saint Jacques-de-la-Boucherie au carrefour des rues de la vieille Monnoie, de la Heaumerie, & des Ecrivains. En 1300, 1313 & 1367 (*x*), on disoit simplement *la Savonnerie*. Sauval n'en fait point mention. Je ne vois pas qu'elle ait porté d'autre

(*u*) Cens. de l'Evêché. | (*x*) Cens. sancti Elig.

Digitized by Google

nom, & je ne ſais à quel ſujet on le lui a donné.

RUE DE LA VIEILLE TANNERIE. Elle donne d'un bout dans la rue de la Tuerie, & de l'autre dans celle de la vieille Place aux Veaux. Nos Plans de Paris ſont très-infidèles pour déſigner cette rue : les uns la figurent, ſans la nommer ; les autres la confondent avec la rue de la Tuerie, ceux-ci avec celle de S. Jérôme, ceux-là avec la rue de la vieille Place aux Veaux. Je me borne à la mettre à ſa véritable place, & à l'indiquer ſous le nom qu'elle porte, & qu'elle doit à ceux qui préparoient les peaux des bêtes qu'on y écorchoit. Il eſt vraiſemblable que leur nombre s'étant augmenté par la multiplication des Citoyens, ils auront été s'établir plus loin, & dans la rue qui porte leur nom, ce qui aura fait appeler celle-ci rue *de la vieille Tannerie* : elle le portoit au XVe ſiécle (*y*). Sauval (*z*) dit qu'on l'a nommée *des Crénaux* : je ne l'ai point lu ailleurs. Corrozet ne permet pas de s'y méprendre, en la déſignant *rue de la vieille Tannerie, deſcendante à l'Ecorcherie.*

RUE DE LA TRIPERIE. Elle régne entre le grand Châtelet & la Boucherie. Sauval ne la diſtingue point de celle du Pied de bœuf, & véritablement celle-ci en fait partie ; auſſi, dans un Cenſier de l'Evêché de 1495, eſt-elle énoncée rue de la Triperie dite *Pied de bœuf.* Les petites échoppes de Tripières qui ſont adoſſées à la Bouche-

(*y*) Cenſ. de l'Evêché. | (*z*) Sauval, t. 1, p. 163.

Digitized by Google

rie, l'ont fait appeler rue *des Boutiques*; c'eſt ainſi qu'elle eſt déſignée ſur un Plan manuſcrit de la Bibliothéque du Roi. Elle faiſoit la continuation de la rue de la Place aux Veaux juſqu'à la Porte de Paris, & dans cette partie elle étoit connue ſous le nom de *l'Iraigne*: on la trouve ainſi nommée dans pluſieurs Actes, & ſur un Plan manuſcrit de la Cenſive de S. Méri, de 1512. Dans un Compte du Chapitre de 1407, on lit *domus propè Araneam in Excoriatoria.* Un Titre nouvel de 1554 (&) énonce une maiſon faiſant le coin de la rue *de l'Araignée, par laquelle on va à la Place aux Veaux*; un autre Cenſier de l'Evêché, de 1489, indique la rue de l'Iraigne en allant à la Place aux Veaux, & *l'Hôtel de la grant Iraigne*, qui lui en avoit fait donner le nom: ce n'étoit point une enſeigne de l'Araignée, comme on pourroit le penſer, mais de *l'Iraigne*, qui eſt un croc de fer à trois ou quatre branches pointues & recourbées, auxquelles on accroche de la viande; & dans un Compte de recette de S. Germain-l'Auxerrois de 1524, cette même maiſon eſt indiquée ayant pour enſeigne *la grande Iraigne de fer.*

RUE TROGNON, que quelques-uns écrivent *Tronion.* Elle aboutit dans la rue de la Heaumerie & dans celle d'Avignon. J'ai obſervé, en parlant de cette dernière, que celle-ci ſe nommoit *Jean le Comte* & *Cour Pierre la Pie.* Je ne ſais pas poſitivement ſi c'eſt cette rue-ci, ou le cul-de-ſac de la Heaumerie, que les Titres de l'Arche-

(&) Cenſ. de l'Evêché.

Digitized by Google

vêché (*a*) & les Comptes ordinaires de la Prévôté de Paris (*b*) appellent rue *Jean Fraillon* : on lui donna depuis un autre nom, dont on a fait par *aphérèse* celui de *Trognon* : enſuite elle fut nommée *Tronion* & *Truvignon*, enfin rue *de la Galère*, de l'enſeigne d'un Cabaret qui y étoit ſitué : on la trouve ſous ce dernier nom ſur le Plan de Gombouſt.

RUE TROP VA QUI DURE. On a donné ce nom au chemin ou rue qui régne le long du Châtelet, depuis la rue de la Saunerie juſqu'à celle de S. Leufroi. Elle ſe trouve dans la Caille ſous deux noms aſſez ſinguliers, & dont j'ai en vain cherché l'étymologie ; il l'appelle *Qui trop vaſi dure* & *Qui mi trouva ſi dure*. Elle n'étoit anciennement connue que ſous le nom général de chemin ou *grant rue le long de la Seine*, ou ſous celui de *la Vallée de misère* : on l'appeloit, en 1524 (*c*), rue *des Bouticles, près & joignant S. Leufroi*, & en 1540, rue *de la tournée du Pont*. Dans le procès-verbal de 1636, elle eſt nommée *rue de la deſcente de la Vallée de misère*.

RUE TROUSSEVACHE. Elle donne d'un bout dans la rue S. Denys, & de l'autre dans celle des cinq Diamants. Il eſt plus vraiſemblable qu'elle doive ce nom à une Famille connue anciennement, qu'à une enſeigne *de la Vache trouſſée*, (comme le diſent Sauval (*d*) & M. Piganiol) qu'on n'y aura miſe par la ſuite que par alluſion au nom de la rue & de la Famille dont elle l'avoit em-

(*a*) Cenſ. de l'Ev. de 1399.
(*b*) Sauval, t. 3, p. 291 & 429.
(*c*) Cenſ. S. Germ. Autiſſ.
(*d*) Tom. 1, p. 165.—Pigan. t. 2, p. 124.

Digitized by Google

prunté : il en eſt fait mention en 1248 (*e*). On voit qu'en cette même année le ſieur de Braie poſſédoit une maiſon qui avoit appartenu au Sr Troſſevache, & il y a des Actes (*f*) paſſés au mois de Mai 1257 par Eudes Trouſſevache. La rue Troſſevache eſt indiquée dans l'Accord de Philippe le Hardi avec le Chapitre de S. Méri en 1273, & en 1284 dans le Cartulaire de S. Magloire (*g*). Elle n'a pas changé de nom.

RUE DE LA TUERIE. Elle aboutit à l'extrémité de la rue du Pied de bœuf & à la vieille Place aux Veaux. Au XIIIe ſiécle, & depuis, elle s'appeloit ſimplement *l'Ecorcherie*. Les Titres de S. Méri la nomment, en 1512, la rue de *l'Ecorcherie* ou *des Leſſives* : on l'a depuis appelée rue *de la vieille Lanterne*, & ſuivant les Plans de Gombouſt & de Bullet, rue *de la vieille Tannerie*; mais ce nom ne lui convient pas, comme je l'ai obſervé ci-deſſus. Elle ſe trouve déplacée ſur preſque tous les Plans de Paris.

Dans cette rue, du côté de la rivière, eſt une deſcente qui n'a point de nom particulier. Au deſſus étoit une cour aſſez ſpacieuſe, appelée *la Cour aux bœufs*, & plus haut, il ſubſiſte encore un petit cul-de-ſac, qui eſt le reſte d'une ruelle nommée *du Moulin* ou *des Moulins*, laquelle devoit ce nom à celui où elle aboutiſſoit. L'Evêque de Paris acheta, de Simon Thibert, Me Boucher, un eſpace de cinq pieds & demi de large pour ouvrir cette ruelle. Je crois que c'eſt elle qui eſt appelée, dans le Rôle des taxes de 1313,

(*e*) Cart. Sorb. fol. 20.
(*f*) Paſt. A. p. 677.
(*g*) Cart. S. Magl. fol. 88.

Digitized by Google

rue ou *ruelle Jehan Bonnefille* & *Jehanne Bonnefille*. En 1372 (*h*), Jean Bonnefille, Maître des Bouchers, avoit ſa maiſon dans cette rue, & Raoul Bonnefille eſt dit, dans les Titres de S. Eloi (*i*) en 1367, demeurer *en l'Écorcherie, devant la place où l'on boulle les pourciaux*. Il en eſt également fait mention dans l'Accord de Philippe le Hardi de 1273, & dans le grand Paſtoral (*k*), où l'on trouve un Acte de 1318, dans lequel cette maiſon eſt indiquée *rue par où l'on va de la Tannerie à l'Ecorcherie*.

RUE DE LA VIEILLE PLACE AUX VEAUX. Elle commence à la rue Planche-Mibrai, où étoit la Place aux Veaux, dont elle a pris le nom, & aboutit en retour à la rue S. Jacques-de-la-Boucherie. J'ai déja remarqué qu'elle ſe prolongeoit anciennement juſqu'à la Porte de Paris. Gombouſt & Bullet l'ont confondue avec la rue de la Tuerie : on la trouve auſſi, en 1488, ſous le nom *de la Tannerie*, mais aujourd'hui ces rues ſont diſtinguées ; jadis on y brûloit les cochons, comme je l'ai dit à l'article précédent, enſuite l'on y vendit les veaux. Cette Place eſt ancienne ; elle s'appeloit (*l*), au XIVe ſiécle, *la Place aux Sainctyons*, une des premières Familles de Bouchers qui ſoient connues. La Liſte des rues du XVe ſiécle l'indique ſous le nom de *rue aux Veaux*, & Corrozet ſous celui de rue *de la Place aux Veaux* : elle eſt nommée de même dans le procès-verbal de 1636, & je préſume que l'épithète de *vieille*

(*h*) Cenſ. de l'Ev.
(*i*) Cenſ. S. Elig.
(*k*) Paſt. A. Cart. 428.
(*l*) Cenſ. S. Elig.

Digitized by Google

ne lui a été donnée que depuis qu'on a transféré cette Place sur le Quai des Ormes, en vertu d'un Arrêt du 8 Février 1646.

RUE DE VENISE. Elle donne d'un bout dans la rue S. Martin, & de l'autre dans la rue Quinquempoix. Guillot l'appelle *Sendebours la Tréfillière*, & des Titres de 1300 & de 1313, rue *Hendebourc la Treffelière*. Sauval (*m*) les a cités, sans y reconnoître cette rue. L'Abbé Lebeuf (*n*) adopte le dernier nom, *comme plus Teutonique*: ce n'eſt cependant point le véritable. Les Titres de Saint Méri la nomment toujours *rue Erembourg* ou *Hérambourg la Tréfelière*. On la trouve ainſi nommée dès 1250, & elle a gardé ce nom juſqu'au milieu du XIVe ſiécle, qu'elle prit celui de *rue Bertaut qui dort* (*o*), qu'on lui donnoit en 1388. Une Sentence de la Prévôté de Paris du 27 Avril 1352, énonce *une maiſon rue S. Martin, faiſant le coin de la rue Erembourg la Tréfelière, aboutiſſant par derrière à la maiſon qui fut Bertaut qui dort.* Voilà l'origine & l'étymologie de ce changement, qui a ſubſiſté juſqu'à la fin du XVIe ſiécle. Une enſeigne de l'Ecu de Veniſe lui fit donner le nom qu'elle porte. Je la trouve ainſi nommée ſur un Plan-Terrier de 1512 : cependant Corrozet diſtingue la rue Bertaut qui dort, de celle de Veniſe; mais ce n'eſt pas la ſeule faute de cette eſpèce qu'il ait faite dans ſa nomenclature.

A l'extrémité, & en face de cette rue, dans celle de Quinquempoix, eſt un cul-de-ſac qui

(*m*) Tome 1, p. 170.
(*n*) Tom. 2, p. 590.
(*o*) Arch. de S. Méri.

Digitized by Google

porte le même nom de *Veniſe*, parce qu'il ſemble en prolonger la rue. Dans la plupart des *Deſcriptions de Paris*, & ſur les Plans, il n'eſt pas nommé, ou il eſt ſeulement appelé *ruelle en la rue Quinquempoit*, *devant la rue Bertaut qui dort*, *ruelle ſans chef*, *rue ſans bout*, & *cul-de-ſac de la rue Quinquempoix*. Il eſt cependant fort ancien, & connu ſous deux noms différents (*p*) Dès 1210, il s'appeloit *vicus de Byeria*, rue *de Bierre*, & de même en 1250. L'orthographe a un peu varié, ou les Copiſtes ſe ſont trompés. On lit, dans le Rôle de 1313, rue *de Brère*, *pardevers S. Joſſe*, & dans les temps ſuivants, rue *de Bierne*, *de Biévre*, & *de Biévre ſans chef*. Elle a été enſuite appelée, en 1600, *rue Verte*; en 1616, rue (*q*) *de Biévre*, autrement dite rue *Verte*; & rue *Verte* dite *cul-de-ſac de la rue Quinquempoix*; enfin, *cul-de-ſac de Veniſe*.

(*p*) Arch. de S. Méri.

(*q*) Ibid.

Fin du ſecond Quartier.

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE
Des objets contenus dans ce Quartier.

Anjou. (rue d') *page* 12
Araignée. (rue de l') 72
Armuriers. (rue des) 41
Aubri-le-Boucher. (rue) 5
Avignon. (rue d') 10
Baſennerie. (la) 11
Beaufort. (cul-de-ſac de) 70
Bertaut-qui-dort. (rue) 76
Bierre. Brère. Bierne. Biévre. (rue de) 77
Bœuf. (rue du pied de) 12
Bœufs. (la cour aux) 74
Bonne-fille. (ruelle Jehan) 75
Boucherie. (rue S. Jacques-de-la) 42
Boucherie. (l'Egliſe de S. Jacques-de-la) 43
Boucherie. (la Grande) 17
Bourgeois. (le Parloir aux) 62
Bouticles. (rue des) 73
Boutiques. (rue des) 72
Bufferie. (la) 63
Catherine. (l'Hôpital de ſainte) 19
Catherine. (rue ſainte) 22
Change. (rue du Pont au) 54
Châtelet. (le Grand) 14
Chat blanc. (cul-de-ſac du) 53
Chevalerie. (rue de la vieille) 54
Corrigiaria, ou Couroirie (la) 36
Court-Pierre-la-Pie. (rue) 10
Creneaux. (rue des) 71
Dames. (cul-de-ſac du for aux) 41
Dammartin. (rue au Comte de) 70
Denys. (rue S.) 13
Diamants. (rue des cinq) 36
Ecorcherie. (l') 74
Ecrivains. (rue des) 37
Eſcullerie. (l') 65
Etuves. (cul-de-ſac des) 65
Four d'Enfer *ou* du Métier. 54
Fraillon. (rue Jean) 73
Galère. (rue de la) 10 & 73
Garnier Maufet. (ruelle) 21
Geſvres. (rue de) 38
Geſvres. (Quai de) 38
Geſvres. (petite rue de) 54
Gilles. (rue S.) 64
Guichard le Blanc. (rue) 53
Heaumerie. (rue de la) 40
Heaumerie. (cul-de-ſac de la) 41
Jacques. (rue du Crucifix S.) 12
Jacques. (rue du Porche S.) 12 & 42
Jean-le-Comte (rue) 10
Jérôme. (rue S.) 53
Innocents. (rue des SS.) 13
Joaillerie. (rue de la) 54
Joſſe. (l'Egliſe de S.) 6
Joſſe. (rue Guillaume) 66
Iraigne. (rue de l') 72
Lamprie. (la) 65
Lanterne. (rue de la vieille) 74
Larderie. (la) 18 & 68
Leſſives. (rue des) 74
Leu, S. Gilles. (l'Egliſe de S.) 34
Leu. (rue S.) 64
Leu. (la cour S.) 70
Leufroi. (rue S.) 55
Leufroi. (l'Egliſe de S.) *ibid.*
Leufroi. (rue du Chevet S.) 54
Lombards. (rue des) 63
Lormerie. (la) 38 & 41
Magloire. (les Religieuſes de S.) 27
Magloire. (rue S.) 64

Digitized by Google

Marchandiſe (maiſon de la) 62
Marivaux. (rues de) 64
Maures. (rue des trois) 66
Merderet. (rue) 54
Monnoie. (rue de la vieille) 66
Moulin. (ruelle du) 74
Neuve. (rue) 68
Ogniard. (rue) 67
Opportune. (Hôpital des Pauvres de ſainte) 19
Parcheminerie. (rue de la) 37
Paris. (la grant rue de) 13
Paſſementière. (rue) 66
Pénitentes. (les Filles) 28
Philippe-le-Comte. (rue) 12
Pierre-au-lait. (la) 38
Poiſſon. (rue Pierre au) 67
Poulaillerie. (la) 14 & 18
Pourpointerie. (rue de la) 64
Prêtres. (rue des) 65
Quinquempoix. (rue) 69
Rats. (rue des) 42 & 53
Rouſſi. (rue Amauri de) 67
Saint-Yons. (la Place aux) 75
Salle-au-Comte. (rue) 69
Saunerie. (rue de la petite) 68
Savonnerie. (rue de la) 70
Savonnerie. (rue qui chiet en la) 10
Sel. (maiſon de la Marchandiſe du) 63
Sellerie. (la) 13
Sépulchre. (le Saint) 22
Tannerie. (rue de la vieille) 71
Tréfelière (rue Erembourg la) 76
Triperie. (rue de la) 12 & 71
Trognon. (rue) 72
Trop-va-qui-dure. (rue) 73
Trouſſevache. (rue) 73
Tuerie. (rue de la) 74
Vallée de Misère. (la) 73
Vannerie. (rue de la) 12 & 42
Veaux. (rue vieille Place aux) 75
Veniſe. (rue de) 76
Veniſe. (cul-de-ſac de) 77
Vergnon. (cul-de-ſac) 22
Verte. (rue) 77
Vichignon. (ruelle) 22
Vifs. (ruelle aux) 21
Vin-le-Roi. (rue du) 66

Fin de la Table.

APPROBATION DU CENSEUR ROYAL.

J'AI LU, par ordre de Monſeigneur le Chancelier, un manuſcrit intitulé : *Recherches critiques, hiſtoriques & topographiques ſur la Ville de Paris, &c. Quartier S. Jacques-de-la-Boucherie.* Cet Ouvrage, rempli de recherches curieuſes & intéreſſantes, accompagnées d'une critique ſage, judicieuſe & éclairée, m'a paru très-digne de l'impreſſion. A Paris, le 31 Juillet 1772.

Signé, BEJOT.

Le Privilége du Roi ſe trouve à la fin du premier Quartier.

Digitized by Google

Digitized by Google

RECHERCHES

SUR

LA VILLE DE PARIS.

III. QUARTIER.

Digitized by Google

Digitized by Google

RECHERCHES
CRITIQUES,
HISTORIQUES ET TOPOGRAPHIQUES
SUR
LA VILLE DE PARIS,
DEPUIS SES COMMENCEMENTS CONNUS. JUSQU'A PRÉSENT;

Avec le PLAN de chaque Quartier:

Par le Sr. JAILLOT, Géographe Ordinaire du Roi.

Quid verum... euro & rogo, & omnis in hoc sum. *Horat. Libr. I, Epist. I.*

A PARIS,
Chez l'Auteur Quai et a côté des grands Augustins.
et
Chez Aug. Mart. LOTTIN ainé, Imprimeur-Libraire ruë St. Jacques, au Cocq.

M. DCC. LXXII.
Avec Approbation, et Privilége du Roi.

Digitized by Google

Digitized by Google

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX
TILDEN FOUNDATIONS

Digitized by Google

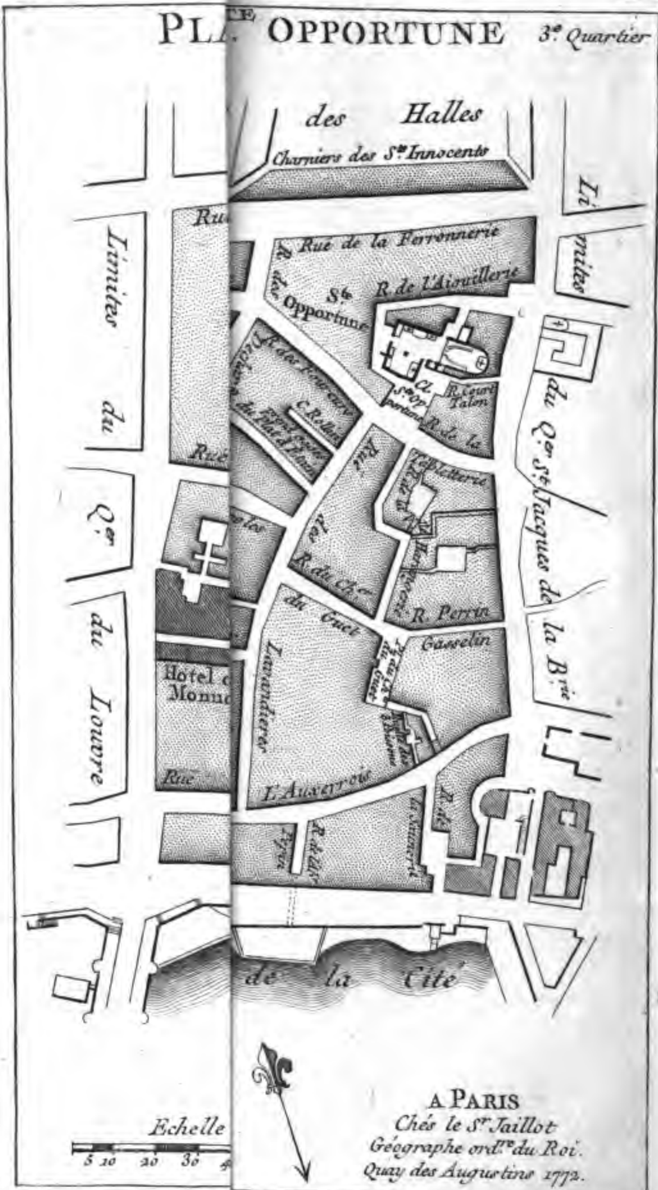

Digitized by Google

RECHERCHES

CRITIQUES,

HISTORIQUES ET TOPOGRAPHIQUES

SUR LA VILLE DE PARIS.

III. QUARTIER.

SAINTE-OPPORTUNE.

CE QUARTIER eſt borné à l'orient par le Marché de la Porte de Paris & par la rue S. Denys excluſivement ; au ſeptentrion, par la rue de la Féronnerie, y compris les Charniers des SS. Innocents du côté de la même rue, & par une partie de la rue S. Honoré incluſivement, depuis ladite rue de la Féronnerie, juſqu'au coin des rues du Roule & des Prouvaires ; à l'occident, par les rues du Roule & de la Monnoie, & par le carrefour des trois Maries, juſqu'à la rivière, le tout excluſivement ; & au midi, par les Quais de la vieille Vallée de miſère & de la Mégiſſerie, incluſivement.

On compte dans ce Quartier vingt-neuf rues, deux cul-de-ſacs, une Egliſe Collégiale & Paroiſ-

Digitized by Google

sale, une Chapelle, deux Places, & une Prison.

RUE DE L'ABREUVOIR POPIN. Elle a son entrée dans la rue S. Germain-l'Auxerrois, & passant sous le Quai de la Mégisserie, elle aboutit à la rivière. On est dans l'usage de dire & d'écrire, mais mal-à-propos, *l'Abreuvoir Pepin* : tous les Actes anciens qui en font mention, la Liste des rues du XVe siécle, & Corrozet, l'appellent *Popin* & *Paupin*. Je ne sais où l'Auteur du Livre des *Rues de Paris*, imprimé chez Valleyre, a trouvé qu'elle se nommoit rue *de l'Archer*, ni pourquoi il l'a confondue avec celle de l'arche Marion. Le nom de *Popin* vient de celui du Fief d'une Famille connue au XIIe siécle. La place où cette rue (*a*) est située, avoit appartenu à Jean Popin : Odeline sa veuve, & leur fille, la donnèrent à l'Abbaye de Hautes-brières, de qui la Compagnie des Marchands de l'eau (la Hanse) l'acquit en 1170. Si Sauval (*b*) a remarqué que la Justice de ce Fief se tenoit au Porche S. Jacques, & que les Censives s'y payoient, ce n'est pas que ce Fief s'étendit jusque-là, mais seulement parce que le Seigneur y demeuroit. Il est fait mention de Jehan Popin du Porche dans un Acte de 1264 & dans un Arrêt de 1268 (*c*). L'Auteur que je viens de citer ajoute, que ce Fief ne consiste qu'en dix maisons ssées rues de la Saunerie, Thibaut-aux-dés, Bertin-Poirée, & S. Germain-l'Auxerrois. Cette assertion n'est pas exacte. 1° Le Fief Popin s'é-

(*a*) Traité de la Pol. t. 2, p. 611.
(*b*) Tom. 2, p. 419.
(*c*) Cart. Sorb. fol. 142. — Hist. de Paris, t. 1, p. 611.

Digitized by Google

rend en partie sur les rues de Richelieu, des Petits Champs, Sainte-Anne, Traversière, & Clos Georgeau, & en entier sur les rues du Hazard & Villedot. 2° Il y a dix maisons qui relèvent de ce Fief entre les rues Thibaut-aux-dés, des deux Boules, Bertin-Poirée, & des deux côtés de la rue des trois Visages; mais il ne s'en trouve point dans la rue de la Saunerie, ni dans celle de Saint-Germain, comme on peut s'en convaincre (*d*) par la Sentence de la Chambre du Thrésor du 15 Avril 1597, par l'Arrêt du Grand Conseil du 30 Septembre 1683, & par le Procès-verbal de bornage fait en conséquence le 9 Juin 1685 & jours suivants.

RUE DE L'AIGUILLERIE. Elle aboutit dans la rue S. Denys & au Cloître Sainte-Opportune. Sauval l'appelle rue de l'Escuillerie (*e*), & dit qu'en 1449 on la nommoit *le Cloître Sainte-Opportune*: il est vrai qu'on a donné ce nom à toutes les rues en général qui environnent cette Eglise, & que Corrozet, Gomboust & Bullet ne les désignent pas autrement. L'Abbé Lebeuf (*f*) & M. Robert ont cru reconnoître cette rue dans celle que Guillot appelle *rue à petits soulers de bazenne*, & celle de *Courtalon* dans la rue *Sainte-Opportune* du même Poëte. Je crois qu'ils n'ont pas assez bien examiné sa marche. De la rue de la Harangerie il va dans celle de la Tabletterie, d'où il vient dans celle à petits soulers de Bazenne, qui me semble être la rue Courtalon; ensuite par la rue

(*d*) Arch. de l'Archev.
(*e*) Tom. 1, p. 152.
(*f*) Tome 2, p. 580.

Digitized by Google

Sainte-Opportune, qui fait partie & un des côtés de la place, & par la rue de l'Aiguillerie, il va en la Charronnerie, qui eſt le commencement de la rue de la Féronnerie. Cette marche eſt ſimple & naturelle; au lieu que, ſuivant l'indication des deux Auteurs que j'ai cités, il faut ſuppoſer que Guillot eſt revenu ſur ſes pas pour entrer dans la rue de la Féronnerie.

Je ne ſais ſi ce n'eſt pas cette rue de l'Aiguillerie, qui, dans pluſieurs Titres, eſt appelée rue *Alain de Dampierre*.

La Place *Gaſtine* eſt à l'entrée de cette rue, du côté de la rue S. Denys : elle étoit auparavant couverte par une maiſon qui appartenoit à Philippe de Gaſtine, dont elle a pris le nom. Ce Proteſtant l'ayant fait ſervir pour le *Prêche*, contre la teneur des Edits, il en fut puni par le dernier ſupplice : le même Arrêt ordonna que ſa maiſon ſeroit raſée, & qu'à ſa place ſeroit érigée une Croix avec une inſcription, ce qui fut exécuté. Germain Brice (*g*), M. Piganiol, & ſon nouvel Editeur qui l'a corrigé ſur cet article, ont eu ſans doute, pour placer cet événement en 1571, des Mémoires qui ont échappé aux Auteurs contemporains, & à mes recherches ; car il y avoit plus de deux ans que Philippe de Gaſtine avoit été exécuté, lorſque la Croix, élevée ſur l'emplacement de ſa maiſon, fut transférée au Cimetière des SS. Innocents. Ce fut en conſéquence du troiſiéme Edit de Pacification accordé aux Proteſtants à S. Germain-en-Laie, au mois d'Août 1570, que Charles IX, forcé par les circonſtan-

(*g*) Tom. 1, p. 515. — Pig. t. 2, p. 172.

Digitized by Google

ces, voulut bien acquiescer aux pressantes instances qu'ils avoient faites pour la démolition d'un monument dont l'inscription perpétuoit un souvenir fâcheux, & mettoit un obstacle à la paix. Le Parlement & l'Université crurent devoir s'opposer à cette condescendance du Roi; mais la parole que Sa Majesté avoit donnée, parole qui doit toujours être sacrée, ne lui permit pas de déférer à leurs remontrances, & la nuit du 20 Décembre 1571 la Croix fut transportée au Cimetière des SS. Innocents, & l'inscription effacée. Le zèle franchit souvent les bornes de la prudence; il y eut à cette occasion une émeute (*h*) que l'autorité des Magistrats ne put appaiser qu'en les obligeant de punir sur le champ un des séditieux, qu'on pendit à la fenêtre de la maison voisine.

RUE DE L'ARCHE MARION. Elle va de la rue S. Germain-l'Auxerrois à la rivière, en passant sous le Quai de la Mégisserie. Comme elle fait la continuation de la rue Thibaut-aux-dés, on l'appeloit anciennement *l'Abreuvoir Thibaut-aux-dés*, nom qu'elle portoit encore en 1300: on lui donna ensuite celui de *rue des Jardins*; elle est ainsi désignée (*i*) dans une Sentence du Bailliage de la Temporalité du 8 Novembre 1398, & elle le portoit encore (*k*) au milieu du siécle suivant; mais vers la fin, on l'appeloit *ruelle qui fut Jean de la Poterne*. Ce particulier y avoit des étuves en 1496, qu'on nommoit *les Etuves aux trois pas de degrés* (*l*). Ces

(*h*) Reg. de la Ville, fol. 278 & suiv.
(*i*) Arch. de l'Archevêché.
(*k*) Sauval, t. 3, p. 283 & 310.
(*l*) Cens. de l'Evêché.

Digitized by Google

étuves firent disparoître le nom du propriétaire pour y substituer le leur ; en 1530 (*m*) on disoit *la ruelle des Etuves*, & Corrozet l'indique sous le nom de rue *des Etuves aux femmes* : enfin, dans un Titre nouvel (*n*) du 1 Octobre 1565, je la trouve sous les noms de l'arche Marion & de l'abreuvoir Marion, qui étoit le nom de la femme qui tenoit ces étuves. De Chuye lui donne le même nom, ou celui de *rue de l'Archer*. Valleyre a confondu l'abreuvoir Popin avec celui-ci.

RUE BERTIN-PORÉE. Elle va d'un côté dans la rue S. Germain-l'Auxerrois, & de l'autre dans celle des deux Boules, avec laquelle on l'a quelquefois confondue par la ressemblance des noms de Guillaume, de Martin & de Bertin Porée, quoiqu'elles soient toutes deux énoncées & distinguées dans Guillot & dans la Taxe de 1313. De Chuye, Gombouft & autres, l'appellent *Martin Poirée* (mais son véritable nom est Bertin-Porée) ; elle le portoit avant 1240, & le tenoit d'un Bourgeois qui y demeuroit. C'est sous son nom qu'elle est énoncée (*o*) dans la fondation d'une Chapelle à l'Evêché par Marie la Teutonique, au mois d'Octobre 1243.

RUE BÉTHISI. Elle se termine d'un côté au coin des rues du Roule & de la Monnoie, & de l'autre à la rue des Bourdonnois. Sauval, (*p*) & ceux qui l'ont suivi, disent qu'elle s'appeloit au XIIIe & au XIVe siécles, rue *au Comte de Ponti*

(*m*) Ibidem.
(*n*) Ibidem.
(*o*) Pet. Cart. de l'Ev. fol. 89. Cart. 107. Gr. Cart. fol. 283.
(*p*) Tom. 1, p. 116.

Digitized by Google

& *du Comte de Ponthieu*, enſuite rue *de la Charpenterie*, & enfin en 1410 & 1416 rue de Béthiſi, à cauſe de Jean ou de Jacques de Béthiſi. M. Piganiol (*q*), en adoptant tous ces noms, ajoute qu'il n'y a qu'une partie de cette rue qui ſoit du Quartier Sainte-Opportune. L'Abbé Lebeuf (*r*) remarque que le nom de rue du Comte de Ponthieu ne convient qu'à ſa partie occidentale, & qu'il peut être attribué à la rue du Roule; il ſe fonde ſur ce que Guillot indique la rue Béthiſi & la rue *au Quains de Pontis*. Cela n'eſt ni clair, ni exact: la rue Béthiſi ſe continuoit anciennement juſque dans la rue de l'Arbre-ſec; on en a diſtrait la partie qui eſt entre cette rue & celle du Roule, & on lui a donné le nom de rue *des Foſſés S. Germain*, dont elle eſt la continuation, afin qu'elle ne ſe trouvât pas dans deux Quartiers différents. Ainſi la remarque de M. Piganiol étoit juſte au ſiécle paſſé, mais elle ne l'eſt plus depuis la Déclaration de 1702. La rue Béthiſi, ainſi prolongée, portoit deux noms dès le XIIIe ſiécle: elle étoit nommée *Béthiſi*, dans toute la partie connue aujourd'hui ſous ce nom; & depuis la rue de la Monnoie juſqu'à celle de l'Arbre-ſec elle étoit appelée rue *au Cuens* ou *au Quains de Pontis*, *au Comte de Ponthi*, & *Ponthieu*. L'entrée de cette rue, du côté de celle de l'Arbre-ſec, étoit appelée (*s*) *le Carrefour au Comte de Ponti*. L'Hôtel de ce Comte y étoit ſitué, & non dans la rue de Béthiſi ou d'Autriche, comme l'ont dit les Hiſtoriens de Paris (*t*). En 1359, on le nommoit *la Cave de*

(*q*) Tom. 2, p. 173.
(*r*) Tom. 2, p. 582.
(*s*) Sauval, t. 2, p. 242.
(*t*) Hiſt. de Paris, t. 1, p. 638.

Digitized by Google

Ponti : j'ai lu ailleurs *la Cour de Pontieu.*

A l'égard de l'opinion de l'Abbé Lebeuf, qui penſe que cette partie pourroit être la rue du Roule, on voit d'abord qu'elle en étoit très-diſtincte, & qu'elle n'étoit pas dans la même direction ; mais ce qui achève de la détruire ſans replique, c'eſt que la rue du Roule n'exiſtoit point alors, & qu'elle n'a été ouverte que le ſiécle paſſé.

Quant au nom de *la Charpenterie*, donné à la rue Béthiſi, c'eſt le premier qu'elle ait porté : elle eſt ainſi indiquée dans les Cenſiers de l'Evêché du XIVe ſiécle, & elle le portoit encore au milieu du ſiécle ſuivant, mais ce n'étoit que depuis la rue Tirechape juſqu'à celle des Bourdonnois ; l'autre partie conſervoit le nom de Béthiſi. Sauval (*u*) dit qu'il penſe avoir lu que les Huguenots l'avoient nommée la rue *de Coligni* : je n'ai vu aucun Titre ni Acte qui lui donne ce nom, mais il eſt vrai que Gaſpard de Coligni, Amiral de France, y demeuroit, & qu'il y fut maſſacré la nuit du 23 au 24 Août 1572 ; triſte & fatale époque, dans les Annales de la Monarchie, d'un événement deſavoué par la Religion même qui paroiſſoit en être le principe & le motif. Cette maiſon a été occupée depuis par les Seigneurs de Rohan-Montbazon, dont elle porte encore le nom.

Cette rue faiſoit, près de la rue des Bourdonnois, un coude ou une avance qui en rendoit le paſſage difficile & embarraſſant. La Ville fit retrancher en 1603 cette ſaillie, & le 1 Septembre de la même année elle accorda une certaine quantité d'eau

(*u*) Ibidem.

Digitized by Google

à M. le Préſident de Bellièvre, pour l'indemniſer de ce retranchement. Je parlerai de cette Maiſon à l'article de la rue des Bourdonnois.

RUE DES DEUX BOULES. Elle aboutit d'une part au coin des rues des Bourdonnois & Thibaut-aux-dés, de l'autre dans celle des Lavandières. Guillot & les anciens Titres du XIIIe ſiécle la déſignent ſous le nom de Guillaume Porée : elle eſt ainſi nommée (*x*) dans un Bail du 10 Août 1375, & dans les Titres du XVIe ſiécle. Je ne ſais ſi anciennement elle faiſoit un retour d'équerre dans une partie de la rue qui lui eſt parallèle, mais il eſt certain qu'au XIIe & au XIIIe ſiécles elle s'appeloit rue *Mauconſeil* ou *Maleparole*. Dans les Titres de S. Martin-des-Champs de ce temps-là, elle eſt nommée *vicus mali Conſilii, ſive mali Verbi*, & en 1297 & 1300 on l'y nomme *Maleparole* : dans des Actes poſtérieurs, elle eſt appelée *Guillaume Porée autrement Maleparole* ; en 1546, rue *Guillaume Porée dite des deux Boules*, & au même ſiécle, rue *des deux Boules autrement dite Maleparole ou Guillaume Poirée*. Sauval (*y*) n'avoit apparemment lu aucun de ces Titres, puiſqu'il dit qu'elle n'a commencé à porter le nom des deux Boules (qui eſt celui d'une enſeigne) que vers l'année 1575 ; il n'avoit pas vu non-plus le Plan de l'Abbaye S. Victor, & la Table de Corrozet, où cette rue ſe trouve ſous le nom des deux Boules, qu'elle a toujours conſervé depuis. A l'égard de celui de *Guillaume Doré*, *Dorée*, & *Borée*, on ſent que ce ſont des fautes de Copiſtes.

(*x*) Cenſ. de l'Evêché. | (*y*) Tom. 1, p. 118.

Digitized by Google

RUE DES BOURDONNOIS. Elle aboutit d'une part dans la rue S. Honoré, de l'autre au bout des rues Béthisi & Thibaut-aux-dés. Guillot l'appelle rue *à Bourdonnas*; Sauval (*z*) dit qu'en 1297 elle se nommoit rue *Adam Bourdon* & *Sire Guillaume Bourdon*, & en 1300 la *rue des Bourdonnois*. Ce nom est conforme aux Titres: on y voit une maison qui a quelque apparence, & qui porte pour enseigne *la Couronne d'or*; elle s'appeloit anciennement la grande maison *des Carneaux*. Quelques personnes ont cru que Philippe le Bel y demeuroit en 1280: cette tradition me paroît destituée de tout fondement. Elle étoit occupée à la fin du XIVe siécle par Philippe Duc de Touraine, & depuis Duc d'Orléans, frère du Roi Jean, qui l'acquit par contrat du 1 Octobre 1363, pour deux mille francs d'or; il acheta en même temps une autre maison voisine, & la Seigneurie: ce Prince la vendit au fameux Gui de la Trémoille, qui l'habitoit en 1398 (*a*). Cet Hôtel, qui étoit la Maison Seigneuriale de cette Famille, s'étendoit le long de la rue Béthisi jusqu'à la rue Tirechape. Il paroît, par un Compte de la Prévôté de Paris (*b*), qu'il avoit été vendu à Jeannette Alexandre, mais qu'il avoit été réclamé, & qu'il étoit occupé, en 1421, par Messire Jehan de la Trémoille, Seigneur de Jonvelle. Il a passé depuis à différentes personnes, le Chancelier du Bourg y demeuroit; il a ensuite appartenu à M. le Président de Bellièvre, dont il prit le nom.

(*z*) Tom. 1, p. 119. | Sauval, tome 2, page 125.
(*a*) Registre de la Ville. | (*b*) Id. t. 3, p. 287.

Digitized by Google

De l'autre côté, entre les rues de la Limace & des mauvaises Paroles, étoit situé, vers le milieu du XVIe siécle, l'Hôtel des Ducs de Villeroi (*c*). Il a été acquis depuis par MM. Pajot, & a servi pendant quelque temps de Bureau général des Postes.

Au bout de cette rue est un cul-de-sac appelé de *la Fosse aux Chiens*. On ne peut douter que ce ne fût une rue qui se prolongeoit jusqu'à la rue Tirechape. Il y a encore un passage qui y conduit, quoiqu'il ne soit pas public. La place où ce cul-de-sac est situé étoit hors de l'ancienne enceinte, & servoit de voirie; ce qui a fait donner à tout cet endroit le nom de *Marché aux Pourceaux*, de la *Place aux Chats*, & de la *Fosse aux Chiens*, qui en occupe une partie. Dès le commencement du XVe siécle, c'étoit un cul-de-sac; en 1421, on ne l'appeloit que rue *du Cul-de-sac*, & en 1423, *ruelle qui aboutit en la rue des Bourdonnois*. Si dans la Liste des rues du XVe siécle il est énoncé *rue de la Fosse aux Chiens*, ce n'est pas qu'il ne fût fermé auparavant; mais on étoit alors, & même depuis, dans l'usage de donner indifféremment le nom de rues ou de ruelles à celles qui étoient fermées, ainsi qu'à celles qui étoient ouvertes.

RUE DU CHEVALIER DU GUET. Elle aboutit dans la rue des Lavandières, à la Place du Chevalier du Guet, & à la rue Perrin-Gasselin. En 1300 & jusqu'au milieu du XVIe siécle, ces deux rues & la Place n'étoient connues que sous ce

(*c*) Regiſtre de la Ville.

Digitized by Google

nom général *le Perrin-Gaſſelin.* Les différentes orthographes de ce nom ne ſont que des fautes de Copiſtes : le nom que cette rue porte aujourd'hui, vient d'une maiſon que le Roi y avoit acquiſe pour loger le Chevalier ou Commandant du Guet. Il y a grande apparence que ce fut en conſéquence de l'Ordonnance du Roi Jean du 6 Mars 1363, concernant le Guet (*d*), que cette maiſon fut achetée & deſtinée pour le Chef de cette Compagnie. Je ne m'étendrai ni ſur l'origine de la création de cet Officier, ni ſur ſes fonctions; on peut trouver ces détails dans les Regiſtres de la Ville (*e*) & dans le *Traité de la Police.* Il demeuroit dans cette rue au commencement du XVe ſiécle; mais, comme je l'ai dit, elle n'en a pas porté le nom en même temps. La place où cette maiſon étoit ſituée communiquoit à la rue S. Germain-l'Auxerrois par deux ruelles aujourd'hui fermées, qui ne ſe trouvent déſignées dans nos Hiſtoriens ſous aucun nom particulier. (*Voyez* Rue S. Germain-l'Auxerrois.)

Rue Courtalon. Elle va de la rue S. Denys à la Place ou Cloître Sainte Opportune. Je ne vois pas que Sauval en ait fait mention : j'ai obſervé que ce devoit être celle que Guillot appelle *rue à petits ſoulers de bazenne.* Dans le ſiécle ſuivant, on ne la déſignoit que ſous le nom général de *Cloître Sainte-Opportune.* Je ne ſais ſi elle doit ſon nom à une enſeigne, ou à Guillaume Courtalon, qui poſſédoit, vers le milieu du XVIe

(*d*) Livre rouge du Châtelet, fol. 39.

(*e*) Reg. de la Ville, fol. 143. — Tr. de la Pol. t. 1, p. 234 & ſuiv.

ſiécle,

Digitized by Google

siécle, deux maisons au coin de la rue des Lavandières.

RUE DES DÉCHARGEURS. Elle aboutit d'un côté dans la rue des mauvaises Paroles, & de l'autre dans celle de la Féronnerie. En 1300 & 1313, on la nommoit *le Siége aux Déchargeurs*, & depuis, *rue du Siége*, & *du viel Siége aux Déchargeurs*. A l'endroit de la rue de la Féronnerie où aboutit celle-ci, étoit une Place appelée anciennement *la Place aux Pourciaux*, & ensuite *la Place aux Chats*; c'est pourquoi, sur le Plan de Saint-Victor, cette rue est appelée *rue des Chaps*. Avant que la Ville se fût accrue de ce côté-là, c'étoit un lieu plein d'immondices, & une voirie: elle s'étendoit assez loin, car on ne peut douter que la rue de la Limace & le cul-de-sac de la Fosse aux Chiens n'en fissent partie.

RUE DE LA FÉRONNERIE. Elle fait la continuation de la rue S. Honoré, & aboutit à la rue S. Denys. Sauval (*f*) & ceux qui ont écrit d'après lui sur les rues de Paris, ne sont ni clairs, ni exacts sur ce qui concerne celle-ci: il dit qu'en 1341 c'étoit la rue *de la Charronnerie*, *vicus Karonnorum*, & en 1432, la rue de la Féronnerie. Il est plus vraisemblable que cette rue prit le nom de *la Féronnerie*, lorsque S. Louis permit à de pauvres Ferrons d'occuper les places qui régnoient le long des Charniers; ce qui est sûrement antérieur de deux siécles à l'année 1432. On voit dans les titres de l'Abbaye S. Antoine-

(*f*) Tom. 1. p. 133.

Digitized by Google

des-Champs, un Acte du mois de Mai 1229, qui assure à cette Abbaye 40 s. de rente sur la maison de Durand des Champs *in Ferronaria* : on retrouve le même nom dans d'autres Actes (*g*) de 1246, 1249, 1279, 1284, &c. Elle prit ensuite, depuis la rue S. Denys jusqu'à celle de la Lingerie, le nom de *la Charronnerie*, & ne conserva son premier nom que dans la partie occidentale, qui elle-même en a pris deux autres dans la suite. Guillot les distingue, & en fait deux rues : je dois cependant observer qu'on les a souvent confondues, & qu'on a énoncé cette partie de la rue S. Honoré, tantôt sous l'un, tantôt sous l'autre de ces deux noms. Ainsi Sauval (*h*), sur un article du Compte de 1421, où cette rue de la Charronnerie est énoncée, dit que c'est la partie de la rue S. Honoré depuis la Lingerie jusqu'à la rue Tirechape ; & dans un autre endroit (*i*) il indique une maison rue S. Denys, au coin de la rue de la Charronnerie. Le même Auteur en fournit encore une preuve sensible dans le Compte de 1423, où l'on énonce (*k*) une maison située rue de la Charronnerie, ayant issue par derrière en une ruelle qui aboutit dans la rue des Bourdonnois ; & une autre, aboutissant par derrière en la halle de Beauvais. Dans le même cahier on indique aussi quatre maisons sises rue de la Féronnerie, dont les unes aboutissoient en la halle de Beauvais, les autres à la vieille Place aux Pourceaux, & au coin de la rue du Siége aux Déchargeurs ; ce qui prouve l'identité de ces

(*g*) Cart. de S. Maur. fol. 240 & 418. — Past. I. fol. 178.
(*h*) Tom. 3, p 284 & 566.
(*i*) Tom. 3, p. 343.
(*k*) Ibid. p. 313.

Digitized by Google

deux rues. Je dois observer aussi que la partie de cette rue depuis celle de Tirechape jusqu'à celle de l'Arbre-sec, s'appeloit anciennement *rue Château-fêtu* : j'en parlerai à l'article de la rue S. Honoré. On nomma ensuite rue *de la Chanvrerie* la partie qui est entre les rues de la Lingerie & de la Tonnellerie, nom qu'on lui a donné même jusqu'à la rue des Prouvaires, & qu'elle a conservé jusqu'au commencement de ce siécle ; mais aujourd'hui toute cette partie est connue sous le nom de rue S. Honoré.

La rue de la Ferronnerie sera malheureusement à jamais mémorable dans notre Histoire par le plus exécrable de tous les attentats. Personne n'ignore que ce fut dans cette rue qu'un des meilleurs & des plus grands Rois, Henri IV, fut enlevé à la France dont il faisoit le bonheur & les délices, par le détestable Ravaillac, le 14 Mai 1610. Cette rue étoit alors fort étroite, n'ayant pas la moitié de sa largeur actuelle. Un Particulier a voulu nous en conserver le souvenir, en plaçant à la maison située vis-à-vis l'endroit où ce régicide fut commis, un buste de ce Prince, au bas duquel on lit cette inscription :

HENRICI MAGNI recreat præsentia Cives,
Quos illi æterno fœdere junxit amor.

J'ai déja dit que S. Louis avoit donné aux Ferrons l'espace qui régnoit le long du Cimetière des Innocents ; on y bâtit des boutiques. Louis XI, par ses Lettres du mois de Décembre 1474 (*l*),

(*l*) Manuscr. de S. Germ. coté 433, fol 285.

Digitized by Google

donna cette place aux Marguilliers des SS. Innocents, pour la fondation de six Enfants-de chœur; il leur permit, à cet effet, d'y construire des édifices de la largeur des auvents qu'on y voyoit auparavant. Aux boutiques succédèrent bientôt des maisons qui ayant trop de saillie, rendoient ce passage difficile, & d'autant plus dangereux, que c'étoit un des principaux endroits pour arriver aux Halles. Henri II crut y remédier par son Edit du 14 Mai 1554, mais cet Edit n'eut point d'exécution; ce ne fut qu'en 1671 que cette rue fut enfin élargie, telle qu'on la voit aujourd'hui.

RUE DES FOURREURS. Elle aboutit d'un côté dans la rue des Déchargeurs, & de l'autre au Cloître Sainte Opportune. L'ancien nom de cette rue est *la Cordouannerie*, elle le portoit au XIIIe siécle; on l'a nommée ensuite *Cordonnerie* & *vieille Cordonnerie* : Corrozet l'indique sous ce nom, qu'elle a encore porté depuis. Elle a pris enfin le nom des Fourreurs, des Pelletiers qui s'y sont établis au siécle passé. J'ai vu dans un Censier de l'Evêché de 1489, que la Confrairie des Pelletiers y avoit une maison, entre les rues des Déchargeurs & de la Tabletterie, ce qui a pu les engager à s'y fixer. Dans la *Table des Rues* de Valleyre, elle est appelée rue des Fourreurs, ou *petite rue Sainte Opportune.*

RUE DES FUSEAUX. Elle va de la rue S. Germain-l'Auxerrois sur le Quai de la Mégisserie. Les bâtiments qu'on a élevés successivement sur ce Quai, ont obligé de faire cette rue, & celle des Quenouilles, qui lui est parallèle, pour ne pas ôter le jour des maisons qu'on y avoit déja bâties. Telle est

Digitized by Google

l'origine de la plûpart des petites ruelles, & principalement de celles qui descendent des rues de la Mortellerie & de la Huchette à la rivière. Celle dont je parle est quelquefois appelée (*m*) *ruelle Jean du Mesnil*, du nom d'un particulier qui y demeuroit; mais dès 1372 elle est indiquée sous le nom de rue *des Fuseaux*; c'étoit l'enseigne d'une maison qui occupoit l'espace qu'on voit entre cette rue & celle des Quenouilles, & qui s'appeloit la maison *des deux Fuseaux*. C'est par erreur de Copiste que dans le Compte de 1423, cité par Sauval (*n*), on lit ruelle *des Deffichaux*. Corrozet ne lui donne aucun nom; mais de Chuyes, Gombouſt & Bullet la nomment rue des Fuseaux, & les titres de l'Archevêché, en 1663, rue *du Fuseau*.

RUE S. GERMAIN-L'AUXERROIS. Elle va de la Place des trois Maries à la rue S. Denys, près le grand Châtelet & la Porte de Paris. On peut faire remonter son origine jusqu'à celle de l'Eglise qui lui a donné son nom, c'est-à-dire, jusqu'au régne de Chilpéric I; car, soit qu'alors il y eût ou non une clôture au Nord, il est certain qu'il y avoit à la sortie de la Cité un chemin qui conduisoit à cette Eglise, & qui est représenté par la rue Saint Germain-l'Auxerrois: il en est fait mention sous ce nom, dans un Diplôme de Louis le Débonnaire de l'an 820. Dans le *Dit des Rues* de Guillot, elle est appelée rue *S. Germain à Couroïers*. L'Abbé Lebeuf (*o*) a pensé que ce mot étoit altéré, & que celui de

(*m*) Cens. de l'Evêché.
(*n*) Tom. 3, p. 298.
(*o*) Tom. 2, p. 579.

Digitized by Google

l'Auxerrois a été ainsi défiguré par le Copiste. Il est vrai qu'on trouve plusieurs fautes de ce genre dans le manuscrit dont il nous a donné la copie, & que long-temps avant Guillot on distinguoit cette Eglise de celles de S. Germain-le-Vieux & de S. Germain-des-Prés, par le surnom de l'Auxerrois ; mais il se peut que cette rue fût habitée alors en grande partie par des Corroyeurs, comme elle l'étoit par des Mégissiers, pour lesquels le voisinage de la rivière étoit nécessaire, & que Guillot ait voulu la désigner ainsi ; l'orthographe même dont il se sert au mot *Couroïers*, m'autorise à le penser. On l'a toujours appelée rue *S. Germain*, ou *grand rue S. Germain*, & depuis rue *S. Germain-l'Auxerrois*, surnom qu'on ne lui a donné que depuis environ 300 ans.

Le For-l'Evêque. Quelques Auteurs écrivent le *Fort-l'Evêque*, comme si c'eût été une forteresse ; d'autres le *Four-l'Evêque*, comme si le four bannal de l'Evêché eût été situé dans cette rue. Ces deux étymologies ne sont pas justes : le For-l'Evêque étoit le lieu où l'Evêque faisoit exercer sa Justice, *Forum Episcopi*. Adrien de Valois (*p*) n'a pas adopté cette opinion : *Recentiores omnes scriptores*, dit-il, *ignari antiquitatis, Forum Episcopi vocant, quem Furnum Episcopi convenit appellari.* Quelque décisive que soit l'autorité de ce Savant, j'avoue que j'aurois bien de la peine à y déférer. Je conviens que dans une infinité de titres de l'Evêché on lit le *Four-l'Evêque* ; on voit même dans les Archives de ce lieu, des Lettres de 1238, au sujet

(*p*) Vales. in Præf. p. 17.

Digitized by Google

d'une redevance de 5 ſ. ſur une maiſon ſituée *verſus Furnum Epiſcopi* ; les grand & petit Cartulaires (*q*) contiennent un pareil Acte du mois d'Août 1256, où cet endroit eſt appelé *domus Furni Epiſcopi* : mais je crois que cette expreſſion doit s'entendre de la Juriſdiction, c'eſt-à-dire, du lieu où elle s'exerçoit, & non d'un four bannal qui étoit ſitué près de-là, dans la rue de l'Arbre-ſec, & d'un autre rue du Four : cela eſt ſi vrai, que dans les Regiſtres du Parlement de 1308 & 1310 (*r*), le Juge de l'Evêque eſt appelé *Præpoſitus Furni Epiſcopi*, & qu'enſuite on le nomme Bailli du Four-l'Evêque. Nous appelons encore trivialement *four*, une priſon, ou un endroit où l'on met en chartre privée ceux qu'on a enrôlés par ſurpriſe ou par force.

La Cenſive des Evêques de Paris a toujours été fort étendue : il étoit néceſſaire qu'ils euſſent un Officier prépoſé pour percevoir leurs droits, & un Juge pour décider les différends que cette perception pouvoit occaſionner, ou pour prononcer les peines dues aux crimes commis dans l'étendue de cette Seigneurie. Il eſt vraiſemblable que ce Tribunal fut d'abord placé dans la Cité, mais je n'en ai trouvé ni indice, ni preuve. La Ville s'étant accrue du côté du Nord, & le Marché public ayant été placé ſur le territoire de Champeaux, je conjecture que ce put être alors que l'Evêque plaça en cet endroit le Tribunal de ſa Juſtice; ainſi on en pourroit fixer l'époque vers 1136, temps où l'Evêque Etienne céda au Roi Louis

(*q*) Gr. Cart. C. 102, fol. 75. — Pet. Cart. C. 184, fol. 147.

(*r*) Olim Reg. 3, fol. 108 & Reg. 4, fol. 169.

Digitized by Google

le Gros les deux tiers du terrein de Champeaux, (les Halles) ou en 1222, date de l'Accord que Philippe-Auguste fit avec Guillaume de Seignelai, Evêque de Paris (*s*), au sujet de la Justice & des droits qu'ils pouvoient respectivement exercer. Dans les Diplômes de ces deux Princes, il est fait mention de l'Officier du Roi & de celui de l'Evêque, sous le même nom de *Prévôt*, *Præpositus*. Il est certain que depuis cette dernière époque, on ne voit point que la Justice séculière de l'Evêque ait été exercée ailleurs qu'au For-l'Evêque. Les délits, ou les contestations que la perception des droits pouvoit occasionner, furent sans doute l'origine d'un Tribunal du Roi pareil à celui de l'Evêque. On voit par tous les Titres (*t*) qui en font mention, que le *For-le-Roi* étoit situé dans la rue S. Germain, vis-à-vis le For-l'Evêque. Une inscription qui est sur la Porte du côté du Quai de la Mégisserie, nous apprend que ce bâtiment tombant en ruine, fut rebâti jusqu'aux fondements en 1652 par Jean-François de Gondi, premier Archevêque de Paris : il faut cependant observer, ou qu'il ne fut pas rebâti en entier, ou que l'on conserva le mur du côté de la rue S. Germain ; car la porte qu'on y voit encore, annonce une antiquité qu'on peut fixer au XIIIe siécle. Le feu Roi, par son Edit de 1674, ayant réuni au Châtelet toutes les Justices particulières, transféra celle de l'Archevêché, & l'unit à celle de la Temporalité, située dans la cour du Palais Archiépiscopal, qui lui avoit été accordée

(*s*) Gall. Christ. t. 7, instr. col. 93.

(*t*) Censier de l'Evêché de 1372. — Sauval, t. 3, p. 388, 359 & 658.

Digitized by Google

pour connoître de toutes les affaires séculières concernant le Duché de S. Cloud & ses dépendances : les Lettres-Parentes expédiées à cet effet sont du 21 Janvier 1675, enregistrées au Parlement le 6 Février suivant, & à la Chambre des Comptes le 20 du même mois. Depuis ce temps, le For-l'Evêque a été destiné à servir de prison; l'on y retient plus de malheureux que de coupables, étant particuliérement affectée à ceux qui sont arrêtés pour dettes.

LE GRENIER A SEL. J'ai déja observé qu'il y avoit près le Châtelet une maison appelée anciennement la Maison de la marchandise de Sel, dont la rue de la Saulnerie a pris son nom. Il fut ensuite placé dans la rue Saint-Germain, entre la Place des trois Maries & la rue de l'Arche-Marion : il paroît qu'il étoit situé des deux côtés de la rue; mais les bâtiments n'étant pas assez commodes, on fit en 1698 acquisition d'une grande maison, qui, dès le XIIIe siécle, appartenoit à l'Abbaye de Joie-en-Val, par la donation que lui en avoit fait en 1224 (*u*) Barthélemi de Roye, Chambrier de France, Fondateur de cette Abbaye. La Manse Abbatiale ayant été réunie en 1697 à l'Evêché de Chartres, en compensation des démembrements qu'on en avoit faits pour former l'Evêché de Blois, on profita de cette circonstance pour transférer le Grenier à Sel dans cette maison : c'est pourquoi, sur la façade des bâtiments qui furent refaits, à côté des Armes du Roi, on sculpta celles de M. des Godets, alors Evêque de

(*u*) Petit Cart. de l'Evêché, C. 227, fol. 165 verso.

Digitized by Google

Chartres, & celles de l'Abbaye de Joie-en-Val. On diſtingue encore les trois corps de bâtiments ſous les noms de *Grenier au Soleil*, *Grenier-l'Evêque*, *Grenier-l'Abbaye.*

L'Abbé & les Religieux de Royaumont avoient auſſi leur Hôtel en cette rue : il fut amorti au mois de Février 1248 ; mais en 1316 ils l'échangèrent, avec Jean de Dijon, pour une maiſon ſituée rue Raoul-Roiſſole (rue du Jour) près S. Euſtache.

J'ai dit ci-deſſus qu'il y avoit dans cette rue deux ruelles, qui aboutiſſoient à la Place du Chevalier du Guet ; on en voit encore des traces. La première ſe nommoit ruelle *Deniau-le Breton* : elle eſt ainſi appelée dans un tranſport fait à l'Evêque de Paris par Etienne Haudri, le 27 Mars 1336 (*x*) ; & je crois que c'eſt la même qui eſt ſimplement nommée dans un Titre nouvel du 22 Avril 1563 (*y*), *ruelle du Chevalier du Guet*, & maintenant *ruelle des trois Poiſſons*. Je n'ai point trouvé de nom particulier à la ſeconde, qui fait face à la rue de la Saulnerie, & qui n'eſt aujourd'hui qu'un paſſage particulier.

Le bout de la rue S. Germain, du côté de la rue S. Denys, me paroît en avoir été diſtingué, & je crois y reconnoître la rue *Jean de Fontenai*, *vicus Johannis de Fontaneto*, *ab oppoſitis ſtallorum Carnificum* ; c'eſt ainſi qu'elle eſt déſignée dans les Titres de S. Germain-l'Auxerrois en 1262 (*z*) : on l'a nommée depuis rue de la Saulnerie (*&*), qu'elle continue en retour.

(*x*) Arch. de l'Archev.
(*y*) Ibid.
(*z*) Cart. S. Germ. Autiſſ. fol. 9 & 24.
(*&*) Plan mſ. Bibl. du Roi.

Digitized by Google

RUE DE LA HARANGERIE. Elle va de la rue de la Tabletterie à celle du Chevalier du Guet. C'eſt vraiſemblablement par l'erreur des Copiſtes qu'elle eſt appelée dans Guillot *la Hédengerie*, dans la Liſte des rues du XVe ſiécle *de l'Arongerie*, & *de la Haucherie* dans Corrozet : dès 1313 & 1431 elle s'appeloit rue de la Harangerie. Sauval n'en a pas fait mention : depuis on a dit *vieille Harangerie*. L'Abbé Lebeuf (*a*) demande *ſi l'on auroit vendu là des Harangs, ou ce ſi ce nom ne lui vient point du fief Harenc, qu'on ſçait*, dit-il, *avoir été voiſin de Sainte Opportune*. J'ignore d'où vient le nom de cette rue, mais il n'y a pas d'apparence qu'elle le doive au fief de Harenc, qui étoit ſitué près de S. Jacques-de-la-Boucherie, & qui donnoit dans la rue de ce nom & dans celle du Crucifix : il n'y a aucune maiſon de la rue de la Harangerie, ni même de ce Quartier, qui dépende de ce Fief.

Il y avoit en 1372 dans cette rue une ruelle, que je n'ai trouvée déſignée ſous aucun nom (*b*). Elle forme, ainſi que deux autres, des paſſages particuliers.

RUE S. HONORÉ. La partie de cette rue qui dépend de ce Quartier, prend depuis le coin des rues du Roule & des Prouvaires, juſqu'à celle de la Lingerie. Je ne répéte point ce que j'ai dit de cette rue à l'article de celle de la Féronnerie : c'eſt certainement depuis le coin de la rue Tirechape juſqu'à celle des Prouvaires, & même juſqu'à la rue de l'Arbre-ſec, qu'on la nommoit anciennement *rue de Châtiau-fétu* & *Chaſteau-feſtu*, que l'Abbé Lebeuf a balancé de placer dans cet

(*a*) Tom. 2, p. 589.

(*b*) Cenſ. de l'Evêc.

Digitized by Google

eſpace. On voit dans des Lettres de l'Abbeſſe de S. Antoine, du mois d'Octobre 1227, qu'il y avoit dans ſa Cenſive une maiſon *apud Caſtellum Feſtuci* (*c*); on trouve auſſi dans les Cartulaires de l'Evêché & dans les Archives de Notre-Dame (*d*), une infinité d'Actes qui concernent cette rue de Château-fêtu, & qui en font mention aux XIIIe & XIVe ſiécles. Je ne ſais point l'étymologie de ce nom, & je ne crois pas mériter de reproches, en n'adoptant pas celle que l'Abbé Lebeuf (*e*) en a donnée. Cette rue portoit encore le même nom en 1300, en 1313, & même depuis.

RUE JEAN-LANTIER. Elle aboutit d'un côté dans la rue Bertin-Poirée, & de l'autre dans celle des Lavandières. Sauval (*f*) a confondu cette rue avec celle des deux Portes, qui y aboutit; il lui donne par conſéquent des noms qui ne lui conviennent pas, & qu'elle n'a jamais portés: on trouve la même faute dans le Livre des *Rues de Paris*, imprimé chez Valleyre. Le véritable nom de cette rue eſt *Jean-Lointier*; on le trouve ainſi écrit dans des Actes du XIIe & du XIIIe ſiécles. Dans la Liſte des rues du XVe ſiécle, elle eſt appelée *Philippe-Lointier*. Sauval l'appelle auſſi *Jean-Laguttier*: c'eſt une altération du nom d'une rue de ce Quartier. (*Voyez* Rue des trois Viſages.) Gombouſt, Bullet & autres n'ont pas été plus exacts en écrivant *Jean-l'Entier*.

RUE DES LAVANDIÈRES. Elle va de la rue S.

(*c*) Cenſ. de S. Antoine.
(*d*) Gr. Cart. fol. 82, 151 & 171. — Petit Cart. fol. 148. — Paſt. A. fol. 724 & 793.
(*e*) Tom. 1, p. 59.
(*f*) Tom. 1, p. 144.

Digitized by Google

Germain-l'Auxerrois au Cloître Sainte-Opportune. Le voisinage de la rivière invita sans doute des Blanchisseuses à y fixer leur demeure ; c'est ce qui aura fait donner à cette rue leur nom, sous lequel elle est connue dès le XIIIe siécle.

Il y a dans cette rue un cul-de-sac appelé *Rollin-prend-gage* ; anciennement on le nommoit ruelle *Baudoin-prend-gaige* : il en est fait mention sous ce nom dans les Regîstres du Parlement à l'an 1310 (*g*), & il paroît par les Censiers de l'Evêché (*h*) qu'elle le portoit encore en 1581. Sauval l'a mal-à-propos appelé rue *Raoul-Lavenier*. (*Voyez* Rue du Plat d'étain.) On a depuis substitué le nom de Rollin à celui de Baudouin.

RUE DE LA LIMACE. Elle traverse de la rue des Déchargeurs dans celle des Bourdonnois. Je crois que c'est d'elle que parle Guillot sous le nom de *la Mancherie*. Elle faisoit anciennement partie de la Place aux Pourceaux, dite depuis la Place aux Chats ; d'où Sauval (*i*) a dit qu'elle a été appelée rue *aux Chats*, *de la Place aux Chats*, & *des Déchargeurs*. A l'égard de ce dernier nom, Sauval s'est trompé, ainsi que ceux qui l'ont suivi, la rue de la Limace en ayant toujours été distinguée ; mais je l'ai trouvée nommée en 1575 (*k*) rue *de la Place aux Pourceaux*, *autrement dite de la Limace*, & *de la vieis Place aux Pourceaux*. Dès 1412 on la trouve sous le nom de la Limace, qu'elle a toujours conservé depuis.

QUAI DE LA MÉGISSERIE. Il va du Pont-neuf

(*g*) Reg. Olim 4, fol. 189.
(*h*) Cens. de 1489, 1573, &c.
(*i*) Tom. 1, p. 146.
(*k*) Cens. de l'Evêq.

Digitized by Google

au Pont-au-Change. Le Peuple l'appelle ordinairement le *Quai de la Féraille*, parce qu'il eſt habité par un nombre aſſez conſidérable de Marchands de Fer : on le nommoit auparavant *Quai de la Saunerie*, dont la dernière rue a conſervé le nom pour des raiſons que je dirai à cet article. Quoique Philippe-Auguſte eût fait paver la Ville de Paris, qu'il l'eût renfermée au nord & au midi dans une vaſte enceinte, & qu'il eût donné des ordres pour tout ce qui pouvoit contribuer à la ſûreté, à l'utilité & à l'embelliſſement, il faut cependant convenir que c'eſt ſeulement ſous le régne de ſes ſucceſſeurs, que des prés, des terres labourables & des vignes renfermés dans cette enceinte, ont été couverts de maiſons, de rues & d'édifices publics. La Seine, libre dans ſon cours, ne voyoit point ſur ſes bords ces Quais deſtinés à arrêter l'impétuoſité de ſes flots, & à oppoſer une digue aux ravages que cauſoient les inondations. Philippe le Bel fut le premier (*l*) qui, pour remédier à ces inconvénients, ordonna en 1312 de conſtruire un Quai depuis l'Hôtel de Neſle juſqu'à la Maiſon de l'Evêque de Chartres, (les Quais de Conti & des Auguſtins), ce qui fut exécuté les années ſuivantes. Il paroît par un Compte du Payeur des œuvres de la Ville de Paris (*m*), que le Quai de la Saunerie fut fait en 1369, & que le port au Foin (aujourd'hui la Place des trois Maries) fut pavé l'année ſuivante. Le terrein qu'occupe ce Quai alloit auparavant en pente juſqu'à la rivière, il formoit des baſſe-cours & des jardins, & au ſortir de la Cité il n'y avoit

(*l*) Livre rouge de l'Hôtel-de-Ville, fol. 107 recto.

(*m*) Sauval, t. 3, p. 125.

Digitized by Google

d'autre chemin pour aller au Louvre, que la rue S. Germain. Au bout du Pont aux Meûniers, il n'y avoit que deux maiſons en retour, & elles étoient élevées ſur un mur de 9 toiſes 4 pieds de long ſur 28 pieds d'épaiſſeur, qui ſervoit de borne à la rivière de ce côté. La Ville avoit donné ce mur à bail en 1503; & la Chambre des Comptes, prétendant qu'il appartenoit au Roi, en fit un nouveau bail le 10 Octobre de la même année. Tous ces détails ſont conſtatés par un Réquiſitoire de M. de Marillac, Procureur-Général, & par l'Arrêt rendu en conſéquence le 11 Août 1550. Le terrein ſitué à l'extrémité de ce Quai, entre l'Abreuvoir Popin & la rue S. Leufroi, a été long-temps appelé *la Vallée de misère.* On y tenoit le Marché à la Volaille, d'où Guillot a déſigné cet endroit ſous le nom de *la Pouldillerie*: c'eſt par la même raiſon qu'on a nommé, comme je l'ai remarqué, la rue Pierre-à-poiſſon *rue de la Lardrie.* Corrozet indique au même endroit *la Vallée de Pie*: je n'ai pu me procurer aucunes lumières à ce ſujet. La partie occidentale de ce Quai étoit habitée, dès la fin du XIIIe ſiécle, par des gens qui préparoient les peaux, & dès ce temps on l'appeloit *la Méguiſcerie* & *la Mégiſſerie*, dont le nom lui eſt reſté. Une ſage police éloignoit du centre des Villes les Mégiſſiers, les Tanneurs, les Teinturiers & autres, dont la profeſſion peut occaſionner de l'infection; ils furent relégués ſur les bords de la rivière: mais il étoit encore à craindre que la ſaleté inſéparable de la préparation des peaux, & le danger des drogues pernicieuſes qu'on emploie dans les teintures, n'ôtaſſent à l'eau la ſalubrité qu'elle doit

Digitized by Google

avoir. La prudence des Magistrats qui veillent au bien public, prévint les inconvénients qui en pouvoient résulter, en transférant ces sortes d'Artisans au Fauxbourg S. Marcel & à Chaillot; ce qui fut ordonné (*n*) par Lettres-Patentes du mois d'Octobre 1673, enregistrées au Parlement le 28 Novembre suivant.

Les Historiens de Paris (*o*) appellent ce Quai *de la Féronnerie*, par rapport aux Marchands de Fer qui s'y sont établis : je n'ai point lu ce nom ailleurs. On y tient deux fois la semaine un Marché de toutes sortes de Fleurs, Oignons, Graines & Arbrisseaux; & depuis quelques années, pour la commodité publique, on y a établi un port au Charbon.

L'EGLISE ROYALE, COLLÉGIALE ET PAROISSIALE DE SAINTE OPPORTUNE. Tous nos Historiens conviennent qu'Hildebrand, Evêque de Séez, se vit obligé de chercher loin de chez lui un asyle contre la fureur des Normands; qu'il se réfugia à Moucy-le-neuf avec le Corps de Sainte Opportune & une partie de son Clergé, ensuite à Paris, où les Reliques de cette Sainte furent déposées dans une Chapelle appelée *Notre-Dame des Bois*; mais ils ne sont d'accord ni sur le temps, ni sur le nom du Prince qui leur donna cette Chapelle : les uns, comme Sauval (*p*), placent cette translation en 853; d'autres, comme Dom Dupleſſis (*q*), en 877 ou 878; & l'Auteur des *Tablettes Parisiennes*, de crainte de se

(*n*) Tr. de la Pol. t. 1, p. 355.
(*o*) Tom. 2, p. 1503.
(*p*) Sauval, t. 1, p. 533.
(*q*) Nouv. Ann. de Paris, p. 161.

tromper,

Digitized by Google

tromper, indique les deux dates de 853 & 877 (*r*) : le P. Pagi (*s*) en fixe l'époque en 879, Lemaire (*t*) en 1100, du Breul (*u*) sous le régne de Louis le Jeune, & Germain Brice (*x*) recule cet événement jusqu'en 1374 : les uns attribuent à Charles le Chauve & à Louis de Germanie les premières donations faites à Hildebrand ; les autres en font honneur à Louis le Bégue, à Louis le Gros, & à Louis le Jeune. Enfin on fait de Ste Opportune une Abbesse d'Almenesche, & de la Chapelle de Notre-Dame des Bois un Prieuré de filles dépendant de cette Abbaye : c'est l'opinion de Sauval, de du Breul & autres.

Avant que de discuter ces différentes opinions, je crois devoir examiner d'abord ce que c'étoit que la Chapelle de Notre-Dame des Bois, dont parlent tous nos Historiens. Sauval (*y*) dit que *si l'on en croit la tradition, S. Denys qui vint en France en* 252, *la mit en grande vénération des Peuples* ; l'Auteur des *Tablettes Parisiennes* la fait exister en 255 ; & Corrozet (*z*), en la regardant comme de la première antiquité, dit que *Madame Sainte Opportune, Religieuse, la fréquentoit souvent, & qu'elle est enclose en son Eglise* : c'étoit, selon le plus grand nombre, la Chapelle d'un Hermitage situé à l'entrée d'une forêt qui couvroit tout le terrein au nord de Paris. Mais sur quoi ces opinions sont-elles fondées ? sur la tradition. L'opinion publique, destituée de preuves, auroit-elle donc l'avantage de transformer les chimères

(*r*) Pag. 58 & 59.
(*s*) Tom. 3, p. 714.
(*t*) Tom. 2, p. 205.
(*u*) Pag. 818.
(*x*) Tom. 1, p. 514.
(*y*) Tom. 1, p. 333.
(*z*) Fol. 6.

Digitized by Google

en vérités, & le droit d'imposer silence à la raison ? Des fables & des absurdités, l'ouvrage ou plutôt l'écart de l'imagination, se sont malheureusement transmises jusqu'à nous, & il est fâcheux que des Historiens, qui ne doivent jamais perdre de vue la vérité, n'aient pas seulement cherché à la connoître & à l'approfondir. Ce seroit certainement se tromper que de croire, sur le témoignage du Commissaire Lamarre, & d'après les Plans qu'il a insérés dans son *Traité de la Police*, qu'il n'y eût, du temps où les Romains étoient maîtres de Paris, & même depuis, que des marais sur la rive droite de la Seine, & une forêt au-delà. C'est dans la supposition de cette forêt qu'on imagine une tour qu'on prétend exister dans le Cimetière des SS. Innocents, & une Chapelle de Notre-Dame des Bois, qui subsistoit, dit-on, sous le régne de Charles le Chauve & de ses enfants : mais alors il y avoit une enceinte au nord, dans laquelle cette Chapelle devoit être enclavée, & il seroit absurde d'imaginer qu'il y eût une forêt dans cette enceinte. Nos Historiens nous ont conservé les noms de la Chapelle de S. Pierre, de celle de Sainte Colombe, & des Eglises qui subsistoient alors : pourquoi n'ont-ils fait nulle mention de celle de Notre-Dame des Bois ? pourquoi n'en trouve-t-on ni le nom, ni aucun vestige dans les Chartes qui contiennent les libéralités de nos Rois envers l'Eglise de Ste Opportune ? pourquoi l'Auteur de la Vie de cette Sainte, qui pouvoit avoir été témoin oculaire, ne parle-t-il point de cette Chapelle, ni du don qui en fut fait à Hildebrand, circonstance essentielle que la vérité & la reconnoissance ne lui permettoient pas de passer sous silence ? pour-

Digitized by Google

quoi enfin Hildebrand fit-il bâtir une Eglise pour y mettre le Corps de Sainte Opportune ? la Chapelle de Notre-Dame des Bois ne suffisoit-elle pas pour renfermer ce saint dépôt ? & , quelque petite qu'on puisse la supposer, n'étoit-elle pas assez grande pour lui & les quatre Clercs qui l'accompagnoient ? Quelle conséquence en tirer ? si ce n'est que cette Chapelle n'existoit point alors, & qu'elle n'a été bâtie que depuis, sous un nom que des circonstances ou des motifs particuliers lui auront fait donner, & dont la connoissance n'est point venue jusqu'à nous.

Les incursions des Normands sur les côtes de l'Océan & dans l'intérieur de la France furent si fréquentes sous le régne de Charles le Chauve, qu'il n'est pas facile de déterminer précisément en quel temps ces barbares forcèrent l'Evêque de Séez de chercher un asyle hors de la Neustrie, & de se retirer à Moucy-le-neuf. Dom Mabillon, Heinschenius, Papebrock, les Historiens de Paris, & autres (*a*), prétendent que ce fut Louis de Germanie qui lui fit don de cette Terre. L'Abbé Lebeuf (*b*), qui avoit d'abord embrassé cette opinion, semble ensuite y renoncer, en ne s'expliquant que confusément.

Après le témoignage de ces Savants, je n'ose avancer qu'en hésitant une opinion différente. Il me semble que cette donation ne peut être attribuée qu'à Louis le Bégue, & non pas à Louis de Germanie;

(*a*) Acta SS. Bened. sæc. 3, part. II. in notis; & Ann. Ben. t. 3, lib. 37, p. 208. Heinsch. & Papebr. ad diem 22 April. — Hist. de Paris, t. 1, p. 100. — Baillet, 22 Avril.

(*b*) Dissert. t. 1, p. 136; & Hist. du Dioc. t. 1, p. 553 & t. 5, p. 555.

Digitized by Google

ce Prince qui mourut en 876, n'avoit & ne pouvoit avoir aucun territoire dans les environs de Paris : il suffit, pour s'en convaincre, de voir le partage que Louis le Débonnaire fit de ses Etats (*c*) ; tout le Parisis fut donné à Charles le Chauve. Ce partage fut fait en 838, & je ne vois pas qu'il y en ait eu un autre entre Charles & Louis de Germanie. En vain m'objecteroit on, comme le Père Papebrock, que ce dernier Prince pouvoit avoir eu quelques biens en vertu du partage des Etats de Lothaire : ce partage est connu, & les limites des deux Etats ne permettent pas de croire qu'il y eût dans l'Isle de France la moindre chose qui lui appartînt : il ne pouvoit donc pas disposer de Moucy-le-neuf ; aussi Dom Mabillon, en le citant comme le bienfaiteur d'Hildebrand, avoue (*d*) qu'il ne sait à quel titre il a pu lui donner cette Terre. Hildebrand y fit venir une partie de son Clergé avec le Corps de Sainte Opportune, Abbesse de Montreuil, & non d'Almenesche, comme le disent du Breul & nos Historiens. La célébrité des miracles qui s'opéroient par son intercession, engagea les Fidèles à lui bâtir une Eglise, & son culte se répandit bientôt dans tout le Diocèse. On peut présumer que ce fut vers ce même temps que Louis le Bégue donna à Hildebrand des prés proche Montmartre, & les petits champs voisins situés près la porte de la Ville. L'Historien de l'Eglise de Paris (*e*) dit qu'Hildebrand étant venu à Paris, on y bâtit une Eglise sous l'invocation de Sainte Opportune, & que, du consentement du

(*c*) Nithard, Hist. lib. 1. — Duch. t. 2, p. 362.

(*d*) Mabill. loc. cit. sup.

(*e*) Tom. 1, p. 514.

Digitized by Google

Roi, il appliqua les terres qu'il venoit de recevoir de sa libéralité, à la nourriture & à l'entretien des Chanoines qui la desservoient. Le Père Dubois ne pouvoit trouver un garant plus sûr de ce qu'il avance, qu'Adelelme, successeur d'Hildebrand, témoin oculaire, qui a écrit la Vie & les Miracles de Sainte Opportune Ainsi je ne sais pourquoi l'Abbé Lebeuf, qui prétend avec raison que le nom de *Germanie* a été interpolé, veut attribuer cette donation à Louis le Gros, ou à Louis le Jeune : il ne faut, pour se convaincre du contraire, que lire les Diplômes de 1154 & de 1176. Il est vrai que dans le Livre des Miracles de Sainte Opportune on lit que le Roi Louis, ayant été témoin de la guérison d'un nommé *Adalard*, qui ne pouvoit marcher depuis trente ans, donna à Hildebrand les prés & les champs situés au-dessous de Montmartre & près de la porte de la Ville ; mais il est facile de détruire cette objection. 1° Le miracle d'Adalard, ainsi que deux autres, n'ont point été écrits par Adelelme, qui vivoit 200 ans avant le régne de Louis le Gros. 2° L'Auteur qui parle de ce miracle, n'a point attribué à Louis VI, comme on le suppose, ce qui ne pouvoit convenir qu'à Louis le Bégue ; car il dit qu'Hildebrand destina cette libéralité pour la nourriture de ses Chanoines : *Hildebrandus præfati Regis nutu in sustentamentum Canonicorum præfatæ Ecclesiæ servientium stabilivit.* Or Hildebrand est mort vers 879 ou 880, & il vivoit sûrement en 878, puisqu'il est fait mention de lui dans une Epître du Pape Jean VIII de cette même année : (c'est la 53e.) 3° Le même Auteur dit encore que cette donation fut faite par Louis Roi de France, Duc d'Aquitaine : il

Digitized by Google

eſt vrai que Louis le Jeune prend ce titre dans ſa Charte de 1154. Comment l'Abbé Lebeuf, ſi verſé dans notre Hiſtoire, a-t-il pu s'y méprendre ? ne ſe reſſouvenoit il donc plus que Louis le Bégue étoit Roi d'Aquitaine en 866, & que les Savants qu'il a ſuivis ont confondu ces deux Princes, puiſqu'il n'eſt pas poſſible que Louis le Jeune ait pu faire en 1154 des libéralités à Hildebrand, décédé 274 ans auparavant ? 4° Enfin ce qui léve toute difficulté, c'eſt la Charte même de 1154, que les Hiſtoriens de Paris (*f*) rapportent, par erreur, comme donnée par Louis le Gros, ce Prince étant mort le 1 Août 1137. Elle porte que près de la Ville eſt un terrein humide, qu'on appelle *marais*, où ſont des pâturages en commune, qui *appartiennent en propre* à Sainte Opportune. Louis VII reconnoît que ce territoire, où le Public faiſoit paître des troupeaux, appartenoit à Sainte Opportune, *S. Opportunæ propria*; il ne lui en fait donc pas un don, puiſqu'il n'en avoit pas la propriété ; les Chanoines de Sainte Opportune ne lui demandoient pas un terrein dont ils jouiſſoient, & qui leur appartenoit en propre, mais ils cherchoient à en tirer un plus grand avantage en le donnant à cens, à la charge de le cultiver ; c'eſt pourquoi ils ont recours au Roi, qui leur permet de mettre la moitié de ces marais en culture, d'y faire des courtilles ou jardins, à raiſon de 12 d. de cens par arpent, & de s'y réſerver les décimes & la voirie. La Charte ne contient aucun don, elle énonce ſimplement que le revenu ſera employé pour augmenter ce-

(*f*) Hiſt. de Par. t. 3, p. 34.

Digitized by Google

lui des Prébendes, en telle sorte qu'elles puissent valoir 6 liv. chacune, & que si ce revenu devenoit plus considérable, on en fonderoit deux autres ou plusieurs de 6 liv. de rente. La Bulle d'Adrien IV, du 4 des Ides de Mai (le 12) 1159, (*g*) qui confirme les Chanoines de Sainte Opportune dans la possession de tous leurs biens & de leurs droits, s'exprime encore d'une façon plus claire : *Aquosam terram quam Mariscos vocant.... quam Theobaldus quondam Parisiensis Episcopus, & Ludovicus illustris Rex Francorum vobis, & Ecclesiæ vestræ,* CONFIRMASSE... *noscuntur.* On voit par ces termes, qu'il n'étoit point question d'une donation faite par Louis VII, mais de la *confirmation* de ce que ces Chanoines possédoient déja. On retrouve les mêmes expressions dans la Bulle d'Alexandre III, du 1 Octobre 1178. Le second Diplôme de Louis le Jeune de 1176, ne contient qu'une confirmation du précédent ; il nous apprend seulement que ce Marais situé entre la Ville & Montmartre, s'étendoit depuis le Pont Perrin (rue S. Antoine, vis-à-vis les Filles Sainte-Marie) jusqu'au dessous de Challoel (Chaillot). Ainsi ce qui paroît le plus vraisemblable sur l'origine de cette Eglise, c'est qu'Hildebrand ne se croyant point encore en sûreté à Moucy-le-neuf, vint à Paris avec quatre de ses Chanoines ; qu'il y fit bâtir un Hospice & une petite Chapelle, où il mit les Reliques de Sainte Opportune ; que les miracles de cette Sainte occasionnèrent un concours de Fidèles, dont la piété & la libéralité contribuèrent à bâtir une plus grande Eglise sous son

(*g*) Ibid. p. 53.

Digitized by Google

invocation ; que Louis le Bégue lui donna un terrein fort vaſte, mais d'un médiocre revenu, parce qu'il étoit preſque inculte ; & que comme cette Egliſe fut bâtie ſur le territoire de S. Germain-l'Auxerrois, le Chapitre prétendit être en droit de nommer aux Prébendes de Sainte Opportune, ce qui lui fut accordé par Imbert, Evêque de Paris, vers 1030 (*h*), & confirmé par Galon en 1108, & par Maurice de Sully en 1192.

Le Chapitre n'étoit compoſé, dans ſon origine, que de quatre Chanoines, comme je l'ai dit ci-deſſus : il paroît qu'ils rempliſſoient tour-à-tour les fonctions Curiales ; mais par la ſuite il n'y en eut qu'un ſeul chargé de ce ſoin, & les Chanoines furent long-temps dans l'uſage de nommer ce Chefcier : je n'en ai pu trouver l'époque. Sauval (*i*) la place en 853, & dit qu'en cette même année Hildebrand en fut le premier Curé. Je ne crois pas devoir adopter cette date, ni faire plus de grace à la Caille & à l'Auteur des *Tablettes Pariſiennes*, qui la fixent en 1200. Il eſt certain que le Chapitre de S. Germain conteſta aux Chanoines de Sainte Opportune le droit *ancien* qu'ils avoient de nommer le Curé ou Chefcier, *jus longæ retentionis & poſſeſſionis*, & qu'ils y furent maintenus (*k*) par Thibaud, Evêque de Paris, en 1150, & par la Bulle d'Adrien IV, en 1159, que j'ai déja citée.

Par un ſecond Accord paſſé entre ces deux Chapitres, il fut convenu ; 1° que la Cure ſeroit

(*h*) Hiſt. de Paris, t. 3, p. 17. = Lebeuf, t. 1, p. 67.
(*i*) Tom. 1, p. 333.
(*k*) Hiſt. de Paris, tom. 3, p. 32.

Digitized by Google

annexée à une Prébende indiquée par l'Acte, & qu'ainsi celui qui jouiroit à l'avenir de cette Prébende, seroit Curé ou Chefcier ; 2° qu'à chacune des trois autres Prébendes on attacheroit trois Vicairies, pour un Prêtre, un Diacre & un Soudiacre qui seroient amovibles, & auxquels on payeroit à chacun 4 liv. par an ; 3° que si un Chanoine vouloit assister aux Heures Canoniales & faire l'office de son Vicaire, il seroit dispensé d'en avoir un, jouiroit de la même rétribution, &c. Cette transaction faite au mois de Mars 1225, & ratifiée par Guillaume, Evêque de Paris, au mois de Janvier 1247, nous donne l'époque de la Cure fixe & immuable de Sainte Opportune. Cet extrait fait voir que M. Piganiol (*l*), qui cite cette transaction, ne l'avoit ni vue, ni lue ; car il ne fait mention d'aucune des conventions que je viens de rapporter, & il n'y est pas dit un mot de celles qu'il a transcrites.

Les choses étoient encore sur le même pied au milieu du XIIIe siécle. Quoique la culture des marais & les droits que les Chanoines y percevoient eussent augmenté considérablement leurs revenus, ce Chapitre n'étoit encore composé que du Chefcier, de trois Chanoines qui ne résidoient point, & de trois Vicaires qui tenoient leurs places, lorsque Renaud de Corbeil, par ses Lettres en forme de Réglement du mois de Juin 1253, divisa chaque Prébende en deux ; mais il fut accordé que cette division n'auroit lieu qu'après le décès des Chanoines alors existants, & même d'un Ecclésiastique nommé & reçu pour remplir

(*l*) Tom. 2, p. 165.

Digitized by Google

le premier Canonicat vacant. La Prébende à laquelle la Cure étoit annexée, fut compriſe dans cette diviſion, qui devoit former huit Canonicats, le Chefcier compris : il fut auſſi ſtatué que chaque Chanoine réſideroit perſonnellement pendant ſix mois, à moins qu'il n'y eût un empêchement légitime, & pendant les ſix autres mois, par un Vicaire inſtitué à cet effet. Outre ces ſeize Bénéficiers, il y a encore dans cette Egliſe une ſemi-Prébende, dont l'origine m'eſt inconnue. M. Piganiol dit qu'elle fut créée par Renaud de Corbeil, mais il n'en eſt pas dit un ſeul mot dans ſes Lettres ; il a confondu ſans doute le Canonicat qui étoit promis, & il a pris la reſtriction qui en fut faite, pour la création de la ſemi-Prébende. On convint encore que la Collation des nouveaux Canonicats appartiendroit, comme celle des anciens, au Chapitre de S. Germain-l'Auxerrois.

En 1311, Guillaume d'Aurillac, Evêque de Paris (*m*), établit à Sainte Opportune deux Marguilliers laïcs, auxquels il donna l'adminiſtration de la Fabrique de cette Egliſe.

A l'égard des bâtiments nouveaux, ou des augmentations faites à cette Egliſe, on peut dès 1154 en avoir reconſtruit le Chœur, qui n'eſt pas exactement aligné avec la Nef ; mais l'édifice actuel n'a rien qui annonce cette antiquité : l'Abbé Lebeuf ne la fait remonter qu'au XIIIe ſiécle ou au ſuivant. En 1374, l'Abbé de Cluni, à qui la terre de Moucy-le-neuf avoit été donnée, fit préſent à l'Egliſe de Sainte Opportune du Bras

(*m*) Gall. Chr. t. 7, col. 124.

Digitized by Google

droit de cette Sainte : il fut apporté à Paris, & déposé avec toutes les cérémonies usitées en pareille occasion. C'est cette translation qui a fait croire à Germain Brice (*n*), que la Chapelle de Notre-Dame des Bois n'avoit pris qu'en cette même année le titre de Sainte Opportune. Il paroît que le Service de la Paroisse se faisoit anciennement dans une Chapelle, qui s'étant trouvée trop petite dans la suite, obligea le Chapitre d'en faire construire une plus grande : on abattit à cet effet l'Auditoire, qu'on transféra aux Porcherons, & trois maisons joignantes : en 1483, on agrandit la Nef, & on bâtit la Chapelle qui sert encore aujourd'hui à cet usage. L'Abbé Lebeuf (*o*) dit qu'il a trouvé dans le Thrésor des Chartes, la confirmation faite en 1010 d'un don de 16 liv. de rente, dont on avoit doté l'ancienne Chapelle qui étoit sous le titre de la Sainte Vierge, *S. Louis* & S. Nicaise. Il y a erreur ou faute d'impression dans cette date, ou bien il faut croire que cette Chapelle avoit été réédifiée & bénite de nouveau sous le Vocable qu'il lui donne ; car S. Louis, mort en 1270, n'a été canonisé qu'en 1297. Je ne dois pas omettre que l'Eglise de Ste Opportune est qualifiée *Royale*, comme devant sa fondation à nos Rois, & qu'à ce titre elle jouit du droit de *Committimus*, qui lui fut confirmé par Arrêts du Conseil des 15 Novembre 1673 & 5 Mars 1714, & Lettres-Patentes du 19 du même mois, ainsi que de toutes les autres prérogatives des Eglises de fondation Royale, & de la nomination à la Cure des SS. Innocents.

(*n*) Tom. 1, p. 514.

(*o*) Tom. 1, p. 67.

Digitized by Google

RUE DES ORFÉVRES. Elle aboutit d'un côté dans la rue S. Germain-l'Auxerrois, & de l'autre dans la rue Jean-Lantier. Le premier nom connu qu'elle ait porté eſt celui des Moines de Joie-en-Val, qu'on appeloit par corruption *Jenvau* : c'eſt ainſi que Guillot la déſigne : *la rue à Moignes de Jenvau, porte à mont & porte à vau.* J'ai déja dit que l'Hôtel de l'Abbaye de Joie-en-Val y étoit ſitué. On voit que dès ce temps cette rue étoit fermée par deux portes, c'eſt ce qui lui a fait donner depuis le nom d'*entre deux Portes*, *aux deux Portes* & *des deux Portes* : elle a long-temps conſervé ce nom, quoique les portes ne ſubſiſtaſſent plus, & elle le portoit encore au commencement de ce ſiécle. Le Procès-verbal de 1636 la nomme rue *de la Chapelle aux Orfévres*, parce que la Chapelle & l'Hôpital qu'ils ont fait bâtir, y ſont ſitués ; aujourd'hui on l'appelle ſimplement *des Orfévres*. J'ai remarqué qu'on l'a quelquefois confondue mal-à-propos avec la rue Jean-Lantier, dont elle a toujours été diſtinguée.

LA CHAPELLE DE S. ELOI. Elle a été bâtie par les Orfévres à la fin du XIVe ſiécle. Les Hiſtoriens de Paris (*p*) ont paru adopter, ſur la première origine de cette Chapelle, une opinion qu'il eſt facile de réfuter. *A l'endroit*, diſent-ils, *qu'occupe la Chapelle de S. Eloi, il y avoit anciennement, à ce qu'on prétend, un Hôpital avec une Chapelle appelée la Chapelle de la Croix de la Reine ; il en eſt fait mention dans les Lettres d'Odon, Evêque de Paris ; & quoi-*

(*p*) Tom. 2, p. 930.

Digitized by Google

qu'elles ne marquent pas précisément le lieu où elle étoit ſituée, on voit que c'étoit dans le territoire de S. Germain-l'Auxerrois. L'Auteur du *Calendrier hiſtorique* (*q*) a copié, ſuivant ſa coutume, cet endroit ſans examen : on peut lui pardonner ſes larcins, car ils ſont ſeuls le mérite de ſon ouvrage ; mais on ne peut deviner où il a pris que le Bâtiment & la Chapelle commencés en 1399, n'ont été finis que ſous Louis XII, en 1515, ce Prince étant mort le 1 Janvier de cette même année.

Il n'y a rien de ſi clair, ni de plus propre à lever toute incertitude, que les Lettres d'Eudes de Sully, de l'an 1202 (*r*). On avoit fondé depuis peu un Hôpital & une Chapelle près de la Croix de la Reine, dont il avoit pris le nom : cette Croix étoit placée au-delà de la Porte S. Denys, à l'endroit où aboutiſſent les rues du Renard & Grénéta ; la Fontaine qui eſt au coin de cette dernière, eſt encore connue ſous le nom de *la Fontaine de la Reine*, & tous les Titres de S. Martin-des-Champs & de S. Lazare ne permettent pas de la chercher ailleurs. Voilà le lieu préciſément marqué. Cet Hôpital étoit celui qui ſubſiſte encore aujourd'hui ſous le nom de *la Trinité*. (*Voyez* cet article.) Il faut donc écarter toute idée d'un Hôpital, & même d'une Chapelle, exiſtant à l'endroit où eſt celle de S. Eloi.

Les Orfévres payoient anciennement chaque année à l'Hôtel-Dieu une ſomme aſſez conſidérable, en faveur des pauvres de leur Corps ; ils crurent qu'il étoit plus décent de prendre ce ſoin eux-

(*q*) Pag. 506.

(*r*) Cart. S. Germ. Autiſſiod. fol. 18 verſo.

Digitized by Google

mêmes : dans cette vue, ils achetèrent en 1399 de Roger de la Poterne, un de leurs Confrères, & de Jeanne sa femme, une grande maison dans la rue des deux Portes, appelée *l'Hôtel des trois Degrés*, parce qu'on y montoit par autant de marches ; il formoit un espace quarré, qui régnoit le long de cette rue & de celles de Jean-Lantier & des Lavandières. On démolit les anciens bâtiments, on construisit à la place une grande salle où l'on mit des lits, on ménagea des chambres au-dessus, & une petite Chapelle dans le fond : le 12 Novembre 1403, Pierre d'Orgemont, Evêque de Paris, permit aux Orfévres d'y faire célébrer le Service divin, & cette permission fut ratifiée en 1406 par un Decret du Cardinal de Chalant, alors Légat en France. L'Abbé Lebeuf (*s*) nous apprend qu'on y mit une Cloche, & que le Chapitre de S. Germain prétendit qu'on n'y pouvoit célébrer sans sa permission ; mais il ne dit point ce qui fut décidé à ce sujet : il paroît par les Archives de ce Corps, que toutes les contestations de ce genre ont toujours été jugées en faveur des Orfévres. Cet Hôpital fut destiné pour y recevoir les pauvres Orfévres âgés ou infirmes, & leurs Veuves, ce qui a subsisté jusqu'au régne d'Henri II. Les bâtiments, qui n'étoient qu'en bois, menaçant ruine, on prit la résolution de les reconstruire en pierre, ainsi que la Chapelle. Les Orfévres ayant successivement acquis huit maisons voisines (*t*), ils se virent à portée par-là d'augmenter les bâtiments & d'agrandir la Chapelle.

(*s*) Tom. 1, p. 64.

(*t*) Déclar. des Orfévres, du 20 Janv. 1640.

Digitized by Google

M. Piganiol (*u*) dit, sur la foi de Lemaire & de du Breul, qu'elle fut rebâtie en 1550 : il eût été plus exact de dire qu'on en forma le projet, car le devis & le marché ne furent arrêtés & signés que le 31 Décembre de cette même année. Ces nouveaux bâtiments ne furent finis qu'en 1566. La Chapelle est desservie par un Chapelain, un Diacre & un Soudiacre d'office, deux Chantres, & autres Officiers, aux gages du Corps des Orfévres & à la nomination des Gardes en Charge, à l'exception du Chapelain, qui ne peut être institué ni destitué que par délibération des Gardes en Charge & anciens Gardes assemblés. On doit choisir par préférence, pour remplir cette place, un fils d'Orfévre, s'il s'en trouve un qui ait les qualités requises. Les Orfévres pauvres & infirmes ont retrouvé dans la générosité de leurs Confrères les secours dont ils avoient besoin ; on les a logés dans les maisons qui dépendent du Bureau, & il y en a eu parmi eux qui ont employé une partie considérable de leur fortune pour procurer, dans l'Hôpital des Incurables, tous les secours nécessaires à leurs Confrères, assez malheureux pour n'avoir pas même la seule consolation que laisse l'espérance.

RUE DES MAUVAISES PAROLES. Elle traverse de la rue des Bourdonnois dans celle des Lavandières. J'ai observé, en parlant de celle des deux Boules, qu'au XIIe siécle on la confondoit avec celle-ci, ou du moins, qu'elle portoit le nom de

(*u*) Tom. 2, p. 177. — Lemaire, t. 1, p. 532. — Du Breul p. 796.

Digitized by Google

vicus mali Conſilii, *ſive mali Verbi*, & qu'au ſiécle ſuivant on l'appeloit rue *de Maleparole* ; elle eſt ainſi déſignée en 1229 (*x*) & depuis. Si ces deux rues n'avoient pas une entrée commune, qui ſe diviſoit enſuite en deux branches, il faudroit dire que lorſqu'on perça celle-ci, on lui donna le premier nom de l'autre rue, qui étoit déja, ou qui fut vers ce temps, changé en celui de Guillaume Porée. On les trouve toutes les deux diſtinguées dans Guillot. Corrozet l'appelle rue des mauvaiſes Paroles, & ce nom n'a pas varié depuis.

RUE PERRIN-GASSELIN. Elle fait la continuation de la rue du Chevalier du Guet, & aboutit à la rue S. Denys. J'ai dit que tout cet endroit ſe nommoit le Perrin Gaſſelin : on trouve dans les Archives de S. Germain-l'Auxerrois (*y*) un contrat de Vente au mois d'Avril 1254 d'une maiſon *in Perrino Gaſcelin*, & dans celles de l'Archevêché, un échange fait au mois de Mars 1269, d'une maiſon ſiſe au Perrin-Gaſſelin. Ce nom n'eſt reſté qu'à la petite partie de la rue qui le porte aujourd'hui, & ce n'eſt que depuis la fin du ſiécle paſſé qu'on le lui a reſtitué ; car ſur les Plans de Gombouſt & de Bullet elle eſt nommée, dans toute ſon étendue, *rue du Chevalier du Guet.*

RUE DU PLAT D'ÉTAIN. Elle traverſe de la rue des Déchargeurs dans celle des Lavandières. Sauval (*z*) n'eſt pas plus exact dans le nom de *Rollin-prend-gage* qu'il lui attribue, & qu'il ſup-

(*x*) Gr. Cartul. C. 115, fol. 82. — Pet. Cart. C. 210, fol. 159.

(*y*) Cart. S. Germ. Autiſſiod. fol. 25.

(*z*) Tom. 1, p. 158.

poſe,

Digitized by Google

poſe, contre la vérité, que de Chuyes lui conſerve, que dans les aboutiſſants qu'il lui donne, en la faiſant paſſer de la rue S. Germain-l'Auxerrois dans celle de Bertin-Porée. L'Abbé Lebeuf (&) a ſuivi cette erreur dans ſes Notes ſur Guillot : je ne conçois pas comment il a fait aſſez peu d'attention à la marche du Poëte, pour le faire revenir ſur ſes pas ſans néceſſité. Guillot va de la rue de la Cordouannerie (rue des Foureurs) dans la rue Baudouin-prend-gage, (aujourd'hui cul-de-ſac Rollin-prend-gage), enſuite dans la rue *Raoul-Lavenier*, (rue du Plat d'étain), d'où il ſe rend au Siége aux Déchargeurs. Cette route eſt ſimple, unie & clairement énoncée : ſur quel fondement l'Abbé Lebeuf peut-il donc dire *que la rue du Plat d'étain étoit la rue Baudouin-prend-gage, & que la rue Raoul-Lavenier doit être le cul-de-ſac voiſin, auquel on auta tranſporté le nom de Rollin-prend-gage, quand ce nom céda ſa place à la rue du Plat d'étain* ? Ne changeons rien, ne tranſpoſons rien : les rues dont il s'agit ſont encore exiſtantes, & ſituées aux mêmes endroits où elles l'étoient en 1300. Au reſte, le véritable nom n'eſt ni *Raoul-le-Venier*, ni *Roulard-l'Avenier*, ni *Raoul-Lanternier* : ſi un Regiſtre de la Chambre des Comptes la nomme rue *Raoul-le-Vannier*, je crois que c'eſt une erreur, & que ſon vrai nom eſt *Raoul-Lavenier*, tel qu'on le trouve dans les Archives de l'Archevêché (*a*) & dans les Comptes rapportés par Sauval. Elle doit celui qu'elle porte, à une enſeigne : j'ai lu qu'en 1489 (*b*)

(&) Tom. 2, p. 581.
(*a*) Cod. Epiſc. 1456. 1581. — Sauval, t. 1, p. 170; & tom. 3, p. 294 & 569.
(*b*) Cenſ. de l'Evêc.

Digitized by Google

l'Hôtel du Plat d'étain avoit appartenu à Simon & Etienne de Lille. Ainſi c'eſt par erreur, ou ſans raiſon, que dans les *Rues de Paris* de Valleyre, elle eſt ſimplement dite *rue d'Etain*. La Liſte de celles du XVe ſiécle indique dans ce Quartier une rue *des Commandereſſes*, qui me paroît être la même que celle-ci ; mais je ne l'ai point trouvé ailleurs indiquée ſous ce nom.

RUE DES QUENOUILLES. Elle va du Quai de la Mégiſſerie dans la rue S. Germain-l'Auxerrois. Elle s'appeloit au XIVe ſiécle ruelle *Simon-de-Lille*; au ſuivant, ruelle *Jean-de-Lille*, *autrement Sac-épée* (*c*); & au XVIe, ruelle des Quenouilles, de la Quenouille, & des trois Quenouilles.

RUE DE LA SAUNERIE. Elle va également du Quai de la Mégiſſerie dans la rue S. Germain. J'ai remarqué qu'anciennement elle ſe prolongeoit en retour juſque dans la rue S. Denys. Elle eſt nommée *Salneria in vico S. Dionyſii* dans un compte rendu au Chapitre de Notre-Dame en 1407, le Siége vacant : elle doit ce nom à l'ancienne maiſon de la Marchandiſe du Sel, qui en étoit proche, & non au Grenier à Sel, où elle conduit, & qui n'y a été placé que long-temps après; elle le portoit encore au commencement du XIIIe ſiécle. Le 9 Avril 1267, Adam Pannetier (*d*) légua pour ſon anniverſaire 20 liv. ſur une maiſon *in Salneria ſuper Secanam*, *in Terra*, *Cenſiva & Dominio Epiſcopi Pariſienſis* : on trouve auſſi (*e*)

(*c*) Ibid.
(*d*) Cartul. S. Germ. Autiſſ. fol. 67 recto.
(*e*) Pet. Cartul. C. 193, fol. 150.

Digitized by Google

un Amortiſſement accordé à l'Abbaye S. Antoine en 1256, *in Salneria*; & un Tranſport de pluſieurs rentes, du 22 Septembre 1369, dont une (*f*) ſur une maiſon *devant les bouticles près de la Seine, tenant à l'hôtel de la Gabelle du Sel.*

La rue de la Saunerie a toujours conſervé ce nom, quoiqu'avec un changement dans l'orthographe, qui en détruit l'étymologie; car on écrit & on l'appelle rue *de la Sonnerie* ou *petite Sonnerie.* Seroit-ce par aphérèſe, parce qu'on y vendoit du poiſſon? car elle eſt nommée dans le procès-verbal de 1636, rue *de la petite Poiſſonnerie.*

RUE DE LA TABLETTERIE. Elle aboutit d'un côté à la rue S. Denys, & de l'autre à la Place & Cloître Ste Opportune. Sauval (*g*) dit qu'elle s'appeloit tantôt la rue *de la Hanterie*, tantôt la rue *Sainte-Opportune*, & rue *de la vieille Cordonnerie*, & cela eſt vrai: le plus ancien de ces noms eſt la Hanterie; elle eſt nommée *in Hanteria* dans une Tranſaction du mois de Mai 1218 (*h*), & il y a une infinité de Baux, de contrats de Vente, & d'Amortiſſements du XIIIe ſiécle dans les Archives de l'Archevêché (*i*) & de l'Abbaye S. Antoine, où cette rue eſt appelée *la Hanterie.* On la trouve dans un Amortiſſement de 1312 ſous le nom de rue *Sainte-Opportune*; j'ai remarqué que ce nom a été commun aux rues qui environnent cette Egliſe: elle a auſſi porté celui de *la Cordonnerie*, comme ne faiſant qu'une rue avec celle des Four-

(*f*) Arch. de l'Archev.
(*g*) Tom. 1, p. 163.
(*h*) Cart. S. Germ. Auriſſiod. fol. 76 verſo.
(*i*) Pet. Cartul. C. 175, fol. 140.

Digitized by Google

reurs, qui en est la continuation ; & elle est énoncée dans un Censier de l'Evêché de 1495 sous le nom de rue *de la Tabletterie*, aliàs *de la Cordouannerie* ou *Sainte-Opportune*. Ainsi Sauval n'a pas été bien instruit, en ne lui donnant son nom actuel que vers 1545. On la connoissoit dès 1300 sous le même nom, puisque Guillot l'appelle *la Tableterie*, ainsi que la Liste des Rues du XVe siécle : je ne vois pas que depuis ce temps ce nom ait été changé.

RUE THIBAULD-AUX-DÉS. Elle commence à la rue Saint Germain-l'Auxerrois, & finit à celle des Bourdonnois. Il est peu de rues dont le nom ait été écrit si différemment. On trouve *Thibaut-à-dez* dans Guillot, *Thibaud-aux-dez* en 1313, & dans la Liste du XVe siécle *Thibaut-Ausdet*, *Thibaut-Todé*, *Thibaut-Oudet*, *Thiebaud-Audet*, &c. Ces derniers noms ne sont que des fautes de Copistes ; elles ont induit en erreur l'Abbé Lebeuf. Il croit (*k*) qu'on s'est trompé en écrivant *aux dez* ; qu'on devoit dire *Audet* ; que c'est le nom d'une Famille considérable de Paris, appellée *Odet* ; & que Thibaut Odet, Thrésorier d'Auxerre sous S. Louis, en 1242, ou son père, pouvoient avoir donné le nom à cette rue. Cette étymologie n'a rien que de vraisemblable, mais elle ne s'accorde pas avec les titres du Thrésor des Chartes du XIIIe siécle, ni avec une foule d'autres Actes du même temps. J'ai lu (*l*) des Lettres d'Etienne, Archidiacre de

(*k*) Tom. 2, p. 582.

(*l*) Cart. S. Germ. Autiss. fol. 20.

Digitized by Google

Paris, de 1220, pour la vente d'un ſurcens ſur la maiſon *Samſonis Pelliparii in vico Theobaldi ad decios*; le même nom ſe retrouve dans un Amortiſſement (*m*) fait par l'Evêque au Chapitre de S. Germain, au mois d'Août 1282 : cette rue eſt auſſi indiquée au même Cartulaire (*n*) en 1295, ſous le nom de *vicus Theobaldi ad Tados*, & rue *Thibaud-aux-dés* dans un Bail de la même année, & dans un Compte de 1407 qui ſe trouve dans les Archives du Chapitre de Notre-Dame. Ainſi je ne crois pas devoir admettre l'étymologie adoptée par l'Abbé Lebeuf, ni rejeter le nom de *vicus Theobaldi Aleatoris*, que Robert Cénal lui donne dans ſa *Hiérarchie*, quoique cet Auteur ne mérite pas une grande confiance.

Je parlerai ailleurs d'une ruelle qui traverſoit de cette rue dans celle de la Monnoie, & qui ſert encore aujourd'hui de paſſage au travers de l'Hôtel de la Monnoie, qui s'étendoit juſque là, comme on le voit par pluſieurs Titres (*o*).

Rue Tirechape. Elle donne d'un bout dans la rue Béthiſi, & de l'autre dans celle de S. Honoré, vis-à-vis les Piliers des Halles. On trouve des monuments (*p*) qui font mention de cette rue en 1233, & d'un legs fait au Chapitre de Notre-Dame, en Janvier 1275 (*q*), par Agnès, veuve de Jean Sarraſin, pour ſon anniverſaire, de 4 liv. Pariſis ſur deux maiſons ſituées dans cette rue ; & je n'ai point trouvé qu'elle ait porté d'autre nom.

(*m*) Gr. Cart. C. 51, fol. 39.
(*n*) Ib. Carta 128, fol. 87 verſo.
(*o*) Thréſ. des Ch. p. 23. — Cenſ. Epiſc. 1372.
(*p*) Cart. S. Mauri, C. 14.
(*q*) Cart. Epiſc. fol. 396.

Digitized by Google

Si les Juifs, qui occupoient cette rue & une grande partie des Halles, étoient dans l'usage où sont encore aujourd'hui les Fripiers qui les ont remplacés, de tirer les passants pour les engager à venir acheter chez eux, l'étymologie du nom de cette rue ne seroit pas difficile à trouver : si je ne la donne pas sérieusement, je ne la crois pas pour cela moins vraisemblable.

RUE DES TROIS VISAGES. Elle aboutit d'un côté dans la rue Thibauld-aux-Dés, & de l'autre dans la rue Bertin-Porée. Actuellement elle est fermée par des grilles de fer aux deux extrémités. Le nom ancien de cette rue est indiqué de différentes façons. Guillot écrit *Jean-l'Eveiller*, dans la Taxe de 1313 on lit *Jean-l'Esgullier*; Sauval (*r*) l'appelle tantôt *Jean-le-Goulier*, & tantôt *Jean-de-Goulieu* : je crois que le véritable nom est celui de *Jean-Golier*, lequel avoit une maison située rue S. Germain-l'Auxerrois (*s*) qui aboutissoit à celle-ci en 1245. On a dit depuis *Jean-le-Goulier*, elle est ainsi énoncée (*t*) dans un contrat de Vente d'une rente sur une maison qui y étoit située en 1285. Enfin je la trouve indiquée en 1492, dans un Compte des rentes qui appartenoient à la Communauté des Prêtres de S. Germain-l'Auxerrois, sous le nom de rue *au Goulier* dite *du Renard*. Elle a pris le nom qu'elle porte, de trois têtes sculptées à l'angle d'une de ses extrémités.

(*r*) Tom. 1, p. 166 & 170.
(*s*) Gr. Cartul. C. 135, fol. 90.
(*t*) Cart. S. Germ. Autissiod. fol. 12 verso.

Fin du troisième Quartier.

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE
Des objets contenus dans ce Quartier.

Abreuvoir Popin. (rue de l') *page 6.*
Abreuvoir Thibaut-aux-dés. (l') 9
Aiguillerie. (rue de l') 7
Arche-Marion. (rue de l') 9
Archer. (rue de l') 6 & 10
Arongerie. (rue de l') 27
Baudouin-prend-gaige. (cul-de-ſac) 29
Bazenne. (rue à petits ſoulers de) 7 & 16
Béthiſi. (rue) 10
Bois. (Chapelle de Notre-Dame des) 32
Boules (rue des deux) 13
Bourdonnois. (rue des) 14
Bourdon. (rue { Adam / Guillaume } *ib.*
Breton. (ruelle Deniau le) 26
Chaps. (rue des) 17
Charonnerie. (rue de la) *ibid.*
Charpenterie. (rue de la) 11
Château-fêtu. (rue) 19 & 27
Chats. (rue aux) 29
Chats. (la Place aux) 15, 17 & 29
Chauſſeterie. (rue de la) 19
Chiens. (la foſſe aux) 15
Coligni. (rue de) 12
Commandereſſes. (rue des) 50
Conſilii. (*vicus mali*) 13 & 48
Condonnerie. (rue de la vieille) 51
Cordonnerie. } (la) 20
Cordouannerie. }
Courtalon. (rue) 16
Dampierre. (rue Alain de) 8
Déchargeurs. (rue des) 17 & 29
Déchargeurs (le ſiége aux) 17
Deffichaux. (ruelle des) 21
Eloi. (la Chapelle de ſaint) 44
Eſgullier. (rue Jean l') 54
Etain. (rue d') 50
Etuves. } (rue des) 10
Etuves aux femmes. }
Eveiller. (rue Jean l') 54
Féraille. (Quai de la) 30
Féronnerie. (rue de la) 17
Ferronaria. 18
Féronnerie. (Quai de la) 32
Feſtuci. (*Caſtellum*) 28
Fleurs. (Marché aux) 32
Fontenai. (rue Jean de) 28
For-l'Evêque. (le) 22
For-le-Roi. (le) 24
Fourreurs. (rue des) 20
Fuſeaux. (rue des) 21
Gaſtine. (Place) 8
Germain-l'Auxerrois. (rue ſaint) 21
Germain à Couroïers. (rue ſaint) 21
Goulier. } (rue Jean le) 54
Goulieu. }
Golier. }
Guet. { rue / ruelle } du Chevalier du) 15 & 48
Hanterie. (rue de la) 51
Harangerie. (rue de la) 27
Haucherie. (rue de la) *ibid.*
Hédengerie. (la) *ibid.*
Honoré. (rue ſaint) *ibid.*
Jardins. (rue des) 9
Jenvau. (rue à Moignes de) 44
Karronorum. (*vicus*) 17
Lantier. (rue Jean) 28
Larderie. (rue de la) 31
Lavandières. (rue des) 29
Lavenier. (rue Raoul) 29 & 49

Digitized by Google

Léguttier. (rue Jean) 28
Lille. (rue { Simon de / Jean de }) 50
Limace. (rue de la) 29
Lointier. (rue { Jean / Philippe }) 25
Maleparole. (rue de) 13 & 48
Mancherie. (la) 29
Mauconſeil. (rue) 13
Mégiſſerie. (Quai de la) 29
Meſnil. (ruelle Jean du) 21
Misère. (la Vallée de) 31
Opportune. (rue ſainte) 7 & 51
Opportune. (l'Egliſe de ſainte) 32
Opportune. (Cloître ſainte) 7 & 16
Opportune. (petite rue ſainte) 20
Orfévres. (rue des) 44
Orfévres. (rue de la Chapelle aux) 44
Paroles. (rue des mauvaiſes) 47
Perrin-Gaſſelin. (rue) 48
Perrin-Gaſſelin. (le) 16
Pie. (la Vallée de) 31
Plat d'étain. (rue du) 48
Poiſſonnerie. (rue de la petite) 51
Poiſſons. (ruelle des trois) 26
Ponti. } (rue au Comte de)
Ponthieu. } 11
Pontis. (rue u Quains) *ibid.*
Popin. (le Fief) 6
Porée. (rue Guillaume) 13
Porée. (rue { Bertin / Martin }) 10
Portes. (rue { entre deux / des deux }) 44
Poterne. (rue Jean de la) 9
Poulaillerie. (la) 31
Pourceaux. (Marché aux) 15
Pourciaux. (la Place aux) 17 & 29
Quenouilles. (rue des) 50
Renard. (rue du) 54
Rollin-prend-gage. (cul-de-ſac) 49
Sac-épée. (rue) 50
Salneria. *ibid.*
Saunerie. (rue de la) *ibid.*
Saunerie. (Quai de la) 30
Sel. (le Grenier à) 25
Sonnerie. (rue de la petite) 51
Tabletterie. (rue de la) *ibid.*
Thibauld-aux-dés. (rue) 52
Tirechape. (rue) 53
Vannier. (rue Raoul le) 49
Verbi. (*vicus mali*) 13 & 48
Viſages. (rue des trois) 54

Fin de la Table.

APPROBATION DU CENSEUR ROYAL.

J'AI LU, par ordre de Monſeigneur le Chancelier, un manuſcrit intitulé : *Recherches critiques, hiſtoriques & topographiques ſur la Ville de Paris, &c. Quartier Sainte-Opportune.* Cet Ouvrage, rempli de recherches curieuſes & intéreſſantes, accompagnées d'une critique ſage, judicieuſe & éclairée, m'a paru très-digne de l'impreſſion. A Paris, le 20 Août 1772.

Signé, BEJOT.

Le Privilége du Roi ſe trouve à la fin du premier Quartier.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MAY 16 1955

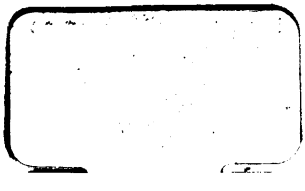

Digitized by Google

Digitized by Google